



SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

DES SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

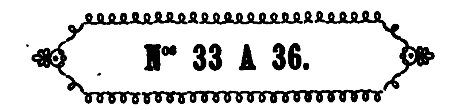
DES SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES

Du Département de l'Aube.

TOME XIX DE LA COLLECTION.

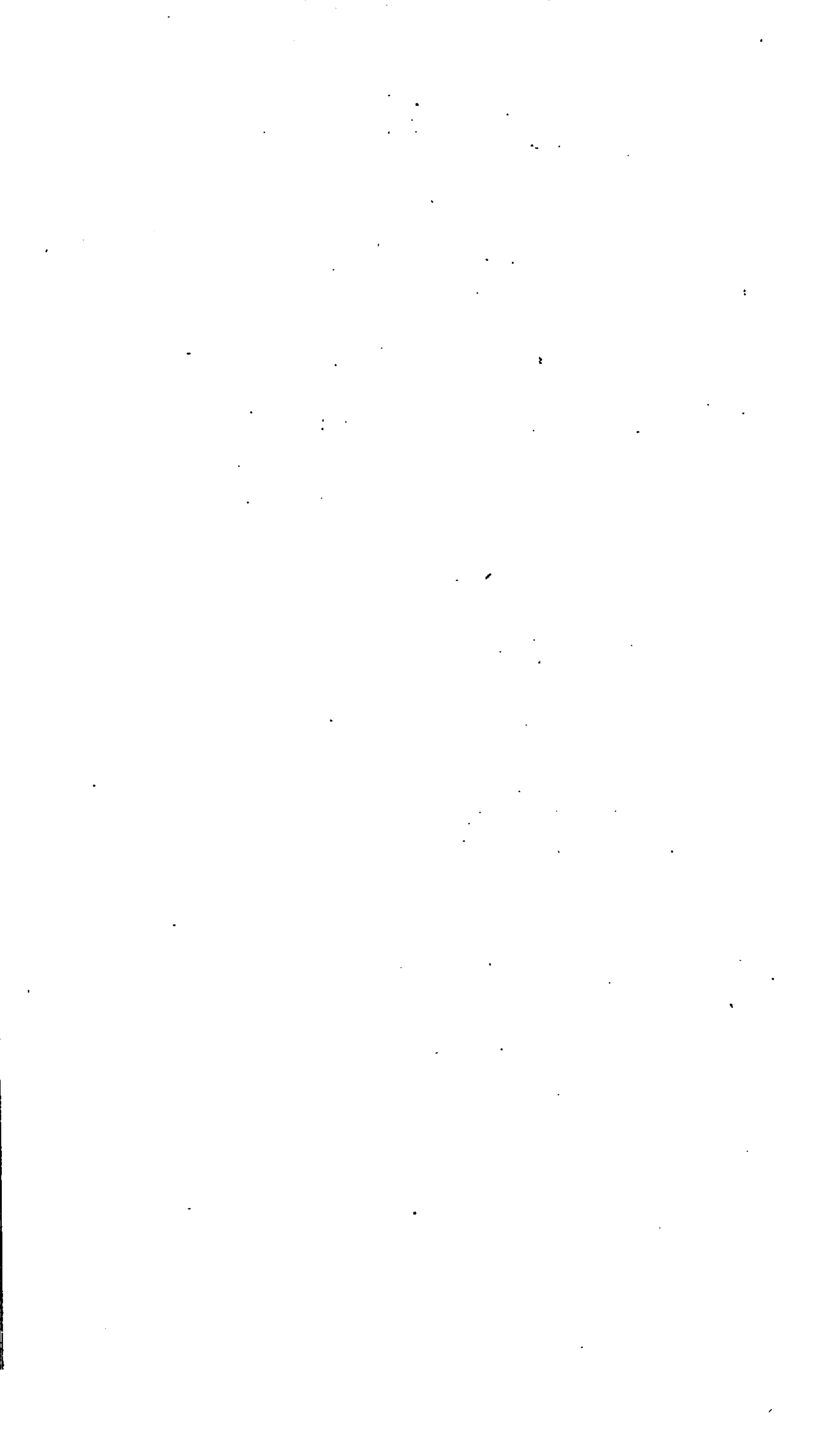
TOME VI. — DEUXIÈME SÉRIE.



ANNÉE 1855.

TROYES.

BOUQUOT, IMPr DE LA SOCIÉTÉ, RUE NOTRE-DAME, 43.



NOTE

SUR LA

CULTURE DE QUELQUES ARBRES RÉSINEUX

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUBE,

PAR M. BALTET-PETIT,
Membre résidant.

En 1837, j'ai publié un essai sur la plantation et la culture des arbres verts dans les plaines crayeuses de la Champagne; j'ai lieu de me féliciter de cette publication, en voyant que mes plantations, d'abord uniques dans l'Aube, sont aujourd'hui avoisinées de plantations semblables exécutées par les propriétaires qui ont suivi la méthode indiquée dans ma brochure répandue gratuitement et à un très-grand nombre d'exemplaires.

A cette époque, j'ignorais les avantages qui pourraient résulter de cultures particulières appliquées aux diverses espèces que j'avais plantées.

Le Pin d'Ecosse, variété du *Pinus sylvestris*, LIN., fut celui qui constitua le fond de mes plantations. Il

était jeune encore et n'avait point de porte-graines, tandis qu'aujourd'hui les jeunes plants abondent; quelques parties même sont éclaircies : ce qui m'offrira le moyen d'employer les plus avancés au remplacement des premières coupes. Beaucoup de propriétaires des environs m'achètent de ces jeunes pins pour planter sur leurs friches, en suivant la méthode que j'ai enseignée.

Le Pin de Bordeaux, *Pinus pinaster*, LAMB., est incontestablement une espèce intéressante; mais, pour réussir parfaitement, il lui faut un terrain exclusivement sabloneux. Sa croissance, d'abord très-rapide, se ralentit bientôt; son tronc ne s'élève pas droit, et le bois qu'on coupe en éclaircie n'est bon qu'à brûler. Aussi je l'ai abandonné complètement pour mes cultures de la Champagne.

Le Pin laricio, *Pinus laricio*, POIR., est un arbre magnifique, d'un port droit et pyramidal, et l'un des plus robustes comme des plus répandus. Ces avantages m'ont engagé à en planter plusieurs milliers en créant mes bois situés sur les communes de Villeloup, du Pavillon et des Dierrey. Toutefois, ce précieux conifère n'a pas aussi bien réussi que le Pin d'Ecosse; cependant il croît parfaitement à quelques kilomètres de mes plantations, et notamment dans le beau domaine du Ruez (commune de Droupt-Sainte-Marie), appartenant à M. de Chavaudon. On peut y admirer environ quarante mille de ces arbres qui y ont été plantés avec beaucoup de soin, il y a plus de trente ans. Leur vigueur atteste que cette espèce mérite d'être cultivée en Champagne.

Le Sapin blanc, *Abies pectinata*, DEC., est un arbre pyramidal de première grandeur. Sa croissance

est très-prompte; mais, dans son premier âge surtout, ses jeunes bourgeons sont très-souvent atteints par les gelées printanières. C'est par suite de cette observation, et dans le but d'obvier à cet inconvénient, que j'ai planté cette espèce parmi des arbres qui l'abritent et le préservent du froid. Seulement, à mesure qu'il vieillit, il échappe de lui-même à ces atteintes, parce que le développement de ses bourgeons devient plus tardif au fur et à mesure qu'il prend de l'âge.

Le Mélèze d'Europe, *Abies larix,* Poir., croît assez bien dans nos contrées, si on lui donne une exposition ouverte, aérée et septentrionale. Les individus de cette espèce que j'ai plantés parmi mes pins et sapins ont été d'une lenteur extrême à reprendre. Mais maintenant qu'ils reçoivent de l'ombre des autres arbres, ils poussent à merveille dans mes terres calcaires et crayeuses.

Quant au Sapin épicéa, *Abies picea,* Miss., c'est de lui que j'ai le plus à m'occuper, à cause du nouvel usage auquel je l'ai soumis, usage que je trouve fort avantageux et que je vais faire connaître en détail.

Cette espèce de conifères est celle qui réussit et résiste le mieux dans nos terres champenoises, après le Pin d'Ecosse, qui est toutefois un peu plus rustique. Le succès est d'autant plus complet que le sol a plus de profondeur, et à plus forte raison dans nos terres de bonne qualité, où il croît en peu d'années au point de former de belles avenues; je puis citer pour preuve celle du château de Rosières, près de Troyes, dont la plantation a été faite par mes soins.

Ce sapin est très-convenable pour décorer les

parcs et les jardins paysagers, et pour garnir les parties des forêts qui se trouvent dénudées; il peut y atteindre la taille gigantesque qu'on lui voit sur les montagnes de l'Europe. Dans sa jeunesse, il a un aspect élégant qui, quand il prend de l'âge, se change en un caractère sévère, à cause du vert sombre de son feuillage; il fournit de la résine et du goudron, et ses longues tiges sont employées dans la mâture des vaisseaux.

Mais un autre avantage que je lui ai reconnu par mes observations, et qui est encore peu pratiqué en France et à l'étranger, est la faculté dont il est doué de supporter dans sa jeunesse le ravalement et la tonture, ainsi qu'on la pratique pour quelques arbres à feuilles caduques. Cette connaissance m'a inspiré l'idée d'en faire des haies qui peuvent être à la fois ornementales et défensives, et j'en ai ainsi dans mon établissement de différents âges et hauteurs.

Il y a environ quinze ans que j'ai entrepris de faire des haies de cette manière. Je commençai par planter des sapins épicéas hauts de 50 à 70 centimètres, que je laissai végéter en liberté deux ans entiers; je les rabattis alors à 60 centimètres et taillai le devant et le derrière de façon à ne leur laisser qu'une épaisseur de 25 centimètres. Cette opération, que je fais en octobre et qui peut l'être de même en février, a eu lieu chaque année avec l'attention indispensable d'allonger la taille pour chacune d'un demi-centimètre, tant au sommet de la haie que sur ses flancs.

Voici les raisons qui commandent impérieusement ce soin : Le sapin épicéa repousse rarement sur du bois âgé de quatre à six ans; il importe donc de ne

point tailler sur du bois de cet âge, et par conséquent de couper un demi-centimètre au-dessus de la précédente coupe. C'est un principe positif qu'on ne peut omettre sans s'exposer à perdre sa haie. Ensuite, dans une haie toujours verte, la partie extérieure cache la partie intérieure qu'elle prive d'air, fait tomber les feuilles, et les brindilles dépourvues de ces organes si utiles à la respiration languissent et finissent par périr.

Après ce premier essai qui m'a très-bien réussi, j'ai planté dans le même but d'abord des épicéas hauts de deux mètres que j'ai ravalés à un mètre après une année de plantation, et en leur donnant trente centimètres d'épaisseur, puis d'autres de ces arbres ayant trois mètres, et que l'année suivante j'ai rabattus à deux mètres sur une épaisseur de cinquante centimètres.

On sait que le temps et la pratique donnent l'expérience; c'est ainsi que j'ai successivement planté des arbres plus grands que les premiers; que j'ai fait mes plantations en tous temps, en exceptant seulement trois mois, juin, juillet et août; que je les ai ravalés immédiatement à la hauteur voulue, et que je les ai taillés en même temps sur chacune de leur face, de manière enfin à former une haie qui, aux yeux de beaucoup de monde, pouvait passer pour exister depuis plusieurs années, et qui cependant n'était faite que du jour même.

Les seules précautions à prendre consistent : pour la plantation, à choisir des arbres vigoureux, bien garnis de brindilles; à maintenir, lors de la déplantation, les racines dans leur intégrité; à les arroser immédiatement; à tailler les deux côtés et à ravaler

la tige à la hauteur voulue. J'ai, le 1er juin de l'année 1854, planté 60 pieds d'épicéas et quatre seulement dans le jardin d'un de nos honorables collègues, M. Ferrand-Lamotte, propriétaire à Troyes, sans qu'aucun de ces arbres ait paru souffrir de cette plantation tardive. Néanmoins je dois signaler un fait : c'est qu'à cette époque, le sapin épicéa ayant pris le développement qui résulte de l'ascension de la sève, on ne doit plus compter sur une pousse aérienne pour le restant de la campagne; mais les racines prennent une croissance extraordinaire qui assure à toutes les parties de l'arbre des pousses aussi vigoureuses que s'il n'avait subi aucune déplantation.

Quoiqu'il en soit, ces haies, dont le succès est aussi remarquable que certain, ont été le motif qui a déterminé la Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon à en faire des plantations analogues sur différents points de cette ligne. M. Buhler, architecte et dessinateur de jardins, à Paris, praticien très-distingué, eut l'occasion de voir ces haies il y a plusieurs années, en venant dans mon établissement pour y acheter divers arbres dont il avait besoin. La vue de ces haies lui inspira l'idée d'en établir de semblables dans l'entreprise qu'il fit avec la Compagnie de Lyon, pour la clôture du chemin de fer; et, sur sa proposition, cette Compagnie envoya un employé chez moi pour s'assurer de l'effet que produisaient les haies d'arbres verts.

Le même M. Buhler m'assure, dans une lettre qu'il m'a adressée le 24 février 1854, qu'il a vu en 1853, à Bâle en Suisse, une admirable haie d'épicéas déjà âgée, et d'une hauteur de deux mètres

sur une largeur d'un mètre 50 cent. Elle avoisinait le chemin de fer badois. M. le marquis de Vibroye, silviculteur très-distingué, lui a affirmé aussi qu'il connaissait en Prusse de belles haies d'épicéas. Il résulte de ces faits que je suis le premier en France qui ait employé à faire des haies cette essence d'arbres, et que j'ai toute raison de proposer cet emploi à mes compatriotes.

Ces haies, outre une croissance rapide et la beauté de leur forme, sont très-défensives et peuvent, pour cette raison, être destinées aux clôtures extérieures des propriétés et à leur embellissement. La faculté qu'a l'épicéa de fournir des pousses sur son tronc peut paraître, aux yeux de quelques personnes, un motif de les voir devenir promptement trop épaisses, quelque soin qu'on eût de les tailler court chaque année, comme je l'ai recommandé; toutefois, le cas arrivant, rien n'est facile, ainsi que je l'ai dit, comme d'arracher une semblable haie et d'en rétablir une autre par le moyen expéditif que j'ai indiqué.

En résumé, en réduisant ainsi à l'état nain le sapin épicéa, on voit qu'on peut en tirer un excellent parti; la plantation, la taille et la conduite que j'ai indiquées permettent d'en faire des haies de toutes les dimensions et d'un usage avantageux soit pour l'embellissement des jardins, soit pour leur défense, soit enfin pour fournir des abris aux cultures qui ont besoin d'être garanties des courants d'air et de la trop vive ardeur du soleil. On voit de plus qu'on peut à volonté improviser des clôtures qui, plantées, arrosées et taillées en même temps, ont immédiatement l'aspect d'une haie déjà ancienne. Une

pareille improvisation peut être faite pendant neuf mois de l'année, en excluant juin, juillet et août.

En publiant cette notice que je crois utile, je m'acquitte de nouveau envers mes compatriotes du devoir que je me suis imposé durant ma longue carrière, celui de leur faire part des moyens économiques de culture que j'ai pu imaginer, afin de les faire profiter de tous les avantages qui peuvent en résulter.

EXTRAIT D'UN RAPPORT

FAIT

A MONSIEUR LE PRÉFET DE L'AUBE,

SUR LES

PROCÉDÉS D'EXÉCUTION DE DRAINAGE

USITÉS DANS SEINE-ET-MARNE,

Par M. Gustave LE GRAND, Agent-Voyer en chef,
Membre résidant (1).

Monsieur le Préfet,

A la veille de favoriser par tous les moyens dont vous pouvez disposer l'extension des opérations de drainage dans le département de l'Aube, vous avez jugé utile de faire examiner les procédés usités et les résultats obtenus dans un département voisin, celui de Seine-et-Marne.

---

(1) La Société Académique de l'Aube, ayant reçu communication de ce Rapport, a jugé utile de l'insérer dans ses Mémoires, et de lui donner le plus de publicité possible. Les propriétaires et les cultivateurs trouveront, dans ce précieux document, outre la confirmation de renseignements déjà connus, des notions nouvelles et précises sur l'art de pratiquer le drainage.

Vous m'avez honoré à cet effet d'une mission dont je viens vous rendre compte.

Conformément à vos ordres, je me suis rendu à Bréau, près Melun, chez M. Gareau, qui possède à cette heure plus de 60 hectares de terrains drainés, et à Ferrières, chez M. le baron de Rothschild, qui possède dans son immense propriété plus de 300 hectares ainsi améliorés.

Je me suis attaché d'abord à l'examen des terrains qui, à Bréau comme à Ferrières, sont argilo-siliceux avec sous-sol argilo-siliceux ou argilo-calcaire, c'est-à-dire à peu près imperméables, *retentifs*, comme l'on dit dans le pays, et qui nécessitent le plus souvent, pour un labour profond de 16 à 18 centimètres, un attelage de quatre forts chevaux.

Les terrains de nature identique, bien que la constitution géologique n'en soit pas la même, existent chez nous sur une grande étendue dans les cantons de Piney, Lusigny, Vendeuvre, Chaource, Chavanges, Bar-sur-Seine, Brienne, Soulaines et Ervy.

Vous savez en effet, Monsieur le Préfet, d'après de précédents rapports, que l'étendue des terrains imperméables, dans l'Aube, est d'environ le sixième de la superficie totale du département, ou de cent mille hectares. En déduisant la surface occupée par la forêt d'Orient, une partie de la forêt d'Aumont, de Chaource et de Rumilly, etc., il ne reste pas moins de 60,000 hectares de terres arables susceptibles d'être améliorées immédiatement par le drainage.

Ces terres (1), dites terres fortes, sont extrêmement difficiles à travailler; d'une grande dureté pendant les sécheresses, elles sont alors souvent inattaquables par les instruments, tandis que dans les temps humides elles deviennent au contraire pâteuses à ce point que parfois les attelages s'y enfoncent sans pouvoir cheminer. Généralement elles sont cultivées en billons. Or ce sont là autant d'indices admis comme certains dans Seine-et-Marne que le drainage est nécessaire, et l'on doit supposer que l'application des mêmes procédés dans l'Aube amènera les mêmes bons effets.

Je passe immédiatement à la description de ces procédés.

Espacement, Profondeur et Tracé des Drains.

A Bréau et à Ferrières, sauf quelques cas exceptionnels, les drains sont espacés parallèlement de 10 en 10 mètres au moins, de 15 en 15 mètres au plus.

La profondeur des tranchées varie entre 1^m et 1^m 30^c.

Avant de mettre les ouvriers à l'œuvre, on établit toujours un projet. On lève le plan du terrain; on en détermine par les méthodes ordinaires de nivellement les reliefs et les creux; puis dans chaque versant, c'est-à-dire dans le plan de chaque déclivité, on cherche une ligne horizontale de même niveau,

---

(1) Elles sont indiquées par une teinte verte dans la carte géologique du département de l'Aube, par M. Leymerie.

coupant les versants ou déclivités par le travers, et les perpendiculaires à cette ligne de niveau qui indiquent les plus grandes pentes donnent précisément la direction que doivent suivre les lignes de drains pour aboutir aux collecteurs placés dans les parties basses et qui dégorgent dans des conduits ou fossés évacuateurs.

Ce procédé, employé à Ferrières par M. Chardon dans tous les cas où la pente n'est pas excessive, est facile à pratiquer; il ne donne lieu à aucun tâtonnement, à aucune incertitude.

Les pentes pour les lignes et pour les collecteurs varient de 0m 003 à 0m 006 par mètre.

Avant d'arrêter définitivement le projet, on se rend compte de la possibilité de faire dégorger les collecteurs dans des ravins, des cours d'eau, en dehors des zônes à assainir, soit directement, soit par l'intermédiaire de grands fossés évacuateurs, à un niveau assez bas pour ne point gêner l'écoulement des drains.

C'est là un point capital dont on se préoccupe beaucoup à Bréau comme à Ferrières, et qui a motivé en grande partie l'arrêté pris par M. le Préfet de Seine-et-Marne, à la date du 1er décembre 1852, pour réglementer le curage et l'entretien des cours d'eau et des fossés de vidanges communales.

Mais les terrains à drainer dans l'Aube sont plus accidentés que ceux des plateaux de la Brie, et il y a lieu de croire que l'évacuation des eaux de drainage donnera lieu à moins de difficultés, et que celles qui se présenteront seront facilement résolues par les dispositions de la loi du 10 juin 1854.

La direction et le tracé des lignes et des collecteurs une fois arrêtés, on passe à la fouille des tranchées.

Trois ou quatre ouvriers, dont un chef intelligent, suffisent pour ce travail qu'ils acquièrent vite l'habitude de bien faire au moyen des outils spéciaux décrits dans tous les traités de drainage, et que l'on se procure chez M. Calla, à la Chapelle-Saint-Denis, chez M. Laurent, rue de Lancry, à Paris, et chez beaucoup d'autres marchands.

Les tranchées ont à Ferrières 1^{m} 20 de profondeur, 0^{m} 40 d'ouverture en gueule, et 0^{m} 08 de largeur en fond.

Elles sont toujours entreprises à la tâche, moyennant un prix qui varie de 17 à 22 centimes par mètre courant, ou, à raison de 0^{f} 60 à 0^{f} 75 le mètre cube, y compris jet sur berge à 0^{m} 50 du bord, remploi des terres avec pilonnage en fond sur 0^{m} 40 de hauteur.

A Bréau le fond des fouilles est toujours pilonné avec soin au moyen d'une batte ou fouloir en forme de demi-cylindre, en vue d'obtenir une rigole concave, parfaitement régulière, au centre de laquelle les tuyaux viennent se placer naturellement, sans coins ni cales. A Ferrières, on se sert simplement de la drague ou curette en forme de cuiller, pour donner au fond des tranchées cette concavité régulière demi-cylindrique destinée à faciliter la pose des tuyaux.

Les pentes en long des tranchées se vérifient avec soin avant la pose des tuyaux qui est toujours faite par des ouvriers de confiance payés à la journée et non pas à la tâche.

Drains et Collecteurs.

Les tuyaux sont cylindriques. Ils ont de longueur après la cuisson 0m 31. Voici du reste l'indication des échantillons que l'on vend à la tuilerie de M. de Rothschild, leur poids et leur prix pour un millier :

Numéros.	Diamètre.	Prix.	Poids.
1.	0m 025	24f	450kilog
2.	0 035	26	700
3.	0 040	29	900
4.	0 045	35	1,050
5.	0 055	40	1,200
6.	0 070	55	1,650
7.	0 085	65	2,050
8.	0 095	75	2,550
9.	0 100	100	3,000
10.	0 110	120	3,250
11.	0 120	130	4,500
12.	0 130	150	4,750

Les échantillons nos 1 à 5 servent à former les lignes de drains ; le n° 2 est celui dont l'emploi est le plus fréquent. A partir du n° 6 on a les tuyaux à collecteurs. Les trois derniers numéros ne servent que dans des circonstances exceptionnelles, quand, par exemple, plusieurs collecteurs aboutissent à un conduit principal.

A Bréau, l'extrémité des collecteurs est maintenue dans un perré en maçonnerie, et cette extrémité est formée d'un bout de tuyau en fonte grillé, de manière à empêcher l'entrée des petits animaux.

De distancc en distance, à la jonction des drains

ou des collecteurs, on établit des regards qui permettent de vérifier la manière dont fonctionne tout le système.

La pose et le raccordement des petits tuyaux avec les gros, l'emploi des manchons ou colliers d'assemblage, sont autant de questions qui, d'ordinaire, préoccupent beaucoup les draineurs dans les premiers essais. J'ai donc cru devoir leur consacrer une attention particulière.

Les tuyaux sont placés bout à bout, *sans manchons*. Leur diamètre varie suivant les besoins, souvent même dans la longueur d'une ligne, en ayant le soin d'employer les plus petits à l'origine, vers les sommets de pente, et les plus grands en approchant de la jonction avec le collecteur.

Je dis que les tuyaux sont employés sans manchons ni colliers qui les relient entre eux contrairement aux prescriptions formelles de beaucoup d'auteurs. C'est un fait important qui méritait d'être signalé, parce qu'il donne lieu à une grande économie de matière et de main-d'œuvre.

Il résulte des explications de M. Gareau à cet égard que si l'emploi des manchons est nécessaire, peut-être même indispensable dans les sous-sols sableux ou tourbeux très-imprégnés d'eau, il doit être proscrit pour les sols fermes, pierreux, argileux, où ce mode d'ajustage peut avoir pour inconvénient d'occasionner des porte-à-faux et par suite la rupture, puis l'obstruction des conduits.

Toutefois, en supprimant l'usage des manchons, on a grand soin dans Seine-et-Marne :

1° De donner au fond des tranchées la forme ar-

rondie dont j'ai parlé, et suivant laquelle les tuyaux viennent pour ainsi dire se placer et s'aligner d'eux-mêmes, n'ayant plus besoin que d'être serrés en bout;

2° De n'employer que des tuyaux d'un assez grand diamètre (0m 032 au moins);

3° De pilonner la première couche des terres de remblai avec toutes les précautions nécessaires pour ne pas dévier les tuyaux de la ligne d'axe.

A Ferrières, on recouvre les tuyaux d'un léger lit de paille avant de les recharger, et même, pour peu que le sol soit de consistance molasse et qu'il renferme beaucoup d'humidité, on recouvre préalablement chaque joint d'une petite faîtière; mais là comme à Bréau l'emploi de manchon n'est point usité.

Quant au raccordement des lignes de drains avec les collecteurs, on a soin d'éviter de le faire à angle droit, afin de ne pas gêner l'écoulement; c'est obliquement et au besoin en déviant les lignes à l'approche du point de jonction, qu'on arrive au collecteur.

Le raccordement se fait donc en biseau. Le trou dans le grand tuyau se perce en tapotant avec un marteau à tranche et au ciseau. L'extrémité du petit tuyau se biseaute de même, et on achève sur un grès de la régulariser.

Indépendamment des tuyaux cylindriques ordinaires, on fabrique aussi à Ferrières des tuyaux dont une extrémité est renflée en forme de collet ou d'emboîture servant à emmancher le tuyau suivant. Ce collet se fait d'une manière très-ingénieuse sur un tour à potier. Mais il augmente le prix des tuyaux

de 4 fr. par mille et présente justement les mêmes inconvénients que les manchons dont il a pour objet de tenir lieu, c'est-à-dire qu'il occasionne un porte-à-faux.

Des Machines à fabriquer les tuyaux.

Il ne serait sans doute pas utile de décrire ici les fours construits à grands frais, les chemins de fer, les nombreux appareils et tous les accessoires de la tuilerie de M. de Rothschild, attendu qu'il ne saurait entrer dans vos vues, Monsieur le Préfet, de provoquer, quant à présent du moins, la création d'un établissement aussi considérable dans le département de l'Aube, où il existe de nombreuses tuileries qui peuvent sûrement alimenter de tuyaux tout le pays, en plaçant dans ces tuileries le nombre suffisant d'appareils. Mais j'ai été tellement frappé à Ferrières de la marche régulière des machines à fabriquer les tubes et du faible déchet que ces machines occasionnent, que je crois devoir en dire quelques mots.

Celles employées aujourd'hui à Ferrières sont à décharge horizontale et à simple effet, du système Calla. Un homme et une femme suffisent pour les manœuvrer. Elles produisent, y compris l'opération d'épurer la terre, 2,500 à 3,000 tuyaux par jour.

Ces machines ne coûtent que 450 fr., y compris deux filières à tuyaux, un épurateur et quelques accessoires.

Un changement important y a été apporté : au tablier en toile sur lequel cheminaient les tuyaux, on a substitué des bobines roulantes et indépen-

dantes pour chaque tuyau, en sorte qu'il ne survient aucune déformation, aucune déchirure, dans le cas très-ordinaire où la terre ne sort pas de la filière avec une même vitesse pour tous les tuyaux. Mais c'est moins encore peut-être à cette amélioration importante du tablier de la machine qu'au soin apporté à broyer, à malaxer et à épurer la terre, que l'on peut attribuer la marche continue régulière des opérations et surtout le déchet si faible, presque nul que j'ai remarqué. Aussi, à Ferrières, l'épuration des terres est chose capitale, et la plus grande part de la main-d'œuvre paraît être consacrée aux travaux nécessaires pour l'obtenir.

Prix des Drainages.

Le drainage des terres coûte le plus souvent, à Bréau comme à Ferrières, de 200 à 260 fr. par hectare.

A Ferrières, ce prix se compose comme il suit, pour un espacement de dix mètres entre les lignes et des tranchées de 1^{m} 20 de profondeur :

Creusement des tranchées et remblai avec pilonnage après la pose des tuyaux, 1,000 mètres linéaires à raison de 0 fr. 15 cent. par mètre, ci.	150^{f}	»
3,100 tuyaux à 25 fr. le mille	77	50
Transport de la tuilerie au lieu d'emploi, pour mémoire, ci	»	»
Pose des tuyaux dans les tranchées, sept journées à 3 fr., ci	21	»
Faux frais, études et plans.	5	»
Total.	253	50

Soit 25 cent. par mètre courant.

En général, dans le département de Seine-et-Marne, cette dépense est faite par les propriétaires, et le fermier paie au taux de 5 0/0 l'intérêt des sommes avancées.

Avantages du Drainage.

Il me reste, Monsieur le Préfet, à vous entretenir des bénéfices de l'opération.

Le département de Seine-et-Marne comprend aujourd'hui environ 2,000 hectares de terrains améliorés par le drainage ; c'est en conséquence le plus avancé de tous, celui où l'on peut, suivant votre pensée, Monsieur le Préfet, puiser les meilleures notions dans l'art du drainage.

« Les améliorations y sont telles, dit M. Gareau, » et si bien appréciées des fermiers, que non seule- » ment les charrettes stationnent près des fours et » y font leurs chargements dès que les tuyaux en » sortent, mais encore que l'on en a vu d'assez en- » treprenants pour aller chercher des tuyaux jus- » qu'à Rouen, ne regardant pas à la dépense du » transport, mais assurant qu'ils auraient un gain » considérable à avoir opéré un an plus tôt.

» Un autre fait non moins digne de remarque, » c'est qu'à l'automne de 1852 on n'a guère ense- » mencé en froment que les terres drainées, et en » 1853 on n'a pu également semer en céréales de » mars que les terres soumises à ce régime. »

Enfin, et encore d'après M. Gareau dont l'expé-

rience fait autorité, les avantages du drainage peuvent se résumer ainsi :

1° Excédant de rendement de 7 à 10 hectolitres de plus par hectare, dans les mêmes conditions que dans les terres non drainées ;

2° Moins d'humidité en hiver, moins de sécheresse en été, ameublissement très-notable du sol, culture plus facile et partant moins coûteuse;

3° Suppression des billons ou ados ;

4° Imbibition du sol par les eaux qui, ne s'écoulant plus à la surface, n'entraînent plus l'humus et les fumiers jusque dans les fossés ;

5° Maturité plus précoce.

Telles sont, Monsieur le Préfet, les observations que j'ai recueillies à Bréau et à Ferrières ; j'aurais pu les développer davantage, vous entretenir notamment des travaux d'assainissement des allées du parc de M. de Rothschild et de celles de son potager ; mais je me serais sans doute écarté du but que vous vous proposez et qui ne concerne que le drainage des terres arables.

Déjà dans l'Aube deux tuileries importantes, celles de Vendeuvre et de Saint-Parres-les-Tertres, sont pourvues chacune d'une machine à fabriquer les tubes. La première en a fabriqué cette année 130,000, et la seconde 7 à 8,000 qui sont livrés à raison de 25 fr., 35 fr. et 40 fr. le mille, suivant les diamètres. Ces deux machines à décharge horizontale et

à double action pourraient fournir 1,200,000 tubes en un an, quantité suffisante pour drainer près de 400 hectares.

J'ajouterai, Monsieur le Préfet, que si vous jugiez à propos d'envoyer travailler dans les ateliers de Ferrières deux de nos chefs cantonniers les plus intelligents, ces ouvriers y seraient admis avec bonté. Ils y acquierraient en peu de temps des connaissances suffisantes pour rendre ensuite ici d'utiles services dans les opérations de drainage que vous vous proposez de favoriser.

29 septembre 1854.

NOTICE

SUR

LE VITRAIL DU VAISSEAU DE L'ÉGLISE

A Saint-Laurent de Nogent-sur-Seine,

PAR M. AMÉDÉE AUFAUVRE.

L'église actuelle Saint-Laurent de Nogent-sur-Seine fut d'abord construite au XVe siècle, puis reprise et remaniée pendant tout le siècle suivant. L'art ogival à sa décadence et la Renaissance y ont laissé de très-remarquables détails d'architecture et de sculpture d'ornement. L'œuvre du commencement du XVIe siècle y lutte d'élégance et de richesse avec l'ornementation prodigue de la Renaissance, tandis qu'un reste de croisillon et le chœur (XVe siècle), avec leurs moulures et leurs colonnettes cylindriques, rappellent encore la belle tradition ogivale sur le point d'être oubliée. Mais, quoique fort intéressante et digne de la sollicitude qui l'a placée au rang des monuments historiques, l'église Saint-Laurent n'est

qu'un monument de deuxième ou de troisième ordre, et, si l'on peut employer l'expression, un échantillon de trois époques secondaires. Ce n'est donc pas l'édifice qui nous occupe en ce moment, c'est un détail d'ornementation qu'on ne saurait trop recommander à ceux qui ont pour mission de veiller à sa conservation; nous voulons parler de l'unique panneau de peinture sur verre qui subsiste encore à Saint-Laurent, et que nous considérons comme une très-grande curiosité iconographique.

A propos du sujet qui nous occupe, nous ne reviendrons pas sur les différences qui caractérisent l'inspiration et les procédés des verriers de toutes les époques tranchées. La confusion n'est pas plus possible dans la peinture que dans l'architecture. Si pour nous il n'y a pas progrès dans le sens vulgaire du mot, alors que nous envisageons les vitraux de la dernière période relativement à ceux de la grande époque ogivale, nous n'en reconnaissons pas moins la valeur intrinsèque des produits de l'art du verrier dans tous les temps. C'est à ce sentiment d'impartialité que nous obéissons, en abordant le sujet qui nous occupe, sujet conçu et exécuté dans les conditions propres à la peinture décorative de la Renaissance.

A la chapelle des *Maîtres Pêcheurs et Poissonniers*, et malgré quelques mutilations profondément regrettables, on admire une page de peinture sur verre aussi remarquable par l'idée, par la composition, que par l'exécution. Nous doutons que nulle part ce sujet ait été traité aussi heureusement et avec plus d'imagination, si tant est qu'il ait été exécuté; c'est la représentation en action du rôle et des luttes de

L'ÉGLISE traduite symboliquement par un *vaisseau*.

Le panneau se divise en cinq sujets. Le sujet principal occupe le centre; les quatre sujets secondaires sont placés aux angles. Au milieu du panneau, sur une mer agitée, glisse une galère pontée, mâtée, à un rang de rameurs, et voguant vent arrière.

Sur la proue on lit : NAVIS MYSTICÆ CONTEMPLATIONIS.

Au gouvernail : LA DISCRÉTION DES PRÊTRES.

Sur le mât : FIDES XRI ARBOR EV..... RELIGIONES.

Le long des cordages : CONVERSIONES PECCATUM. — VIGILIE FRUCTIFERUNT. — PERSEVERANTES ABSTINENTIA. — DEVOTE CONTEMPLATIONES. — CONTINENTES DISCIPLINE.

Sur les rames : EPISTOLE PAULI. — QUATUOR LIBRI. — LIBRI SALOMONIS. — EVANGELICA....... — PROPHETÆ.

A la bande des sabords : DISCIPULI LEGIBUS ORBEM.

Sur l'ancre suspendue à la proue : BONA VOLUNTAS.

Au-dessous des pavois formant balustrade : DOCTORES ECCLESIE.

Sur un lambrequin : SCRIPTURÆ RAMIS DOCTORES ÆQUORA SULCANT.

On devine en lisant les indications qui appliquent à l'idée catholique le gréement de la galère, comment se compose l'équipage. Saint Pierre, armé des clefs, son attribut, est assis au gouvernail. Sur le pont flotte une légende; on y lit : FUNDATORES RELIGIONVM.

Au-dessous sont placés, un cordage à la main, une

grande diversité de personnages en costumes monastiques, tous nimbés. Il expriment l'idée du lien qui rattache à la religion catholique tous les ordres religieux. Le centre du pont est réservé aux douze apôtres groupés naturellement au pied du mât.

Comme l'indiquent suffisamment les inscriptions, les docteurs de l'Eglise sont au banc des rameurs armés *des Ecritures,* transformées, pour le besoin du symbole maritime, en longs et puissants avirons. A côté de l'équipage dirigeant, calme, majestueux et bravant le danger avec une suprême tranquillité qui justifie le nom de *vaisseau de la contemplation mystique* donné à la galère, des soldats de la foi : apôtres, prêtres, religieux, laïcs, sont disséminés dans l'attitude de combat, et lancent autour d'eux des traits enflammés. En effet, *le vaisseau* n'est pas seulement battu par les vents, soulevé par le flot que sillonne hardiment sa carène, il est attaqué de tous côtés : en proue, en poupe, à babord, à tribord. Voici ses ennemis montés sur des barques qui le harcèlent : *les Juifs, les Ariens, les Sabellians, les Schismatiques, les Hérétiques* de tous les degrés et de toutes les sortes. Chacun de ces adversaires a son équipage et son embarcation portant un nom qui représente un drapeau dissident. Ainsi on lit : FAVST. — ARIVS. — SABELLIANVS. — ...... NAVIS SCHISMATICORUM. — NAVIS HERETIC....

Le navire des schismatiques est décoré à la proue d'une figure de démon. Ces barques ennemies ne sont pas seules autour de la galère catholique. On en voit trois autres. Sur l'une d'elles se trouve écrit : PREGIONI DE LA GERA..... LIGANTUR REGES MANIBUS.

Et pour justifier cette légende de la barque auxiliaire *du vaisseau de l'Eglise,* le peintre y a placé des personnages conduits les mains attachées vers la galère, et dont le costume indique la dignité.

Sur les sabords d'une barque où sont attachés des prêtres hébreux, on lit : HEBRÆI PREGIONI. Au-dessus se trouve en légende ces mots : ECCE VOLENTE DEO DURI STERNVNTVR HEBRÆI.

La troisième embarcation est caractérisée par ces mots : IMPERATORI PREGIONI. Des empereurs, dont les riches manteaux de drap d'or resplendissent, sont faits prisonniers par l'église.

Cependant la lutte est engagée ; les équipages des chaloupes combattent le vaisseau ; mais on pressent de quel côté se dessine la victoire. Plusieurs assaillants sont frappés, percés de traits et de flèches ; d'autres sont précipités dans les flots, et l'on voit çà et là les extrémités de ceux qui vont disparaître dans les profondeurs de l'abîme.

Si l'ensemble de cette allégorie se distingue et peut être facilement compris au premier coup-d'œil, malheureusement les détails exigent quelques recherches. Dans plusieurs parties, il faut suppléer aux lacunes engendrées par des mutilations. Néanmoins on ne peut nier que le carton du dessinateur ne soit à la hauteur de l'idée symbolique qu'il a traduite. Les costumes sont franchement dessinés. Le mouvement, les attitudes, l'observation des règles de la plastique, l'ordonnance et la solidité de la couleur font de ce vitrail, si remarquable déjà par sa composition, un tableau mouvementé et pittoresque. Comme on le pense, les costumes adoptés, les

armes, les formes du vaisseau et celui des barques sont ceux du XVIe siècle; mais cet anachronisme ethnographique est d'autant moins choquant que les Apôtres et les Pères de l'Eglise constituent la minorité. Les autres personnages n'ont pas de date, et il était assez naturel que la galère du XVIe siècle servît de modèle au vaisseau.

A chacun des quatre angles du panneau il y avait des compositions secondaires fort heureusement traitées, si l'on en juge par le peu qui a échappé aux iconoclastes. On assure que le vitrail *du vaisseau* a été maltraité au moment de la révolution par un employé de l'église. Si le fait est vrai, il est doublement stupide, et il ne saurait s'expliquer. On le comprendrait à peine de la part d'un de ces ignorants qui croyaient que révolution et destruction étaient synonymes.

A l'angle gauche supérieur est l'épisode miraculeux de la *Conversion de Saul.* Le guerrier est sur le chemin de Damas, accompagné de soldats. La voix du Christ retentit dans les airs, accompagnée d'un rayon lumineux qui met en fuite les compagnons de Saul. *Cur me persequeris?* dit la voix. Ces mots brillent sur le rayon pourpre et or qui aveugle et renverse cheval et cavalier.

Une légende écrite dans un petit cadre renferme encore ces fragments :

St PAUL BRULAIT D'A
FFECTION A PERSECUT
ER LES CHRETIENS
.... VAISSEAU.....
CCION PAR UNE
GRAND CONVERSION.

A l'angle gauche inférieur, les restes de la peinture ont trop peu d'importance pour être reconstitués sûrement. La présence de soldats, dont les piques et les casques couvrent un fragment, indiquent une action militaire, peut-être la prise de Jérusalem.

L'angle droit supérieur n'a pas échappé non plus au désastre. Pourtant on voit qu'il s'agit encore d'une allégorie. Au-dessus de débris de murs et de portes est écrit le nom de Constantinople. Ces fragments dépendent d'une fortification située au bord de la mer. Le pape, en chape, avec tiare et portant une croix grecque, s'avance inspiré par l'Esprit-Saint qui plane au-dessus de lui. De hauts dignitaires, rois, princes ou capitaines suivent, couverts d'armures de bataille et à l'ombre d'un étendard, les pas du pontife. Des mahométans sont agenouillés autour du groupe. La légende dont voici le texte explique suffisamment le sujet :

Non seillement les helbreux
Mais tous les Turcs sans
Fainctise du vouloir du
Dieu des cieulx
Se réduiront à l'église.

L'angle droit inférieur est occupé par la reproduction du miracle des *trois enfants dans la fournaise;* un des enfants se montre paisible et souriant au milieu de l'affluence attirée par l'issue miraculeuse du supplice.

On lit au bas du sujet ces mots explicatifs :

Les trois enfants n'adorent
Point l'idole donc

Sont jetés tout vifs en
La fournaise......

Le long de la partie inférieure du vitrail se trouvent confondus les assises d'un temple, des bases de colonnes, des débris de statues ; sur le temple on lit : TEMPLUM PANTHÉON.... *Le renversement des idoles* qui avait inspiré le peintre ne peut faire l'objet d'un doute ; on lit :

LES SYMULACRES
RUYNÉS PAR LES C......... (chrétiens).

Tout au haut de la verrière, et sans aucun lien avec les fragments épars dans les fonds, on lit cette légende qui résume la pensée inspiratrice de tout le panneau :

PAR ROYS ET EMPEREURS L'EGLISE EST AGITÉE
PAR JUIFS ET MAGICIENS, APOSTATS HÉRÉTIQUES
PAR FAULX PRINCES CHRÉTIENS, ELLE EST PERSÉCUTÉE,
MAIS TOUSIOURS DURERONT SES POUVOIRS AUTANTIQUES.

La date de 1572, au bas du vitrail, explique à elle seule le choix du drame nautique représenté à Saint-Laurent. Le règne de Charles IX fut le plus rempli par les querelles religieuses qui caractérisent le siècle auquel il appartient ; 1572 est célèbre par un de ces événements qu'il faudrait pouvoir rayer de l'histoire ; mais la forme maritime donnée si heureusement à la grande lutte engagée de toute éternité entre l'église catholique et ses dissidents a une cause particulière. La verrière a été donnée par la Corporation des pêcheurs et poissonniers de Nogent, dont les armes sont peintes au bas du panneau. L'écu de la verrière porte *d'azur à trois bards d'argent entre-*

lacés (1). Ce qui prouve encore que ce n'est pas à une libéralité individuelle qu'est due cette curieuse peinture, c'est un débris de cadre où l'on voit encore :

MESSIEURS... CONFRAIRIE.... ONT L'AN.... FAIRE.

Quant à l'artiste qui a exécuté le travail, c'était certainement un de ces nombreux italiens attirés en France, comme Rinuccini, le constructeur du jubé de la collégiale de Saint-Etienne, à la suite de Primatice, de Nicolo dell'Abbatte, de Rosso, de Léonard de Vinci, etc., et séduits par la brillante fortune de leurs devanciers. On a dû remarquer les échappées italiennes qui se trouvent parmi les indications généralement latines du sujet principal.

Au reste, voici un fragment qui lève tous les doutes. On lit en bordure au pied de la verrière : PORTO VERONA... ETTA DALO APOSTOLO PIEROR DEL CIEL REGGIA L'UNA ET L'ALTRA CHI AV... Si ce fragment n'est pas d'un italien très-satisfaisant, au moins ne laisse-t-il aucun doute.

Nous n'avons pas besoin de faire autrement valoir le vitrail du *vaisseau de l'Eglise*. La description suffit à prouver son importance. Quoique en général les restaurations de verrières soient fort délicates, nous croyons qu'il serait possible d'arriver à classer les fragments répandus au hasard d'une mise en plomb inintelligente; de compléter d'une manière

(1) L'écu, sculpté à la voûte de la chapelle, offre des variantes assez sensibles. Il est *d'azur à deux bards d'argent reliés par une anguille, le tout d'argent*, et *a une écrevisse de gueules posée en pointe*.

satisfaisante les détails qui manquent au sujet principal. La coloration des verres, la certitude des contours, l'évidence des compléments nécessaires, tout concourt à faciliter un travail de ce genre. On a fait heureusement à la cathédrale de Troyes (1) des raccords plus difficiles, surtout à raison des problêmes de translucidité qu'il fallait résoudre en appliquant des pièces nouvelles à côté de fragments réputés inimitables. Nous pensons que la ville et la fabrique de Nogent doivent associer leurs efforts pour conserver intacte et réparer l'une des plus curieuses pages de peinture que le XVIe siècle ait léguées à la postérité.

(1) M. Caresse, peintre, et M. Vincent, verrier.

MISSION DE LA FEMME,

ET, EN PARTICULIER, DE LA FEMME CHRÉTIENNE,

DANS LA SOCIÉTÉ,

Par M. L'ABBÉ TRIDON, Membre résidant (1).

La Femme, tirée d'une des côtes de l'homme, vers la région du cœur, formée de sa substance pour être sa compagne et son aide dans la propagation du genre humain, est, dans sa nature, un être noble, délicat et sensible.

Sa fonction principale est d'aimer.

Depuis que la misère et la mort sont entrées dans le monde, *aimer, souffrir, pleurer et compatir* ont composé presque toute son existence.

Cette faculté d'aimer lui est tellement essentielle,

(1) Ces quelques pages ne sont qu'un fragment d'un ouvrage plus important, auquel travaille l'auteur, et qu'il a intitulé : *Education pratique de l'Enfance par la Mère chrétienne*.

que les développements successifs de sa nature ne sont que des transformations d'amour.

Ce sentiment, inné dans la femme enfant, se révèle avec vivacité dans la jeune fille, grandit quand elle devient épouse et mère, et la viduité qui semblerait devoir le comprimer, le tuer ou l'affaiblir, le développe avec la douleur.

Placée dans la famille entre le père, qui en est le chef, et les enfants qui en sont les membres, la mère en est le cœur personnifié.

Si l'amour qui l'anime est pur; la femme est douce, forte et généreuse, et les Lettres Sacrées, en la comblant de bénédictions, font d'elle, au livre des Proverbes, le plus magnifique éloge.

Si, au contraire, elle se livre à l'amour désordonné de l'orgueil, son cœur, naturellement expansif, se rétrécit et se ferme aux émotions généreuses. Tendre à l'excès pour elle-même, égoïste à outrance, elle devient, sous une enveloppe pleine de mollesse, sèche et dure pour les autres, et toujours, quoiqu'elle fasse, faible et misérable.

Eve et Marie, placées, bien qu'au second rang, en tête de l'histoire et des destinées humaines, sont les types de ces deux femmes.

La première, séduite par le plaisir, entraînée par une fausse promesse d'indépendance, éprise d'une beauté flatteuse mais mensongère, attirée par l'appât d'une science vaine et dangereuse, a péri dès le commencement. Un esclavage affreux, des douleurs inouïes, l'ignorance et la honte furent les fruits véritables et hâtifs d'un acte de rébellion.

Depuis cette première faute commise au Jardin de délices, toutes les femmes, sans exception, qui se sont inspirées de l'esprit qui séduisit la première, ont partagé sa malédiction, l'ont déversée sur l'homme, en la perpétuant dans le monde.

Aujourd'hui que cet esprit de mensonge remplit du venin de sa parole mille et mille écrits légers, variés, dangereux et corrompus; que des milliers de femmes, jeunes filles, épouses et mères, vont boire chaque jour à la coupe de la séduction et du mal, le poison circule partout et menace de tout envahir et de tout corrompre.

La femme, c'est une réflexion digne d'attention, la femme se dégrade et s'énerve dans le plaisir; elle grandit sous les coups de l'adversité.

Aussi la seconde, providentiellement substituée à la première, est une mère de douleurs. Modeste servante du Seigneur, sa fille humble et soumise et pour cela bénie entre toutes, elle verse à travers les générations et les siècles la bénédiction et le salut.

Les deux amours, dont parle si éloquemment saint Augustin dans l'immortel ouvrage où il pose la base de la philosophie de l'histoire, les deux amours, issus des deux paroles, ont fait les deux femmes et les deux cités. « *L'amour de soi*, poussé jusqu'au mépris de Dieu, a fait la femme et la cité du monde; *l'amour de Dieu*, porté jusqu'au mépris de soi, a fait la femme chrétienne et la cité de Dieu (1). » *Fecerunt civitates duas amores duo : terrenam scilicet, amor sui*

---

(1) *De civitate Dei. Lib. XIV, ch.* 28.

usque ad contemptum Dei; cœlestem verò, amor Dei usque ad contemptum sui.

Quelle que soit l'obstination de certains esprits à fermer les yeux à la lumière et à méconnaître la cause de nos calamités publiques, il est clair, aux yeux de l'homme réfléchi, que l'influence des femmes n'y est pas étrangère. Il est même évident qu'à quelque époque qu'on prenne l'histoire, on verra l'action de ces deux femmes, et que, selon que l'une ou l'autre domine et triomphe, la société est heureuse ou malheureuse.

L'éducation des filles, qui a occupé la plume d'un des plus beaux génies et des plus grands évêques de France (1), mérite les réflexions des sages.

On n'a pas toujours fait assez d'attention à la place que la femme occupe dans le plan du monde.

Le paganisme et la barbarie l'ont abaissée outre mesure et l'ont profondément avilie; l'éducation à la mode, qui ne s'occupe que de la superficie, n'aboutit qu'à lui enfler le cœur, et l'esprit soi-disant philosophique, qui prétend l'élever et l'agrandir, a pour effet certain de la dégrader : témoin la femme *libre, émancipée,* la femme du *progrès humanitaire,* la femme.... Qui oserait, sans égard pour un sexe aussi noble et aussi délicat, redire les qualifications bizarres par lesquelles on a déshonoré ce respectable nom ?

Le christianisme seul a compris la place et la di-

---

(1) Fénélon.

gnité de la femme; seul il lui a garanti sa mission, que la nature lui donna comme un droit qu'on ne peut violer sans crime et sans danger.

Dans ces jours de désastre où la famille et la société sont si sérieusement menacées, un reste de foi chrétienne, joint à l'instinct de la conservation, fait tourner les regards vers la religion du Calvaire et demander à la croix la guérison. On veut, sur la pierre antique posée par la main de Dieu, appuyer les deux colonnes qui soutiennent la société humaine, savoir : *la famille et la propriété;* on appelle au secours, non le code humain des Douze Tables, mais le code éternel et divin, le Décalogue.

La religion, qui a foi en la parole puissante et régénératrice de son fondateur, est à l'œuvre; mais, sachant les destinées de la femme chrétienne dans la famille et la société, elle réclame les mères comme ses auxiliaires naturels et nécessaires.

Un homme de génie, Leibnitz, l'a dit : « On réformera le genre humain, quand on réformera l'éducation de la jeunesse. »

La raison a parlé par la bouche du génie. L'avenir est donc dans les enfants, et les enfants, ceux au moins du premier âge, appartiennent encore aux mères de famille.

Bien que les femmes soient attachées presqu'exclusivement au foyer domestique, que leur vie y soit cachée et comme ensevelie, leur action est immense. Rien de grand, on l'a remarqué, ne se fait sans elles dans le monde.

Le royaume de France, le plus beau après celui du

ciel, a été fait par les évêques, comme une ruche est faite par des abeilles : ainsi parle un écrivain célèbre. Je souscris à ce jugement, pourvu qu'on accorde aux femmes chrétiennes de notre histoire d'avoir puissamment secondé l'action civilisatrice des évêques. Et, si l'on y réfléchit, on remarquera que leur puissance ne se doit point mesurer uniquement sur leur intervention plus ou moins heureuse dans les affaires publiques, mais principalement sur leur influence intime, exercée à l'intérieur sur l'esprit de leurs époux et sur l'éducation de leurs enfants.

Ainsi la France doit d'être chrétienne à l'empire de la foi de Clotilde sur le cœur de Clovis, comme elle doit à la piété de Blanche de Castille le plus accompli de ses rois.

Que n'aurait-on pas à dire si du palais des rois on descendait dans les conditions ordinaires de la société, poursuivant cette étude jusque dans la chaumière des campagnes et l'échope de nos cités !

Reines à l'intérieur des familles, les femmes y remplissent, avec une espèce d'omnipotence, les fonctions que remplit le cœur dans le corps humain. Tout s'anime du mouvement qu'elles impriment, se colore de leur horizon; tout y vit de leur vie, s'y forme à leur image.

Malheur à qui contrarierait leur action vivifiante! malheur à elles et à la famille si, infidèles à leur mission, elles en viciaient l'exercice, en la détournant de sa fin légitime et sainte!

Malheur donc à la femme frivole qui, au mépris de sa conscience, des lois les plus impérieuses de la

nature et du jugement des sages, prend à dégoût les nobles jouissances pour se répandre sur le théâtre du monde, jetant en pure perte son esprit, son cœur et des heures précieuses qui appartiennent à ses enfants qu'elle abandonne à des mercenaires!

Les femmes font les mœurs, par la raison qu'elles forment les hommes; et parce que les lois ne sont que les conséquences des mœurs, on peut dire avec quelque vérité qu'elles forment les législateurs et les lois.

On l'a dit avec un grand sens : l'homme est presque toujours à l'âge viril ce qu'il fut sur les genoux de sa mère. Recevant l'enfant à sa naissance, présidant à ses impressions premières, et lui montrant, avant tout autre, le chemin de la vie, la mère est en réalité une institutrice toute puissante qui décide ses principes et ses habitudes.

D'après ces observations justifiées par l'histoire, les grands hommes et les grandes choses sont en définitive, et dans un certain sens, l'œuvre de la femme forte.

Mais qui trouvera cette femme forte?

La religion en a le type immortel dans l'incomparable Femme vierge et mère tout ensemble, la Femme par excellence, que la religion a placée sur ses autels, nouvelle Eve mise à la place de la première, plus digne qu'elle d'occuper le haut rang de fille aînée du Créateur, de mère du genre humain et de reine de l'univers.

Les femmes admirables de l'histoire de l'humanité, telles que Sara, Rachel, Judith, Esther et Dé-

bora, n'ont été que des ombres et des ébauches de ce chef-d'œuvre.

Les femmes de Sparte, les dames romaines, bien qu'admirables à certains égards, ne peuvent paraître en présence de cette incomparable femme, modèle achevé de perfection, type accompli d'après lequel la religion a formé nos mères, nos sœurs et vos épouses.

La femme chrétienne est donc quelque chose de grand. Depuis le sacrifice du Golgotha, auquel la seconde Eve a pris une si noble part, l'homme a recouvré dans le Christ vainqueur sa liberté perdue, la gloire de ses destinées et sa félicité première; il est redevenu roi; et la femme, relevée sur le trône de la seconde majesté d'où elle était déchue au jour de la désobéissance, a reconquis, à force de vertu et par une invincible patience, sa couronne de reine.

Il ne faut pas en douter, la dignité des femmes chez les peuples chrétiens n'a pas d'autre principe : la fleur qui forme leur couronne sort de la tige de Jessé.

La femme chrétienne, à ce point de vue élevé, est la seconde personne; c'est en quelque sorte le Verbe de cette Trinité de la terre qu'on appelle la famille, et qui a probablement plus de rapports intimes et réels qu'on ne le pense ordinairement avec la trinité divine qui, en créant, s'est peinte dans ses œuvres, et surtout dans l'homme et dans tout ce qui se rattache à l'homme.

Que les femmes songent à la sublimité de leurs fonctions à l'égard de leurs enfants; c'est à elles

principalement qu'il appartient de les mettre en communication avec le monde des intelligences. La parole créatrice qui a fécondé le néant, qui, sortie du sein de Dieu, a fait jaillir la pensée dans l'homme, et qui a révélé à Adam sa gloire et sa félicité, se retrouve dans la mère avec une partie de sa puissance. C'est la parole de la mère qui apporte la lumière à l'enfant au berceau; il la reçoit et y répond par les plus aimables bégaiements.

Aussi, la langue que nous parlons à notre entrée dans la vie, qui nous a révélé le nom de Dieu, qui nous a initiés aux premiers secrets de la science comme aux douceurs de l'amitié, est appelée à juste titre la LANGUE MATERNELLE.

RAPPORT

SUR

QUELQUES PUBLICATIONS

DE SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

Par M. le Baron DOYEN,
Membre résidant.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à mon examen quatre volumes de Mémoires, — l'un de l'Académie de Stanislas, Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, — l'autre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, — le troisième de la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, — et le dernier de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse.

J'ai à vous rendre compte de ces quatre volumes; je commence par celui de Nancy, année 1852.

J'ai d'abord été frappé du titre de cette Société, et ce nom de Stanislas, sous lequel elle s'abrite, est à la fois une preuve de bon goût et un témoignage de reconnaissance envers le bienfaiteur de la Lor-

raine, qui fut en même temps le fondateur de cette Académie. Vous savez, Messieurs, quelle vie aventureuse a menée Stanislas, et il n'est peut-être pas inutile de la rappeler rapidement, ne fût-ce que pour faire remarquer une fois de plus quelle aimable retraite la culture des lettres offre aux fatigues et aux désillusions des hommes, quelle qu'ait été leur position. C'est toujours là qu'aboutira un esprit élevé; c'est avec les savants, avec les gens lettrés qu'il se consolera de la perte des grandeurs ou des déceptions de la vie. La philosophie, bien comprise et bien pratiquée, sera toujours le meilleur refuge contre les soulèvements de l'ambition ou les découragements de la faiblesse.

Stanislas Leczinski, né en 1677, fut donc successivement général de la Grande-Pologne, ambassadeur extraordinaire à Constantinople, et député auprès de Charles XII, roi de Suède, alors en guerre avec la Russie. C'est de là que datent sa fortune et sa chute. Sa physionomie ouverte, ses manières nobles et distinguées, son éloquence à la fois simple et forte, tout plut au Roi qui, ayant fait déposer Frédéric-Auguste, dont les armes s'étaient liguées contre lui avec celles du czar, fit élire Stanislas Roi de Pologne. Sa royauté ne dura que cinq ans. Les revers éprouvés par les Suédois le forcèrent à s'éloigner, et Frédéric-Auguste reprit la couronne. A sa mort, arrivée quelques années après, Stanislas quitte la France où il s'était retiré pour se rendre en Pologne, et il y est de nouveau proclamé Roi. Mais l'Impératrice de Russie intervint par ses armes en faveur du fils de Frédéric-Auguste, et Stanislas fut encore obligé de fuir avec quelques amis fidèles. Il gagna

Dantzick et s'y défendit pendant plus de six mois avec une rare valeur. Les ressources venant à lui manquer, et sa tête étant mise à prix par les Russes, il eut le bonheur de leur échapper à la faveur de déguisements sans cesse renouvelés, et d'arriver en Prusse où, après un séjour d'un an à Kœnisberg, il revint enfin en France, sur cette terre hospitalière ouverte à toutes les infortunes.

Toutes ces péripéties, Messieurs, durèrent trente-deux ans, et Stanislas en avait soixante quand il prit possession des duchés de Bar et de Lorraine qui lui avaient été cédés par un traité fait entre l'Empereur d'Allemagne et le Roi de France, en vertu duquel, à sa mort, ces deux duchés firent retour à la couronne de France. Stanislas vécut encore près de trente ans, et ce sont ces trente années qu'il consacra au bonheur des nouveaux peuples qu'il était appelé à gouverner.

Embellissant à la fois Lunéville et Nancy, protégeant l'agriculture, développant le commerce en même temps que l'amour des arts et le goût des lettres, fondant des établissements utiles, des colléges, des hôpitaux, une académie, nourrissant son esprit par des travaux littéraires qui ont un vrai mérite, et s'abandonnant tout entier à son caractère doux, affable et bienveillant, Stanislas fut un prince accompli, et la Lorraine qu'il a comblée de bienfaits ne prononce encore son nom qu'avec respect et reconnaissance.

Me permettrez-vous à ce sujet, Messieurs, un souvenir de famille qui fortifie ce que je viens de vous dire. Mon père était Lorrain : né à Lunéville, en 1755, il n'avait que onze ans quand Stanislas mourut;

mais ce nom et le bien qu'il rappelle étaient déjà si bien gravés dans son jeune esprit, qu'après quatre-vingts ans révolus, je ne lui en ai jamais entendu parler qu'avec émotion.

C'est Stanislas qui a tracé du philosophe le portrait suivant, et en le traçant il en prenait certainement en lui les principaux traits :

« Le vrai philosophe, exempt de préjugés, doit connaître le prix de la raison, ne pas estimer les grands états de la vie plus qu'ils ne valent, ni les basses conditions plus petites qu'elles ne sont. Il doit jouir des plaisirs, sans en être l'esclave ; des richesses, sans s'y attacher ; des honneurs, sans orgueil et sans faste. Il doit supporter les disgrâces sans les craindre et sans les braver, regarder comme inutile tout ce qu'il n'a pas, comme suffisant tout ce qu'il possède. Toujours égal dans l'une ou l'autre fortune, toujours tranquille et d'une gaîté sans art, il doit aimer l'ordre et le mettre dans tout ce qu'il fait ; épris des vertus de son état, n'être extrême dans aucune, et les pratiquer toutes, même sans témoins. Sévère à son égard, être indulgent à l'égard des autres, franc et ingénu sans rudesse, poli sans fausseté, prévenant sans bassesse.... le philosophe doit avoir le courage de se passer de toute sorte de gloire, ignorer ses vertus, et compter pour rien jusqu'à la philosophie même. »

Je vous l'ai dit en commençant, Messieurs, c'est le culte des lettres qui seul peut mettre un tel repos dans l'esprit, quelque agitation qui l'ait d'abord entraîné, et c'est un service que leur devra quiconque les aime véritablement et leur confie ses peines ou ses loisirs.

Je reviens au volume de l'Académie de Nancy.

Ce volume, comme ceux des Académies de province, contient nécessairement quelques dissertations qui ont trait à l'histoire locale et à des intérêts de contrée. Ces sortes de Mémoires sont en général instructifs et apprennent des choses que l'on chercherait en vain dans l'histoire générale. Aussi lira-t-on avec plaisir des Notices sur Jeanne Darc, à qui les uns ont voulu donner à tort la particule héraldique, et que d'autres ont voulu faire Champenoise en prétendant que le village de Domremy était dans le Bassigny Champenois. Le fait n'est pas complètement exact; Domremy était ce qu'on appelait alors mi-partie, et la Notice expose et démontre que la maison où est née Jeanne Darc était située dans la partie dépendante des duchés de Bar et de Lorraine. Il faut donc que la Champagne renonce à inscrire une célébrité de plus sur la longue liste de ses illustrations (1).

(1) M. Lepage, auteur de l'opinion consignée ici par M. le Rapporteur, est Lorrain; est-il étonnant que Jeanne Darc paraisse Lorraine à ses yeux? L'Académie de l'Aube, qui est Champenoise, professe une croyance tout opposée, et l'appuie sur les faits suivants, qui sont de toute certitude :

1°. Jacques Darc, père de Jeanne, est né à Ceffons, près de Montier-en-Der.

2°. Le village de Greux, dont dépendait en partie le hameau de Domremy, appartenait à la Champagne, puisque dès l'an 1335, c'est-à-dire près d'un siècle avant la naissance de Jeanne, la seigneurie de Vaucouleurs, dans laquelle étaient compris Greux et Domremy, avait été achetée à Jean de Joinville par Philippe de Valois; et en 1365, Charles V l'avait de nouveau

Une Notice sur Bichat m'a paru intéressante, non que j'aie pu la juger au point de vue de la science, comme auraient pu le faire quelques-uns de nos savants collègues ; si je l'ai lue avec plaisir, c'est que j'aime à connaître, je l'avoue, ces puissants génies qui, leur flambeau à la main, s'enfoncent hardiment dans les obscurités de la science, les éclairent, les illuminent, et, prodigues de leurs richesses, sèment ensuite pour le bonheur de tous les vérités qu'ils ont découvertes.

Nous autres, Messieurs, pauvres infirmes de la vie, nous sommes tous les humbles vassaux de la médecine, taillables et corvéables à sa merci. C'est d'elle que nous dépendons plus ou moins, et puis-

---

unie à la couronne et attachée au gouvernement de Champagne.

3°. La partie de Domremy, relevant de Greux, était de la Champagne comme Greux lui-même.

4°. La partie de Domremy, appartenant à Greux, était celle où est née Jeanne Darc, puisque, dans son interrogatoire, répondant à cette question : *Où êtes-vous née?* elle dit : *Au village de Domremy, qui ne fait qu'un avec le village de Greux.*

5°. Cette partie de Domremy, ne faisant qu'un avec Greux, est celle qui est la plus voisine, la plus rapprochée de ce village.

6°. Greux est au nord de Domremy; c'était donc la partie nord de Domremy qui appartenait à Greux.

7°. Or, les deux parties de Domremy, l'une barisienne et l'autre champenoise, sont séparées par le ruisseau des trois fontaines qui coule à peu près de l'ouest à l'est, et vient se jeter dans la Meuse vers le milieu dudit village.

8°. La partie champenoise de ce hameau est donc celle qui se trouve au NORD, à gauche de ce ruisseau, du côté de Greux.

qu'elle nous distribue des consolations, des adoucissements et des secours, nous serions ingrats de ne pas en comprendre les apôtres et les disciples dans notre reconnaissance. Honneur donc aux médecins, et en particulier à Bichat qui fut, dit la Notice, le véritable fondateur de la médecine organique en France, et la personnification la plus éclatante de l'école de Paris.

Je passe sur deux éloges fort bien écrits, et qui font honneur à l'Académie de Stanislas, ceux de M. Bresson, mort conseiller à la Cour de Cassation, et de Victor Jacquemont, l'infortuné et hardi voyageur, décédé si jeune à Bombay, pour arriver à la biographie d'un des plus illustres enfants de la Lor-

---

9°. Or, c'est précisément dans cette partie que le plan de M. Lepage, ainsi que tous les autres plans, place la maison où est née Jeanne Darc.

Conclusion.

Champenoise par son père, Jeanne Darc l'est donc aussi par le lieu où elle a pris naissance. C'est ce qui s'accorde parfaitement avec ce que dit Charles VII, dans son ordonnance précieusement conservée à Greux : ..... qu'il accorde aux habitans et manans des villages de GREUX ET DE DOMREMY, dans le bailliage de Chaumont en Bassigny, où LA DICTE JEANNE PRIT NAISSANCE, décharge complète et exemption de toutes tailles, gabelles et aides pour le présent et pour l'advenir, à cause de ses éminents services, etc....

Ainsi, le témoignage de Jeanne, celui de Charles VII, qui considère Greux et Domremy, où est née Jeanne, comme ne faisant qu'un, celui même des pièces que rapporte M. Lepage, aux pp. 166 et 167 de son Mémoire, le plan lui-même annexé audit Mémoire, tout concourt à établir cette vérité, que Jeanne Darc est Champenoise.

(Note communiquée par M. HARMAND, Secrétaire-adjoint de la Société.)

raine, de Jacques Callot, celui que l'on a si justement nommé *l'improvisateur sur cuivre*. C'est le morceau capital du volume, et le soin avec lequel il est écrit, les notes nombreuses dont il est enrichi, tout en fait une lecture pleine de charme et d'intérêt. Jamais la puissance d'une vocation naturelle n'est apparue plus forte et plus victorieuse que chez Jacques Callot; il s'est fait sa vie, sa carrière, son talent par lui-même, malgré sa famille; et peut-être sans cette force intérieure qui soutenait sa volonté et révélait déjà son génie, il eût été condamné, comme ses frères, à s'enterrer dans l'obscurité et les pratiques d'un cloître.

Qu'est-ce, en effet, Messieurs, que la vocation? A s'en tenir à l'étymologie du mot, c'est être appelé à quelque chose; et si l'on consulte le premier sens donné à ce même mot, il ne s'est d'abord appliqué qu'à la voix intérieure par laquelle Dieu appelle sa créature à un certain genre de vie. Plus tard, et par extension, il s'est dit de toute disposition marquée, de tout penchant inné, qui se trahit involontairement dès l'âge le plus tendre. Or, quelle vocation fut plus irrésistible que celle de Jacques Callot? Jugez-en, Messieurs, par le récit succinct de ses premières années.

Dès l'enfance il maniait le crayon et traduisait toutes les connaissances de sa famille en caricatures, où perçait un esprit précoce et malin. A l'âge de douze ans, après quelques premières études faites à Nancy, tourmenté du désir d'aller à Rome, où il semblait pressentir sa destinée, il quitte furtivement la maison paternelle, sans se mettre en peine des fatigues et des frais d'un tel voyage, et part à pied,

presque sans argent, sans recommandation, et ne se fiant qu'à lui-même du soin de réussir. A bout de ses faibles ressources, il se joint sans scrupule à une troupe de bohémiens, et arrive avec eux à Florence. La biographie remarque avec raison que c'est sans doute à cette rencontre et à cette vie commune que Callot a dû de retracer plus tard avec tant de vérité le genre d'existence et les habitudes de ses anciens compagnons qu'il appelle plaisamment de *pauvres gueux pleins de bonadventures*. Il quitta bientôt, et heureusement pour lui, cette troupe qui, dit-il encore, *ne porte rien que des choses futures*, et arriva enfin à Rome. A peine entré, il y fut reconnu par des marchands de Nancy qui, malgré ses larmes et sa résistance, le ramenèrent à ses parents. Au bout de quelque temps, toujours sollicité par la passion des arts, il s'échappe de nouveau et repart pour cette cité qui en est comme la mère et la nourrice. Hélas! il se flattait encore, car à Turin il rencontre son frère aîné qui le reconduit une seconde fois à la maison paternelle. Certes, Messieurs, il y aurait eu de quoi décourager un artiste ordinaire; mais Callot avait le feu sacré, ses désirs n'en étaient que plus vifs, et son père consentit enfin à favoriser lui-même ses études et à l'envoyer dans cette Italie, objet de tous ses vœux, et qu'il ne devait plus quitter que pour rapporter dans sa patrie un nom illustre et une renommée que, depuis plus de deux siècles, nul artiste n'a surpassée ni même égalée. Callot, quoiqu'il soit mort à 43 ans, est encore le plus célèbre et le plus fécond graveur à l'eau forte que la France ait vu naître. Son œuvre ne contient pas moins de 1380 planches.

La lecture de cette biographie m'a révélé une particularité qui est peut-être peu connue, et que je dois signaler pour l'honneur de Troyes, c'est que le premier maître de Jacques Callot, celui chez lequel, entré en apprentissage, il resta plus de deux ans, était Troyen d'origine; il s'appelait Philippe Thomassin. Venu en Italie sans aucune ressource, il avait commencé par ciseler des boucles et des ornements de ceinturons dont on faisait un grand usage dans la seconde moitié du seizième siècle. Plus tard, gagnant peu par suite du changement de la mode, car son inconstance ne date pas de nos jours, il se perfectionna dans le maniement du burin, et devint un artiste remarquable. Il mourut à Rome, où il s'était marié.

Je passe sous silence, car je ne veux pas refaire une notice biographique sur Callot, son séjour à Florence, son retour à Nancy, ses voyages à Bruxelles et à Paris, les nombreux travaux qui ont signalé toutes ces années de sa vie, et je n'en rappellerai qu'une circonstance, parce qu'elle est honorable pour lui, et permet d'accoler à la qualité de grand artiste celle de bon citoyen.

Louis XIII ayant envahi la Lorraine et mis le siége devant Nancy, y entra par la ruse en septembre 1633, dix-huit mois avant la mort de Callot. Il manda l'artiste et lui proposa de graver ce siége en son honneur. Callot s'en excusa par ces paroles, admirables de convenance et de simplicité : « Sire, je suis Lorrain, et je crois ne devoir rien faire contre l'honneur de mon prince et de mon pays. » Cette délicatesse de cœur fut comprise, et le Roi n'insista pas.

Plusieurs autres mémoires ou comptes-rendus sur différents sujets complètent le volume.

Je passe aux Mémoires de l'Académie de Dijon, année 1851. Ils sont partagés en deux sections : celle des lettres qui ouvre le volume, celle des sciences qui le ferme.

Le premier article de la partie des lettres traite de la comédie grecque, ou plutôt c'est une espèce de revue des anciens comiques et des fragments qu'ils ont laissés. Il y a çà et là des conjectures, des textes plus ou moins fidèles, mais les développements m'y paraissent écourtés, et des vingt-cinq poëtes dont il donne le nom, l'auteur de l'article ne cite rien de saillant. Il rappelle seulement et indique par ces fragments que la comédie grecque était surtout politique, personnelle, et que la scène était le plus souvent l'auxiliaire satyrique de la tribune aux harangues. La licence y dépassait toutes les bornes, et nos mœurs plus polies, plus châtiées, plus tolérantes, ont peine à comprendre les personnalités odieuses, les grossièretés obscènes que les Athéniens consentaient à entendre. Leur manière même de faire l'éloge d'Athènes a quelque chose d'exclusif et de hardi qui est loin de celle des Napolitains. Voir Naples et puis mourir, disent-ils ; Lysippe, lui, dit crûment : Qui n'a pas vu Athènes est une bûche ; qui l'a vue sans s'y plaire est un âne ; qui s'y plaît et la quitte est un cheval hongre.

L'auteur de l'article s'arrête à Aristophane sur le-

quel il semble promettre une prochaine notice ; c'est en effet celui dont les ouvrages ont été le moins mutilés, ce qui lui permettra sans doute une étude plus complète de la véritable comédie grecque.

Un essai sur l'histoire de la philosophie morale dans l'antique Orient contient des recherches et des doctrines sur lesquelles je serais inhabile à me prononcer. Après cet essai vient un mémoire de M. Th. Foisset, conseiller à la Cour impériale de Dijon, sur les causes secrètes de la chute de Charles-le-Téméraire. Ce mémoire tend à prouver que le duc de Bourgogne a été calomnié par l'histoire, qu'il n'a pas, comme on l'a cru jusqu'ici, provoqué sa propre ruine en offensant gratuitement les Suisses, et qu'il a cherché au contraire à éviter par toute la longanimité possible la guerre dont sa maison a été la victime. La lecture de ce mémoire se recommande donc d'elle-même à l'attention de tous ceux qui veulent éclaircir les causes d'un des plus grands faits de l'histoire du moyen-âge.

La partie des lettres est terminée par une excursion archéologique dans les montagnes Eduennes de la Côte-d'Or. C'est une notice curieuse sur le temple gallo-romain de Mavilly, accompagnée de quelques-uns des bas-reliefs qui l'ornaient. Ceux de nos honorables collègues qui lisent couramment dans tous ces mystères du passé y trouveront des renseignements curieux.

La partie des sciences contient quelques mémoires et quelques notes sur la valeur desquels je craindrais de formuler un jugement. Il appartient à d'autres qu'à moi d'en parler en connaissance de cause. J'en porterai seulement les titres à l'attention de nos col-

lègues, dont les études spéciales ont été tournées de ce côté :

Note sur les tremblements de terre en 1850.

Quelques observations concernant les polypes d'eau douce.

Des condensations électriques de deuxième et de troisième espèce.

Observations sur une balle de fusil qui a séjourné pendant plus de cinquante ans dans la région fessière droite; suivies d'un rapport et d'une note sur le même sujet.

Je continue, Messieurs, par le compte-rendu des Mémoires de la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, année 1852. Le morceau capital de ce volume est sans contredit un voyage en Algérie, et des études sur sa colonisation, par le docteur Lestiboudois. Il tient à lui seul la moitié du livre, et méritait du reste cette place par le nombre de faits, par la valeur des observations, par les conseils sérieux qu'il renferme.

Ce fut à la fin de 1849 que M. Lestiboudois et deux de ses collègues à la chambre des représentants, MM. Denissel et Duquenne, demandèrent au Ministre de la guerre l'autorisation de se rendre en Algérie avec une mission de son département, mais à leurs frais, afin d'étudier, d'une part, la possibilité d'y introduire la culture des plantes industrielles et le commerce des laines; de l'autre, l'action du climat sur la population des départements du nord de la France. Le Ministre accueillit favorablement cette

demande et recommanda au gouverneur général de l'Algérie de leur faciliter l'accomplissement de cette tâche toute bénévole, en lui faisant remarquer qu'elle intéressait à un haut point le commerce et la colonisation de l'ancienne régence. Ce voyage dura deux mois, et c'est le résultat de leurs observations communes, de leurs études sur place, que M. Lestiboudois a consigné dans le Mémoire dont il est ici question.

Il est divisé en deux parties :

La première est le récit rapide, mais animé, intéressant, de la visite générale des trois provinces et des principaux postes, villages ou villes qu'elles contiennent. Les fermes importantes n'ont pas été oubliées, et M. Lestiboudois se plaît à rendre justice à la bienveillance et à l'hospitalité de toutes les personnes avec lesquelles cette sorte de commission a été en rapport.

La seconde partie a trait à la colonisation et est elle-même partagée en trois grandes divisions ainsi désignées : 1° du pays à coloniser ; 2° état actuel de la colonisation, ou ce qui a été fait ; 3° avenir de la colonisation, ou ce qui reste à faire.

Cette dernière fraction, Messieurs, est malheureusement la plus étendue, car elle a demandé pour son développement plus du double d'espace que les deux autres ensemble. Il y a donc beaucoup à faire, on ne peut se le dissimuler, pour arriver à la colonisation complète de l'Algérie ; et qui sait même si le dernier mot de M. Lestiboudois sera celui de nouveaux visiteurs? *Tot capita, tot sensus*, dit-on, et c'est surtout vrai pour l'appréciation d'une question aussi vaste, aussi complexe que celle de l'Algérie. Il est certai-

nement heureux que des citoyens aillent volontairement l'étudier, la soumettre aux investigations les plus variées et les plus consciencieuses, la disséquer, pour ainsi dire, afin d'en mieux saisir les parties malades, et de pouvoir leur appliquer le remède qu'ils croient le meilleur. Souhaitons donc que l'exemple de M. Lestiboudois ne soit pas stérile, et que le résultat de toutes ces patriotiques explorations soit livré à l'appréciation publique et à la sollicitude du gouvernement.

C'est lui, en effet, c'est le gouvernement qui est le mieux placé pour en tirer parti, pour embrasser dans leur ensemble toutes les exigences de ce nouvel empire, et en même temps tous les intérêts de la France dans ce qu'ils ont de commun avec lui.

Il ne peut pas entrer, Messieurs, dans le plan d'un simple rapport de suivre pas à pas l'ouvrage dont il rend compte, de l'analyser longuement, et de faire, pour ainsi dire, qu'on soit dispensé de le lire, quand au contraire c'est sa lecture qu'il doit provoquer; je ne puis d'ailleurs avoir la prétention de contredire les assertions de M. Lestiboudois, moi, étranger à l'Algérie, qui ne l'ai jamais visitée, et qui n'ai de la science économique, comme de tant d'autres choses, que le léger bagage d'un homme du monde.

Un fait relevé par M. Lestiboudois, et qui lui paraît destiné à exercer une grande influence sur l'avenir de l'Algérie, m'a paru cependant de nature à être distingué et mis en lumière devant une société dans laquelle l'agriculture joue un grand rôle. Ce fait, c'est la création des établissements de Misserghin, Ben-Aknoun et Bouffarick, pour les orphelins et les enfants trouvés, et la fondation, par le respec-

table abbé Brumault, des pénitenciers destinés à recueillir les jeunes condamnés.

« L'Etat, les départements et les communes, dit » M. Lestiboudois, ont l'obligation de pourvoir à » l'entretien des jeunes gens des deux sexes placés » dans les catégories qui viennent d'être indiquées ; » il ne leur en coûtera pas davantage de les faire » vivre dans la colonie, et là ils seront plus utiles à » la société, puisqu'ils concourront à la prospérité » d'un établissement nécessaire à la grandeur de la » France. Ils auront eux-mêmes une situation meilleure ; leur travail sera plus lucratif, plus moralisateur, et pourra les conduire facilement à l'obtention d'une propriété susceptible d'acquérir une » grande valeur ; ainsi leur établissement n'occasionnera pas une nouvelle dépense, s'il est rationnellement opéré, et aura l'avantage de laisser développer sur une terre féconde une génération qu'il est » si difficile de faire prospérer sur le sol de la mère » patrie. On ne peut donc trop applaudir aux essais » qui ont été faits ; on doit désirer que des mesures » soient prises pour que la presque totalité des enfants trouvés et des jeunes condamnés soit placée » en Algérie, où ils seront instruits dans toutes les » parties de l'art agricole, en même temps qu'ils recevront les connaissances générales qui leur sont » utiles. »

Ces judicieuses remarques ne vous paraîtraient-elles pas, Messieurs, de nature à être recommandées par la Société à la sollicitude du Conseil général de l'Aube ?

Cette idée n'est pas au surplus une idée isolée ; il est certain que chacun se préoccupe plus ou moins

de la lenteur avec laquelle se recrutent les colons de l'Algérie. L'émigration semble antipathique au caractère français, et bien des cultivateurs, malheureux chez eux, préfèrent cet état de détresse aux chances favorables d'une concession en Afrique. Ce n'est pas de ce côté que va même le courant des émigrations étrangères, et le nouveau monde obtient toujours la préférence. Dans une telle situation, il n'est pas étonnant que des idées tendant à remédier à cet inconvénient, à ce malheur même, se produisent chez des esprits généreux et amis de leur pays. Le projet de M. Lestiboudois, ou plutôt la pensée qu'il préconise, car elle a été conçue par d'autres, me rappelle une proposition qui imposait une plus grande dépense aux Conseils généraux, mais qui avait bien son mérite aussi. C'est celle des villages départementaux dans lesquels devaient être établies cinquante familles d'un même département. L'Etat donne les terres et se charge, comme il l'a fait jusqu'ici, de tous les travaux publics, tels que conduites d'eau, abreuvoirs, routes, etc., etc.; le département colonisateur fait les frais de premier établissement, et s'en rembourse par l'aliénation successive de la réserve communale. Ce plan, Messieurs, qui comporte encore une foule de détails dont je vous fais grâce, a déjà été essayé, et le département de la Haute-Saône a eu l'honneur de l'initiative. Les soixante familles installées à Vesoul-Benian ont réussi, et cette petite commune a produit assez de blé et de légumes pour son entretien de l'année, assez de tabac pour réaliser un premier bénéfice, sans parler des plantations de vignes qui sont une avance féconde faite à l'avenir.

Toutes ces préoccupations, toutes ces recherches, toutes ces propositions ne demeureront pas sans résultat, et la nécessité, faisant un jour la loi à l'égoïsme ou aux faux calculs, obtiendra indubitablement ce que devrait peut-être accorder dès à présent un consentement libre et réfléchi.

J'aurai fini l'analyse des Mémoires de la Société impériale de Lille, en ajoutant qu'ils contiennent encore un poème de Thomson, intitulé l'*Hiver*, ouvrage de longue haleine, et dont la traduction en vers français, par M. Moular, membre résidant, n'est pas toujours irréprochable; ainsi qu'un essai de géologie pratique sur la Flandre française, essai tout local, et qui a en conséquence plus d'intérêt pour le département du Nord que pour tout autre.

Il me reste à vous rendre compte du Recueil de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse, année 1854, que vous m'avez renvoyé pour vous en dire mon sentiment.

Permettez-moi d'abord une première réflexion qu'a soulevée en moi ce titre de Jeux floraux. Ç'a été, à mon avis, une charmante idée, même une idée juste, que celle de récompenser la poésie par une fleur. C'est échanger un parfum contre un parfum; c'est élever la poésie, simple création de l'esprit humain, presque au niveau d'une des plus aimables créations divines; c'est lui indiquer son but et sa fin; c'est lui dire : Plais comme la fleur, charme

et flatte l'oreille, comme elle charme et flatte les yeux. Mettez à côté de ces fraîches images un écu ou une médaille, tout est décoloré, tout disparaît; ce n'est plus la fête des fleurs, ce n'est plus l'ombre de Clémence Isaure, un lis à la main, planant sur le Capitole, et souriant aux jeux qu'elle a rétablis; c'est un marché, c'est une spéculation, c'est le plus triste des spectacles, une Muse tendant la main. Cette institution des Jeux floraux m'a toujours charmé, et j'ai souvent regretté, croyez-le bien, de ne pas me sentir le talent nécessaire pour m'y présenter comme tant d'autres (1).

Je reviens au Recueil.

Il se recommande, comme ceux des années précédentes, par un choix éclairé, par des morceaux de haute poésie et par des sujets variés. Les odes, les épîtres, les fables, les hymnes à la Vierge y tiennent leur place accoutumée. Cependant le concours de 1854 semble moins riche, moins glorieux que celui des années antérieures, puisque sur 114 odes présentées, aucune n'a été jugée digne de la fleur d'or, de l'amarante, la plus belle et la plus enviée des récompenses, mais que l'Académie n'accorde avec raison qu'au mérite le plus élevé. Deux de ces odes ont cependant mérité et obtenu une fleur réservée.

---

(1) Un homme distingué, Louis de Bonnaire, prêtre de l'Oratoire, né à Ramerupt, dans ce département, le 16 août 1679, a remporté un prix de poésie, en 1714, à l'Académie des Jeux floraux.

Le poème qui lui a valu cette distinction ne contient qu'une centaine de vers, et est intitulé : l'*Espérance*.

Vous vous rappelez peut-être, Messieurs, la pièce que je vous ai lue l'année dernière. Ouvrage plein de verve, plaisanterie fine et ingénieuse, l'Epître au postillon de Lonjumeau devait faire naître et fit naître en effet un grand nombre de pièces semblables.

« *O imitatores, servum pecus!* »

disait Horace, il y a deux mille ans; répétons-le, et ajoutons comme lui :

. . . . *ut mihi sæpe*
Bilem, sæpe jocum vestri movère tumultus! »

Aucune de ces épîtres n'a réussi, et la seule qui ait été distinguée n'a obtenu que la faveur d'être imprimée dans le Recueil de l'Académie. Elle est là, Messieurs, cette épitre; mais tout postillon qu'il se suppose, l'auteur a beau faire claquer son fouet, il n'atteindra jamais Mme de Saint-Georges.... Mme de Saint-Georges qui, pourtant, a été moins heureuse cette année. Son Epître à Jean de Paris est une espèce de satire de cette grande ville; il s'y trouve certainement quelques traits bien frappés, quelques vers pleins d'esprit ou de grâce, mais en tout elle est loin, bien loin de l'Epître au postillon de Lonjumeau. Le sort des armes est journalier, il faut croire que celui des luttes littéraires l'est aussi.

Je vous ai dit encore l'année dernière que le souci d'argent était le prix destiné aux élégies, aux idylles, aux églogues et aux ballades, toutes pièces dont le genre se fait un peu vieux en face d'un siècle qui n'a plus rien de simple, de pastoral, de champêtre et de mélancolique. Combien croyez-vous pourtant qu'il s'en soit présenté au concours? Combien? 153!

Cent cinquante-trois poètes se sont plu à faire parler des bergers et des bergères de convention!

Hâtons-nous de dire avec le rapporteur que la déroute des concurrents a été presque aussi complète que la fatigue de leurs juges.

Les fables ont été un peu plus heureuses, et celle qui a pour titre : l'*Autour, la Pie et les Tourterelles*, a obtenu la primevère d'argent. C'est un petit drame plein d'intérêt, d'une composition simple, d'un vers facile et heureux; c'est la condamnation la plus saisissante des amis indiscrets. Une fable, Messieurs, paraît une chose facile à faire; on croit qu'il suffit de mettre dans la bouche d'un animal quelque vérité ou quelque morale dont on craindrait d'assumer la banalité. Cette aveugle confiance avait, à ce qu'il paraît, multiplié les concurrents, et le rapporteur termine par quelques remarques sur la déplorable facilité avec laquelle les jeunes gens se lancent dans la carrière des lettres. Ses paroles sont trop vraies pour que je ne vous les fasse pas entendre.

« La chute est certaine, dit-il, si, comme il arrive souvent, une téméraire impatience fait devancer l'heure de l'inspiration, sans laquelle, en poésie surtout, le labeur est vain, la parole faible et vulgaire. L'ingénieuse antiquité confond, dans un même nom et sous une même loi, le *devin* et le *poète*. Le dieu absent, la lyre comme le trépied demeurent dans le silence; les chants, ainsi que les oracles, ne retentissent qu'au moment où le souffle venu des cieux fait sentir son approche. Ces allégories des premiers âges de la Grèce enveloppent une réalité de tous les temps et de tous les lieux. L'émotion ne peut en effet arriver à l'âme de l'auditeur, si elle n'a

pris sa source dans l'âme du poète. C'est ainsi que naguère, aux accents passionnés dont cette enceinte semble retentir encore, la foule pressée laissait éclater ici les transports d'un entraînement sympathique. Heureux le peuple doué du sentiment délicat, de la vive intelligence qui le rendent digne et capable de goûter ces nobles plaisirs! Plus heureux le chantre inspiré dont le génie les lui procure, et dont le cœur les sanctifie en les faisant servir au soulagement des infortunés! »

Cette citation, Messieurs, m'amène tout naturellement aux accents passionnés et au chantre inspiré dont parle ici le rapporteur. Ce chantre inspiré, c'est le célèbre Jasmin, le poète populaire du Midi. Le morceau qu'il récitait avec des accents passionnés, c'est son remerciement en langue gasconne, après sa nomination de maître ès Jeux floraux. Avant de vous faire connaître ce morceau, l'un des meilleurs du recueil, permettez-moi, Messieurs, de vous dire quelques mots de Jasmin, car on dit Jasmin comme on dit Lamartine; c'est aujourd'hui la plus grande célébrité du Midi, c'est la justification la plus éclatante du *nascuntur poetæ,* et c'est en même temps un des hommes les plus honorables du pays. On apprécie mieux un ouvrage quand on en connaît bien l'auteur.

J'emprunterai les éléments de cette courte notice à quelques correspondances particulières et aux souvenirs que m'ont laissés des articles et des lectures dont il était l'objet.

Jasmin est né en 1799; son père était un pauvre tailleur, et comme sa famille était nombreuse, il eut

grand'peine à l'élever. Vous comprenez ce que dut être l'enfance de Jasmin, et c'est en menant une vie de privations, presque de misère, car il mangea plus d'une fois le pain de la charité, qu'il grandit et se développa. Quelques années plus tard, Jasmin était garçon coiffeur, car hélas! la vie matérielle ne perd jamais ses droits, et il lui fallait avant tout le pain de chaque jour. Ces exigences pénibles, ces conditions malheureuses de son entrée dans le monde, n'altérèrent en rien le noble caractère de Jasmin, et jamais aucune de ses poésies n'a accusé un sentiment haineux ou hostile à la société. Son génie enfin devint homme comme lui; il sentit alors s'éveiller au-dedans de lui-même cette faculté merveilleuse qui semble avoir deviné les secrets de la création, et qui crée à son tour, l'imagination, source intarissable d'images et de pensées, puissance admirable que Dieu ne confie qu'à ses élus; et s'échappant bientôt de son obscure boutique, Jasmin, entraîné par sa nature à la fois mobile et passionnée, railleuse et mélancolique, s'abandonna à toute sa verve, et commença à produire ces petits poèmes charmants, récit et action tout à la fois, qu'il chante lui-même avec feu, avec émotion, avec un accent qui leur donne un nouveau charme aux yeux de ses compatriotes, car ils sont écrits dans la langue populaire, dans l'idiôme aimé du pays.

A cette occasion, Messieurs, j'ai certaine velléité de vous dire en passant quelques mots de cette langue méridionale. Ce ne sont pas des idées nouvelles que j'ai la prétention de vous soumettre, mais elles viennent si naturellement à l'esprit dans un pareil travail, que vous m'excuserez de m'y arrêter un

moment. Voyez-la cette langue, harcelée et poursuivie par la langue française qui envahit peu à peu les contrées où elle régnait en souveraine, et lui enlève successivement le droit de se faire entendre en public, au barreau, et jusque dans la chaire sacrée. Les classes élevées d'abord, les classes intermédiaires ensuite, y renoncent dans les occasions solennelles, dans les conversations en quelque sorte officielles; on la délaisse, on l'abandonne, on la croit morte.... elle ne l'est pas, elle a une force de résistance qui ne s'abat pas ainsi; elle lutte, se défend pied à pied, et choisissant pour son dernier asile l'élément le plus vivace des populations, elle se réfugie dans le peuple. En vain les progrès de la civilisation l'atteignent et lui présentent une langue complète, claire, lucide, fixée par les plus grands génies du XVIIe siècle; en vain les rapprochements fréquents, les voyages successifs, le mélange perpétuel de toutes les anciennes provinces l'impreignent, pour ainsi dire, d'idées nouvelles et de mots nouveaux; le peuple du Midi garde son dialecte; il y tient, il l'aime; il s'est habitué à penser, à parler en patois, car c'est ainsi que nous appelons cette langue, et ses pensées et son langage sont plus sonores, plus accentués, plus imagés surtout que les nôtres. Loin de moi la pensée de faire le procès à la langue française, mais on peut, sans la blesser, reconnaître que le grand siècle, en la créant noble et majestueuse, lui a ôté quelque chose de sa naïveté primitive, et l'a dépouillée de tours et de mots qui avaient un grand charme, et qu'on aime encore à retrouver dans ce qu'on appelle le genre marotique. Les suppressions d'articles, les inversions demi-latines donnaient plus de vivacité,

plus de piquant à la phrase, et c'est précisément en gardant tous ces avantages, en conservant comme une richesse des mots qui, à eux seuls, sont une image, que la langue méridionale peut aspirer à vivre, et vivra comme l'expression la plus vraie d'un peuple ardent, qui ne trouve souvent dans aucun mot de la langue française la représentation de sa poétique pensée.

Il faut avoir habité le Midi, Messieurs, pour comprendre combien il est attaché à son idiôme : c'est pour lui presque une religion; c'était la langue de ses pères; ses provinces s'appartenaient lorsqu'ils la parlaient : traditions, souvenirs, famille, tout est là. J'ai entendu, il n'y a pas trente ans, un prêtre faire une instruction en patois dans les environs de Cahors; j'ai été juré dans des sessions d'assises où les dépositions ne se faisaient qu'en patois, et dans ce qu'on appelle le monde, il n'était pas rare de trouver des personnes qui, emportées par la conversation, mêlaient, confondaient les deux langues, trouvant dans la leur le mot propre et imagé qu'ils avaient vainement demandé à la nôtre. Que deux méridionaux dépaysés depuis longtemps se rencontrent quelque part, ce ne sera pas avec notre bonjour ordinaire, ce sera avec leur *adissias* fortement accentué qu'ils scelleront leurs poignées de mains; c'est dans l'idiôme natal qu'ils renouvelleront ou feront connaissance.

Avec de telles dispositions, Messieurs, le dialecte du Midi ne pouvait pas périr. Gascon, Provençal, Languedocien, Auvergnat même ou Limousin, il a vécu, il a duré, et il dure encore, s'altérant, il est vrai, dans quelques provinces, mais conservant tou-

jours des points de reconnaissance, des traces de famille, et, comme dit Ovide en parlant des Néréides :

« . . . . *facies non omnibus una,*
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum. »

Cette existence du dialecte méridional est d'autant plus extraordinaire qu'il n'était plus écrit depuis deux siècles, qu'il n'avait conséquemment rien de fixe, rien de stable, rien d'arrêté, quoiqu'ayant encore de temps en temps un reflet de ses troubadours dans ses poètes contemporains. C'était une langue abandonnée au hasard, et que le goût, le caprice ou le néologisme pouvaient modifier à leur gré. Réduite à cet état, qu'en pourra donc faire un poète ? Un poète, Messieurs, la relèvera de cette espèce d'humiliation, lui rendra son éclat, son charme et sa naïveté ; il fera plus, il l'écrira, il la pliera à toutes les situations, gaies ou tristes, simples ou nobles ; il y trouvera des mots qui dormaient oubliés, des mots que nulle autre langue ne possède ; et tour à tour énergique, gracieux, tendre ou plaisant, il s'en fera un admirable instrument, et soulèvera sur ses pas des populations entières et des applaudissements unanimes.

C'est qu'en effet, Messieurs, Jasmin ne s'est pas renfermé dans Agen ; sa gloire n'a pas été une gloire de clocher ou de coterie ; il a parcouru triomphalement presque toutes les villes du Midi. Il n'y avait pas un monument à ériger, un autel à relever, une douleur à consoler, une bonne œuvre à faire enfin, que Jasmin ne fût appelé, entendu et acclamé.

Vous comprenez, Messieurs, quel rôle magnifique

il remplissait, et combien s'en grandissait sa popularité : mais vous sentez aussi tout ce qu'il lui fallait de verve, d'imagination, de sympathique et d'inattendu pour captiver tour à tour des auditeurs nouveaux, exigeants ; pour charmer toujours et partout une population impressionnable, poétique par nature, mais mobile et irritable. Jasmin y a suffi, et Toulouse, Bordeaux, Périgueux, Bayonne et bien d'autres villes, ont été successivement le théâtre de ses succès. Ce qui ajoute à la poésie de Jasmin, c'est la manière dont il la récite. Chaque petit poème étant une scène, un drame, il le joue, pour ainsi dire ; il y met l'accent, le geste et l'émotion qui captivent d'abord, charment ensuite et passionnent.

Tel est Jasmin, Messieurs, et je n'ai plus qu'à vous parler de son remercîment à l'Académie des Jeux floraux. C'est une des plus jolies pièces du recueil que vous m'avez renvoyé, et vous y verrez surtout combien est vrai ce que je vous disais tout à l'heure sur le faire de Jasmin. Toujours une action, toujours une scène ou un tableau, là où un autre ferait un récit.

Voici d'abord comment s'exprime l'académicien chargé de lui remettre les lettres de maître-ès-Jeux floraux :

Monsieur,

« L'Académie des Jeux floraux vient répondre au vœu unanime de nos populations, je puis même dire de la France entière, en vous décernant aujourd'hui publiquement le titre de maître-ès-Jeux qu'elle n'accorde, d'une manière spontanée, qu'aux écri-

vains ou aux poètes d'un talent vraiment supérieur. Elle est heureuse pour vous de ce concours inaccoutumé de tous les rangs et de toutes les classes de la société, qui représente tout ce que les hommes doivent honorer et respecter, ce qui est saint, ce qui est élevé en dignité, ce qui est aimable, ce qui est honnête.

» L'Académie sait le noble usage que vous aimez à faire du talent merveilleux que la Providence vous a départi. En vous appelant dans ses rangs, elle n'a donc pas seulement voulu couronner en vous le poète et le restaurateur de la magnifique langue des Troubadours, qui fut celle des premiers fondateurs de nos jeux ; elle a voulu encore honorer l'homme de bien, et joindre son témoignage à celui de la première des compagnies littéraires, de l'Académie Française, qui vous signalait, il y a deux ans, par une récompense éclatante, à la reconnaissance publique. »

Jasmin fit en réponse le remercîment suivant. Ici, Messieurs, je regrette vivement de ne pouvoir vous en lire le texte original, mais d'une part, quoiqu'il y ait, dit-on, des gascons partout, j'ignore si l'idiôme vous en est familier ; et de l'autre, vous le fût-il, je le prononcerais si mal qu'il vous paraîtrait peut-être inintelligible. Il vaut donc mieux vous en faire l'analyse. Quoique froide et décolorée, elle vous donnera toujours une idée de la mise en scène, si je puis m'exprimer ainsi, qu'emploie si bien le poète. Vous allez assister avec lui à la fête des Jeux floraux.

Jasmin, Messieurs, ne se sépare jamais de sa muse; c'est sa compagne fidèle, c'est le stimulant de son

génie, ou plutôt c'est son génie lui-même. C'est donc d'elle et de lui dont il sera question dans son remercîment; c'est elle et lui qui glorifieront de concert Toulouse, son ciel et sa poésie.

« Aussitôt, dit-il, que ma langue se délia dans Agen, je prévins ma muse, folle enfant, un peu trop dégourdie, qu'elle ne devait espérer nulle gloire, nul laurier, si elle n'allait, sous le beau ciel de Toulouse, recevoir à genoux la sainte chaleur de sa poésie embaumée. »

Un beau matin donc, les voilà partis, sa muse et lui, « rallentis par la crainte, et se donnant la main pour être plus forts. Inconnus comme le jour de demain, ils entrent dans la ville savante comme chez une mère, ou chez une parente qu'on n'a pas encore vue, et qu'on brûle d'aimer. » On était dans la saison joyeuse, car il y avait juste trois jours que Mai était revenu. « *May ès poulit per tout*, s'écrie Jasmin, Mai est joli partout, mais ici, à Toulouse, toute la ville est embaumée comme une pelouse. Mai est beau, cent fois beau, beau comme on n'en voit pas. Un soleil ruisselant d'or faisait étinceler l'air; fleurs, luths et chansons, on voyait tout s'épanouir. Vous auriez dit que, pour mieux plaire, la terre et le ciel, sous l'œil de Dieu, faisaient au plus joli. »

Ce qui les charmait encore, c'est qu'ils entendaient, doux comme la flûte, résonner leur langue nourricière, et si joliment, dit-il, « qu'au milieu de la rue nous nous croyions dans un bois tout rempli de rossignols. » L'action marche, et alors il dépeint la députation de l'Académie sortant de l'église de la Daurade avec les six fleurs bénies, suivies de toute

la population qui les escorte, tête nue, comme on fait devant le Saint-Sacrement. « Isaure, la muse par excellence, les attend au Capitole pour envoyer encore avec elles six noms de plus à la gloire. »

Jasmin remarque alors que devant la leçon de cette grande école, sa muse est moins affolée ; il la voulait sérieuse, sérieuse elle se faisait ; elle plombait son génie, dit-il : *ploumbâbo soun engin,* expression pittoresque comme en sait trouver Jasmin. En la voyant ainsi, il l'entraîne au Capitole, magnifique résidence, où s'élève le trône d'Isaure, où son joli nom retentit encore davantage. « Les fleurs tant rêvées sont disputées,..... les voilà gagnées. Les vainqueurs chantent leur victoire, les cœurs et les yeux s'allument, l'harmonie résonne, les mains battent... cent bravos pour chaque trait,... la gloire fait tant de bruit qu'on dirait que tout oscille, et que l'air en flue et reflue. »

Le soir arrive, et alors, rêvant poésie et musique, sa muse et lui quittent cette ville aimée « comme deux pélerins chercheurs qui ont trouvé chapelet et sainte relique, » et, chemin faisant, sa muse tout-à-fait transformée lui tint ce langage :

« J'ai compris que notre musette n'avait plus droit ici de chanter la vierge, et de gagner le lis. Mais en dehors des prix, je veux la glorifier. La reine des anges aime notre langage ; elle l'écoute du berger, du pauvre ; elle l'écoute de l'enfant, elle l'écoutera de moi. Au milieu des prés et des champs, je lui peindrai la joie ou la douleur de celui qui laboure ou qui fauche, de celui qui moissonne ou qui taille, et Toulouse m'entendra tant chanter qu'Isaure, dont

je suis la petite fille, ressuscitant le souvenir des Troubadours et de Goudouli, descendra dans ma prairie pour y sentir la fleur que son soleil aura ravivée, et que son trois Mai aura fait éclore. »

Je ne sais si je me trompe, Messieurs, mais toute cette strophe me paraît un modèle de grâce et de bon goût. Elle a dans le texte un charme inexprimable.

Jasmin poursuit et termine ainsi :

« Dix ans après, mais alors sans crainte, nous portions trois bouquets à la ville savante ; Françounette (c'est une de ses plus charmantes productions) plut au monde Toulousain, et gagna le rameau qui donna du lustre à mon nom. On dit que, par amour pour notre vieille langue, Reine Isaure y ajouta secrètement une feuille, et laissa deviner que, si je grandissais davantage, je trouverais un jour ses trois fleurs dans cette feuille. On disait vrai ; à Paris, ma muse chargée de palmes vient d'être baptisée par les princes du savoir ; à peine ils ont éteint l'autel, qu'aussitôt celui d'Isaure s'est allumé sur ma tête. De la feuille gonflée où elles étaient retenues, ses trois fleurs sont, d'un seul coup, nées hier chez moi. Je suis Maître! tout, tout me rit ce soir au Capitole, et sa reine change en fauteuil mon tertre fleuri. Quel honneur, quel triomphe au soir de ma vie! A notre vieille langue que l'on voulait mépriser, et que le mauvais goût déshonorait déjà, j'ai fait rendre le rang que vieillesse mérite. Troubadours, Goudouli, qui planez de si haut, la gloire tombe sur moi, mais remonte à vous! Je vois que vous me souriez, ma

muse en est heureuse, c'en est assez, je ne veux rien de plus. »

Tel est, Messieurs, le cadre dans lequel Jasmin a fait si bien entrer l'éloge de l'Académie des Jeux floraux et les remercîments qu'il lui devait. Maintenant, au lieu d'une prose sans couleur, mettez une poésie pleine de vie et d'action; au lieu d'un auditoire calme et sérieux, mettez un peuple aux passions vives et soudaines; au lieu d'un rapporteur insuffisant, mettez un poëte inspiré, s'abandonnant à toute sa verve, s'exaltant au bruit des applaudissements les plus enthousiastes, et vous aurez un admirable tableau, là où je n'ai pu vous donner qu'une pâle copie.

NOTICE

SUR LES

INSECTES QUI ATTAQUENT LES CÉRÉALES,

PAR M. BALTET-PETIT, Membre résidant.

La conservation des céréales est une chose de grande importance; il ne suffit pas en effet d'obtenir une récolte abondante, de la rentrer avec soin, et à propos, il faut encore veiller à ce qu'elle ne soit souillée par aucun insecte, dont les dégâts souvent en font perdre une grande partie.

Parmi les insectes granivores, il en est qui attaquent le grain dans le grenier, d'autres qui exercent leurs ravages pendant que les blés sont sur pied, et quelques-uns qui les dévorent à l'état frais comme à l'état sec.

J'ai donc cru bien faire de passer en revue une partie des insectes qui attaquent plus particulièrement les céréales, en indiquant avec soin les meilleurs moyens employés pour les détruire, car c'est

souvent en hésitant sur le remède qu'on laisse le mal prendre un développement hors de proportion, et qui cause une perte considérable.

Ayant eu l'avantage de faire la connaissance de M. Dubois de Morembert, dont le nom est célèbre dans l'Aube pour ses connaissances agronomiques, j'appris de lui à connaître la majeure partie des insectes qui dévorent les céréales, car malheureusement le charançon n'est pas l'unique destructeur des blés.

Le Charançon du Blé.

Le Charançon ou Calandre du blé, *Sitophilus granarius*, Schonnherr, est un insecte malheureusement trop connu par les dégâts qu'il cause. Il est, dans son état parfait, long de 3 à 5 millimètres, brun-noirâtre uniforme; sa tête se termine en bec un peu recourbé en-dessous, ayant deux antennes latérales géniculées; des points marquent sa tête et son corselet; ses élytres ont des stries longitudinales, avec des points très-fins, seulement visibles à la loupe. Il a six pattes comme tous les coléoptères, à l'ordre desquels il appartient.

Dès qu'il est parvenu à l'état parfait, il recherche une femelle, la féconde, et celle-ci pond sur chaque grain de blé un œuf, qu'elle introduit sous l'épiderme.

Huit ou dix jours après, ces œufs éclosent, et il en sort une petite larve qui, toujours cachée par l'épiderme, dévore la substance intérieure farineuse du grain. Cette larve, qui est nue, a une tête brune

assez grosse, et continue à vider l'intérieur du grain à mesure qu'elle grossit.

Elle se convertit enfin en chrysalide qui cesse de se mouvoir et de manger, et qui annonce déjà la forme de l'insecte parfait. Peu de temps après elle perce l'épiderme du grain dans lequel elle a vécu, et devient charançon.

La faculté de reproduction de cet insecte est considérable. Audouin, autrefois professeur d'entomologie au Muséum, et qu'une mort prématurée a enlevé à ses utiles travaux, estime que douze paires de charançons peuvent, dans un hectolitre de blé ou 75 kilogrammes (la température se maintenant de + 10 à + 12 degrés), produire en une seule saison 75,000 individus. En estimant à trois grains en moyenne la subsistance de chacun, on trouve un déchet de 9 kilog. de blé, ce qui équivaut à 12 p. 0/0 en poids.

Le charançon aime à être tranquille; le dérangement l'inquiète et le tourmente : c'est pourquoi on a essayé le *pelletage*, opération par laquelle, au moyen d'une pelle, on change de place un tas de blé, en lançant chaque pellée en l'air. On donne au tas une épaisseur de 66 centimètres, et on laisse à l'entour, dressé en talus, un passage qui le sépare des murs. Ce moyen, qui le ventile et le sèche en même temps, serait efficace si on pouvait le répéter souvent, car après quelques heures de repos les charançons regagnent le blé dont on les a délogés, recommencent leurs ravages et continuent leur rapide propagation. Mais les pelletages répétés sont coûteux, et comme on en restreint toujours le nombre, il en résulte que le grain reste plus ou

moins exposé aux diverses causes de destruction qui y ont été introduites.

Le pelletage, au reste, agit contre le charançon à son état parfait, mais il est impuissant contre les œufs, les larves et les chrysalides, qui sont toujours cachés dans l'intérieur même du grain, où l'on ne découvre à l'extérieur aucun caractère d'altération. Il y a cependant un moyen de reconnaître la présence de ces insectes dans un tas de blé; ce moyen est fondé sur la légèreté des grains qui sont minés par les larves. Pour cela on prend dans le tas une pelletée de grains, et on la jette dans un seau d'eau; on recueille les grains qui surnagent, on les ouvre avec un canif, et on y trouve la larve, s'il y en a, car le grain peut surnager s'il n'a pas atteint une maturité complète. Il est toujours bon de savoir si le blé est ou non infesté, car il en résulte la nécessité d'une surveillance plus grande pour détruire les charançons dès qu'ils commencent à éclore, ce qui a lieu en avril.

Il y a toutefois un moyen conseillé par Mathieu de Dombasle pour détruire les larves. Il consiste dans le soufrage des grains, que l'on opère successivement en brûlant dans un tonneau un morceau de mèche soufrée, en le remplissant ensuite aux 9/10es environ de grains, et le roulant pendant quelques minutes pour le mettre parfaitement en contact avec la vapeur sulfureuse. Ce contact, prolongé pendant quelques instants, suffit pour tuer les charançons et leurs larves.

On a encore imaginé un autre procédé pour se débarrasser de l'insecte parfait. A cet effet, on étale sur un tas de blé épais de 66 centimètres une couche

de fane de haricots assez épaisse; les charançons abandonnent le blé pour se réfugier dans les feuilles, dont l'odeur les attire; en les enlevant avec précaution, on détruit tous les charançons. On obtient le même résultat avec de la laine en suin, employée de la même manière.

D'autres recommandent, dès que l'on s'aperçoit qu'un tas de blé est infesté de charançons, de faire à part un petit monticule de grains qu'on laisse dans le repos le plus complet, tandis que l'on remue fréquemment à la pelle le tas principal. Les charançons, que ce pelletage inquiète, se réfugient dans le petit monceau qu'on laisse tranquille; lorsqu'on le suppose bien garni de ces insectes, on les fait périr au moyen de l'eau bouillante, soit qu'on en arrose le grain, soit qu'on le jette lui-même dedans. — Je n'indique ce procédé que comme un essai à faire.

On affirme qu'un froid de — 5 à — 6 degrés tue les insectes et leurs larves, si on peut le maintenir pendant deux jours. Cette remarque, faite il y a plus de vingt ans, a inspiré au général De Marcay l'idée de construire un silo-glacière. C'est une construction souterraine et circulaire, dont les parois internes sont garnies de bois, formant ainsi une sorte de boîte que l'on remplit de grains biens secs, et que l'on couvre de planches bien jointes, et sur lesquelles on dépose de la paille pour en éloigner la chaleur; le reste de l'appareil est fait comme une glacière ordinaire.

Il est sûr qu'une température de + 50 à + 70 degrés peut tuer les insectes et même les larves. C'est sur ce principe que Marcelin, Cadet Devaux et Terrasse des Billons ont inventé des appareils des-

tinés à placer les grains dans un milieu dont la température suffise à détruire les insectes et leurs larves, mais ne soit pas assez élevée pour changer la nature de la céréale, ni même altérer ses facultés germinatives. Ces appareils ont la forme de vastes cylindres en tôle que l'on remplit de grains, et qui sont soumis à une température convenable, pendant l'application de laquelle ils subissent un mouvement de rotation sur eux-mêmes, pour que la chaleur se répartisse également sur tous les points. Après avoir étuvé les grains, il faut avoir le soin de les étaler dans un grenier bien aéré et badigeonné avec un lait de chaux.

Il ne suffit pas de débarrasser le grain lui-même des insectes qui y pullulent, il faut encore, quand il a été vanné, avoir bien soin de le déposer dans des greniers où il ne reste pas de charançons.

Lorsqu'en 1812 j'achetai une partie de la propriété du Vouldy, quelques chambres non habitées, et les greniers qui avaient été loués à un marchand de grains, étaient infestés de charançons : c'est alors que j'ai appris à les connaître.

En rendant les chambres habitables, je parvins à me débarrasser de ce fléau; mais il n'en fut pas de même des greniers : j'avais pensé d'abord les y détruire en répandant sur les planchers des pailles de chenevis, et çà et là des paquets d'herbes à odeur très-forte; mais il n'en fut rien. Je fus donc obligé d'employer le moyen suivant : Je fis bouillir une grande quantité de fanes de plantes aromatiques, comme romarin, thym, genévrier, etc., et j'en fis laver plusieurs fois les planchers et les murs, jusqu'à une certaine hauteur; ensuite je fis blanchir à

la chaux vive, délayée avec l'eau de cette décoction, ces mêmes murs et planchers. Ce moyen fort peu coûteux a eu un succès complet : c'est donc celui que je conseille pour purifier les greniers des charançons qui y restent, lorsque le grain en est retiré.

L'esprit d'invention s'est naturellement occupé d'imaginer des appareils propres à débarrasser les céréales des insectes qui les rongent. Je citerai le *grenier mobile* de M. Valery, qui, quoique assez compliqué, réalise économiquement les bons effets du pelletage, et ferme tous accès aux charançons.

Un autre appareil, destiné à chauffer le grain à la température de 60 degrés, a été imaginé par M. Robin. Le chauffage s'opère par la vapeur, et peut être gouverné à volonté. Le prix de cet appareil, construit sur place, varie entre 160 f. et 200 f., et, par son moyen, une femme seule peut, dans une journée de dix heures, purifier quinze hectolitres de grain pour le prix de 10 à 13 centimes l'un.

L'Alucite des Grains.

Je continue par l'Alucite des grains, *OEcophora granella*, de Latreille, insecte de l'ordre des Lépidoptères, petit papillon nocturne long d'environ 6 à 8 millimètres, de couleur café au lait pâle, offrant quelques taches confuses d'une teinte plus claire. Deux longues antennes subulées, entre lesquelles sont deux petites cornes terminées en pointe, et formées par les palpes intérieures qui naissent de la bouche, sont placées en avant de la tête. Les ailes

offrent une surface plane, à peine bombée. Cet insecte est à métamorphose complète, c'est-à-dire, d'abord œuf, ensuite larve, chrysalide et papillon. L'œuf est déposé dans le sillon des grains, où il reste attaché. Il en sort une larve ou chenille qui, à peine née, perce l'épiderme du grain, y pénètre, le divise en deux compartiments : l'un pour son logement, l'autre pour le dépôt de ses excréments; elle ferme l'ouverture par laquelle elle y a pénétré au moyen d'une toile soyeuse qu'elle file; c'est dans l'intérieur du grain qu'elle devient chrysalide, et enfin insecte parfait. Celui-ci sort de sa cachette en débouchant l'ouverture du grain, et se met à voltiger, surtout la nuit. Il ne reste pas dans les greniers, mais se répand dans la campagne, où, pendant l'été, les femelles fécondées vont déposer leurs œufs sur les grains des épis sur pied.

On n'a, pour reconnaître la présence des larves et des nymphes dans le blé, d'autres moyens que l'immersion, où la légèreté des grains est un indice comme pour le charançon. Cependant un tas de blé, fortement infesté par ces insectes, s'échauffe au moment où l'insecte parfait va sortir.

L'alucite cause d'énormes ravages dans les greniers. Elle est venue, dans le centre et le nord de la France, des contrées méridionales où elle était d'abord confinée. Les moyens que j'ai indiqués contre le charançon sont les seuls applicables à l'alucite.

La Fausse-Teigne.

La Fausse-Teigne, *Iponomeuta trilice*, de LATREILLE, *Tinea granella*, de FABRICIUS, de l'ordre des lépidoptères, est de la même taille que l'alucite, mais ses ailes sont d'une teinte grisâtre, marquée de raies inégales et brunâtres. Le bord inférieur forme un rebord en gouttière. Point de palpes apparentes entre les deux antennes. La larve de la fausse-teigne se creuse, comme celle de l'alucite, une retraite dans les grains de froment, dont elle dévore la substance interne. Lorsqu'elle va se transformer en chrysalide, elle abandonne le grain et se retire dans les fentes des solives ou des planches des greniers : c'est là que, suspendue, elle se métamorphose. Dans cet instant, les gens de la campagne disent que *le ver monte*, car on le trouve dans toutes les anfractuosités des bois, sous la forme d'un petit ver blanc.

Lorsque l'insecte est devenu papillon, il reste dans le grenier, et se retire dans les endroits les plus obscurs ; c'est pendant la nuit qu'il voltige et recherche sa femelle.

On reconnaît la présence des fausses-teignes dans un grenier, par les petits grains agglutinés ensemble et réunis par quelques filaments soyeux. Elle ne fait pas comme l'alucite à l'état de larve : elle rejette ses excréments hors du grain qui la nourrit, et on trouve encore un indice de sa présence par les corpuscules blancs et inégaux fixés en grande partie

aux filaments autour des petits amas de blé dont je viens de parler.

La fausse-teigne peut être observée principalement au moment où le ver monte. Les moyens précédemment indiqués sont également employés avec avantage contre cet insecte, dont les ravages ne sont pas moins regrettables, et qui les exerce presque toujours en même temps que l'alucite.

La Saperde des Blés.

La Saperde des blés, *Agapanthia marginella*, de MULSANT, *Saperda gracilis*, de FABRICIUS, est un insecte de l'ordre des coléoptères. Sa longueur est de 7 à 10 millimètres; il est long, effilé, muni de deux antennes filiformes un peu plus longues que le corps. Vers le mois de juin, la femelle perce un petit trou dans la tige du blé en fleur, un peu au-dessous de l'épi, et y dépose un œuf d'où naît une larve qui ronge l'intérieur du chaume, et descend à mesure qu'elle se développe. De distance en distance, elle forme des bouchons assez durs. Arrivée à la base, elle se convertit en nymphe, et sort de cet état en insecte parfait, au printemps de l'année suivante. Cet insecte est commun dans l'Angoumois, où il cause souvent la perte du quart de la récolte, car les tiges sont souvent brisées par le vent, et dans tous les cas l'épi qu'elles portent reste stérile. La larve descendant jusqu'à la base avant de se convertir en nymphe, il en résulte que celle-ci séjourne dans la partie restée debout

après la fauchaison. Lorsqu'on a de ces insectes dans un champ, ce qui est facile à reconnaître au nombre d'épis brisés ou stériles, le seul moyen à employer est d'arracher les portions de chaumes restées en terre, et de les brûler pendant l'hiver.

Le Céphus Pygmée.

Le Céphus pygmée, *Cephus pygmæus*, LATREILLE, est un insecte de l'ordre des hyménoptères, dont les mœurs sont analogues à celles de la saperde. La larve est longue de 6 à 8 millimètres; elle est déposée dans la tige du blé, entre son collet et le premier nœud : elle monte jusqu'à l'épi, en rongeant successivement tous les nœuds, et en en laissant les débris. Arrivée en haut, elle redescend jusqu'à son point de départ, se convertit en nymphe et attend le printemps pour se montrer à l'état d'insecte parfait. Le moyen de la détruire est d'arracher le chaume après la récolte, et de le brûler pendant l'hiver, comme il convient de le faire pour la saperde.

La Mouche de Hesse.

On signale comme nous étant venu de l'Amérique, à l'époque de la guerre de l'indépendance, un insecte diptère connu sous le nom de Mouche de Hesse, *Cecidomia destructor*, de SAY. La femelle dépose, avant l'hiver, ses œufs sur le collet des céréales, que la larve, qui en résulte, ronge et fait

périr. Elle se convertit en nymphe, et au printemps suivant, vers le mois de juin, elle redevient insecte parfait. Je n'ai rien trouvé sur les moyens qu'on peut employer pour la détruire.

Ennemis des insectes nuisibles.

Comme dans la nature aucune espèce n'est destinée à devenir dominante, la création a formé à côté d'elle d'autres êtres destinés à lui faire une guerre à outrance, afin de la maintenir dans les limites que la volonté céleste lui a imposées. Il y a donc parmi les insectes des espèces qui leur sont nuisibles au point de les détruire; mais comme elles ne causent pas aux récoltes des pertes aussi considérables, elles sont beaucoup moins connues, et souvent même confondues avec les céréalivores, parmi lesquels on les trouve.

J'emprunte au *Journal d'Agriculture et d'Horticulture* de 1832, tome IV, l'indication de deux insectes du nom de *Céraphron*. L'un, le *Céraphron domestique,* et l'autre, le *Céraphron destructeur* à tête noire, tous deux de l'ordre des hyménoptères. Le premier vit aux dépens de l'alucite, du charançon et de la fausse-teigne; le second vit dans les larves de plusieurs destructeurs de grains, et en fait périr un bon nombre.

Tels sont les renseignements que j'ai pu recueillir sur quelques-uns des insectes qui causent une perte

énorme à nos récoltes de céréales. — Peut-être trouvera-t-on que je ne fais qu'indiquer ce qui est déjà connu; mais, dans la crise des subsistances que nous subissons maintenant, il est bon de rappeler les moyens d'économiser les grains, moyens auxquels on attache une trop faible attention dans les années d'abondance. — C'est le but que je me suis proposé.

ARCHÉOLOGIE DÉPARTEMENTALE

(Cinquième article),

PAR M. CORRARD DE BREBAN,

Membre résidant.

La Société Académique du département de l'Aube continue, sous ce titre (1), à enregistrer les découvertes archéologiques qui se produisent autour d'elle; les notices sur ces découvertes formeront un jour autant d'éléments de statistique monumentale.

Elle y trouve l'occasion de signaler aux amateurs l'existence, dans ses archives, de documents et de dessins fort curieux, que les ressources dont elle dispose ne lui permettent pas de comprendre *in extenso* dans ses Mémoires.

(1) Pour les articles précédents, voir les Mémoires de la Société, tome X, 1840, page 212; — tome X, 1841, p. 194; — tome XI, 1842, p. 86, — et tome XV, 1849, p. 11.

§ Ier.

Objets antiques trouvés à Troyes, rue de la Cité, en 1842.

Au mois de novembre 1842 (voir le n° 234 du *Propagateur de l'Aube*), le propriétaire de la maison n° 16, rue de la Cité, à Troyes, faisant creuser un puits dans sa cave pour y établir une pompe, était parvenu à 3 mètres de profondeur, lorsqu'à son grand étonnement il signala, précisément au centre de son forage, l'orifice d'un ancien puits du diamètre de 65 centimètres au plus.

Ce puits se trouvait comblé par des bois carbonisés à moitié par un incendie. On y trouva un grand nombre d'objets d'origine romaine, dont le détail se lit dans le journal ci-dessus cité, notamment des chaînes, des clefs, des armes, des *ex-voto*, un fer à cheval, etc.

L'orifice en était terminé par un hérisson de briques, et comme la cave mesure 2 mètres 66 centimètres de profondeur, on voit combien le sol antique a été exhaussé par l'action lente des siècles, dans la partie basse de notre ville.

Au nombre des objets de cette provenance, exposés au Musée, il en est un des plus curieux. Dans l'origine, il parut constituer la partie supérieure d'une masse d'armes, et c'est le jugement qu'en portèrent aussi plusieurs des membres du Congrès Archéologique tenu à Troyes en 1853. Notre opinion

fut toute autre, et nous l'avions désigné comme servant d'instrument à quelque jeu de hasard.

Nous pouvons aujourd'hui nous autoriser d'un autre exemple et d'une appréciation conforme à la nôtre, émise dans une autre partie de la France.

Décrivons d'abord la pièce du procès.

C'est un dodécaèdre de bronze régulier et creux. — Les pentagones qui composent ce corps, et dont chaque côté porte 2 centimètres, sont tous percés d'un trou circulaire. Ces trous sont de diamètre différent, mais chacun d'eux est exactement égal à celui qui lui est opposé. — Chaque angle de cette figure se prolonge en un bouton arrondi, ce qui permet de faire courir ce dodécaèdre sur une surface plane, où il peut se fixer dans douze positions différentes, qui, selon toute apparence, formaient les chances aléatoires du jeu.

Inutile de réfuter l'opinion sur la masse d'armes, qui demanderait plus de poids, plus de solidité, des arêtes offensives, et qui d'ailleurs n'explique point la différence évidemment calculée des trous.

Le hasard ayant fait tomber sous nos yeux les Mémoires de l'Académie d'Angers, pour 1847, nous y avons trouvé figuré un objet parfaitement identique (sauf les dimensions plus grandes d'un tiers), dans lequel les rédacteurs de ce journal voient également une sorte de dé.

Ce dernier a été trouvé dans des ruines romaines, à Membrey (Haute-Saône); il s'agissait de thermes détruits au IVe siècle, ainsi que le constatait la série des médailles que le sol a fournies.

§ II.

Découverte archéologique faite près de Bar-sur-Aube, en 1849.

Dans le cours de l'année 1849, des ouvriers, travaillant dans une pièce de vigne, sise à Bar-sur-Aube, appartenant à M. Parison, juge, mirent à jour des restes de constructions, et certains objets qui méritent de fixer l'attention sur ce point du territoire.

Voici les détails que nous avons pu obtenir par l'intermédiaire de M. Des Etangs, notre collègue :

Cette vigne est située au val de Thors, lieu dit les *Cressenots*, parcelle n° 152. — Les murs les plus épais, réduits aux fondations, paraissaient constituer une première enceinte; d'autres, épais seulement de 30 centimètres, formés d'assises régulières, servaient aux distributions intérieures et à des pièces de petites dimensions. Une espèce de niche voûtée où se trouvaient des cendres, des anneaux de fer ayant servi à cercler des tubes de conduite en bois, feraient présumer l'existence d'une salle de bains. — De nombreux débris de poterie, des fragments de granit, des tuiles à rebord, des pierres plates débitées à la scie, percées d'un trou paraissant destiné à recevoir de grands clous, dont plusieurs se sont retrouvés : tout accuse l'existence ancienne d'un établissement considérable, probablement d'une villa.

Voici la note des objets recueillis lors de ces fouilles, dont nous avons eu connaissance :

— Une Vénus anadyomène, haute de 6 centimètres, en bronze, bien conservée.

— Une autre figure nue, de même matière, à laquelle manquent la tête, le col et le bras droit, mesurant 16 à 17 centimètres. Elle présente les formes d'un adolescent dont la main gauche se relève pour saisir un objet mal défini; elle a les pieds appuyés sur une espèce de socle qui se termine en queue de poisson étalée, ce qui pourrait faire admettre que cette statuette était appendue le long d'un mur.

Ces deux figurines sont conservées chez M. Parison. M. Schitz les a dessinées au trait, pour la Société. Ces dessins se trouvent aux archives.

— Une clef romaine.

— Les deux cercles de fer dont il a été question ci-dessus; ils portent 9 centimètres de diamètre sur 3 1/2 de largeur, avec une arête au milieu. — Un fragment de bois pétrifié y est resté adhérent.

— Une petite cuillère en bronze, de forme arrondie, guillochée par dessous, de l'espèce de celles qui servaient à prendre des parfums.

— Des médailles romaines, parmi lesquelles nous en avons vu de Vespasien, de Nerva, de Trajan, des deux Faustines et d'Alexandre-Sévère.

On annonce que l'année dernière, à 6 ou 700 mètres de là, en déblayant un pré appartenant à M. Armand, on a découvert d'autres substructions antiques, et que le terrain, dans une assez grande

étendue, a présenté des fragments de béton, de ciments de diverses couleurs, de marbre blanc d'un grain très-fin, de poterie et de verrerie, etc. Nous obtiendrons ultérieurement plus de détails.

§ III.

Note sur deux Chandeliers anciens trouvés à Villenauxe, en 1853.

Il résulte d'une communication faite par M. Gérost, de Villenauxe, membre associé, qu'en janvier 1853, des ouvriers fouillant un amas de pierres vulgairement nommé *Merger*, à 1 kilomètre de Villenauxe, dans le haut de la contrée des *Choleres*, y trouvèrent, placés à côté l'un de l'autre, deux chandeliers en bronze d'un fort beau travail, d'une hauteur de 18 à 20 centimètres. Ils appartenaient à la même époque, XIVe ou XVe siècle; mais la forme en était différente : l'un avait son fût hexagone, et se trouvait légèrement exhaussé sur trois pieds; l'autre, dont le fût était sphérique, avait une base en forme de cloche tronquée, reposant immédiatement sur le sol. La partie supérieure de la base du premier présentait ces mots, gravés au burin, en lettres gothiques : JAQ : PERAUT. On ignore comment ces objets se trouvaient là : y avaient-ils été placés par des voleurs, ou dans un temps de guerre?

Ils ont été acquis par M. Taillebois, notaire à Villenauxe. M. Gérost, à défaut de ces chandeliers, en a adressé à la Société une description tellement

détaillée, accompagnée de dessins au trait, mesurés si exactement, qu'à l'aide de ces documents on pourrait au besoin reproduire ces chandeliers.

Il est à noter qu'au XVIe siècle il existait à Villenauxe une famille du nom de Peraut.

Les dessins et les rapports sont déposés aux archives de la Société.

§ IV.

Médailles romaines trouvées à Troyes, en 1853.

M. Rivière, boulanger à Troyes, qui a trouvé moyen, au milieu des travaux de sa profession, de réunir une collection de médailles déjà fort intéressante, et d'acquérir les connaissances nécessaires pour en faire les honneurs, a communiqué à la Société Académique de l'Aube le fait suivant :

Le 2 décembre 1853, un fossoyeur, en travaillant dans la partie du cimetière de Clamart affectée à l'hospice, mit à découvert environ 120 médailles romaines, d'argent, de billon et de petit bronze saucé; elles n'étaient enfermées dans aucun vase, mais seulement recouvertes par un morceau de marbre brut.

Il s'y trouvait un petit objet de cuivre, aujourd'hui égaré, qui pouvait être une cuillère à parfum. — Les médailles appartenaient aux règnes de Pupien, Gordien père, Otacilla-Sévéra, Valérien père, Gallien, Tétricus père, Claude-le-Gothique, Quintille,

Aurélien, Sévérina, Tacite et Probus (années 237 à 276).

M. Rivière a relevé les revers les plus intéressants de ces médailles. Ce document est classé aux archives de la Société.

Il est à propos de remarquer que l'enfouissement de ce petit trésor se place encore cette fois dans la deuxième moitié du IIIe siècle, époque de terreur et de désastre pour la partie de la Gaule que nous habitons.

§ V.

Découverte archéologique faite près d'Essoyes, en 1854.

En 1854, en déblayant le chemin de grande communication n° 10, d'Essoyes à la Haute-Marne, entre Essoyes et Fontette, les ouvriers mirent à jour des ossements qui furent jugés, par un homme de l'art, avoir appartenu à une femme. — Près de ces restes se trouvaient plusieurs vases, qui furent recueillis et donnés au Musée par M. Le Grand, au nom de l'administration des chemins vicinaux. En voici le détail :

1° Un biberon en verre, de 10 centimètres de hauteur, pareil à celui qui est figuré n° 44 de la pl. 1re, de la *Normandie souterraine*, par l'abbé Cochet (cimetière romain de Cany) ;

2° Un petit vase en verre, forme ronde, avec deux anses, haut de 7 centimètres, n° 54, *id.* ;

3° Un pot en terre grossière, haut de 12 centimètres sur 10 à l'orifice, figuré n° 3, *ibid.*

Les deux vases en verre sont fortement irisés.

VI.

Substructions gallo-romaines découvertes aux Riceys, en 1854.

De temps immémorial il s'est conservé une tradition qui supposait qu'un couvent avait existé dans les contrées de *Paulin* et de *Corroy*, faisant partie d'un plateau dominé lui-même par un plateau plus élevé, à 1,500 mètres de Ricey-Haut.

Au mois d'avril 1854, MM. Emile Royer, huissier, Jules Royer, architecte, et Henri Royer, étudiant, qui habitent les Riceys, voulurent s'assurer si cette tradition avait quelque fondement.

La vue des lieux parsemés de tuiles à rebord, de poteries, de pierres de construction, analogues à celles de Landunum, leur fit dès l'abord reconnaître qu'il s'agissait de ruines gallo-romaines.

Des fouilles, pratiquées les jours suivants, et qui mirent en relief les substructions, très-bien conservées, de trois bâtiments sur des points assez éloignés les uns des autres, leur firent concevoir l'opinion que des constructions antiques avaient existé en cet endroit sur une surface de 5 à 6,000 mètres, et que, selon toute apparence, l'incendie les avait fait disparaître.

Dans un rapport rédigé avec beaucoup de soin, élucidé par un plan des lieux et des parties de murailles reconnues, MM. Royer ont fait connaître, à la Société Académique de l'Aube, leur intéressante découverte. Ils mettent sous les yeux la forme et les

distributions de chaque habitation; ils entrent dans le détail des matériaux et de la disposition qu'ils affectaient.

Ils ont donné encore la nomenclature et le dessin, pour plusieurs articles, des objets recueillis lors des fouilles, et qui apportent le plus haut degré de probabilité aux suppositions de ces archéologues.

Voici les principaux :

1° Des fragments de mosaïque, dont l'un paraît avoir revêtu une niche;

2° Une médaille de Marc-Aurèle, deux d'Adrien;

3° Une fibule en bronze;

4° Une corniche en terre cuite:

5° Une frette ayant dû servir à consolider un tube en bois; ce qui pourrait être expliqué par l'existence d'une fontaine non loin de là.

Le rapport et les dessins sont déposés aux archives de la Société Académique, où ils occupent un rang distingué parmi les éléments futurs de notre statistique monumentale.

§ VII.

Objets antiques provenant de Bray, en 1854.

A Bray, hameau dépendant des Bordes, le long d'un chemin, sur le revers d'un coteau, au midi, dans un terrain de grève, on a exhumé, depuis quarante ans, sur une surface considérable, des ossements, des armes, des parures en bronze, des vases

en terre et en verre. — Ces objets ont été dispersés. — M. Le Grand a pu en recueillir trois de cette origine, et les a déposés au Musée, à savoir : un pot en terre noirâtre, à forme rétrécie du bas; une écuelle en terre rougeâtre; la partie supérieure d'une amphore en terre jaune pâle, dont l'orifice a 10 centimètres.

§ VIII.

Découverte de Poteries antiques, faite à Vendeuvre-sur-Barse, en 1854.

Le nom du bourg de Vendeuvre, *Vandopera,* a donné lieu à mainte dissertation sur son origine. — Une découverte récente vient à la suite de beaucoup d'autres motifs pour écarter l'opinion, qui lui donnait les Vandales pour fondateurs. On a trouvé dans le quartier des *Voies-de-Vienne,* où la tradition place les premières habitations du pays, une quantité assez considérable de tuiles et de poteries gallo-romaines, dont quelques fragments en terre rougeâtre présentaient des figures en relief. La partie supérieure d'un dolium s'ouvrait par un large orifice, au-dessous duquel un autre très-étroit pouvait servir à extraire la liqueur pour l'usage journalier. — D'autres tessons de poterie antique ont pu être aussi recueillis dans le voisinage de l'église, et non loin de là on a mis à jour un trou à potier, dans lequel une masse d'argile de la localité était en état de préparation.

M. Guilhaumou-Javelle a mis ces débris à la disposition de la Société Académique de l'Aube.

§ IX.

Fouilles votées par la Société Française, en 1853.

La Société Française, dans sa session du Congrès Archéologique de 1853, tenue à Troyes, avait voté des fonds pour de nouvelles fouilles, auxquelles présidèrent des commissaires nommés par la Société Académique de l'Aube. Des rapports circonstanciés de ces fouilles ont été adressés au Congrès Archéologique de 1854, séant à Moulins, avec des plans explicatifs. On en extraira ici les points principaux, comme intéressant l'archéologie locale.

†. VERRIÈRES.

A Verrières, le résultat fut à peu près nul, et n'ajouta rien aux observations faites en 1849 (1). A mesure qu'on s'éloignait du chemin, on reconnaissait que le sol avait été profondément remué par la culture de la vigne, et ne recélait plus que des débris sans importance et sans liaison. Au milieu des verroteries toujours en grand nombre, on recueillit une plaque de ceinturon en bronze, dont le milieu est occupé par des cercles concentriques. L'intervalle

(1) Voir *Cimetière antique de Verrières*, découvert en 1849. Rapport fait dans la séance du 18 mars 1853, par M. Corrard de Breban. Tome XVII, 1853, page 555.

des zones offre des guillochés en zig-zag, entremêlés de points. — Il y a conformité presque entière avec la fig. 45, pl. 7, de la *Normandie souterraine;* peut-être en pourra-t-on tirer quelque induction.

†.†. ISLE-AUMONT.

A Isle-Aumont, les travaux, dirigés par M. Le Grand, en présence des autres commissaires, eurent un meilleur résultat. — Ils ont confirmé, par la découverte et l'examen de dix sépultures nouvelles, les remarques faites dès 1847 (1), et ont décidément attribué à ce cimetière un caractère tout spécial parmi ceux dont la Société s'est occupée, et une plus haute antiquité. Cette fois, comme la première, point de monnaie, ni d'armes ni de vases, mais seulement des bijoux en fer ou en bronze. Au bras gauche des corps, un ou deux bracelets : l'un vers le poignet, l'autre vers l'épaule. — Un de ces derniers s'est trouvé formé d'une substance noire, non métallique, attaquable à l'ongle, et qu'on présume être de la corne.

Plusieurs anneaux en fer ou en bronze, de la grandeur de ceux qu'on vend comme anneaux de rideau, ont été recueillis à la hauteur des épaules, remplaçant apparemment les fibules qu'on trouve ailleurs en si grand nombre.

Un corps avait dans la main gauche cinq anneaux en bronze aplatis, bien conservés, de diamètres dif-

---

(1) Voir *Cimetières antiques à Isle-Aumont*, par M. Corrard de Breban. Tome XV, 1849, page 14.

férents, dans lesquels le petit doigt entrait à peine. Nouvelle confirmation d'un étrange usage que nous avons déjà constaté. (Mémoires de la Société, tome XV, 1849, page 17.)

Il faut donc en prendre son parti, malgré l'incommodité qui devait en résulter, et admettre (à l'instar de certains bracelets qui ne peuvent être enlevés qu'en brisant l'os qui s'y trouve comme moulé) que ces petits anneaux étaient introduits dans les doigts depuis le plus jeune âge. — Ici le nombre cinq et la différence des diamètres sont significatifs.

Une autre bague avait conservé intacte la phalange dans laquelle elle était engagée, en la pénétrant d'une teinte verte.

Deux corps ont été trouvés dans une même fosse, en sens inverse, particularité déjà constatée en 1847.

A plusieurs reprises, on remarqua sur la coupe du terrain des lignes noires s'étendant parallèlement aux fosses, et qui paraissaient formées par de la poussière de charbon. La science s'est occupée de ce phénomène reproduit ailleurs : il a été établi que c'était une espèce de lignite ou bois fossile, résidu des cercueils en bois dans lesquels des corps ont été inhumés.

On peut consulter à ce sujet les curieuses *Analyses de produits d'art d'une haute antiquité*, par M. Girardin, insérées dans les Mémoires de l'Académie de Rouen, pour 1852.

M. Le Grand a dressé, de cette contrée appelée la *Chèvre*, un plan détaillé indiquant les points fouillés et ceux non fouillés. — Cette pièce est aux archives de la Société.

Le Musée s'est enrichi des objets énoncés ci-dessus; il n'avait pu rien se procurer des produits des fouilles de 1847.

+.+.+. AUXON.

La Commission des fouilles s'est transportée plusieurs fois à Auxon.

Elle a reconnu, dans la plaine dite de *Blaines* et de *Planche-aux-Curés*, les signes certains d'un établissement romain, occupant plus d'espace qu'Auxon lui-même.

L'absence de pierres, d'appareils et de matériaux tirés du dehors, fait présumer qu'il était habité par des populations agricoles, pauvres et d'une civilisation peu avancée.

L'incendie, dont les traces sont évidentes, a tout anéanti jusqu'au sol. Les matériaux à fleur de terre, d'une extraction facile, ont dû servir aux constructions des pays voisins; le surplus, recouvert de la terre arable, était resté oublié et inoccupé, lorsque, dans ces dernières années, le renchérissement des pierres de silex a engagé les propriétaires à les extraires de ces carrières artificielles. Ces fouilles, faites au hasard, sans ensemble, n'ont point profité à la science. Elles ont seulement mis à jour plusieurs objets, tous appartenant à l'âge romain.

La voie romaine de Troyes à Auxerre traversait cette bourgade, et formait une de ses rues. Elle traverse aussi la route nouvelle à angle très-aigu. Elle est parfaitement reconnaissable à la couche de mâchefer, qui constitue un de ses éléments.

Les Commissaires ne disposant pas de fonds suffi-

sants pour opérer fructueusement sur un théâtre si vaste, se sont bornés à prescrire l'établissement d'une carte cadastrale sur laquelle seront notées les fouilles exécutées jusqu'à ce jour, et leur produit. On obtiendra ainsi le périmètre de l'antique Blaine, et quelques indications sur les points où les fouilles auront le plus de chance.

Voici la liste à peu près complète des objets découverts jusqu'à présent :

De belles meules de moulins à bras, des débris de *dolium* en poterie blanche, des poteries grossières, quelques-unes sigillées, à personnages en relief, qui ont présenté les noms de deux potiers, *Severi* et *Nobiliani ;*

Un petit nombre de médailles du haut empire, en argent et en moyen bronze, notamment des Antonins, sans mélange de monnaie moyen-âge ou moderne ;

Des clefs de serrures, des garnitures de portes en fer oxidé, une jolie figurine en bronze, des fibules, des anneaux, des boucles avec leur ardillon (l'une de ces dernières est exactement de même modèle, et sort probablement de la même fabrique que celle figurée dans la planche 44 du grand ouvrage de La Vaucelle, sur les objets exhumés au Châtelet, et occupant la cinquième place de la planche); enfin des masses de débris de béton, tuiles, carreaux, briques, dont plusieurs atteignent de grandes dimensions, et dont la matière se trouve à proximité.

+.+.+.+. PAISY-COSDON.

La Société Française, pendant la tenue, à Troyes,

du Congrès Archéologique, en 1853, avait vu au Musée de Troyes, avec trop d'intérêt, les riches fragments de mosaïque provenant de la villa découverte sur le territoire de Paisy-Cosdon, pour que la Commission des fouilles ne portât pas sur ce point une grande partie de ses ressources. Il avait été surtout recommandé de reconnaître les anciennes fondations, leur direction, leur rapport entre elles, de manière à reconstituer, autant que possible, le plan primitif et la distribution de l'édifice.

M. Fléchey, chargé de la direction des travaux, a exécuté 300 mètres courants de tranchées de 80 centimètres de largeur sur 1 mètre de profondeur. Il a de plus exploré 1,800 mètres superficiels : il a mis ainsi à découvert les anciennes fondations exécutées sur la propriété du sieur Devon, et a reconnu, par des sondages, que les constructions se prolongeaient au-delà de chaque côté, sur les héritages non fouillés, de 60 à 80 centimètres. Il a constaté le tout dans un plan joint à son rapport. Ce plan indique la salle que recouvrait la mosaïque dont les enroulements et les grecques formaient la bordure, le fond et les caissons.

Les aires qui recouvraient le sol entre les parois étaient formés d'un béton très-dur.

Voici les objets recueillis pendant les fouilles :

1° De nombreux fragments de marbres précieux, vert antique, blanc, veiné, brèche, griotte, porphyre, stuc, etc.;

2° Fragments de peintures murales;

3° Un style en bronze, d'un dessin élégant, très-bien conservé;

4° Une hache romaine à fer très-recourbé;

5° Une hache dite gauloise, en jade;

6° Des clefs, des médailles en bronze du haut empire;

7° Des fragments de poterie : une amphore brisée qu'on a pu reconstituer presque entièrement; l'anse en terre cuite d'une autre amphore de première grandeur, sur laquelle avait été apposé un cachet portant cette inscription : C. M. M. CER.

Les objets de cette provenance occupent au Musée de Troyes un compartiment séparé.

+.+.+.+.+. NEUVILLE-SUR-SEINE.

La belle piscine en mosaïque de Neuville-sur-Seine, l'un des morceaux capitaux de notre Musée (1), ne permettait pas d'oublier cette localité dans la distribution des fonds destinés aux fouilles. Une somme de 200 francs a été employée par une Commission composée de MM. Prié, médecin, Jules Babeau, propriétaire, Jules Royer, architecte, et Eugène Ray, propriétaire, demeurant aux Riceys. Malgré l'extrême difficulté d'opérer dans une contrée implantée en vignes, on a pu constater certains points qui ne peuvent que redoubler le désir de plus complètes explorations.

Notre piscine dépendait évidemment d'une villa romaine dont le plan a pu être relevé en partie, et

(1) Voir le *Rapport sur les Découvertes archéologiques faites à Neuville-sur-Seine*, en 1851, par M. Lucien Coutant, dans le tome XVI des Mémoires de la Société, année 1851, page 249.

qui occupait les parcelles n°s 2239 à 2244, section A du cadastre, contrée appelée *Leuralle* ou *Sous-Thouan*, où depuis longues années on avait recueilli des médailles et des débris d'antiquités de toutes sortes.

Le fond de notre piscine reposait sur un lit de ciment de 5 à 6 centimètres d'épaisseur, supporté par des pierres posées de champ sur le sol. A l'une des extrémités de ladite piscine se trouvait un petit massif de pierre pour servir de siége.

Le local où elle se trouvait était orné de peintures murales de couleurs variées. — On a pu en relever un dessin.

A côté, séparée par un mur, était une seconde piscine de moindre dimension, formée d'une mosaïque coloriée.

Près de là, deux salles présumées avoir servi de *tepidaria*, avaient leurs aires soutenues de petites piles de briques espacées entre elles de 55 centimètres. Autour des murs, constitués en moyen appareil, régnait un tuyau carré formé de tuiles emboîtées les unes dans les autres, servant à distribuer la chaleur. Un tuyau de plomb (dont un segment est déposé au Musée) courait sous le sol et desservait les deux piscines.

Deux autres salles présentaient cette particularité d'avoir deux aires superposées, séparées par un lit de pierres, espacées entre elles. Cette disposition avait-elle pour but une circulation d'air chaud, ou n'était-elle qu'un moyen d'assainissement? — On reste dans le doute.

Sur d'autres parties des fouilles, les restes de

mosaïque dont une salle était pavée, des tronçons de colonnes, des foyers largement établis, et encore pleins de leur cendre, témoignaient de l'importance et de l'ancienne splendeur de cette résidence. Un espace vide, ménagé dans l'épaisseur du mur et fermé d'une dalle, contenait des cubes de mosaïque, destinés, il faut le croire, aux réparations éventuelles.

Notons encore qu'aux environs de cette villa, et dans un rayon de 200 mètres, on trouve de nombreuses substructions qui feraient croire que des habitations d'un ordre secondaire couvraient cette contrée.

§ X.

Fouilles faites à Troyes, en 1854.

Les travaux de charité exécutés pour le nivellement des anciens remparts, les fouilles pratiquées dans toutes nos rues pour le placement des tuyaux des fontaines, devaient mettre à jour des débris d'antiquités. Notre collègue, M. Fléchey, architecte de la ville, a apporté des soins soutenus à la conservation des objets trouvés, et à leur dépôt au Musée.

En voici la nomenclature, avec quelques éclaircissements :

1° Dans le terre-plein du rempart, entre la porte Saint-Jacques et le pont des Fileurs, on a trouvé

deux petits boulets en pierre, qui ont été longtemps d'usage dans l'artillerie.

2° Une cassolette à parfum, de l'âge romain, garnie, dans sa partie antérieure, d'émaux bleus et rouges. Elle est en forme de poire, de la longueur de 4 centimètres, s'ouvrant avec charnière dans le sens de la longueur, et percée de petits trous pour laisser échapper l'odeur d'une pâte parfumée.

Cette destination nous a été confirmée par MM. les Conservateurs du cabinet des médailles, à Paris, qui en possède un grand nombre, plus ou moins ornées de figures diverses.

3° Une quantité considérable de tuiles et de poteries romaines. Les terres auxquelles elles étaient mêlées avaient été extraites du lit actuel de la Seine, creusé au XIIe siècle. Quand on rapproche ce fait des découvertes nombreuses faites au quartier des Fallets, on doit en conclure que dans l'âge romain ce quartier était tout spécialement habité.

4° Dans le rempart, près la porte de Preize, on a rencontré une petite pièce d'artillerie à tirer dans des fêtes publiques. Sa conservation est parfaite; elle porte de longueur 26 centimètres, à l'orifice 5, à la culasse 11. Elle se manie avec une seule anse. Deux écussons superposés, l'un aux armes de la ville, l'autre portant un oiseau à ailes éployées, se voient au-dessous de la lumière.

5° Dans plusieurs rues, celles des Bûchettes, des Trois-Têtes, de la Trinité, place de la Préfecture, on a mis à découvert des tuiles romaines, des fragments de vases, dont plusieurs de belle terre rouge sigillée, avec le nom du fabricant.

Voici les noms qu'il a été possible de déchiffrer :

CAPELLIANI
OFF. FIRM
ATEI
LIGNUS
PRIMI OFF.

Des produits, portant la marque des deuxième, troisième et quatrième fabriques, ont été trouvés sur la montagne Sainte-Geneviève, à Paris; la marque de la quatrième est en outre signalée dans l'ancienne ville du Châtelet, près de Saint-Dizier.

6° Dans la rue des Bûchettes, à la hauteur de l'Hôtel-de-Ville, on a trouvé des fragments de peinture murale.

7° Dans la rue du Palais-de-Justice, un florin d'or du poids de 64 grains fort.

Notre collègue, M. Camusat de Vaugourdon, a reconnu que cette pièce devait appartenir à Charles V (1364-1380).

D'un côté, S. JOHA — NNES; tour surmontée d'un lys, pour différent monétaire; dans le champ, saint Jean-Baptiste, debout, de face et nimbé.

Au revers, + KROL (abréviation de Karolus). ENTIA. Dans le champ, le lys épanoui. On y lit ordinairement le mot FRA — NTIA.

8° Enfin, sur plusieurs points de la cité, à 1 mètre 50 centimètres environ de profondeur, on a atteint d'anciennes chaussées dont il serait impossible d'indiquer la direction. — Elles étaient ferrées de silex de moyen échantillon.

RAPPORT SUR LA PANIFICATION

(SYSTÈME DURUPT),

FAIT

AU NOM D'UNE COMMISSION SPÉCIALE,

PAR M. DOSSEUR, Membre résidant.

MESSIEURS,

Parmi les questions qui s'agitent au sujet des subsistances et de l'alimentation du peuple, il y en a une qui vous a frappés pour son caractère pratique, c'est celle-ci :

Etant donnée pour les préparations panaires une quantité égale de matières premières de même nature, serait-il possible, par des procédés nouveaux, d'obtenir un résultat supérieur en qualité, supérieur en poids?

Souvent, dans le cadre de ces idées, la science s'est épuisée en efforts stériles, dans des essais de panification pratiqués sur des substances nouvelles. Parfois même des faits de charlatanisme et de fraude ont déconcerté la bonne foi, et, malgré le haut intérêt de la question mise à l'étude, on comprend que lorsque s'est présenté un inventeur, qui, une poignée de son à la main, a dit à la foule : Avec

cela, je puis faire du pain! l'opinion publique, jusque-là déçue, ne se soit pas fortement remuée.

Cette apathie, Messieurs, ne pouvait être partagée sans crime par l'administration supérieure. Quelques expériences faites à Paris, sans être, dit-on, concluantes, avaient fait naître des espérances, et M. le Ministre de l'intérieur, voulant opérer sur une plus grande échelle, donna à l'inventeur, pour théâtre de nouveaux essais, la maison centrale de Clairvaux, et nomma une Commission spéciale pour surveiller les travaux et consigner les résultats.

Un échantillon du pain obtenu à Paris par le procédé dont nous parlons, avait été remis déjà sur votre bureau. Vous avez désiré que la Société Académique de l'Aube pût contrôler aussi ce qui serait fait. Il est à regretter, Messieurs, que la Commission, telle que vous l'aviez composée, n'ait pu se rendre tout entière au rendez-vous (1), et surtout que le travail d'expérimentation n'ait pas été plus complet. Mais vous nous avez demandé ce que nous avons vu et touché; en quelques mots, le voici :

Vous savez, Messieurs, quels principes contient une farine ordinaire. L'analyse y trouve :

L'eau,	9 à 15	pour cent.
L'amidon,	55 à 70	
La glucose ou principe sucré,	4 à 5	
L'albumine,	1 à 3	
La dextrine,	3 à 4	
Le son,	1 à 3	
Enfin le gluten, ou principe nutritif,	7 à 11	

(1) MM. Des Etangs, juge de paix à Bar-sur-Aube, Jules Ray, archiviste de la Société, et Dosseur, rapporteur, se trouvaient seuls réunis à Clairvaux.

Quelques variantes sont toujours signalées, selon la qualité des blés.

Nous n'entrerons pas avec vous dans l'examen détaillé de tous les phénomènes de la fermentation panaire, que d'ailleurs la chimie, à notre connaissance au moins, n'a pas expliqués encore d'une manière bien satisfaisante. Mais un fait est constant, et c'est celui dont nous avons besoin, c'est que le gluten est l'agent mécanique du pain.

Dans le pain servi sur vos tables, le gluten, pour vous faire bien comprendre notre pensée, serait, si l'analyse pouvait extraire tout ce qui lui est étranger sans détruire son frêle édifice, ce qu'est dans une ruche d'abeilles un rayon de cire desséchée, dont, durant l'hiver, l'essaim a consommé le miel.

Ces mille cavités, j'allais dire ces mille alvéoles, dont les méandres capricieux et irréguliers constituent la porosité du pain, c'est le gluten qui en forme et en tapisse les voûtes intérieures, lors du dégagement de l'acide carbonique que provoque la chaleur du four.

Ce n'est pas, du reste, son seul rôle dans les phases successives de la transformation de la pâte en pain. Solidifié déjà avant la cuisson complète des corps qui lui sont étrangers, le gluten s'oppose à leur déperdition trop rapide, et diminue sensiblement les déchets de l'évaporation.

Aussi, jeté dans une proportion plus considérable dans le pétrin, le gluten permet d'introduire dans la substance mêlée une plus grande quantité d'eau solidifiable, d'obtenir une dissolution plus complète de l'amidon, et, en dernière analyse, un rendement

en pain plus considérable, et comme volume et comme poids.

Le système que nous avons à discuter repose tout entier sur cette donnée.

Vous savez déjà que c'est Mme Durupt qui a cherché, une des premières, à en populariser les applications.

L'appareil fort simple dont elle se sert consiste en une chaudière dans laquelle le son est mis en ébullition au bain-marie, pendant 7 à 8 minutes, avec une quantité d'eau suffisante pour former une bouillie, remuée de temps à autre à l'aide d'une spatule en bois.

Cette chaudière, percée dans sa partie inférieure de trous assez larges pour laisser filtrer la matière liquide, assez étroite pour retenir la matière corticale du son, est placée sous un couvercle d'un diamètre égal à son orifice. Le couvercle est mis en jeu par une vis de pression, et fait jaillir les résidus liquides.

Ces résidus sont d'une couleur jaune foncé, très-épais, gluants, d'une saveur un peu sucrée. Il va sans dire que, dans l'opération du pétrissage, ils remplacent, pour le mouillage des farines, l'eau pure de la boulangerie.

Deux mots maintenant sur la qualité des farines employées pour l'expérience comparative faite à Clairvaux.

La maison centrale délivre aux détenus deux sortes de pain : le pain blanc et le pain bis.

Les conditions générales de mouture sont :

Pour les farines destinées au pain blanc, extraction du son à 22 pour 0/0 ;

Pour le pain bis, 2/3 de froment à 12 pr 0/0 d'ex-

traction, et 1/3 de farine de seigle à 21 p^r 0/0 d'extraction.

Dans les farines du commerce fournies par la grande meunerie, l'extraction varie de 26 à 29, selon la qualité des blés.

Vous voyez de suite que les sons provenant des moutures faites à Clairvaux sont comparativement d'une qualité très-inférieure, et que l'inventeur du procédé qui nous occupe agissait dans des conditions peu favorables.

100 kilog. de farine rendent généralement à la boulangerie de Clairvaux 138 à 140 kilog. en pain blanc, 132 kilog. en pain bis.

C'est en effet, à peu de chose près, le chiffre accusé dans l'expérience faite par votre Commission. 100 kilog. de farine ont rendu en pain 141 kilog. 500 grammes.

Traités par le procédé Durupt, 50 kilog. de même farine ont rendu en pain 73 kilog. 500, soit 147 kilog. de pain pour 100 kilog. de farine.

Ce chiffre, vous le voyez, Messieurs, nous reporte bien loin des merveilles du programme. On avait promis 22 à 23 p^r 0/0 de plus que le rendement ordinaire, on a produit 6 1/2 à 7 tout au plus, et il faut savoir à quel prix.

Nous ne parlons pas ici du surcroît de la main d'œuvre, qu'on pourrait simplifier sans doute, à l'aide d'appareils de plus haute dimension que celui qui fonctionne à Clairvaux. Nous laissons encore de côté la dépense des combustibles employés pour mettre en ébullition l'eau destinée au lavage des sons; mais ce que nous ne pouvons oublier de mettre en relief dans un compte-rendu qui ne peut

guère avoir d'autre mérite que celui d'une exactitude algébrique, c'est la valeur vénale des sons consommés dans le cours de l'expérience.

Même en admettant (ce qui n'a pas été obtenu) que la pesée de sa cuite ait donné à M[me] Durupt, en excédant du rendement en pain ordinaire, 4 kilog. ou 4 kilog. 500 sur les 50 kilog. de farine qui lui avaient été livrés, et en taxant le pain à 40 centimes le kilog., le bénéfice net serait représenté par la somme de 1 fr. 80 cent.

Pour arriver à ce résultat, 28 kilog. de son ont été versés, en six cuites successives, dans la chaudière. Les sons du commerce sont généralement livrés, cette année, à la consommation, dans les prix de 15 à 16 fr. les 100 kilogrammes.

Il suit de là que la maison centrale a dépensé, dans l'expérience qui nous occupe :

4 francs environ en valeur de son, pour avoir 1 fr. 80 c. en valeur de pain.

Encore que les sons de l'établissement, extraits, comme nous l'avons dit, à 22 p[r] 0/0 au lieu de l'être de 26 à 30, ne puissent fournir une base d'appréciation aussi rigoureuse que ceux du commerce, nous n'en restons pas moins convaincu que des essais comme celui de Clairvaux ne pourraient donner, à ce point de vue, que des résultats négatifs.

Des observations minutieuses, faites pendant un long espace de temps, pourraient seules montrer si les sons, au sortir de la presse Durupt, dépouillés de quelques parties farineuses que le travail des recoupes ne saurait entièrement extraire, malgré les perfectionnements de la meunerie, appauvris, en outre, du gluten contenu dans les parcelles corti-

cales, pourraient encore être utilement versés dans les étables.

En tout cas, leur resta-t-il quelques propriétés nutritives, il serait, selon nous, indispensable de les livrer immédiatement aux bestiaux, à moins qu'on ne les soumît à une dessication, sinon impossible, au moins si coûteuse que l'agriculteur se dispenserait de la pratiquer.

Ne croyez pas cependant, Messieurs, que, dans notre pensée, le rapport que vous nous avez demandé soit l'oraison funèbre du système nouveau.

Nous avons dit plus haut que les matières premières avaient été mises entre les mains de Mme Durupt dans des conditions extrêmement défavorables, chaudes encore du travail des meules.

Soumis à des recoupes multipliées, les sons étaient d'un grain tellement fin, que ce ne fut qu'en modérant un peu la pression, en garnissant même l'intérieur de la chaudière d'une enveloppe de toile, qu'on parvint à empêcher leur fuite par les trous destinés au passage des résidus liquides.

La Commission n'a pu avoir sous les yeux l'échantillon des blés dont ils provenaient; mais tout porte à croire que ces blés ne devaient pas être de qualité supérieure, et ne contenaient peut-être pas 10 p^r 0/0 de gluten, comme nos froments du Midi, encore moins 14 p^r 0/0, comme les froments d'Odessa.

Ne sont-ce pas un peu ces éléments d'insuccès qui ont éloigné d'une expérience, d'ailleurs un peu précipitée, le résultat que nous espérions trouver?

C'est ce que vous apprécierez, avant de juger en dernier ressort une méthode qu'on peut admettre

sans inconvénient à faire de nouvelles preuves, d'autant qu'à un autre point de vue, prenant, comme c'est de toute justice, en considération la qualité même du pain, ces preuves sont déjà faites.

Ceux d'entre vous qui ont, comme nous, visité Clairvaux, s'associeront à notre pensée. En descendant les gorges de ce sombre *val d'Absinthe* que la religion et la justice ont peuplé de tant de fantômes, quelques souvenirs des drames des assises nous occupaient malgré nous. L'imagination promenait devant nos yeux les files silencieuses de détenus aux physionomies hâves et souffrantes, et nous étions à peine dans les cours de Clairvaux que ces impressions perdaient peu à peu ce qu'il y avait en elles, sinon de pénible, au moins d'exagéré.

Nous avons pu consacrer quelques minutes de la journée à la visite des salles et des ateliers de la maison centrale : partout la réalité était plus consolante que le rêve.

Le soir, invité par M. le Directeur à l'accompagner dans sa ronde de nuit, nous avons pu voir, à la lueur des veilleuses bordant les immenses dortoirs des anciens cloîtres, les condamnés assoupis et calmes.

Nul signe extérieur de souffrance; un état sanitaire dans des conditions telles qu'à part deux ou trois victimes, le choléra, si terrible cette année dans la vallée de Clairvaux, s'est arrêté aux grilles de la maison centrale.

Cet heureux état de choses s'explique, si l'on juge du régime des prisons par les échantillons de pain qui nous ont été montrés.

La lutte était donc difficile sur ce point. Mme Durupt l'a abordée en femme sûre du succès, et si l'appréciation de la Commission ministérielle, et l'examen de la vôtre, s'exerçant sur le défournement même, peut avoir quelque valeur, nous pensons, et vous penserez avec nous, que l'inventeur ne s'était pas trompé en nous annonçant son triomphe.

Votre Commission, tout en regrettant qu'un nouvel essai promis n'ait pu être pratiqué dans des conditions meilleures, constate donc déjà des résultats obtenus. Ce serait ici le lieu pour le Rapporteur de vous entraîner avec lui loin du champ clos des expériences faites, pour entrer dans le domaine des expériences à faire.

Nous vous disions plus haut que de nombreuses tentatives avaient été faites pour soumettre à la panification des substances nouvelles, la pomme de terre entre autres.

Quelques céréales, l'orge par exemple, qui pourraient être si précieuses à des époques de disette, n'ont fourni, jusqu'à présent, qu'un pain grossier. C'est que la fermentation panaire ne pouvait s'obtenir, parce que la pomme de terre ne contient pas de gluten, et que l'orge en renferme très-peu. Si, comme il y a lieu de le croire, les résidus liquides sortant de la presse Durupt sont riches surtout en gluten, une révolution immense n'est-elle pas couvée dans la marmite que nous avons fait bouillir à Clairvaux?

Cette idée n'est pas nôtre; un homme, qui a occupé dans la finance parisienne et occupe aujourd'hui dans la presse une position très-éminente (M. Delamarre), l'avait en germe lors de nos expé-

riences. Peut-être des essais ont-ils été tentés par lui, au moment où votre Rapporteur écrit ces lignes ?

Compléter Parmentier, écrire en lettres d'or, à côté de ce nom, un autre nom dans l'histoire et dans la reconnaissance des peuples, promulguer, dans une société que les merveilles de l'industrie n'empêchent pas de songer qu'avant tout il faut du pain, un décret absolu qui abolisse la famine, comme un édit royal a supprimé la torture : c'est un beau rêve sans doute, mais il nous faut attendre le réveil.

15 décembre 1854.

Jusqu'à présent, le son avait passé pour impropre à l'alimentation; mais, depuis les travaux récents de M. Millon, on sait que cette substance est riche en principes azotés, et que, par conséquent, elle est nutritive.

Il y a déjà plus de quatre-vingts ans qu'on a indiqué, pour la première fois, le lavage du son comme moyen d'accroître le rendement du pain.

De la Juttais, en 1770, — Parmentier, en 1776, — l'abbé Rozier, en 1802, — Haggot, en 1803, — Edlin, en 1811, — Auger, en 1818, — le docteur Herpin, en 1833, — Rollet, en 1845, — Mme Durupt, en 1853, — et peut-être d'autres, — ont publié des procédés de panification au moyen d'un liquide contenant les matières extraites du gros son, ou pris des brevets pour leur exploitation.

Tout récemment encore, M. Bonnel, prêtre, et M. Bertrand, médecin, ont proposé ce nouveau procédé de panification, et ont désiré que l'efficacité en soit constatée par des expériences solennelles.

CONCOURS UNIVERSEL
AGRICOLE,

Ouvert à Paris, le 1er Juin 1855.

COMPTE-RENDU

ADRESSÉ A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE,

PAR M. DE VILLEMEREUIL,
Membre résidant.

MESSIEURS,

Le Gouvernement de l'Empereur a convié à Paris, en 1855, l'industrie, les sciences et les arts; toutes les nations ont répondu à cet appel. C'est avec un sentiment d'orgueil national que l'on visite ces merveilles de l'univers, et on ne peut retenir un sentiment d'émotion en embrassant d'un seul coup-d'œil tant de richesses qui démontrent à un aussi haut degré la force productrice de notre siècle. L'industrie française se fait remarquer par ses qualités naturelles, le bon goût et le sentiment de l'art. On ne sait ce que l'on doit le plus admirer, ou de la puis-

sance intellectuelle qui a créé tant de merveilles, ou de la pensée gouvernementale qui a su les réunir au moment où nos armées font respecter le nom français à huit cents lieues de nos côtes, sur cette antique Chersonnèse sur laquelle nous avons brûlé en huit mois cinquante-cinq millions de cartouches. Il semble que partout notre époque doive marquer par des œuvres de géants.

Je n'ai pas l'intention, Messieurs, de mettre sous vos yeux un compte-rendu de l'Exposition universelle; je ne l'ai pas assez étudiée, et, je le reconnais bien vite, mes connaissances seraient insuffisantes pour apprécier ces prodiges de l'industrie, de l'art et de la science.

L'Agriculture a apporté un large tribut dans cette lutte, par la production de ses instruments aratoires et de ses machines perfectionnées; elle a fait mieux encore : elle a apporté ses produits animés, sa véritable richesse. Elle a réuni dans une exhibition universelle les animaux reproducteurs de race française et de race étrangère.

C'est de ce concours que je vais avoir l'honneur de vous rendre compte.

Du 1er au 9 juin, a eu lieu à Paris, au Champ-de-Mars, une exhibition remarquable d'animaux reproducteurs français et étrangers, mâles et femelles, des espèces bovine, ovine, porcine et d'oiseaux de basse-cour.

Espèce Bovine. — Les éleveurs français ont présenté les races suivantes :

1° La race normande pure, la race flamande pure,

la race charollaise pure, les races garonnaise et agennaise pures, la race comtoise pure;

2° Les races de montagne, dites de Solers, d'Aubrac, d'Auvergne, du Limousin, pures; la race parthenaise pure, la race bretonne pure, la race d'Ayr et la race Suisse pure;

3° La race de Durham pure, ses sous-races et ses croisements.

Les éleveurs étrangers ont présenté :

1° L'Angleterre : la race Durham pure, la race Héreford pure, les races Devon, Sussex et leurs analogues; les races d'Ayr, Alderney, Scoth et leurs analogues;

2° La Suisse : la race de Fribourg et ses analogues, la race de Schwitz et ses analogues;

3° La Hollande : la race hollandaise.

Hors concours ont été présentés des animaux très-remarquables, sous le rapport des formes et de la production de la viande.

M. Th. Crisp de Voodbrigg a présenté un taureau Durham pesant 1,000 kilogrammes de viande, et M. Baath de Sachsendorf un lot de bœufs saxons pesant 600 kilogrammes de viande chacun.

L'Empereur a exposé des bêtes de la race d'Ayr, mâles et femelles, provenant de son établissement de Villeneuve-l'Etang.

Les vacheries impériales du Pin (Orne) et du Camp (Mayenne) ont envoyé la race Durham pure.

L'Ecole impériale d'Agriculture de Grandjouan (Loire-Inférieure), la race d'Ayr-bretonne et la race Devon-nantaise.

L'Ecole impériale d'Agriculture de la Saulsaie (Ain), la race d'Ayr, et des croisements d'Ayr-bressan.

L'Etablissement Agricole de Saint-Angeau (Cantal), la race West-Higland et ses croisements.

Espèce Ovine. — Les éleveurs français ont présenté :

1° La race mérinos pure et métis-mérinos ;

2° Les races anglaises à laine longue de Dislhey ou New-Leicester et ses analogues ;

3° Les races anglaises à laine courte de Southdown et ses analogues ;

4° Les croisements de ces races avec les races françaises.

Les éleveurs étrangers ont amené :

1° La race mérinos pure et métis-mérinos ;

2° Les races étrangères à laine longue de Dislhey ou New-Leicester, de Cotsvold, hollandaise et leurs analogues ;

3° La race anglaise à laine courte de Soudhown et ses analogues.

Espèce Porcine. — Les éleveurs français ont présenté :

1° Les races indigènes pures ;

2° Les races étrangères, pures et croisées.

Les éleveurs étrangers ont amené :

1° Les races anglaises, grande taille ;

2° Les races anglaises, petite taille.

Oiseaux de basse-cour. — Les éleveurs français et étrangers ont présenté :

1° Des coqs, des poules et des poulets, de différentes origines françaises et étrangères ;

2° Des dindons, des oies, des canards, des pigeons, des pintades, etc., d'origines différentes.

Nous allons examiner ces différents produits.

Espèce Bovine.

Les produits présentés par les éleveurs français sont généralement très-remarquables ; il est impossible de rencontrer une plus belle réunion d'animaux reproducteurs pour la pureté des formes et le développement régulier de la charpente. Chaque race a sa beauté particulière, son mérite spécial, sa valeur relative ; je ne pourrais donner la préférence à aucune : elles ont toutes une valeur réelle, des avantages basés sur les ressources des lieux de production. Abstraction faite de la question financière, le concours de 1855 démontre qu'en tout pays, avec une nourriture suffisamment substantielle et abondante, on obtient des résultats à peu près semblables. C'est par cette nourriture et le choix intelligent des animaux reproducteurs que nos éleveurs sont arrivés à développer les animaux parfaits qu'ils ont présentés au Champ-de-Mars.

Les plus beaux animaux de la race normande ont été produits par les éleveurs des départements du Calvados, de la Seine-Inférieure et de Seine-et-Marne ;

Ceux de la race flamande, par les départements du

Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise et de Seine-et-Marne;

Ceux de la race charollaise, par les départements du Cher et de la Nièvre;

— De la race garonnaise et agennaise, par les départements de la Haute-Vienne, de Lot-et-Garonne, de la Haute-Garonne, du Gers et de la Gironde;

— De la race comtoise, par la Meurthe, les Vosges et la Haute-Saône;

— De la race des pays de montagne, par les départements de la Haute-Vienne, de la Lozère, du Cantal et de l'Aveyron;

— De la race parthenaise, par les départements de la Loire-Inférieure et des Deux-Sèvres;

— De la race bretonne, par les départements d'Ile-et-Vilaine, du Morbihan, du Finistère, de la Nièvre, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne;

— De la race de Durham et des autres races étrangères, par les départements de Maine-et-Loire, de l'Orne, de la Mayenne et de Seine-et-Marne.

Le département du Haut-Rhin a produit de très-belles vaches de la race de Fribourg, et le département du Bas-Rhin de très-belles vaches de la race de Schwitz.

Les plus beaux animaux présentés par les étrangers ont été envoyés par la Suisse et l'Angleterre.

La race de Fribourg et ses analogues sortent des cantons de Berne, de Fribourg et de Lausanne; et la race de Schwitz et ses analogues, des cantons de Genève et de Schwitz.

Les Anglais ont amené de magnifiques échantillons de leurs belles races.

La race de Durham à courtes cornes se fait surtout remarquer par la pureté de ses formes, par la diminution de la partie osseuse. Il semble que, dans cette race précoce pour la boucherie, la nature a fait disparaître tout ce qui est inutile à la nourriture de l'homme.

A côté de la race de Durham se trouve la race de Héreford, qui a plus de membres, est plus forte, plus robuste, et parvient à un plus grand développement de taille. Un bœuf gras de cette race pèse, en moyenne, huit cents kilogrammes. Il y a beaucoup d'ensemble dans les formes de ces animaux qui, par leur conformation, sont propres au travail.

Les races de Devon et de Sussex ont quelque analogie avec notre race française du Morvan. Elles lui sont préférables pour la boucherie, parce que la partie antérieure est mieux développée et que les os sont plus petits. Les cornes de ces animaux ont près de soixante centimètres de longueur.

La race d'Ayr est très-remarquable, et doit, à mon avis, appeler l'attention des agriculteurs qui cultivent des sols peu fertiles.

Cette petite race se distingue par des formes d'une régularité parfaite; elle donne beaucoup de lait et a besoin de peu de nourriture. Son croisement avec la race bretonne a parfaitement réussi. Je suis convaincu que cette race serait très-avantageuse dans les cantons les moins fertiles du département de l'Aube, et dans les faubourgs de Troyes.

Après avoir préconisé le croisement de la race

d'Ayr avec la race bretonne, je la recommanderai encore pour croiser nos races françaises les plus chétives. Mais je m'élèverai avec force contre les croisements entre elles de nos bonnes races françaises, et, à plus forte raison, contre les croisements de ces races avec les races anglaises. C'est en suivant cette voie funeste que nos animaux s'abâtardissent et qu'on arrive, au bout de quelques générations, à une dégénérescence; résultat naturel d'un sang appauvri par son mélange.

Le concours de 1855 nous a donné une preuve nouvelle des mauvais résultats produits par les croisements. En ce moment, les croisements à la mode (pardonnez-moi ce mot qui devrait être inconnu des agriculteurs) sont ceux de la plupart de nos races françaises avec la race de Durham. Les meilleurs m'ont paru être les Durham-manceaux et les Durham-normands. J'ai examiné avec soin ces produits; je les ai comparés à leurs types, et je n'hésite pas à affirmer qu'ils leur sont tous inférieurs.

Dans un pays comme le nôtre, où il n'y a pas de race bovine spéciale, où elle est mauvaise et où on n'a que le résultat des croisements dus au hasard ou bien faits sans intelligence, des croisements bien appropriés peuvent donner des produits relativement meilleurs. On doit, par ce moyen, s'attacher à relever un peu la race; mais on n'obtiendra une amélioration durable que par l'introduction et la conservation du sang pur.

Je le répète, il est impossible de donner en thèse générale la préférence à une des races dont je viens de vous entretenir. Cependant, je dois dire que les

races de Salers et d'Aubrac, les races parthenaises et garonnaises m'ont paru réunir, autant que possible, les qualités que l'on doit tâcher de concilier : le lait, la viande et le travail.

Malheureusement, il faut le reconnaître, une de ces qualités devient la négation des deux autres. C'est aux cultivateurs à choisir, d'après les conditions qui leur sont faites, les races qui leur sont le plus avantageuses.

Espèce Ovine.

La race mérinos tient le premier rang dans l'exhibition remarquable de nos races françaises. Depuis l'introduction presque centenaire de cette race en France, elle s'est considérablement propagée, sensiblement améliorée, et a véritablement transformé nos races indigènes.

Nos mérinos ne sont plus comparables à ceux de l'Espagne, d'où ils sont venus. L'abondance de la nourriture a développé leur taille; le choix de bons reproducteurs a amélioré leurs formes et leur toison. Aujourd'hui, notre race mérinos est devenue un type qui nous appartient exclusivement, et que les étrangers nous envient. Je vous rappellerai, Messieurs, que le département de l'Aube doit revendiquer une part dans ce progrès; il y a plus d'un demi-siècle, les mérinos y ont été introduits par un de nos anciens collègues, M. Fortier. C'est à lui que nous devons l'amélioration de notre race ovine champenoise, qui n'est plus reconnaissable, et qui fournit maintenant une si bonne qualité de laines à

nos fabriques de Rheims, de Sedan, de Louviers, etc. Vous vous souvenez des services que M. Fortier, et son digne successeur M. du Preuil, ont rendus à l'agriculture de notre département; c'est avec une vive reconnaissance que je rends ici un nouvel hommage à leur mémoire, et je suis certain d'obtenir votre approbation.

Les plus beaux mérinos exposés au Champ-de-Mars provenaient des départements de l'Aisne, de la Côte-d'Or et de Seine-et-Marne.

Nos voisins du Châtillonnais se faisaient remarquer par le nombre des concurrents et la beauté de leurs produits. Dans cet arrondissement, l'éducation du mouton est parfaitement suivie; des cultivateurs, dans une position très-modeste, y possèdent de magnifiques troupeaux, et la prospérité agricole de ce pays est due presque entièrement au développement de l'industrie moutonnière.

J'ai vu avec regret classer les Mauchamp parmi les mérinos, et donner une quatrième prime au principal promoteur de cette sous-race. Elle a, à la vérité, été fort préconisée; mais aujourd'hui il est généralement reconnu qu'elle est inférieure, et par la taille et par la qualité de la laine, à la race mérinos pure. Le rendement à la fabrication d'une laine qui manque d'élasticité et de souplesse, n'a pas permis à la sous-race Mauchamp de soutenir la réputation qu'on avait voulu lui faire.

Parmi les races anglaises importées en France, j'appellerai votre attention sur les races Dislhey et New-Kent à longue laine, et sur la race Southdown à courte laine.

Il n'est pas possible de développer en moins de temps une aussi grande quantité de viande, qu'on peut le faire en se livrant, dans certains pays, à l'éducation des races Dislhey et New-Kent. Ces races anglaises sont remarquables surtout par leurs formes. La partie antérieure est admirablement développée : le dos, les épaules, la croupe, sont, pour ainsi dire, taillés au ciseau pour produire de la viande. La partie osseuse, qui varie de force dans chacune de ces races, ne semble se développer que dans le but de supporter la chair. A dix-huit mois, un animal est arrivé à un poids bien supérieur à celui des animaux de quatre ans dans les autres races.

Mais la qualité de la viande est plus que médiocre, et la laine fort mauvaise.

Les éleveurs des départements du Calvados, de la Manche et du Pas-de-Calais, ont présenté de magnifiques bêtes de ces races, et ont prouvé que l'on pouvait les élever aussi bien en France qu'en Angleterre.

La race anglaise Southdown à laine courte, qui a aussi été introduite en France, est incontestablement préférable aux races de Dislhey et de New-Kent. Avec moins de taille, elle a des formes aussi avantageuses pour la production de la viande : sa chair est savoureuse et succulente. On peut comparer la valeur de la viande produite par les races anglaises à laine longue, et les races à courte laine, par les prix de cette viande en Angleterre. Quand la première vaut 0 fr. 50 c., la seconde vaut 0 fr. 90 c. le demi-kilogramme.

Tous les croisements de bonnes races présentés

au Champ-de-Mars m'ont paru inférieurs aux races pures.

Le croisement des mérinos avec les races anglaises à longue ou à courte laine a donné constamment des produits déplorables. Ces animaux ont perdu immédiatement, par le premier croisement, la valeur de leur laine; la quantité de viande a diminué, et il est certain qu'à la quatrième génération il ne resterait ni laine ni viande.

Les seuls croisements qui m'ont paru relativement satisfaisants, sont ceux de la race berrichone avec la race Southdown. On y trouve une amélioration, dans les formes et la taille, qui compense largement ce que l'on perd sur la qualité de la laine.

Parmi les étrangers, les Anglais et les Hollandais ont fait les principaux frais de l'exposition.

Les mérinos provenant d'Angleterre étaient remarquables par la qualité de la laine; ils laissent à désirer sous le rapport de la taille. Il est difficile de produire, sous le rapport de la finesse et de l'élasticité de la laine, quelque chose de plus beau que les mérinos-négretti de M. Ch. Collin de Woffin (Prusse). Telle est la qualité de ces laines extrà-fines, que nos fabricants sont obligés d'aller les demander à l'Allemagne, assez privilégiée pour les fournir à des prix qui ne permettent pas à l'éleveur français de penser à leur faire concurrence. Nous devons laisser à nos voisins d'outre-Rhin l'honneur d'alimenter nos fabriques de cette magnifique matière première, et nous contenter de leur fournir plus lucrativement les laines intermédiaires avec lesquelles notre indus-

trie manufacturière livre au commerce de si beaux et si bons tissus.

J'ai regretté de ne pas rencontrer au Champ-de-Mars la race mérinos saxonne : sous le rapport de la finesse, elle n'eût pas rencontré d'animaux qui pussent lui disputer la palme; mais, sous le rapport des formes, du tassement de la laine et de la longueur de la mèche, elle eût trouvé, dans les bêtes exposées par M. Godin, de Châtillon-sur-Seine, une comparaison qui eût fait valoir les avantages de la race pure et ceux de la race croisée. Elle eût, en outre, complété avantageusement l'assortiment des races mérinos.

Les Anglais ont présenté en grand nombre de magnifiques reproducteurs de la race Dislhey, qui sont très-remarquables par leurs poids et leurs formes : il semble que la nature n'a laissé au mouton Dislhey que juste la quantité d'os nécessaire à sa locomotion. Mais la laine produite par cet animal est plus que grossière.

Les Anglais se sont encore fait remarquer par la beauté des béliers à longue laine de la race Cotswold. Ces animaux, en offrant les conditions désirables pour la production de la viande, ont un développement dans leurs membres qui annonce plus de force que dans la race Dislhey. A douze mois, un mouton de cette origine ou de la précédente peut être livré à la boucherie. Mais je répéterai ce que j'ai dit plus haut, la chair manque de qualité, et il doit en être ainsi; car il est impossible qu'en douze mois la nature fasse le travail de quatre ans.

Les animaux présentés par les Hollandais sont

presque aussi remarquables que les moutons de Cotswold. Ils ont moins de pureté dans les formes, et une laine au moins aussi commune.

La race à laine courte de Southdown et ses analogues ont aussi été amenées par les Anglais; ils en ont exposé de superbes échantillons. Ces races de montagne sont admirablement conformées pour produire de la viande. Comme nos races françaises, elles se développent lentement dans les pâturages; mais, comme les races Dislhey, Cotswold et analogues, elles sont susceptibles de prendre en peu de temps presque tout leur développement par une nourriture substantielle et abondante.

Par l'examen des départements qui ont contribué à l'exhibition du Champ-de-Mars, vous reconnaîtrez que les mérinos prospèrent en France indistinctement dans les pays de plaine et sur les montagnes cultivées; que les races anglaises ont surtout été introduites dans les départements où les pâturages sont très-nourrissants et où la culture est avancée, ainsi que dans les départements agricoles et industriels où l'abondance des résidus oléagineux et de betteraves fournit amplement à leur nourriture.

Pour moi, la visite dont je viens de vous rendre compte a contribué de nouveau à me convaincre qu'en France les éleveurs doivent, suivant les pays qu'ils habitent, produire de la chair et de la laine avec les mérinos, ou de la viande seulement avec les races anglaises.

Je réclame, Messieurs, votre indulgence; je vous ai entretenu un peu longuement de la race ovine.

Ma prédilection pour cette race m'a peut-être entraîné plus loin que je ne le voulais. Mais l'éducation des moutons a tant de rapport avec le développement de l'agriculture, que j'ai cru devoir vous soumettre tous les renseignements que j'ai recueillis. J'aurais même voulu vous les donner plus complets.

Espèce Porcine.

Les éleveurs français et les éleveurs étrangers ont exhibé des produits qui ont attiré toute l'attention des connaisseurs. Ils ne savaient ce qu'ils devaient le plus admirer dans les animaux, de leur prompt développement ou de leur degré d'embonpoint.

Les Anglais ont dépassé tout ce qu'on peut imaginer. Ils sont arrivés, à force de nourriture, et par le choix des reproducteurs, à créer des races informes dont la chair est de mauvaise qualité et recouverte d'une telle quantité de graisse, qu'elle ne peut servir à la nourriture de l'homme.

Les éleveurs français, tout en suivant ces exemples, ont obtenu des résultats moins exagérés.

Parmi les races françaises, je signalerai la race normande et la race craonnaise. Ces races se développent rapidement; leurs produits m'ont paru de bonne qualité et très-bien appropriés aux besoins et aux habitudes de nos populations.

Les plus beaux animaux étrangers, élevés en France, appartenaient aux races de New-Leicester, de Berkshire, d'Essex et d'Yorkshire.

Les croisements anglo-craonnais m'ont paru très-bons.

Je n'ose me permettre une appréciation des animaux exposés par les éleveurs anglais. Ils sont arrivés à un tel degré d'embonpoint, qu'il faudrait connaître la valeur de la nourriture consommée pour les apprécier; cependant, les grandes races anglaises m'ont paru préférables aux petites.

Je pense que les producteurs de l'espèce porcine ont voulu montrer le maximum d'embonpoint auquel chaque animal, suivant sa race, peut arriver. C'est certainement un renseignement utile dont il faut leur savoir gré; mais il est fâcheux que le prix de revient de la viande produite n'y ait pas été joint.

Oiseaux de Basse-Cour.

Un grand choix de coqs, de poules et de poulets remarquables par leur haute taille, ont été exhibés. Les oiseleurs de Paris ont principalement contribué à cette exposition comprenant cent soixante-un lots, sur lesquels M. Gérard, de Paris, en compte plus de cinquante.

Les amateurs y trouveront des animaux très-curieux destinés à faire l'ornement des petites basses-cours de luxe. Je doute que le fermier intelligent aille y chercher des types; il sait que des oiseaux de basse-cour de cette haute taille sont toujours difficiles à élever et très-coûteux à nourrir.

Les plus belles races sont les coqs et les poules de

Crève-Cœur, celles cochinchinoises, celles de Dorking, celles de Hambourg, celles de Hollande et celles de Padoue.

A côté des poules se trouvait une nombreuse collection de dindons ou coqs-d'Inde, d'oies, de canards, de faisans, de pintades, et surtout de pigeons, dont il y avait plus de quarante variétés.

Vous voyez, Messieurs, que l'exhibition de 1855 a été complète; presque tous les animaux domestiques y ont été présentés. Vous reconnaîtrez facilement l'utilité de ces concours, qui, en signalant les éleveurs intelligents et leurs produits, excitent au plus haut degré le zèle et l'émulation de tous. En outre, la réunion d'animaux reproducteurs aussi bien choisis est un vaste champ d'études pour le cultivateur; il examine, compare et rentre chez lui avec des idées de progrès et des connaissances que, sans cela, il n'aurait jamais acquises.

Applaudissons au génie gouvernemental qui a su faire de la capitale de la France la capitale du monde industriel, en y réunissant tant d'admirables créations.

Mon but sera atteint, Messieurs, si cet exposé, quelque imparfait qu'il soit, a pu vous intéresser et mériter votre approbation.

15 juin 1855.

LE DÉPART,*

Par M. le BARON DOYEN, Membre résidant.

« . . . . bellaque matribus
Detestata . . . . »
(HORACE, Liv. I. Ode I.)

L'œil ardent, le cœur chaud, au premier cri de guerre,
Il est parti ! parti pour cette terre
Où l'altier souverain du Nord
Se débat tout sanglant dans un duel à mort.

Par l'onde bercée en silence,
Quelle est, tranquille au fond du port,
Cette voile qui se balance ?
Toute au bonheur d'avoir revu la France,
C'est *la Calypso* qui s'endort,
Comme un enfant qui s'abrite et sommeille
Sous les yeux vigilants de sa mère qui veille.
Repose en paix, cher navire, bientôt
Pour braver de nouveaux orages,
Peut-être fuiras-tu ces fortunés rivages,
Dors jusques là, caressé par le flot.

---

* Ces vers, qu'on reconnaît aisément être sortis du cœur d'un père, ont été composés quelques jours après le départ du plus jeune fils de l'auteur pour la Crimée, à bord de la frégate à voiles *la Calypso*. Quoiqu'ils aient trait à un sentiment tout personnel, la Société Académique n'a pas cru que ce fût une raison pour priver le public de la lecture de cette touchante inspiration. (*Note du Secrétaire.*)

L'œil ardent, le cœur chaud, au premier cri de guerre,
Il est parti! parti pour cette terre
Où l'altier souverain du Nord
Se débat tout sanglant dans un duel à mort.

Alerte! amis, le télégraphe appelle,
Et sur ses longs fils noirs fait courir l'étincelle;
Alerte! avec un saint transport
Reprenez vos habits de guerre,
Courez, soldats, courez à bord,
Préparez le poignard, la hache et le tonnerre.
Tout s'agite et s'émeut; pavoisée avec art,
La fière *Calypso* s'est levée..... elle est prête,
Et défiant les vents et la tempête,
Attend en frémissant le signal du départ.

L'œil ardent, le cœur chaud, au premier cri de guerre,
Il est parti! parti pour cette terre
Où l'altier souverain du Nord
Se débat tout sanglant dans un duel à mort.

Le signal est donné; qu'elle est belle et légère!
La voile aux vents, regardez-la courir;
Tout lui sourit; les flots, comme pour mieux lui plaire,
Devant elle semblent s'ouvrir.
O des marins douce patrone,
Etoile de la mer, à toi je m'abandonne;
De tout danger garde *la Calypso;*
Elle porte la joie et l'orgueil de ma vie,
Du haut des cieux, Vierge Marie,
Veille encore et toujours sur le noble vaisseau.

L'œil ardent, le cœur chaud, au premier cri de guerre,
Il est parti! parti pour cette terre
Où l'altier souverain du Nord
Se débat tout sanglant dans un duel à mort.

Terre! terre! c'est la Crimée!
Salut à l'indomptable armée!
De vos pères dignes enfants,
Salut! avec fierté la France vous contemple;
Poursuivez pas à pas votre œuvre de géants,
Vous êtes son orgueil, sa gloire et son exemple.
Que de fois en pensant à vous,
Dans ses tendres sollicitudes,
Elle eût voulu rendre vos jours plus doux,
Vos nuits moins longues et moins rudes!
Elle vit avec vous, elle est là, dans le rang,
Votre cœur est son cœur, et votre sang, son sang.

L'œil ardent, le cœur chaud, au premier cri de guerre,
Il est parti! parti pour cette terre
Où l'altier souverain du Nord
Se débat tout sanglant dans un duel à mort.

Accueillez mon fils comme un frère,
Ouvrez-lui vos cœurs et vos bras,
Il vient, le front haut, l'âme fière,
Partager votre gloire et chercher les combats.
Tourmenté d'une ardeur secrète,
Et donnant ses jours pour enjeu,
Il veut que sa jeune épaulette
Reçoive à vos côtés son baptême de feu.
Que ne puis-je, invisible guide,
Éclairer ses pas périlleux,
Et d'une impénétrable égide
Couvrir des jours si précieux!
Daigne, mon Dieu, daigne m'entendre,
C'est mon enfant, c'est mon bien, mon trésor;
Puisse ta bonté me le rendre,
Et que je meure en l'embrassant encor!

L'œil ardent, le cœur chaud, au premier cri de guerre,
Il est parti! parti pour cette terre
Où l'altier souverain du Nord
Se débat tout sanglant dans un duel à mort.

Troyes, 1er mai 1855.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

Du Rabbin SALOMON, Fils d'ISAAC,

Appelé par les Juifs RASCHI, et connu plus communément sous le nom de JARCHI,

PAR M. CLÉMENT-MULLET,
Membre honoraire.

MESSIEURS,

Déjà, par suite du mouvement qui s'est opéré dans les études historiques, mouvement heureux qui a porté les savants ou les antiquaires à s'occuper plus particulièrement du pays qui les a vus naître, de nombreuses notices et des travaux importants sont venus jeter de la lumière sur les ténèbres qui couvrent notre histoire. Le jour commence donc pour nous à se faire, et, grâce aux recherches laborieuses d'un bon nombre de membres de cette Société, nous arrivons à nous initier en quelque sorte aux mœurs et aux habitudes de nos ancêtres; le moment n'est peut-être pas loin où nous pourrons reconstituer leur intérieur.

Moi aussi, Messieurs, j'ai voulu prendre part à un travail si intéressant, et fournir ma pierre pour la reconstruction de l'édifice national. La nature de mes études, les livres qu'elle a mis entre mes mains, et les relations sociales qui en ont été la conséquence forcée, m'ont mis à même de recueillir des matériaux sur une partie de notre histoire locale restée jusqu'ici inexplorée et à peu près inconnue.

Cette partie de l'histoire troyenne, dont je vais avoir l'honneur d'entretenir la Société, est celle d'une famille entière d'Israëlites, de celle du fameux rabbin *Raschi*, vulgairement *Jarchi*, et de ses enfants et descendants. Partant de la moitié du XIe siècle environ, la période se continue, par trois ou quatre générations, jusque vers la fin du XIIe. Autour de cette famille viennent se grouper des faits qui pourront enrichir les annales de la ville elle-même, et mettre en relief des noms de localités aujourd'hui bien obscures, et qui alors devaient briller d'un certain éclat. Mais, Messieurs, je vous ferai observer avant tout que ce n'est point la biographie complète des individus que je vous apporte, les matériaux sont encore trop insuffisants; ce sont tout simplement des données prises dans les travaux faits jusqu'ici sur nos célèbres rabbins, avec l'indication des sources que devront explorer ceux de nos compatriotes qui seraient tentés de pénétrer dans les profondeurs de cette phase de notre histoire.

Nous remontons, Messieurs, à l'époque caractérisée par le fait le plus grave qui l'ait signalée, à l'époque des Croisades. Alors d'épaisses ténèbres couvraient l'Occident; les sciences n'y étaient pour ainsi dire encore connues ni de nom, ni de fait, tan-

dis qu'au contraire leur flambleau éclairait l'Orient d'une vive lumière dont les rayons s'étendaient jusque sur l'Espagne et même sur une partie de la Provence ou du midi de l'Europe : au-delà, ce n'était qu'obscurité et ignorance. Le Judaïsme, pourtant, qui ailleurs s'était signalé par des travaux d'une grande intelligence et d'une profonde érudition, semble avoir été un peu plus avancé; mais sa part d'activité intellectuelle n'était encore que très-faible, et rien d'important ne l'avait tiré de l'oubli. Le temps pourtant approchait où le voile allait se déchirer et où devait paraître une des lumières les plus vives qui jamais resplendit en Israël.

En effet, et dans de pareilles conditions, Messieurs, naquit à Troyes, en l'an 1040, SALOMON, fils d'*Isaac*, connu chez les Juifs sous le nom de *Raschi*, et communément sous celui de *Jarchi*. C'est sur cet homme vraiment extraordinaire, et par suite sur quelques-uns de ses descendants, sur cette pléiade judaïque si intéressante et si peu connue, que je veux appeler votre attention pour la tirer d'un oubli dans lequel elle est demeurée jusqu'alors.

Raschi, par l'étendue de son génie, par la profondeur de ses connaissances et l'importance prodigieuse de ses travaux, fut pour les Juifs le monument de son siècle. Il s'est constitué l'oracle de la Synagogue, et il l'est encore aujourd'hui, tant pour les questions religieuses que pour le droit talmudique. Ses écrits sont tellement classiques chez ses coreligionnaires, que du moment qu'un enfant sait lire, on lui met en main les livres de Raschi, qu'il ne quittera plus. Ce que je dis ici n'est point l'effet de l'enthousiasme d'un compatriote, mais la ré-

pétition des pensées exprimées par MM. Zunz et Cahen, dans des notices sur lesquelles nous aurons occasion de revenir souvent. — Ecoutons le vénérable abbé Labouderie, dont le témoignage ne sera point certainement accusé de partialité (*Art. Raschi. Biogr. Univers.*, t. XXXVII, p. 103) : *c'est*, dit-il, *le plus célèbre rabbin qui ait paru en France, un des plus grands hommes qui soit sorti du peuple Juif.*

Un fait bien remarquable et qui étonne, c'est que, malgré la grande célébrité de Raschi, et le crédit immense dont il jouit encore, il est peu de rabbins sur la vie desquels on ait si peu de témoignages écrits. Aucun mémoire, aucune notice spéciale ne donne quelque éclaircissement sur une vie si pleine et si active; on ne rencontre rien dans les chroniques du temps, ni dans les écrivains plus récents : tout est légende ou tradition. On en est donc réduit à chercher dans les propres écrits de Raschi et dans ceux que son influence a fait naître, c'est-à-dire qui ont été composés par son gendre ou ses petits-fils, ou par ses disciples. Il faut saisir les traits et les faits épars, qu'on rajuste ensemble et qu'on rattache au moyen de conjectures plus ou moins heureuses. C'est ainsi qu'a procédé M. Zunz dans son article sur notre illustre rabbin, inséré dans le *Journal pour la Science du Judaïsme* (1). Cet article, vrai chef-d'œuvre d'érudition et de patience germaniques, donne l'indication la plus minutieuse de tous les au-

---

(1) *Zeitschrift für die Wissenschaft des Judenthum, pag.* 277. *Berlin,* 1822. Cet article a dû servir aussi de base en grande partie à celui de l'abbé Labouderie, cité plus haut.

teurs cités, de tous les chapitres et de chaque page ou de chaque verset, sans en oublier un seul. Cet article a été reproduit en partie, et d'une manière fort heureuse, par M. Cahen, dans le *Journal de l'Institut historique*, tom. Ier, pag. 275, en y ajoutant quelques faits nouveaux qui accroissent l'intérêt. Je ne fais pour ainsi dire que reproduire, d'une manière plus ou moins abrégée, ces deux articles.

Avant Zunz, quelques notes avaient été publiées sur Raschi, mais toutes étaient aussi insuffisantes qu'inexactes. On n'était point d'accord sur son nom, encore moins sur l'époque de sa naissance. Courtalon, notre compatriote, a donné à la suite de la vie d'Urbain IV une notice que vous connaissez tous très-bien; elle est extraite de l'*Esprit des Journaux* (fév. 1781, p. 274), dont elle n'est, pour ainsi dire, qu'une copie littérale. Cette notice est et devait, comme on le comprend fort bien, être très-fautive. Elle prend l'année de la mort de Raschi, 1105, pour celle de sa naissance, puis elle le fait voyager dans toutes les parties du monde, et par suite elle le présente comme ayant l'esprit orné de toutes les connaissances qui peuvent être la suite des longs voyages. Ainsi il aurait été très-habile dans toutes les langues orientales; il aurait possédé à fond la philosophie, l'astronomie, la médecine, etc. Il n'y a rien dans l'œuvre de Courtalon qui doive nous étonner : c'était l'opinion généralement accréditée. Il ne semblait pas possible qu'un homme d'une intelligence aussi vaste, auteur de travaux aussi substantiels et aussi profonds, ne fût pas orné des connaissances les plus variées, et alors il ne pouvait les avoir acquises sans avoir voyagé beaucoup : *Quiconque a*

beaucoup vu peut avoir beaucoup retenu. Mais nous verrons comment Zunz fait justice de toutes ces prétendues connaissances philologiques et physiques. Seulement il ressort de ce que nous lisons dans Courtalon, ce fait curieux que « les Juifs avaient alors un quar- » tier nommé la Juiverie ou la *Broce aux Juifs,* où » était leur synagogue, qui est aujourd'hui la pa- » roisse Saint-Frobert. » (1)

Grosley, dans ses *Troyens célèbres,* a consacré un article à *Jarchi;* cet article est bien plus succinct encore que celui de Courtalon; il n'est cité ici que pour ordre. Dans l'un et l'autre de ces articles, il est fait mention de divers ouvrages attribués à Raschi; nous ne nous y arrêterons pas maintenant, car la liste des ouvrages de notre rabbin a été fixée d'une manière beaucoup plus exacte par M. Zunz.

Nous avons déjà cité l'article de l'abbé Labouderie sur Raschi, inséré dans la biographie Michaux. C'est un travail assez succinct comme l'exigeait d'ailleurs le plan de l'ouvrage auquel il était destiné, mais il est consciencieux et l'un des plus complets, eu égard aux matériaux que l'auteur avait alors à sa disposition. Il s'est aidé surtout du dictionnaire de Rossi (2), seulement il ne paraît point avoir eu connaissance de l'article de Zunz. On y remarque avec sa-

(1) Le Mandement de Philippe-le-Long contre les Juifs de Troyes, publié par M. Guignard dans l'Annuaire de l'Aube 1852, et dans le Recueil de l'Ecole des Chartes, prouve combien ils étaient devenus puissants à Troyes.

(2) *Dizzionario de gli autori Ebrei e delle loro opere.* 2 v. in-8°.

tisfaction que le prêtre catholique juge non point le rabbin juif, mais l'homme d'intelligence, et il s'en acquitte avec une impartialité qui lui fait honneur. Nous avons précédemment déjà cité une phrase qui est une preuve suffisante de cette assertion.

La Notice de M. Zunz est, nous l'avons dit, un vrai chef-d'œuvre d'érudition et de patience. Il a extrait des commentaires de Raschi lui-même et de ses œuvres, ainsi que des écrits de ses contemporains ou de ses successeurs, tout ce qui peut jeter quelque jour sur l'homme, sur sa famille, sur sa vie et sur ses travaux. Mais il ne se contente point d'extraire, il indique avec un scrupule minutieux tous les ouvrages, les pages ou les chapitres, et les versets quand il y a lieu. Ainsi tout peut être vérifié et contrôlé. Il a donc eu le courage de discuter les traditions, de les mettre en présence des autorités écrites, rejetant hardiment tout ce qui lui a paru contraire à la vérité bien établie.

Il a fallu d'abord déterminer avec précision le nom de son personnage, et prouver que c'est bien à tort et par ignorance qu'on lui donnait le nom de *Jarchi*. Ce nom lui aurait été donné à cause de son séjour à Lunel, où, comme le prouve M. Zunz, jamais il n'est allé. Lunel avait, à cette époque, une synagogue célèbre qui était devenue une espèce d'académie où les rabbins les plus savants enseignaient la loi aux juifs étrangers qui s'y rendaient de toute part. « C'était une espèce de pensionnat » où les jeunes élèves étaient nourris et vêtus aux » dépens du public, chez les rabbins qui avaient » soin de leur éducation. Jarki parut aux Juifs » troyens digne de cette école. Il y fut envoyé pour

» se perfectionner. » Voilà ce que nous lisons dans Courtalon, qui lui-même l'avait copié ailleurs. Les Bénédictins, dans leur *Histoire littéraire de France* (t. XI, pag. 133), font aussi demeurer Raschi à Lunel au XII[e] siècle, d'après l'itinéraire de Benjamin de Tudèle. Dans cette double erreur, erreur quant à l'époque, erreur quant au nom, comme nous allons le voir tout à l'heure, ils nous révèlent peut-être la cause du nom de Jarchi imposé à notre rabbin. Ce serait une fausse interprétation des paroles du célèbre voyageur ; car il cite seulement parmi les rabbins qui professaient à Lunel, quand il visita cette ville, un *Rabbi Salomon,* prêtre (*cohen*), et on a voulu voir dans ce personnage l'illustre Salomon troyen qui déjà était mort depuis longtemps (1). Il en est même, dit M. Zunz, qui ont abusé de la conséquence pour le faire naître à Lunel, où quelques juifs modernes de Bordeaux croient que son tombeau existe encore, et auquel ils se rendent en pélerinage. La véritable cause de cette erreur, ajoute M. Zunz, c'est Buxtorf aîné (2) qui, voulant donner l'explica-

(1) Cette erreur et d'autres qui existent dans l'interprétation du passage, répétées plusieurs fois, ont été longuement et pleinement réfutées par Asher dans son édition du *Voyage de Benj. de Tudèle*, tom. I, p. 18, 19, 20. *The itinerary of Rabbi Benj. of Tudela transl. and edit by A. Asher. Lond. and Berlin,* 1840. 2 vol. in-8°.

(2) Buxtorf, né en Westphalie en 1564, mort à Bâle en 1629, était un des plus habiles hébraïsants de son époque. Il eut un fils qui se rendit aussi fort célèbre par ses connaissances en hébreu. Ils sont auteurs de plusieurs ouvrages sur la langue hébraïque fort estimés. Il existe encore à Troyes une famille de ce nom qui remonte, pour l'origine, à nos savants hébraïsants.

tion du mot *Raschi*, explique le J final par *Jarchi* (1), tandis qu'il doit être expliqué par *Isaaki*, fils d'Isaac, qui était le nom du père de notre personnage dont les noms véritables sont *Salomon Isaaki*, rabbin, et par abbréviation, *Raschi* (2).

C'est au milieu de ces épaisses ténèbres d'ignorance que Raschi nous apparaît tout à coup, surgissant comme un météore brillant. M. Zunz discute avec beaucoup de scrupule toute cette auréole lumineuse dont on a surchargé le front de Raschi. Il fait, à l'aide d'une rigoureuse et impitoyable logique, tomber tout ce qui n'est qu'invention et effet d'imagination, pour ne laisser subsister que la vérité seule. Ainsi, Raschi n'a jamais fait ces longs voyages qu'on lui attribue; il n'a point visité les contrées lointaines, comme on se plaît à le dire. Notre auteur en établit la preuve à l'aide des propres écrits de Raschi. Les fautes nombreuses qu'il a commises en géographie en fournissent les témoignages irrécusables. De toutes ces longues pérégrinations, il ne reste que des voyages en Allemagne, et son séjour à Mayence et à Worms où il a

(1) *Jarchi* est un adjectif hébreu, dérivé de *Iarach*, *lune*, mot par lequel on a traduit *Lunel*. Ainsi *Jarchi* serait l'*homme de Lunel*.

(2) *Raschi* est formé des initiales de ces trois mots *Rabbi*, *Schelomo*, *Isaaki*. Chez les juifs, c'est l'usage d'indiquer les rabbins célèbres par des mots formés des initiales de leurs noms précédés de la lettre *R* abrégé de *Rabbi*. Ainsi nous verrons plus loin *Raschbam*, venant de *Rabbi Samuel ben Meir*, petit-fils de Raschi, *Riban* pour *Rabbi Juda ben Nathan*, etc.

professé. On montre encore dans cette ville la maison et la place ou *chappelle* où il faisait ses cours. Son ignorance dans les langues orientales, dans le grec et même dans le latin, est démontrée aussi facilement. L'astronomie, la philosophie, il ne s'en doutait point. L'hébreu lui-même, cette langue qui lui était d'un usage si familier, il ne le possédait que par pratique et nullement par principe.

On voit que notre auteur allemand n'est point flatteur, et que la vérité est tout ce qu'il recherche; aussi devons-nous le croire, lorsqu'il affirme une chose. S'il nous présente notre rabbin dans un tel état de nudité, c'est en quelque sorte pour mieux faire comprendre quelle dut être sa puissance intellectuelle, quelle ressource possédait en lui-même l'homme qui sut tout seul se placer si haut dans l'estime et la confiance de ses coreligionnaires; qui, sans avoir rien appris des autres, créa un corps de doctrine qui, aujourd'hui encore, régit toute la nation juive presque à l'égal du Talmud, quand ce code ne répond point aux questions. En effet, les écrits de Raschi n'ont rien à quoi on puisse les comparer; ils sont emprunts d'un cachet particulier et original qui n'appartient qu'à eux seuls. Les Juifs méridionaux ou asiatiques qui s'étaient trouvés en rapport avec les Grecs et les Arabes, dont ils avaient lu et étudié les livres, durent forcément s'imprégner de leurs idées et de leurs doctrines philosophiques, et alors elles durent aussi, je parle des théories grecques, s'insinuer même à leur insu dans leur esprit et se trouver reproduites dans leurs écrits, ou tout au moins influencer la forme et le style; mais ici rien de tout cela. Comment la chose aurait-elle pu se

faire? Raschi ne connaissait point les Grecs ni leurs écrits; un long espace vide, un désert scientifique l'en avait tenu séparé.

Raschi naquit à Troyes, en 1040; ce n'est que vers la fin du siècle dernier que sa naissance fut arrêtée, par la fixation de l'année de sa mort et de son âge; elle le fut d'une manière précise par une mention où se trouvaient ces deux indications placées à la suite d'un manuscrit du commentaire de notre rabbin sur le Lévitique. Cette mention, citée par de Rossi, s'est retrouvée aussi à la suite d'un manuscrit du même commentaire qui existe à la Bibliothèque Impériale, n° 13, ancien fonds (1). Maintenant il demeure bien établi que Raschi est mort le 29 tamouz ou juillet 4865 de l'ère des Juifs, ou 1105 de l'ère chrétienne, âgé de 65 ans; conséquemment il était né en 1040. Son père se nommait Isaac; il n'était point tout-à-fait illettré; sa mère était sœur du célèbre Siméon l'ancien, disciple de Gerson. Du reste, on ne sait rien de sa vie; on n'a sur son histoire aucune espèce de document positif. On sait seulement qu'il alla à Worms, qu'il revint ensuite à Troyes, d'où il repartit pour venir se fixer à Worms après l'expulsion des Juifs de France. M. Zunz ne veut pas qu'il y ait jamais étudié. Mais il paraît assez prouvé qu'il étudia à Mayence sous le célèbre rabbin Isaac Bar Lévi,

(1) Dans le ms. parisien on lit l'année 4868, E. Jud. Il en est résulté une polémique assez savante entre MM. Carmoly et Luzzato, par suite de laquelle il fut établi que c'était une erreur de copiste, et que la date donnée par de Rossi devait être maintenue. *Literaturblatt des Orients*, n° 27. 1846.

comme l'a établi M. Lewyshon (1). Il fut reçu rabbin à Troyes ou à Luistre; car bien que les études talmudiques fussent assez languissantes, cependant il y eut des synagogues et des écoles ouvertes dans plusieurs localités de notre département, telles que Ramerupt, Plancy, Dampierre et Luistre.

Il paraît qu'il se maria jeune, et que ce n'est que plus tard qu'il fut reçu rabbin. Il eut trois filles et point de garçons. Ces filles se marièrent à des rabbins, qui furent aussi des hommes remarquables; quelques-uns des enfants occupent également un rang distingué parmi les talmudistes, et pour ne pas trop allonger notre notice, nous renvoyons à une table généalogique placée à la page 160.

En l'absence de faits biographiques, nous passons aux ouvrages de Raschi. Puisque nous l'avons vu dépouillé de toutes les connaissances si nombreuses et si variées qu'on lui prêtait, que lui reste-t-il pour parfaire des travaux aussi importants que ceux qu'il a laissés? Son intelligente sagacité, la méditation des textes bibliques et talmudiques, et l'étude des commentateurs qui l'avaient précédé. Du reste, écrivain consciencieux, il cite scrupuleusement toutes ses autorités. Comme tous les hommes supérieurs, il ne craint point que sa réputation soit affaiblie en avouant qu'il a emprunté aux autres:

Il cite souvent ses maîtres : Jacob ben Iakar,

---

(1) Voy. *Nafschot tsadikim*. Soixante épitaphes de pierres tumulaires du cimet. israélite de Worms, par Dr L. Lewyshon. Francf. Main., 1855, pag. 5 et 100, etc.

Isaac ben Iehuda, Isaac Levi. Mais celui des trois qu'il cite le plus souvent, c'est Jacob ben Iakar, disciple de Gerson, mort en 1070. Le second était français, et le troisième originaire de Vitry.

Les travaux principaux de Raschi sont ses *Commentaires*. Il les a faits surtout dans un sens d'utilité, cherchant à rattacher la tradition au passage commenté, mais toujours aussi visant au sens littéral et naturel. Si dans ce travail nous voyons des faits et des idées dont la bizarrerie nous étonne, Raschi les a conservés par respect pour leur ancienneté. Un homme comme lui était trop habile pour ne pas comprendre qu'on ne peut pas rompre brusquement avec le passé, ni heurter trop ouvertement les opinions reçues ; mais toutes les fois qu'il lui est possible, il attaque ces explications allégoriques, et il se range au sens littéral, cherchant toujours à prémunir son lecteur contre les interprétations forcées (1).

Souvent, pour mieux faire comprendre le sens du mot expliqué, il le traduit dans sa langue maternelle, *l'ancien français*, celui qui était alors usité. Ainsi donc, si l'on avait la patience d'extraire ces mots, on pourrait reconstruire un des dictionnaires les plus intéressants pour l'histoire de notre langue, car il serait composé des mots du plus vieux français.

---

(1) Rabbi Samuel ben Méïr, son petit-fils, connu sous le nom de Raschbam, rapporte, dans son commentaire sur la *Genèse*, ch. XXXVII, v. II, que son grand-père Raschi lui dit que, « s'il » avait eu le temps, il aurait cru nécessaire de faire d'autres » commentaires à cause des explications littérales qui surgis» sent tous les jours. » M. Cahen cite aussi ce fait.

Les *Commentaires* comprennent tous les divers livres de la Bible admis par les Juifs. Ce que nous avons dit de généralités sur la valeur intellectuelle de Raschi, fait assez connaître leur importance et leur mérite. M. Zunz nous donne le triple catalogue des éditions de ces commentaires : 1° manuscrits; 2° imprimés avec le texte biblique, ou sans le texte. Il s'arrête à 1818. On comprend combien ces catalogues peuvent laisser à désirer maintenant, qu'on a tant imprimé depuis 1818, et alors même, la liste, malgré le zèle de l'auteur, devait laisser quelques lacunes. Il nous fait connaître ensuite, avec une patience toute germanique, les interprétations faites sur ces commentaires, les extraits et les abrégés, et même les altérations ou interpolations qu'ils ont subis.

Viennent ensuite : Les commentaires sur le *Talmud de Babylone,* qu'il a commenté en totalité, à quelques petits traités près; ils ont été imprimés à Venise, 1520, in-fol. (*Laboud.*);

Décisions et Consultations sur divers points de la doctrine et du droit talmudique;

Ordo precationum. M. Zunz élève des doutes sur l'authenticité de ce livre.

La persécution qui eut lieu contre les Juifs, en mai 1096, donna lieu à plusieurs élégies ou *sélichoth.* M. Zunz en a publié deux, attribuées à Raschi, dans un recueil spécial de poésies rabbiniques. Nous en donnons la traduction qui ne peut manquer d'intérêt comme production locale. On y retrouve ces belles et touchantes effusions du cœur qui font le cachet particulier de la poésie biblique, jusqu'ici demeurée sans rivale.

On a attribué à Raschi divers autres ouvrages, tels qu'un traité de médecine, une grammaire, etc. Grosley cite un livre intitulé le *Conciliateur*. Tous ces ouvrages sont apocryphes, dit M. Zunz; ils doivent être rejetés (1). Il convient peut-être d'excepter le traité de grammaire, qui est probablement le même que celui cité par Gesenius, sous le titre *De linguâ eruditorum* (*Hist. de la Lang. hébr., p.* 97); ce qui semblerait être en opposition avec ce que nous avons vu plus haut avancé par M. Zunz, qu'il ne connaissait l'hébreu que par routine.

Les traducteurs ont exercé leur science sur les travaux de Raschi; mais la traduction la plus importante jusqu'ici est celle de Breithaupt, en 3 vol. in-4°, Gotha-Reyher, 1713-14. Elle comprend tous les commentaires sur la Bible.

Les œuvres de notre rabbin durent nécessairement souffrir aussi des persécutions qui pesèrent sur les Juifs à diverses époques; aussi elles furent rigoureu-

---

(1) M. l'abbé Labouderie cite ce dernier ouvrage en répétant une partie de l'article de Grosley qui s'y rattache. Il indique encore d'autres ouvrages; mais, malgré le respect qu'on doit à un écrivain aussi consciencieux et aussi habile, il faut, je crois, jusqu'à nouvel ordre, s'en tenir à la liste donnée par M. Zunz, qui a si bien approfondi la question. De Rossi peut encore être très-utilement consulté. (V. *Annales hebræo-typograp.* — *Dizzion. de gli autori Ebrei*, etc.)

En 1845, M. Goldberg a publié à Berlin, sous le titre latin de *Variæ Rabbi Sal. Izchaki* (Raschi), diverses consultations sur autant de points de doctrines. Le recueil qui contient ces consultations est intitulé *Chofez Matmonim, sive anecdota Rabbinica.*

sement prohibées en Espagne, condamnées au feu en Italie, etc. Mais, revenus à des idées plus calmes, les savants les étudièrent pour en extraire ce qui pouvait être conservé, laissant de côté ce qui leur parut mauvais.

Tels sont, Messieurs, les faits principaux, les jalons en quelque sorte que nous fournissent les notices les plus importantes pour nous guider dans les ténèbres qui enveloppent la vie de notre illustre rabbin, *la gloire de Juda, la lumière de l'exil,* comme l'appellent les Juifs. Il faut espérer que, grâce au zèle d'investigation qui s'est si fort développé dans notre siècle, de nouveaux matériaux se produiront, de nouvelles ruines inconnues jusqu'à ce jour se révèleront et fourniront de nouvelles richesses. Déjà des publications intéressantes sur l'histoire des rabbins en général, par M. Carmoly, rabbin distingué, commencent à donner de la consistance à ce qui n'était qu'un espoir éloigné. M. Zunz lui-même, qui ne s'est point condamné au repos, continue avec une activité et un zèle infatigables ses patientes recherches, qui déjà nous ont gratifiés de son recueil de poésies synagogales, grâce auquel il nous est permis de donner à la suite de cette notice deux des élégies de Raschi, et une de Méïr, son gendre (1).

Pour compléter les documents judaïques que je

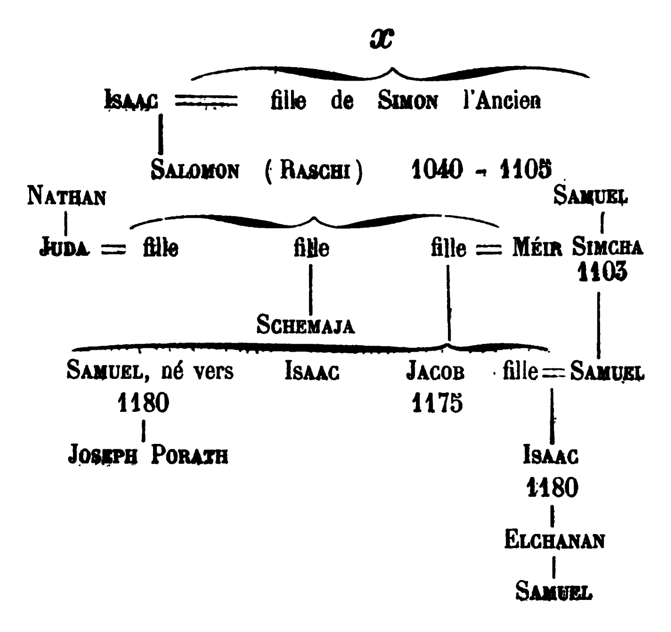
---

(1) Indépendamment des auteurs cités, on pourra encore utilement consulter Richard Simon, Buxtorf, Baratier, Bayle, Bartolocci, Breithaupt, Basnage, Crenius, Leusden, de Rossi, Acoluthus Kocher, et Wolf, le seul, dit M. Zunz, qui ait donné quelque chose de complet.

possède sur la ville de Troyes, j'ajouterai que les anciennes boucheries qu'on y voyait il y a encore une douzaine d'années étaient en réputation chez les Juifs. Ils savaient tout aussi bien que nous que les mouches n'y pénétraient point. Mais tandis que, suivant les catholiques, c'était la conséquence de la protection de saint Loup et l'effet d'un miracle perpétuel ; c'était, suivant les Juifs, l'effet d'une bénédiction de Raschi, sur l'emplacement de la maison duquel elles auraient été construites. Telle est la tradition que j'ai recueillie de la bouche de divers israélites très-recommandables, notamment de MM. S. Munk, Alb. Cohn et Carmoly. Il en résulterait que la construction de ces boucheries remonterait à une époque fort ancienne. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de revenir sur la cause de ce phénomène qui était bien connue et toute naturelle : le mode de construction, l'obscurité et le courant d'air qui y régnait constamment.

Nous ne croyons pas devoir terminer cet article sans donner la généalogie de la famille de Raschi, car ses gendres et ses petits-enfants appartiennent aussi à notre ville troyenne, et la plupart d'entre eux, pour être moins connus que leur père et aïeul, n'en jouissent pas moins d'une très-grande considération parmi leurs coreligionnaires, et conséquemment ils méritent qu'on les fasse connaître ; ils jetteront quelque reflet de plus sur leur patrie.

TABLE GÉNÉALOGIQUE DE RASCHI.



Comme nous le voyons ici, et ainsi que nous l'avons dit plus haut, Raschi eut trois filles : l'une épousa Juda ben Nathan (Riban), qui fut disciple et continuateur de son beau-père ; la seconde fut mariée à un inconnu, qui fut père de Schemaja ; la troisième le fut à Méïr ou Meyer (Rham), rabbin talmudique, qui se fit remarquer par ses connaissances et son instruction.

Méïr eut trois garçons : l'aîné, Samuel (Raschbam), auteur de plusieurs commentaires, et successeur de son grand-père Raschi dans ses fonctions ; le plus jeune et le plus célèbre est Jacob, surnommé *Tam,* c'est-à-dire l'*intègre.* Ce fut l'auteur principal de ce

travail additionnel au Talmud, connu chez les Juifs sous le nom de *Tosaphoth;* un autre, un *second Raschi,* suivant Zunz, qui mourut à peu de distance de la patrie de son grand-père (1).

La fille de Méïr épousa Samuel, fils de R. Simcha, de Vitry, qui fut disciple et ami de Raschi. Elle donna le jour à Isaac le jeune, qui fut aussi l'un des auteurs des additions talmudiques, où il est souvent cité.

Le fils d'Isaac s'appelait Elchanan, et le fils de ce dernier Samuel est indiqué par Moyse de Coucy comme mort en 1240 (2).

Ici s'arrêtent les documents qu'on a pu recueillir sur la famille et sur les descendants de Raschi, qui tous, comme on le voit, jouirent d'une certaine célébrité méritée.

Troyes, le 18 mai 1855.

---

(1) En 1170, suivant Buxtorf, *in Galliâ, non procul à patriâ avi sui* (*De abbrev. hebr.*, p. 210), chiffre qui diffère de 5 de celui donné par Zunz.

(2) Asher parle, dans les notes qui accompagnent la traduction de l'*Itinéraire de Benj. de Tud.*, t. II, p. 41, d'un Joseph Ben Isaac, comme étant *Parnas,* c'est-à-dire l'un des principaux dignitaires à Troyes au XIII[e] siècle. Son nom n'est point cité par Zunz.

SÉLICHOTH OU ÉLÉGIES JUIVES.

Sélichoth, au singulier *sélicha*, sont des hymnes ou prières en vers où règne un sentiment triste et élégiaque ; *preces propitiatoriæ* qu'on récite dans les fêtes où il y a tristesse dans la synagogue. La traduction qui est donnée ici n'est qu'une traduction faite sur une autre traduction allemande de M. Zunz, qui a réuni un grand nombre de ces sélichoth dans un travail spécial intitulé : *Die synagogale, Poésie des Mittelalters. Berlin*, 1855, in-8°. Il parle de huit sélichoth dont Raschi serait l'auteur, mais il ne donne que les deux que nous publions. Si nous pouvons rencontrer les autres, nous ne manquerons pas de les faire connaître aussi.

Première Sélicha de Raschi.

Au matin, nous nous préparons, et, pleins de confiance, nous t'adressons nos vœux.

Pour toi, ce qu'on doit t'offrir, ce ne sont point des taureaux immolés, mais des cœurs contrits et humiliés.

Nos paroles, l'expression de nos pensées, voilà toute notre offrande. Puisse-t-elle arriver jusqu'à toi, et toucher ta miséricorde, lorsque devant tes portes nous nous tenons dans l'attente en exhalant des prières ferventes.

Nous nous sommes éveillés au matin, le visage couvert de honte et de confusion ; le cœur nous bat, notre voix s'affaiblit, fatigués que nous sommes et

enroués des cris que nous avons poussés. Nous sommes dans l'amertume, effrayés, nous tenant debout, glacés de crainte à cause des châtiments qui déjà nous menacent.

Nous avons été sourds à tes leçons, nous nous sommes laissés entraîner au mal, nous avons bravé ta puissance.

Mais quand tes avertissements nous arrivent, nous baissons les yeux, nos regards tombent à terre.

Tu vois l'abaissement dans lequel depuis si longtemps nous gémissons. Ta colère n'est-elle donc pas appaisée ?

Nous avons péché, nous sommes dans la souffrance, nos plaies sont saignantes.

Tes serments de vengeance doivent être remplis; la malédiction s'est accomplie. C'est toi que nous cherchons, mais trop tard. Nous si pauvres d'actions, anéantis et tremblants !

Une fois encore, reviens à tes enfants, pendant qu'ils existent. Oh! oui, un signe divin nous promet des paroles de bénédiction.

La puissance est tombée, la nuit règne partout, ta fiancée languissante, et qui t'aime toujours, se tourne vers ta justice et jette sur toi un regard suppliant et inquiet qui semble demander si toujours elle sera ta fiancée, si elle peut encore compter sur ton amour?

O toi! le Dieu de justice, enlève au brigand son butin, que ton œil guide ceux qui marchent dans les ténèbres, que ton bras décide entre le puissant et le faible.

Brise leurs fers, annonce à ceux qui sont dans les ombres de la mort le bonheur céleste et la liberté.

Jette ton regard de pitié sur tes troupeaux; qu'ils ne soient plus dispersés.

Le bon pasteur les porte doucement sur son sein, et il leur donne les pâturages de la montagne de Baschan; ils y paissent aimés de lui, et ils y demeurent libres et grands.

Deuxième Sélicha de Raschi.

M. Zunz n'a publié que la fin de cette SÉLICHA. (Pag. 182.)

Ta colère, un éclair, subitement ta face se voile pour nous.

Conserve-nous ta miséricorde, rappelle-toi l'amour que tu nous accordas autrefois.

Incline, Seigneur, ton oreille vers nous, comme quand tu exauças la prière de ton envoyé (Moyse), et dis : *Je pardonne*, comme tu pardonnas jadis.

Enseigne à ton peuple le sentier du respect (de ta loi) pour son plus grand avantage.

Anoblis-les, repousse les hommes du Nord, renvoie-les vers les contrées d'où ils sont venus.

Que la guérison soit pour leurs blessures à tous ceux qui soupirent après toi. Accorde le salut à tes enfants, et que la victoire les environne comme un vêtement.

Lève-toi, Majesté de Dieu, et qu'ils trouvent leur rétribution, les habitants des contrées lointaines qui ont foulé ton seuil, qui ont détruit la ville.

Le peuple de ton alliance se traîne misérable et chargé de chaîne.

Altéré de ta source de vie, il t'adjure par ton amour.

Pour toi sont nos serments et nos vœux, ton secours doit nous sauver.

Que ton amour dissipe ta colère qui fait toute notre affliction, et que nous puissions, sous ton ombre si longtemps désirée, trouver le repos, et que près de toi, notre époux (1), notre cœur puisse retrouver du rafraîchissement.

Sélicha, ou Élégie de Méïr ben Samuel, gendre de Raschi.

Vers toi, Dieu de Jacob, je me réfugie en but aux moqueries de mes ennemis. La douleur ronge mon cœur; je suis couché dans la poussière, battu par les meurtriers, foulé comme le blé dans l'aire (2). Mes forces se sont éteintes, j'ai été chassé de mon pays, pourtant je n'ai point abandonné ta voie. De nombreuses années déjà se sont écoulées, et toujours ta face nous reste voilée. O éveille-toi, et pense au matin.

Je me sens défaillir quand ils me disent : Ne souhaites-tu point revoir ta montagne? Il n'y a point

---

(1) Suivant les rabbins, Dieu est l'*époux* de la synagogue, c'est pourquoi plus haut il appelle celle-ci la *fiancée* de Dieu.

(2) Allusion à la manière employée dans l'Orient pour extraire le grain de l'épi en faisant passer dessus des bœufs qui le foulent aux pieds.

de jour que je ne souffre un pareil outrage. Est-il possible de tomber plus bas? Quand je te le demande, ô toi, ma lumière, nous donneras-tu le signal de marcher vers la sainte Sion?

La nuit, ô Dieu, hauteur céleste, je me tiens devant toi en suppliant. Mon cœur est plein d'agitation, ma tête n'a plus de pensées. La crainte et la frayeur m'anéantissent, je ne sais plus que pleurer. Ne repousse point mes faibles paroles. Prends les tiens en pitié, et revêts-nous de ton manteau de triomphe, et puis alors marchons vers notre patrie! Aide-nous contre la force. Je suis à toi, ne tarde point.



Schitz.

Lith Bouquot à Troyes

PUITS DE LA PROPRIÉTÉ DE Mr RUINET

NOTE

SUR

UN PUITS DU XVIe SIÈCLE,

DONNÉ PAR M. RUINET,

Au Musée de Troyes,

PAR M. **FLÉCHEY**, Membre associé.

MESSIEURS,

Lorsqu'il a été question de la suppression des puits dans l'intérieur de la ville de Troyes, M. Parigot, maire de cette ville, a prié la Société de lui faire connaître les puits qui, sous le rapport de l'art, paraîtraient offrir le plus d'intérêt, afin de pouvoir les conserver.

Vous avez répondu à cet appel par un examen sérieux de la question, en émettant le vœu que quelques-uns des plus remarquables fussent placés, comme objets d'ornement, dans la cour et dans le jardin du Musée, vous réservant, en outre, de les reproduire, au moyen de dessins, dans les Mémoires de la Société.

Le puits de la place du Marché-aux-Oignons, su-

périeur à tous les autres par la richesse et l'originalité de ses ferrements, devait être placé dans la cour du Musée, sans espérance de pouvoir lui donner son pendant.

Aujourd'hui, Messieurs, on peut être assuré qu'il n'en sera pas ainsi, grâce à la générosité de M. Ruinet, qui a eu l'heureuse inspiration de faire don à sa ville natale de la margelle et des ferrements d'un puits qui existait dans sa propriété du Ravelin. Vous savez que cette propriété a été acquise par la compagnie du chemin de fer de l'Est, pour l'établissement de la nouvelle gare.

Ce puits ne le cède en rien à celui de la place du Marché-aux-Oignons, par la beauté de ses ferrements et par la richesse des ornements qui couronnent la partie supérieure. Il pourra heureusement faire le pendant de celui-ci dans la cour du Musée.

Ce puits est de forme gothique, et de la fin du XVIe siècle. Son ensemble se compose de trois montants à colonnes torses, sur une ambase de même époque.

Chaque colonnette est surmontée d'une tige, en forme de clocheton terminé par un fleuron.

Ces colonnettes sont reliées entre elles par trois cours de guirlandes convexes et découpées, remontant en forme de fronton, et se réunissant au moyen d'un fleuron panaché, ce qui donne à cet ensemble une légèreté qui n'appartient qu'à l'architecture de cette époque.

De la naissance de ces guirlandes, à l'intérieur du puits, s'échappent à chaque colonnette des cercles

de fer retombant au centre en forme de culot pour servir de supports à la poulie.

De la tangente à ces cercles, partent d'autres tiges cintrées placées dans un sens inverse, ornées de feuilles artistement découpées, et se réunissant à une flèche verticale qui s'élance à quatre mètres de hauteur, y compris la fleur de lys qui la couronne.

Ces ferrements reposent sur une margelle en pierre de forme hexagonale.

Troyes, 16 mars 1855.

Pour fixer le souvenir de ce petit monument, la Commission de publication a cru devoir joindre à cette notice une planche qui aura, en outre, l'avantage de servir de complément à la description qu'en a faite M. Fléchey. Nous en devons le dessin à l'obligeance de M. Schitz. Un autre dessin du même puits, d'une plus grande dimension, et dû au crayon de M. Fléchey, reste déposé aux archives de la Société.

NOTICE

SUR

UN ATELIER MONÉTAIRE

DÉCOUVERT A LANTAGES,

Arrondissement de Bar-sur-Seine,

Par M. Lucien COUTANT, Membre associé.

Les traditions populaires conservées dans les communes de Praslin, de Lantages et de Chaource rapportent que les seigneurs de cette contrée avaient le droit de frapper monnaie, et que Chaource, principalement, aurait possédé un atelier de cette nature du XVIe au XVIIe siècle.

Si les traditions verbales ont l'utilité d'appeler l'attention et les recherches des hommes qui se vouent à l'étude du passé sur des faits qui sans elles seraient tombés dans l'oubli, il faut reconnaître aussi qu'on ne doit les accueillir qu'avec une extrême réserve ; car, transmises de générations en générations, le fond de vérité qu'elles renferment nous parvient souvent entièrement dénaturé.

La découverte dont je viens entretenir la Société

Académique de l'Aube, en fournirait au besoin la preuve.

Il y a peu de temps, je suis devenu acquéreur de tout un matériel de fabrication de monnaies, composé d'un balancier, de six coins, de creusets, de moules à rondelles ou flans, de métal, etc. Tous ces objets provenaient de l'ancien château des seigneurs de Lantages, situé près de Chaource, arrondissement de Bar-sur-Seine (1).

A quels titres les seigneurs de Lantages possédaient-ils ces objets ?

Frappaient-ils monnaie d'une manière clandestine, ou en vertu d'une concession royale, comme le prétend la tradition ?

Si les coins trouvés à Lantages ne suffisaient pas pour trancher cette question, nous nous bornerions à rappeler ici que le droit de frapper monnaie fut toujours un attribut essentiel de la souveraineté, et qu'à ce titre nos rois se montrèrent jaloux de le conserver. Ils ne le concédèrent qu'à un petit nombre de seigneurs, surtout parmi les laïcs. Les grands vassaux de la couronne jouirent à la vérité de ce privilége qu'ils s'arrogèrent le plus souvent, et que leur puissance au moyen-âge contraignit le suzerain à tolérer ; mais les seigneuries dont il s'agit ici n'eurent, à aucune époque, assez d'importance pour autoriser leurs possesseurs à commettre une semblable usurpation.

---

(1) Un autre balancier et plusieurs coins, venant du même lieu, sont en la possession de M. Pascalis, pharmacien à Bar-sur-Seine.

Enfin, les coins provenant de notre découverte viennent écarter tous les doutes et faire justice de la prétention attribuée à ces seigneurs par la tradition. En effet, ces coins, d'une exécution parfaite, appartiennent tous au règne d'Henri III; ils portent le millésime de 1578, 1579, 1580 et 1581, et les lettres indicatives des hôtels des Monnaies de Paris, de Poitiers et d'Amiens. Voici l'énumération de ces coins et des monnaies qu'ils servaient à fabriquer.

1° Un coin du quart d'Ecu;

2° Trois coins du Gros de Nesle, appelé aussi Double sol Parisis, ou VI Blancs;

3° Un coin du huitième d'Ecu, sans millésime;

4° Un coin du Franc de Henri III, avec le millésime de 1578.

Ces monnaies sont trop connues pour qu'il soit utile d'en donner la description.

Le métal trouvé dans les creusets est au même titre que les pièces que l'on fabriquait alors avec ces coins.

Mais comment expliquer l'établissement à Lantages d'un atelier de fabrication de monnaies royales?

C'est le lieu même de la découverte qui va nous en révéler la cause:

Les seigneuries de Praslin et de Lantages, ainsi que la baronnie de Chaource, appartenaient à cette époque au maréchal de Choiseul, marquis de Praslin, lieutenant-général au gouvernement de Champagne, bailli et gouverneur de Troyes. Cette ville étant tombée au pouvoir de la ligue, le maréchal de

Choiseul, qui tenait le parti du roi, ne pouvant plus disposer de l'hôtel des monnaies de Troyes pour la fabrication des espèces nécessaires à l'entretien des troupes qu'il commandait, dut naturellement obtenir de Henri III l'autorisation d'ouvrir un atelier temporaire de monnaies dans un des lieux soumis à sa dépendance, et l'on conçoit aisément qu'il ait choisi de préférence la ville de Chaource, puisqu'il en était le seigneur.

Cet atelier, dont le matériel avait été emprunté à plusieurs hôtels des monnaies, ne pouvait avoir d'autre durée que celle des troubles qui l'avaient nécessité ; et dès que la ville de Troyes eut reconnu Henri IV, l'atelier de Chaource dut cesser d'exister, et le maréchal en fit sans doute transporter le matériel au château de Lantages.

C'est en ce sens seulement que la tradition qui veut qu'on ait frappé monnaie à Chaource au XVIe siècle, se trouve justifiée; mais il demeure par cela même démontré que les seigneurs de Praslin, de Lantages et de Chaource n'exercèrent jamais ce droit à titre particulier.

Les charges de lieutenant-général au gouvernement de Champagne et de gouverneur de la ville de Troyes, furent possédées par trois générations de la famille de Choiseul-Praslin, et nous trouvons dans Courtalon (1) un fait assez curieux en lui-même, et qui vient à l'appui de l'opinion que nous avons

---

(1) *Topographie historique de la ville de Troyes*, tome II, p. 385.

émise sur la nature des monnaies fabriquées à Chaource ou à Lantages. Cette dernière considération nous détermine à reproduire ici les lignes que cet auteur a consacrées à la juridiction des monnaies :

« L'hôtel de la Monnaie fut établi à Troyes en » 1429, et confirmé en 1431. La monnaie se fabri- » quait dans la rue du Flacon, qui a encore conservé » longtemps le nom de rue de la Vieille-Monnaie. La » lettre S fut sa première marque, et Du Beuil la » dénote encore ainsi dans son histoire de Paris ; » mais dans le siècle dernier, M. de Praslin, lieute- » nant-général pour le roi, en Champagne, ayant » fait fabriquer plus d'espèces qu'on ne lui donnait » de matières, le roi les regarda comme fausse mon- » naie, et, en 1680, transféra à Rheims la Monnaie » de Troyes, d'où vient à celle de Rheims la lettre S » pour différent ou caractère distinctif. »

Troyes, le 20 avril 1855.

NOTICE

SUR UNE PEINTURE ANCIENNE

DONNÉE PAR M. FLÉCHEY

Au Musée de Troyes,

PAR M. SCHITZ, Membre résidant.

MESSIEURS,

Je viens vous présenter l'extrait que, dans une de vos précédentes séances, vous m'avez prié de faire de la notice que M. Fléchey joignit à un tableau dont il fit présent à la Société. Vous me permettrez d'y ajouter les quelques réflexions que fit naître en moi l'examen de ce précieux reste d'une grande école.

Ce fut chez un revendeur que M. Fléchey trouva ce tableau. Au milieu des nombreux objets accumulés dans la boutique, une gravure grossière attira ses regards par la partie qui lui servait de cadre. Un soupçon s'éleva dans l'esprit de M. Fléchey; cette image sans valeur pouvait cacher une peinture de

prix : le tableau fut emporté, et la gravure enlevée laissa voir une peinture admirable.

Voici la description de cette œuvre, que nous devons à la sagacité de notre compatriote :

C'est une peinture à l'œuf sur enduit à la colle. Elle est faite sur un panneau de bois. Les dimensions, hors œuvre du panneau, sont de 0,39 sur 0,26. Le sujet n'a que 0,28 sur 0,16. Il est entouré d'une gorge à filet, percée de trous également espacés, et qui semblent avoir été destinés à recevoir des pierres précieuses. En dehors de cette gorge, est un champ large de 0,03, et couvert d'ornements un peu effacés. M. Fléchey crut voir, dans ces ornements, les caractères d'une inscription. Il consulta, à cette effet, MM. Delaborde, Mérimée, Lenormand, de Vailly et Paulin Paris. Selon ces membres de l'Institut, ces caractères, sans signification, auraient été faits dans le but de dissimuler une signature, ainsi que cela s'est pratiqué plus d'une fois.

Le sujet du tableau est *le Christ descendu de la croix*.

En voici la distribution :

Au milieu, le Fils de Dieu. Son corps est affaissé; sa tête, qui porte la couronne d'épines, est inclinée sur son épaule.

A gauche, la Mère du Christ. Elle est couverte d'un long manteau bleu; ses mains soutiennent un des bras de son fils.

A droite, saint Jean enveloppé d'une robe rouge; il est caché en partie.

En bas, de chaque côté, deux anges aux ailes dia-

prées et dorées. Ils soutiennent, d'une main, le corps de l'Homme-Dieu, et de l'autre, le linceul qui doit le recevoir.

M. Fléchey voulut avoir l'opinion de MM. de Vieil-Castel et Brézé, au sujet de cette peinture. Leur déclaration fut positive. Selon les conservateurs du Musée Impérial, ce tableau est une production qui date du milieu du XIV[e] siècle, et que l'on doit au pinceau de l'un des premiers peintres de l'Ecole Florentine. Nous vous dirons, Messieurs, qu'à la première inspection, certains contours un peu raides dans le dessin du Christ, quelques teintes légèrement bistrées dans la figure de l'apôtre, font penser involontairement au style et aux types de l'Ecole Byzantine. Mais on ne tarde pas, si on examine plus attentivement, à reconnaître les signes caractéristiques de l'Ecole Florentine, dont Le Giotto et Cimabué, son maître, furent les chefs, de cette école qui, secouant le joug de la routine, opéra dans l'art, selon Vasari, une révolution immense, et posa, par l'affranchissement des règles établies, les fondements de la peinture moderne. Ce fait, important dans l'histoire de l'art, ressort de l'examen attentif de ce tableau, et il m'est facile, Messieurs, de vous faire apprécier tout ce qu'il y a de vrai dans cette assertion du savant critique, en comparant ensemble le tableau qui nous occupe en ce moment, et celui dont vous fîtes, en 1846, l'acquisition à la vente de M. Arnaud, pour le Musée de Troyes. Ce dernier est de la fin du XIII[e] siècle. Il appartient précisément à cette école que Le Giotto combattit si heureusement.

Le sujet est une Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras.

Que distingue-t-on, tout d'abord, dans cette peinture remarquable d'ailleurs à plus d'un titre? Des tons basanés et faux, un manque d'harmonie semblant exclure toute recherche de la couleur, de la roideur dans les contours, une affectation de formes barbares et de types grimaçants, qui indiquent un oubli ou une ignorance complète du dessin, ou tout au moins un mépris impardonnable de la forme. Aussi les personnages ne sont-ils, pour ainsi dire, que des momies informes et sans relief.

Si nous examinons l'œuvre de l'Ecole des Giotto et des Cimabué, nous sommes frappés par toutes les qualités qui, comme nous l'avons constaté, font défaut dans l'œuvre Byzantine. Ici, en effet, la couleur est belle, les carnations transparentes et vraies; les formes ont du charme et de la justesse dans les proportions; les types sont élevés, et les expressions admirables de grandeur et de simplicité. Voyez le personnage du Christ? Ses formes, bien que présentant, comme je l'ai dit, un peu de roideur dans les contours, ne sont-elles pas pleines de noblesse et de distinction? Sa face, dont malheureusement une grande partie a disparu, n'exprime-t-elle pas, malgré cela, cette bonté ineffable que les grands maîtres seuls ont su répandre sur les traits divins du Sauveur? N'est-on pas impressionné péniblement devant cette douleur calme et résignée empreinte sur toute la figure de la Vierge? D'un autre côté, quelle perfection dans les mains de la Mère du Christ! Quelle pureté dans le dessin! Quelle vérité dans la couleur! Que de transparence dans les chairs! Ne sommes-nous pas charmés par la douceur vraiment céleste que nous offrent les figures des deux petits anges, et

combien nous sommes loin de ces personnages momifiés et sans vie que nous considérions tout à l'heure?

Parlerai-je de l'effet général de l'harmonie dans les formes et dans les couleurs? Faut-il insister sur le clair-obscur, qualité de premier ordre, selon M. Paillot de Montabert, un de vos illustres collègues, qualité qu'il a si bien décrite, et qu'il donne comme le caractère distinctif des grands coloristes? Contentons-nous de mettre ces deux peintures en présence, et c'est alors que, pleins d'enthousiasme, nous prononcerons le nom du Giotto, et nous dirons, avec Le Dante, « qu'il tenait le sceptre de la peinture; » avec Pétrarque, « qu'il y a dans ses œuvres des beautés devant lesquelles les maîtres de l'art restent muets d'étonnement; » avec Bocace, « qu'il n'est rien dans la nature qu'il ne puisse imiter jusqu'à l'illusion. »

Troyes, le 20 juillet 1855.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR L'ORIGINE

DES

PARCELLES DE LA VRAIE CROIX,

CONSERVÉES DANS LE TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE DE TROYES,

PAR

M. L'ABBÉ COFFINET,

Chanoine titulaire, Membre résidant.

Colligite quæ superaverunt fragmenta, nè pereant.

§ Ier.

Le 12 avril 1204, Constantinople était tombée au pouvoir des Croisés, dont l'armée se composait de Français (la plupart Champenois), de Flamands et de Vénitiens. Cette ville, jusqu'alors restée debout au milieu des ruines de plusieurs empires, avait recueilli le naufrage des arts, et montrait encore les chefs-d'œuvre échappés au temps et à la barbarie. Après la nouvelle conquête, le bronze, où respirait le génie de l'antiquité, fut livré au fourneau et converti en vile monnaie. Les héros et les dieux du Nil, ceux de la vieille Grèce, de l'ancienne Rome, tom-

bèrent sous les coups des vainqueurs. Nicétas décrit, dans son histoire, les colonnes, les statues, les sculptures qui décoraient les places de la ville impériale. Les Vénitiens qui, dès ce temps-là, avaient des palais de marbre, s'enrichirent de quelques-unes des dépouilles artistiques de Byzance. Mais ces dernières furent dédaignées par les Flamands et les Champenois. Constantinople avait dans ses murs d'autres monuments bien préférables aux yeux des Croisés : nous voulons parler des reliques et des images des saints. Ces trésors sacrés tentèrent leur pieuse convoitise. Tandis que la plupart des guerriers enlevaient l'or, les pierreries, les tapis et les riches étoffes de l'Orient, les pèlerins, les seigneurs, les barons, les ecclésiastiques et les évêques, qui faisaient partie de l'armée latine, recueillirent un butin plus digne des soldats de J. C. Les églises de Byzance perdirent ainsi des ornements et des richesses, dont elles tiraient leur gloire et leur magnificence. Les prêtres et les moines grecs abandonnèrent, en pleurant, les restes précieux des saints, des martyrs, des apôtres, et les instruments de la passion du Sauveur, que la religion avait confiés à leur garde. Ces objets vénérés, dont la seule vue guérissait les malades et consolait les affligés, allèrent orner les églises de France et d'Italie, et furent reçus par les fidèles d'Occident comme le plus beau trophée de la 4e Croisade (1).

(1) Michaud et Poujoulat. *Histoire abrégée des Croisades. Passim.*

§ II.

Lorsque l'ordre fut rétabli, on désigna trois églises dans lesquelles toutes les dépouilles de Constantinople devaient être déposées. Défense était faite, sous peine de la vie et de l'excommunication, de rien détourner du butin.

Garnier de Traînel, 59e évêque de Troyes (1193-1205), grand-aumônier de l'armée latine, fut constitué gardien de ces splendides richesses (1).

Ce prélat (2), déjà avancé en âge (3), avait pris la croix, pour la seconde fois (en 1200), lorsque Foulques de Neuilly, émule de Pierre l'Ermite et de saint Bernard, redit, d'une voix entraînante, les plaintes de Sion opprimée, et appela la chrétienté à relever le défi que lui portait en Palestine l'infatigable

---

(1) Fleury. *Histoire Ecclésiastique*. Livre LXXVI, § III. — Rohrbacher. *Histoire universelle de l'Eglise catholique*. Tome XVII, page 200.

(2) Michaud, dans son *Histoire des Croisades* (édition de 1838, page 96), a commis une grave erreur en donnant à Garnier le titre d'évêque de Langres, et en le représentant comme ayant été frappé des censures du Pape. Il a confondu notre évêque avec un prélat du même nom, qui occupait le siége épiscopal de Langres, et qui fut contraint de se retirer à l'abbaye de Clairvaux, vers 1196. (Consulter les *Chroniques de l'Evêché de Langres*, par J. Vignier, page 155. *Traduction* d'Emile Jolibois.)

(3) Licet senescens. *Gallia Christiana*. Tom. XII, p. 504.

Sarrasin (1). L'enthousiasme de l'honneur répondant à l'enthousiasme religieux, il partit à la tête de ses vassaux, avec l'élite de cette glorieuse chevalerie de Champagne, qui, au témoignage des contemporains, se montrait partout *la plus valeureuse et la plus habile au métier des armes* (2). Son ascendant sur les Croisés était immense. Par son esprit sage et conciliant, il avait aplani les difficultés, apaisé les divisions sans cesse renaissantes pendant cette aventureuse expédition. Son courage égalait ses autres qualités. On le vit escalader un des premiers les murs de Constantinople (3) et y planter son étendard, sur lequel figurait l'écu (4) des sires de Traînel. Il fut un des douze électeurs qui remirent les rênes du nouvel empire entre les mains de Baudouin Ier, comte de Flandre. Aussi pieux que brave, il avait déterminé, en 1203, le jeune Alexis à prendre, vis-à-vis du Saint-Siège,

(1) *Chronique de Champagne*. Tome III, p. 350.

(2) L'auteur d'une histoire de Jérusalem, qui écrivait dans le XIIe siècle (1177-1179), dit, en parlant des Champenois : *Et quædam pars franciæ, quæ Campania dicitur......... Et, cùm regio tota studiis armorum floreat, hæc, quodam militiæ privilegio, singulariùs excellit et præcellit. Hìnc martia pubes potenter egressa, vires quas in tirociniis exercitaverat, in hostem ardentiùs exerit, et, imaginariâ bellorum prolusione propositâ, pugnans animos ad verum Martem intendit.* (Du Cange. *Observat.*, p. 249.) — Tout devait céder, dit Nicétas, à des héros qui se vantaient de ne redouter que la chute du ciel.

(3) *Recueil des historiens de la France et des Gaules*. In-fol. Tom. XVIII, p. 520-522.

(4) Vairé d'argent et d'azur.

l'engagement formel de soumettre l'Eglise grecque à l'Eglise de Rome (1). Innocent III l'honorait de son estime, lui avait confié plusieurs missions délicates, toutes suivies d'un plein succès (2), et avait loué hautement l'énergie avec laquelle il avait soutenu les droits de l'infortunée Ingelburge dans l'affaire du divorce de Philippe-Auguste (3). Certes, ce n'est pas pour notre Evêque un petit mérite que d'avoir su gagner le suffrage de *celui qui donna au monde le modèle le plus accompli d'un souverain Pontife* (4). Enfin, il n'avait pas oublié que le véritable but de la Croisade était la délivrance de Jérusalem. Il espérait amener, par ses pressantes exhortations, les vainqueurs de Byzance à tenir leurs promesses, et à céder aux ardents désirs du Père commun des fidèles. Mais, un évènement imprévu mit obstacle à la réalisation de ses projets. Une épidémie éclata dans l'armée de l'Empereur. L'Evêque de Troyes en fut atteint : il succomba le 14 avril 1205, lorsqu'il se disposait à se rendre dans le royaume de Thessalonique, accompagné de Geoffroy de Villehardouin, son ami et son diocésain, pour réconcilier Baudouin avec le marquis de Montferrat (5).

---

(1) Michaud. *Histoire des Croisades.* Tome III.

(2) *Gallia Christiana.* Tome XII, p. 503.

(3) *Recueil des historiens de la France et des Gaules.* Tome XIX, p. 396.

(4) De Montalembert. *Introduction à la Vie de sainte Elisabeth.*

(5) *Histoire d'Innocent III*, par Hurter. *Traduction* de Saint-Chéron. Tome II.

§ III.

Dépositaire des trésors de Constantinople, Garnier avait réservé, pour sa cathédrale, des reliquaires et des ornements d'église, dans lesquels l'art et la matière rivalisaient de beauté et de splendeur. Quelque temps après la mort de notre Evêque, Jean Langlois, son chapelain, rapporta à Troyes ce précieux lot, qui renfermait également des émaux, des pierres fines, des intailles, des camées, des vases de prix et des coffrets d'ivoire. Tous ces objets ont été publiés, décrits dans différents ouvrages (1). Les inscriptions (2) dont ils étaient couverts en constataient l'origine, et offraient pour l'histoire le plus grand intérêt (3). Les unes, antérieures à la prise de By-

---

(1) Consulter Camusat, Des Guerrois, Courtalon, Grosley, Arnaud, Millin, de Caylus, Villemin, l'*Annuaire de l'Aube*, les *Mémoires de la Société d'Agriculture*, le *Portefeuille archéologique*, le *Voyage littéraire* par D. Martène et D. Durand, le *Recueil historique des Archevêchés et Evêchés* par D. Beaunier, etc., etc., etc.

(2) L'usage d'ajouter, aux tableaux et autres objets d'arts, des inscriptions explicatives, aujourd'hui si précieuses, remonte assez haut. On lit dans Pétronne (Amstel. 1669, p. 80) que chez Trimalcion : *Omnia diligenter curiosus pictor cum inscriptione reddiderat.* (*Mélanges d'Archéologie*, par les PP. Martin et Cahier. Tome IV, p. 4.)

(3) La châsse de sainte Hélène, dans laquelle on avait représenté, en peinture, la parabole des cinq vierges sages et des

zance, étaient conçues en langue grecque; les autres, postérieures à cet évènement, étaient rédigées en quelques vers latins.

Ainsi, on avait gravé, sur un cercle en vermeil qui environnait le chef de S. Philippe, apôtre, la légende suivante :

Hoc raptum Græcis, Præsul Garnere, dedisti (1).

Un bras d'argent, renfermant une relique de saint Jacques-le-Majeur, portait cette autre légende :

Constantine, tuâ translatus ab Urbe lacertus
Majoris Jacobi latet hìc reverenter opertus (2).

Le texte d'inscriptions grecques d'un vase de porphyre et d'un parement d'autel, qui nous avait été transmis d'une manière inexacte, a été restitué par M. Lapaume, docteur ès-lettres. Ce travail, intéressant sous le rapport de l'épigraphie et de l'iconographie chrétienne, a été inséré dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube* (3).

---

cinq vierges folles, contenait des inscriptions grecques qui resteront à jamais inexpliquées. — Elle a été brûlée dans la nuit du 9 au 10 janvier 1794. — Cette perte est d'autant plus regrettable, que les légendes devaient renfermer des détails circonstanciés sur la naissance, les actes et les miracles de la sainte.

(1) Grosley. *Œuvres inédites*. Tome I[er], p. 379.

(2) Des Guerrois. *La Sainteté chrestienne*, p. 85.

(3) Tome XV (1849-1850), p. 68.

§ IV.

Outre ces objets, le trésor de notre cathédrale possédait une croix orientale (1), infiniment précieuse et par la relique sacrée qui y était incluse, et par les caractères grecs dont elle était couverte.

Son existence est relatée, ainsi qu'il suit,

1°. Dans un inventaire de 1429, intitulé :

« *Inventarium* (2) *reliquiarum, jocalium, ornamen-* » *torum, vestimentorum et librorum Ecclesiæ Trecensis,* » *existentium in custodiâ duorum matriculariorum pres-* » *byterorum dictæ Ecclesiæ, in præsentiâ Reverendi in* » *Christo Patris ac Domini Domini Joannis* (3), *misera-* » *tione divinâ Trecensis Episcopi..... anno Domini mil-* » *lesimo quadragesimo* XXIX°, *die Jovis post festum* » *sancti Lucæ, evangelistæ ;*

» Sequuntur reliquiæ :

»..... quædam Crux duplex, deaurata, cum suo

---

(1) On appelle croix *orientale, byzantine, grecque*, celle qui a une double traverse. (Didron, *Annales archéologiques*. Tome V, p. 318.) — De semblables croix, provenant de la même origine, ornaient les trésors de Saint-Denis, de Notre-Dame de Paris, de la Sainte-Chapelle, de Bourges, de Namur, de Corbie, etc., etc., etc.

(2) Cette pièce fait partie des Archives du département de l'Aube. Nous en devons la connaissance à l'obligeante communication de M. D'Arbois de Jubainville, archiviste.

(3) Jean Léguisé, 75e Evêque de Troyes. 1426-1450.

» pede de crystallo et argento, in quâ habetur de » Cruce Domini. »

2°. Dans un autre document, qui a pour titre :

« *Inventaire* (1), *du* 20 *juillet* 1611, *des reliques et » joyaux renfermés dans le trésor de l'église de Saint- » Pierre, passé par devant Couton et Danrée, notaires » royaux à Troyes, en présence de Messire Renet de » Breslay* (2), *Evêque de Troyes, et de Messieurs du » Chapitre de Saint-Pierre; desquels reliques et joyaux » le détail s'ensuit :*

» Savoir :

» N° 35. Une croix d'argent doré, à double crois- » sant, dans laquelle est du bois de la vraie Croix de » Notre Seigneur, aux coins desquels croissants il y » a cinq émeraudes fines; ladite croix posée sur un » vase de cristal, dont le pied est d'argent. »

Et 3°. Dans le *Voyage littéraire de deux Bénédictins de Saint-Maur* (3). « Le jeudi de la Pentecôte 1709, » nous vîmes » (disent D. Martène et D. Durand), « l'église cathédrale de Troyes, qui est une des plus » belles du royaume, soit pour la grandeur, la lar- » geur, l'élévation et les ouvertures (les fenêtres); » soit pour les ornemens et les sacrées reliques » qu'on y conserve. *La principale est un morceau du » bois de la vraye Croix, de huit ou dix pouces de lon- » gueur, avec les deux croisons, sur les quels il y a des*

---

(1) Archives du département de l'Aube.

(2) Réné de Breslay, 83e Evêque de Troyes. 1604-1641.

(3) Tome Ier, p. 88.

» *émauts où sont gravez* DES CARACTÈRES GRECS *qui en* » *font foy.* »

Chose étonnante ! Camusat et Des Guerrois, si exacts à recueillir tout ce qui concerne notre histoire ecclésiastique, ont gardé le plus profond silence sur ce monument.

En 1771, M. Ganneau, libraire, rédacteur du *Journal de Verdun,* vint à Troyes, visita notre trésor, fut saisi d'admiration à la vue de la Croix byzantine, et provoqua (1), de la part de Grosley, la lettre suivante :

« LETTRE

» *A M.* GANNEAU, *libraire.*

» Vous vous plaignez, monsieur, avec raison, du silence de nos *Ephémérides* sur une croix que vous avez entrevue dans le trésor de notre cathédrale, et, qu'à la simple inspection, vous avez jugé faire partie des morceaux qui, du trésor des Empereurs de Constantinople, ont passé dans les trésors de notre cathédrale et de notre collégiale.

» Je suis d'autant plus en état de vous en donner la description, que je viens de l'examiner de près, invité à cet examen par les fabriciens de notre cathédrale, relativement au projet qu'ils ont formé de *l'honorer d'un nouveau reliquaire.*

» Cette croix, d'environ deux pieds de hauteur, porte un double croison entièrement formé, ainsi que la tige, du bois de la vraie Croix, qui est encastré et scellé dans une monture ornée de filigrane, de

(1) *Pièce justificative* N° 1er.

ciselure, de dorure, et de tous les ornemens (1) que prodiguait le bas-âge de la Grèce. Le bois de la croix, que cette monture laisse à découvert, a une enveloppe en argent, du même travail que la principale partie du reliquaire. Cette enveloppe à charnières, que traversent des aiguilles, se détache du corps du reliquaire, et on l'en sépare dans toutes les occasions où la croix est exposée à la vénération publique. Le pommeau du pied du reliquaire est formé d'un crystal de roche, d'un volume fort considérable et grossièrement buriné.

» L'authenticité de cette relique est constatée, ainsi que le lieu d'où elle sort, par cinq (2) joyaux entourés de filigrane, chargés d'inscriptions grecques, et immédiatement appliqués au bois de la croix. Ces inscriptions, en lettres d'or, sur un fond d'émail qui a toute la finesse de l'émeraude, dont il imite la couleur, sont en lettres cursives et entrelacées ; je n'ai pu lire que : εξ οὐρανοῦ.... προσ....

» Cette relique, tirée du trésor même où Héraclius avait déposé la Croix, dont il avait obtenu la restitution du Roi de Perse, Chosroès, est, à ce titre, le plus précieux et le plus authentique de tous les fragmens de la Croix répandus dans la chrétienté.

---

(1) Cette croix était, en outre, couverte d'une multitude de pierres fines, qui la rendaient toute étincelante.

(2) Cette croix grecque avait six extrémités : la tête, le pied, et les quatre bouts des deux traverses. Les joyaux, dont parle Grosley, étaient, par conséquent, au nombre de six. Chacun d'eux renfermait deux lignes grecques. Il y avait, aussi, au centre de chaque croisillon, une inscription grecque. (*Pièces justificatives* N° 4 et N° 6. — *Procès-verbal de la translation.*)

Ayant cette relique entre les mains, et consulté par les fabriciens sur le projet de lui donner *une enveloppe plus brillante,* je leur ai remontré : que la vieille enveloppe est le titre unique de l'authenticité de la relique : qu'aux yeux des connaisseurs et des amateurs de l'antiquité, elle constate l'état de l'art dans le dernier âge de la Grèce : qu'à ces titres, elle a été conservée dans le XVI[e] siècle, où la magnificence de nos ayeux se portait vers ces objets avec d'autant plus d'impétuosité, qu'elle était secondée par une foule d'excellents artistes : qu'enfin, on lui a marqué le même respect au siècle de Louis XIV, où les Girardon et les Mignard dirigeaient le goût de leurs compatriotes *. A la manière dont mes remontrances ont été reçues, j'ai tout lieu de craindre qu'un monument aussi respectable à tous égards, ne soit enfin remplacé par quelque *colifichet bien soufflé, bien brillanté, et qui ait l'air tout neuf.*

» Si ce malheur arrive, vous aurez à vous féliciter d'avoir vû le monument, qui fait l'objet de cette

---

* « Troyes possède des monuments de cette direction dans le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville, dans l'église des Carmélites (aujourd'hui des Jacobins), dans les deux principaux autels de l'église de Saint-Jean, dans l'Ostensoire de la paroisse de la Madeleine, etc.... Ce soleil, ou ostensoire, occupa tous les Gobelins, à la prière de M. Lefebvre, alors chapelain de cette maison royale, et depuis curé de la Madeleine. D'après le modèle de M. Girardon, exécuté par les orfèvres et ciseleurs les plus habiles des Gobelins, il fut doré dans les mêmes ateliers. La perfection de la dorure suffirait, seule, pour faire reconnaître les mains d'où il est sorti. Nous n'avons rien de pareil en ce genre, que les bronzes dont M. Girardon a orné les deux autels de Saint-Jean. Les marguilliers de cette église, fâchés

lettre, dans l'état qu'il a conservé *pendant six ou sept siècles.*

» Je suis, etc.....

» GROSLEY.

» A Troyes, 15 avril 1771. »

Nous n'avons rien à ajouter à cette description, faite par un témoin oculaire. Nous allons seulement la compléter, en consignant, ici, la fameuse inscription grecque qui avait été, pour Grosley et ses devanciers, une véritable énigme. Nous en devons l'explication à M. Charles Le Beau (1), secrétaire perpétuel de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris* (2). Ce savant y ajouta une traduction latine, que nous rapporterons également.

---

que ces bronzes n'eussent pas *l'air tout neuf*, et voulant le leur rendre, imaginèrent, l'année dernière, d'en mettre les deux principaux (deux anges adorateurs) entre les mains de quelqu'un des chaudronniers, habitans des petites maisons qui environnent leur église. Ils en sont sortis tellement *égratignés, écorchés, délabrés*, qu'au moins ce triste essai déterminera-t-il à n'en plus tenter de pareils sur les autres morceaux qui leur ont été associés par M. Girardon.

» *Signé* GROSLEY. »

(1) Charles Le Beau, auteur de l'*Histoire du Bas-Empire*, né à Paris en 1701, décédé le 13 mars 1778.

(2) Cette inscription a été très-mal copiée sur le registre du Chapitre (comprenant les années 1769 à 1781, p. 170 et 171). Des coupures et des transpositions de mots en rendaient le sens inintelligible. M. l'abbé Dollat, curé de Sainte-Madeleine, profondément versé dans la connaissance de la langue hellénique, a bien voulu se charger de rétablir le texte grec, avec l'aide de la version latine de M. Le Beau. Nous avons donc tout lieu de regarder comme parfaitement exacte cette restitution.

INSCRIPTION GRECQUE (1).

Tête de la Croix.

1re ligne. Ἔχω τὸν ἁπλώσαντα χεῖρας ἐν ξύλῳ,
2e ligne. καὶ τὸ κράτος λύσαντα τῆς ἁμαρτίας,

1er Croisillon à gauche.

1re ligne. Θεάνθρωπον, Λόγον ἐκεῖνον αὐτόν,
2e ligne. ἐμψύχως εἰκονισμένον κᾀν ταῖς γραφαῖς.

1er Croisillon à droite.

1re ligne. Τὸ νικοποιὸν οὐδαμῶς εἶχον ξύλον·
2e ligne. ἄλλο πᾶν πρὶν, ὕστερον δ'ἀναπλάσθη.

2e Croisillon à gauche.

1re ligne. Πεπονημένοις λίθοις, χρυσῷ τε κοσμίως πάνυ
2e ligne. πρωτοπροέδρος λαμπρύνας Κονσταν̂τ,

2e Croisillon à droite.

1re ligne. ἐξ οὐρανοῦ δέδωκεν αὐτὸν τὸν τύπον,
2e ligne. ἔρεισμα, καὶ στήριγμα, καὶ φρουρὸν βιοῦ.

Pied de la Croix.

1re ligne. Ἄρχων δικαστῶν, λύσων διαμαρτίας,
2e ligne. σέ, ρ͞στε, τιμῶ τὸν ἐσταυρωμένον.

Médaillon du 1er Croisillon.

Τὸν τίμιον σοῦ προσκυνῶ σταυρὸν, Λόγε.

Médaillon du 2e Croisillon.

Καὶ π. κ. σ. α. α.
id est : Καὶ προσκυνῶ σοῦ ἁγίαν ἀνάστασιν.

I. N.
Ἰησοῦς νικᾷ.

---

(1) M. Le Beau a reproduit cette inscription en caractères grecs modernes.

Traduction latine (donnée par M. Le Beau).

In ligno habeo expandentem manus
et qui solvit imperium peccati,
Verbum illud, Deum simùl et hominem
qui in Scripturis expressè figuratus est.
Lignum victoriæ datorem nondùm habebam;
aliud effectum priùs, posteà verò ad veram effigiem efformatum.
Artis lapillis, auro que eleganter valdè
Constantinus Præses cùm exornâsset,
dedit ipsam è Cœlo effigiem
firmamentum et stabilimentum et custodem vitæ.
Princeps Judicantûm, qui soluturus es peccata,
ô Christe, veneror te crucifixum.
Venerandam tuam adoro Crucem, Verbum,
et tuam sanctam resurrectionem revereor.
Jesus vincit.

Traduction française.

Je possède Celui qui étendit les mains sur le bois
et détruisit l'empire du péché,
ce Verbe, Dieu et homme tout ensemble
figuré vivement dans les Ecritures.
Je n'avais point encore ce bois qui donne la victoire;
auparavant employé à d'autres usages, il a reçu depuis une destination nouvelle.
L'Empereur Constantin l'ayant orné
de pierres précieuses, et d'or artistement travaillé,
lui donna la forme même du signe envoyé du Ciel
pour être le soutien, la protection, et l'assurance de notre vie.
Juge des Juges, toi qui dois remettre les péchés,
ô Christ, je te vénère crucifié!
Ton auguste Croix, je l'adore, ô Verbe,
et ta sainte résurrection, je la révère!
Jésus est vainqueur.

§ V.

C'était le 15 avril 1771 que Grosley exprimait, avec cette fine causticité qui lui était habituelle, les craintes que lui inspirait l'avenir de notre Croix monumentale. Or, déjà depuis deux mois (1), sous prétexte qu'elle était *usée,* il avait été décidé qu'elle serait remplacée par un autre reliquaire *neuf, plus grand, plus élégant, plus riche* (2). Le travail en fut confié à un orfèvre de Troyes. *Pour décorer, le plus possible,* la nouvelle croix, des pierres précieuses, qui devaient être taillées à Paris, furent, ainsi qu'une couronne d'or, extraites du trésor de la cathédrale (3).

Le 8 août 1772, on invita M. Pellicot, prieur de l'Hôtel-Dieu-le-Comte, *à prêcher le jour où se fera la translation de la relique de la vraie Croix dans le nouveau reliquaire* (4).

Enfin, le 9 septembre suivant, M. Feytis de Saint-Capraise, doyen du Chapitre, vicaire-général du diocèse, fit l'ouverture de la vieille croix en présence de MM. de la Boëssière, Roullon, Desmarais, chanoines, et de l'orfèvre. Mais, ô cruelle déception!

(1) *Pièce justificative* N° 2.

(2) *Pièce justificative* N° 6. — (*Procès-verbal de la translation.*)

(3) *Pièce justificative* N° 3.

(4) *Registre des délibérations du Chapitre.* 8 août 1772, p. 135.

les morceaux de la vraie Croix étaient tellement considérables (1), qu'ils ne purent entrer dans le nouveau reliquaire (2). Et, cependant, ce dernier devait être *plus grand* que notre Croix byzantine !

Séance tenante, il fut arrêté que « l'orfèvre pré-
» sent à l'ouverture et fraction de l'ancien reliquaire
» travaillerait, sur le champ, à un nouveau, d'après
» les dimensions et proportions de la relique. En
» conséquence, la translation indiquée au 14 sep-
» tembre, ne pouvant avoir lieu, un fabricien a été
» prié d'en prévenir M. Pellicot qui devait prêcher
» ledit jour (3). »

§ VI.

Le second reliquaire, dont le dessin avait été adopté le 16 dudit mois de septembre 1772 (4), fut livré le 16 avril 1773. La translation *de la plus précieuse des reliques de notre trésor*, dans la nouvelle croix, fut faite le 21 du même mois et de la même année par Mgr Claude-Mathias-Joseph de Barral (5), Evêque de Troyes (6). L'inauguration

(1) La tige avait 9 pouces 6 lignes de longueur ; — le premier croisillon, 3 pouces 3 lignes ; — et le second, 5 pouces 6 lignes. (*Pièce justificative* N° 6. — *Procès-verbal de la translation.*)

(2) *Pièce justificative* N° 4.

(3) *Pièce justificative* N° 4.

(4) *Pièce justificative* N° 5.

(5) 90e Evêque de Troyes. 1761 à 1789.

(6) *Pièce justificative* N° 6.

publique fut célébrée, le 3 mai suivant, par une procession générale qui stationna dans l'église de Saint-Jean. Au retour, M. Pellicot prononça son discours, et une quête eut lieu au profit des pauvres (1).

Toute la ville, dit Courtalon (2), *accourut avec empressement pour contempler cette nouvelle richesse de notre cathédrale.* **MAIS QUELQUES PERSONNES REGRETTENT TOUJOURS L'ANCIEN RELIQUAIRE !....**

§ VII.

Le 21 mai 1773, on récompensa l'auteur des deux reliquaires, en lui conférant le titre d'*orfèvre du Chapitre,* aux lieu et place du sieur Lemoine.

Le 3 décembre suivant, on le chargea de finir la *croix manquée* (je ne trouve pas d'autre expression pour la désigner), et on décida que cette dernière recevrait les parcelles de la vraie Croix, détachées des morceaux principaux à l'époque de la translation (3), et que, devant être plus facilement exposée à la vénération des fidèles, elle figurerait, à l'avenir,

(1) *Pièce justificative* N° 7.

(2) *Topographie du diocèse de Troyes.* Tome II, p. 122.

(3) Ces parcelles détachées n'ont pas été toutes renfermées dans la croix ci-dessus. M. Roullon, chanoine-fabricien et gardien du trésor, en conserva, par devers lui, une grande partie. Après la révolution, il les déposa dans une capsule appliquée au centre d'une petite croix d'argent, qu'il donna au Chapitre en 1807. C'est ce qui sera démontré au § IX de ce mémoire.

sur le maître-autel, aux fêtes annuelles et solennelles (1).

M. le fabricien fut autorisé, le même jour, à donner audit orfèvre, *comme à-compte, et en déduction pour le paiement de son travail,* 1° *une petite croix antique et en vermeil,* qui servait aux féries, et 2° *le vieux reliquaire byzantin, avec ses pierres fines, ses émaux, et son inscription grecque* (2).

Nous aurions voulu être en mesure de faire connaître le *quantum* de la somme, soldée en outre des deux objets ci-dessus. Mais il nous a été impossible d'arriver à ce résultat, malgré toutes les recherches que nous avons faites dans les Archives de la Fabrique, du Chapitre et du Département.

§ VIII.

Les deux croix de l'*orfèvre capitulaire* ne devaient survivre, que la durée *de vingt ans,* au monument *six ou sept fois séculaire,* qu'elles avaient remplacé. Elles ont été brisées, ainsi que toutes les châsses du trésor de notre cathédrale, dans les nuits du 9 et du 10 janvier 1794 (3). Les saintes reliques furent dispersées, ou jetées dans un grand feu allumé dans la chambre du prédicateur, à la sacristie !... Les objets d'or et d'argent ont été fondus, anéantis !... Ce fut le dernier adieu de l'histoire aux monuments de l'art et de la piété de nos Pères.... Nous pourrions

(1 et 2) *Pièce justificative* N° 8.

(3) *Pièce justificative* N° 9.

descendre dans des détails plus étendus sur ces actes de profanation et de vandalisme, sur la destruction sacrilège de notre riche trésor. Nous n'en ferons rien; ce serait décrire l'agonie d'amis qui ne sont plus; ce serait rouvrir des blessures mal fermées. — Constatons seulement que notre trésor avait une valeur de DIX-HUIT CENT MILLE LIVRES!... (1)

§ IX.

A l'époque de la translation des morceaux de la vraie Croix, Mgr de Barral avait réservé des parcelles qui s'en étaient détachées (2). Une partie de ces dernières fut renfermée dans le reliquaire destiné aux fêtes solennelles (3). L'autre partie fut religieusement conservée par M. l'abbé Henri-Antoine Roullon (4), chanoine, fabricien et gardien du trésor. Quand à des jours d'orage eurent succédé des temps plus heureux, cet ecclésiastique fit faire une croix entièrement d'argent (5), avec des rayons de même

---

(1) *Observations* du C. Milony, architecte, p. 7. — Les diamants, perles fines et camées étaient estimés PLUS D'UN MILLION. (Consulter *le compte-rendu à la Convention nationale, par le représentant du peuple* Albert, p. 8; et l'*Histoire du Terrorisme exercé à Troyes*, p. 37 et 38.)

(2) *Pièce justificative* N° 6.

(3) Voir le § VII du *présent mémoire*.

(4) Décédé le 30 janvier 1813.

(5) Hauteur de la tige de cette croix, 51 centimètres; longueur de son croisillon, 26 centimètres.

métal, au centre desquels est fixée une capsule ovale (1), fermée par un verre. Il y déposa les portions, encore assez notables, du bois de la vraie Croix (2), dont il était possesseur. En 1807, il donna ce reliquaire au Chapitre, ainsi que l'atteste l'inscription suivante gravée sur le pied :

Capitulo Trecensi unus è Canonicis.

Ces reliques sacrées, soustraites à l'effroyable tempête de 1793, ont été authentiquement reconnues par Mgr de La Tour-du-Pin-Montauban, le 12 septembre 1807, — et par Mgr Etienne-Antoine de Boulogne, le 6 juillet 1822 (3).

Telle est l'origine des parcelles de la vraie Croix conservées dans le trésor, autrefois si riche, de la cathédrale de Troyes. Quoique considérablement réduites, quoique privées de leur antique et splendide enveloppe, elles n'en sont pas moins précieuses, aux yeux du Prêtre, du fidèle et de l'archéologue chrétien, par les pieux souvenirs qu'elles réveillent, les salutaires leçons qu'elles renferment, et les grandes traditions qu'elles perpétuent.

Troyes, le 17 août 1855.

---

(1) Hauteur de la capsule, 37 millimètres; largeur, 22 millimètres.

(2) Ces parcelles sont disposées, dans la capsule, de manière à représenter une croix à triple croisillon.

(3) *Pièces justificatives* N° 10.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1er.

(Voir le § IV de ce Mémoire.)

Extrait du Journal historique sur les matières du temps (*connu sous le titre de* Journal de Verdun). Tome 109, mai 1771, p. 376.

= « Lorsque les Latins s'emparèrent de Constantinople, en 1205 (1), ils partagèrent entr'eux les richesses du trésor des Empereurs. Garnier, Evêque de Troyes, qui était Grand-Aumônier de l'armée combinée des Croisés, eut sa part du butin. Son lot passa à son église. Thibaut III, comte de Champagne, et chef de la croisade, remporta aussi dans sa patrie plusieurs effets précieux enlevés du même dépôt. Son successeur eut la dévotion de les distribuer entre la chapelle des comtes, qui est aujourd'hui la collégiale de Saint-Etienne (2), et la maison de Clairvaux. M. Grosley nous a donné, dans ses *Ephémérides Troyennes*, la description de la plupart de ceux d'entre ces monuments qui se conservent à Troyes. Il en est un, cependant, sur lequel il avait gardé le silence, quoiqu'il méritât, autant que tout autre, d'être connu. Il va réparer cette omission dans la lettre suivante. » — (*Voir cette lettre au* § IV *du présent Mémoire.*)

---

(1) Ce n'est pas en 1205, mais le 12 avril 1204, qu'a eu lieu la prise de Constantinople. (*Voir le* § 1er *de ce Mémoire.*)

(2) Cette collégiale a été détruite à l'époque de la Révolution de 1793.

N° 2.

(Voir le § V de ce Mémoire.)

***Extraits du Registre des délibérations du Chapitre de l'église de Troyes* (comprenant les années 1769 à 1781), pages 42 à 44.**

= 6 Février 1771. — MM. de Challemaison, Vincelotte, Simonnot, Maitrejean, de la Boëssière, Félix, Danton, Jourdain, Joliclerc, Bouczo, Demeufves, Trèsfort, Roullon, Camusat, Philippe, Desmarais, et moy Léger, greffier, assemblés pour le Chapitre ordinaire;

M. Roullon, fabricien, a exposé que la portion de la vraie Croix, *la plus précieuse des reliques du trésor,* était dans un reliquaire en très-mauvais état, et demandait qu'on réparât ce reliquaire ou qu'on en fît un neuf;

Messieurs, après en avoir délibéré, ont autorisé M. Roullon à faire voir ce reliquaire à M. ***, orfèvre, qui donnera un devis ou des réparations du vieux reliquaire, ou d'un reliquaire neuf à faire, pour, sur iceux devis, être pris par le Chapitre le parti qui conviendra.

= 20 Février 1771. — Il a été exposé un dessin du reliquaire pour la vraie Croix, et il a été convenu que M. Roullon, fabricien, demanderait et présenterait plusieurs dessins, pour être vu, examiné, et décidé celuy qu'il conviendrait de choisir et adopter.

= 27 Février 1771. — MM. de Challemaison et Roullon sont chargés de faire exécuter le plan, ou dessin du reliquaire de la vraie Croix, ainsi qu'ils conviendront entr'eux bon être et pour le mieux; et M. Roullon donnera une gratification à chacun des ouvriers qui ont fourni les autres dessins, qu'il a présentés pour, entre iceux, en être choisi un.

N° 3.

(Voir le § V *de ce Mémoire.)*

Extraits du même registre, p. 68 et 69.

= 21 Aout 1771. — Le Chapitre s'étant décidé à orner le reliquaire de la vraie Croix, autant qu'il sera possible, a prié M. le Doïen de se charger de faire tailler, à son prochain voyage de Paris, les pierres destinées à cet ornement ; ce qu'il a bien voulu accepter.

= 6 Décembre 1771. — M. le fabricien a fait lecture d'une lettre de M. le Doïen, au sujet du reliquaire de la vraie Croix, qu'il a été prié de faire orner. Messieurs, après en avoir délibéré, ont prié M. le fabricien de lui répondre : que la Compagnie s'en rapporte totalement à lui, pour les ornemens qui sont à faire audit reliquaire, et qu'il peut, pour cet objet, disposer de la couronne d'or, qui a été tirée du trésor, et qu'il a bien voulu se charger d'emporter à Paris.

N° 4.

(Voir le § V *de ce Mémoire.)*

Extrait du même registre, p. 138.

= 9 Septembre 1772. — *Ouverture du reliquaire* (*bysantin*) *de la vraie Croix, et déport de la relique.* — Messieurs extraordinairement assemblés, M. Feytis, Doïen de cette église et vicaire-général du diocèse, a dit : qu'ayant fait ouvrir, ce matin, l'ancien reliquaire de la vraie Croix, en présence de MM. de la Boëssière, Roullon, Desmarais, chanoines, et ***, orfèvre, le morceau de la vraie Croix, qui y était renfermé, s'est trouvé ne pouvoir contenir dans le nouveau ; à l'instant, Messieurs se sont transportés dans la chambre derrière la petite sacristie, dite la Chambre du Prédicateur, où était déposé ledit reliquaire sous deux clefs, dont l'une entre les mains de M. le

Doïen, et l'autre de M. Roullon, fabricien ; ils ont reconnu, qu'effectivement, le nouveau reliquaire ne pouvait servir ; — ce fait, la relique a été déposée dans un coffre, et mise dans une armoire, au trésor, près la salle du Chapitre, fermant à deux clefs ; la clef de ladite armoire a été remise entre les mains de M. le Doïen ; une des clefs du trésor à M. le fabricien, et l'autre à M. Desmarais : ladite relique n'a été ainsi déposée, en attendant qu'elle fût mise sous le sceau des armes du Chapitre, que pour profiter du séjour en cette ville de M. l'abbé Chevreuil, docteur de Sorbonne, qui a bien voulu se charger de lire (1) et traduire les caractères empreints sur les émaux, *qui sont aux six extrémites de ladite vraie Croix, et deux au milieu des croisillons ;* et il a été arrêté que le sieur ***, orfèvre, présent à l'ouverture et fraction de l'ancien reliquaire, travaillerait, sur le champ, à un nouveau, sur les dimensions et proportions de ladite relique ; et, en conséquence, la translation, indiquée au 14 de ce mois, ne pouvant avoir lieu, M. le fabricien a été prié d'en prévenir M. Pellicot, qui était chargé de prêcher ledit jour.

N° 5.

(Voir le § VI *de ce Mémoire.)*

Extrait du même registre, p. 139.

= 16 Septembre 1772. — Il a été mis sur le bureau un nouveau plan du reliquaire de la vraie Croix, celui qui avait été fait n'ayant pu servir. MM. l'ont adopté, et ont prié M. le Doïen de se charger de le faire exécuter, et d'y faire les changements qu'il croira convenables.

---

(1) M. l'abbé Chevreuil n'ayant pu lire cette inscription, indiqua au Chapitre M. Charles Le Beau qui, effectivement, en donna l'explication. (*Voir le* § IV *de ce Mémoire.*)

N° 6.

(Voir le § VI de ce Mémoire.)

Extraits du même registre, p. 167 à 171.

= 16 Avril 1773. — Messieurs extraordinairement assemblés, M. le Doïen a proposé de députer à M. le R. Evêque, à l'effet de fixer le jour de la translation de la vraie Croix dans le nouveau reliquaire. M. Trèsfort, syndic, et M. Roullon, fabricien, ont été chargés de demander à M. le R. Evêque de permettre, qu'à cette occasion, il fût fait une procession solennelle.

= 21 Avril 1773. — M. Trèsfort et M. Roullon ont fait rapport qu'ils avaient été, ainsi qu'ils en avaient été chargés, voir M. le R. Evêque, pour lui demander, de la part de la Compagnie, de vouloir bien faire la translation de la vraie Croix; ce qu'il avait agréé; et qu'il se rendrait, aujourd'hui, au Chapitre, à l'issue de vêpres, où se fera ladite translation; et, il a été arrêté de solenniser ladite translation, le 3 du mois de mai prochain. En conséquence, l'office, ledit jour, se fera en rit annuel à la messe, et commencera à 8 h. 1/2. M. le Doïen a été prié d'officier. Il y aura sermon, avant la messe, par M. Pellicot, prieur de l'Hôtel-Dieu de cette ville. La relique sera portée par deux de Messieurs pendant la procession, et M. le grand-chantre portera le bâton. MM. en table porteront chappes à la messe. La cérémonie sera annoncée, la veille, par le son des cloches, et il sera carillonné pendant la procession.

= 21 Avril 1773. — *Translation de la vraie Croix*, p. 168 *du susdit registre*. — Aujourd'hui, Messieurs, à l'issue des vêpres, sont allés en corps, au palais Episcopal, d'où M. le R. Evêque, en rochet et camail, s'est rendu, avec le Chapitre, à la salle capitulaire, où on avait eu soin de préparer une crédence avec deux cierges. Chacun ayant pris sa place, est entré M. le fabricien, revêtu d'un surplis et d'une étole, précédé de deux enfans de chœur avec leurs flambeaux, portant la vraie Croix dans une boëte couverte d'un linge, et le sieur ***, or-

fèvre, ayant un étui renfermant le nouveau reliquaire; l'un et l'autre ont été déposés sur la crédence, devant M. le R. Evêque qui était assis dans un fauteuil, ayant, par dessus son camail, une étole. Après avoir fait la bénédiction du nouveau reliquaire, et ouvert la boëte, où était renfermée la précieuse relique de la vraie Croix, sous les yeux du Chapitre, M. le R. Evêque a fait une génuflexion, l'a encensée trois fois, et ensuite baisée religieusement; et, après en avoir reconnu toutes les parties, ainsi qu'il est exprimé dans le procès-verbal qu'il en a fait dresser, il l'a déposée dans un nouveau reliquaire que ledit sieur *** a fermé et scellé. Lecture faite dudit procès-verbal, qui a été signé de chacun de Messieurs présens, il a été enfermé, dans le pied du nouveau reliquaire, sous une plaque argentée. Quoi fait, le sous-chantre a entonné le *Vexilla Regis*, qui a été continué par tout le chœur. On est sorti de la salle capitulaire, M. le Doïen marchant devant, portant la vraie Croix, précédé des enfans de chœur qui portaient deux flambeaux. Arrivé au bas du maître-autel, M. le Doïen a déposé la vraie Croix sur une crédence, qui avait été dressée dans le sanctuaire ; M. le R. Evêque, après avoir fait trois génuflexions, l'a baisée religieusement, et, étant monté sur le 1er degré de l'autel, l'a donnée à baiser à chacun de Messieurs, qui se sont présentés à leur tour, en faisant trois génuflexions ; ce qui a été observé par le reste du chœur; quoi fait, la relique a été portée au trésor par M. le Doïen, et M. le R. Evêque a été reconduit par le Chapitre au palais Episcopal.

Suit la teneur du PROCÈS-VERBAL DE LA TRANSLATION : Claude-Mathias-Joseph de Barral, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique, Evêque de Troyes, Abbé-comte d'Aurillac, Conseiller du Roi en tous ses conseils, etc., etc.

A la réquisition de nos vénérables frères, les Doyen, Chanoines, et Chapitre de notre église cathédrale, nous nous sommes transporté, dans leur salle capitulaire, où étant, ils ont mis sous nos yeux les parties considérables de la vraie Croix du Sauveur, *qu'ils possèdent depuis plusieurs siècles, enchâssées dans un vieux reliquaire qui est totalement usé,* et ils nous ont présenté *un autre reliquaire neuf, plus grand, plus élégant et plus riche,* pour les y renfermer. Nous avons d'abord reconnu que les parties précieuses de la vraie Croix

sont disposées en forme de croix patriarchale, liées en quelques endroits avec de petites lames d'autre bois et du mastic. *La tige a neuf pouces, six lignes de longueur. Le 1er croisillon a trois pouces trois lignes, et le second cinq pouces six lignes. Les six extrémités sont garnies de petits caissons d'or émaillés, avec deux rosettes de même au milieu des croisillons, et sur chacun de ces émaux est une inscription grecque en caractères anciens,* dont quelques-uns commencent à s'effacer. Ensuite, après avoir rendu à ces restes vénérables de l'instrument de notre salut, les justes hommages de notre amour et de notre foi, nous les avons transférés dans le nouveau reliquaire, qui est aussi en forme de croix patriarchale, *à la réserve de quelques parcelles détachées,* que nous avons renfermées, sous notre sceau, pour être déposées au trésor de la sacristie, jusqu'à ce qu'elles soient mises dans une croix d'argent, qui sera plus aisément exposée à la vénération des fidèles. Et, pour faciliter la lecture des susdites inscriptions, aussi à la requête de nos dits vénérables frères, nous les avons transcrites en caractères grecs modernes, avec la version latine qu'en a donnée le sieur Le Beau, secrétaire perpétuel de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* de Paris, comme il suit :

(*Suivent les inscriptions, grecque et latine, consignées au* § IV *du présent Mémoire.*)

Enfin, de tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal, dont copie est insérée dans le pied de la croix, pour en perpétuer l'authenticité, et qui a été signé de tous nos vénérables frères, Doyen et Chanoines présents.

Donné à Troyes, sous notre seing, et le sceau de nos armes, ce 21 avril 1773.

Signé † C.-M.-J., *Evêque de Troyes.*

Et plus bas :

Par Monseigneur :

De Valmont, *chanoine secrétaire.*

(Place du sceau épiscopal.)

N° 7.

(Voir le § VI *de ce Mémoire.)*

Extraits du même registre, p. 171 à 175.

= 23 Avril 1773. — Il sera fait des affiches pour annoncer la solennité de la translation de la vraie Croix, fixée au 3 du mois prochain.

Il a été arrêté que, ledit jour, il serait fait une quête pour les pauvres, dont le produit sera distribué par M. le syndic, au nom du Chapitre.

= 30 Avril 1773. — M. Trèsfort et moi Félix, greffier, avons été nommés pour porter la vraie Croix, à la procession de lundi prochain.

= 2 Mai 1773. — Sur les représentations de M. le Doyen, il a été arrêté : que la procession de la vraie Croix, qui doit se faire demain, passerait par la rue de Notre-Dame, reposerait à Saint-Jean, où il serait chanté un motet, et, de là, reviendrait par la Grande-Rue. M. le fabricien a été chargé de voir M. le curé de Saint-Jean, à ce sujet.

= 5 Mai 1773. — M. le fabricien a été chargé de remercier, de la part de la Compagnie, M. Pellicot, prieur de l'Hôtel-Dieu, qui a bien voulu prêcher, lundi dernier, dans cette église, à l'occasion de la translation de la vraie Croix.

N° 8.

(Voir le § VII *de ce Mémoire.)*

Extraits du même registre, p. 179, 218 et 238.

= 21 Mai 1773. — M. *** a été choisi pour orfèvre du Chapitre, aux lieu et place du sieur Lemoine.

= 3 Décembre 1773. — M. le fabricien traitera avec l'orfèvre, pour faire finir le premier reliquaire proposé pour la vraie Croix, lequel servira, sur le maître-autel, aux fêtes

annuelles et solennelles, et est autorisé à donner audit orfèvre, *en déduction pour le payement*, la petite croix qui sert aux féries, et le *vieux reliquaire* d'où a été extraite la vraie Croix.

= *Reconnaissance des parcelles de la vraie Croix déposées dans le reliquaire destiné à servir aux fêtes annuelles et solennelles.*

L'an 1774, le 28 mars, en Chapitre extraordinairement assemblé en conséquence de la disposition du procès-verbal, en date du 21 avril 1773, selon lequel M. le R. Evêque, après avoir transféré, dans un nouveau reliquaire, les parties de la vraie Croix que possède notre église, en a réservé quelques parcelles *auparavant détachées*, et les a renfermées, sous son sceau, pour être déposées au trésor de la sacristie, jusqu'à ce qu'elles soient mises dans une autre croix d'argent, qui serait plus aisément exposée à la vénération des fidèles; M. Charles de Feytis de Saint-Capraise, chanoine, Doyen de cette église, et vicaire général de mondit sieur R. Evêque, ayant, en présence du Chapitre assemblé comme ci-dessus, reconnu le sceau entier de mondit sieur le R. Evêque, apposé sur le papier renfermant ces susdites parcelles, l'a ouvert, et les a déposées (1) dans la nouvelle croix destinée à cet effet, après avoir au préalable béni ladite croix; en foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé de MM. les Doyen et Chanoines.

N° 9.

(Voir le § VIII *de ce Mémoire.)*

Déclaration relative au bris des Châsses de la Cathédrale.

Dans la nuit *du 9 au 10 janvier 1794*, les nommés N. ***, N. ***, N. ***, N. *** et N. ***, se sont rendus à l'église de

(1) M. Roullon, chanoine, fabricien et gardien du trésor, détourna quelques-unes de ces parcelles, et les donna, en 1807, au Chapitre. — *(Voir le* **§ IX** *de ce Mémoire.)*

Saint-Pierre, avec le nommé ***, à qui il avait été enjoint de se rendre, *avec marteau et outils nécessaires, pour l'ouverture et l'effraction des châsses et reliquaires*, ce qui effectivement a eu lieu d'après les détails suivans, et en présence de Louis Brion, alors sacristain, Sébastien Charpentier, sonneur, et Pierre Lécorcher, suisse, tous trois serviteurs de cette église.

1°. Le chef de saint Loup brisé, la tête en a été tirée et jetée dans un balle d'ozier; ensuite, la châsse ouverte, on en a tiré l'os de la cuisse trouvé sur l'impérial, et un morceau du crâne, que ledit Charpentier a su détourner et emporter, sur lequel il y avait un étiquet (*sic*) portant : *Crâne de saint Loup*, et dans le fond de la châsse, ont été trouvés deux sacs de peau où étaient renfermés tous les ossements.

2°. On a procédé, ensuite, à l'ouverture de la châsse de sainte Mâthie, dans laquelle était la forme d'un corps enseveli dans un suaire, où étaient sa tête et une partie de ses ossements, *qu'ils ont ramassés et jetés dans un grand feu allumé dans la chambre dite du Prédicateur*, ainsi que le suaire. Une parcelle de ladite tête, une dent, et un os du pied ont été détournés par lesdits Charpentier et Lécorcher : le reste de la tête a été jeté dans la susdite balle.

3°. L'ouverture de la châsse de sainte Hélène a été aussi faite : il y a été trouvé le corps en son entier, enveloppé d'un suaire de toille blanche, et couvert de trois linceuils de soye, et un tapis de drap à fleurs d'or, et, dessus le tapis, un grillage de fer. Lécorcher a pris un morceau de la peau de la sainte, à l'endroit du flanc, et un morceau du suaire.

4°. Dans la nuit *du 10 janvier*, ont été brisées, par les mêmes ouvriers, les châsses de saint Savinien, sainte Hoylde et saint Aventin, dans lesquelles il y avait les ossements de chacun renfermés dans des sacs de peau, qui ont été jetés, avec les autres reliques, dans la balle qui a été transportée à la maison commune.

Il a été donné à Baudin, ci-devant chantre de Saint-Denis, lequel a entre les mains le procès-verbal signé Charpentier, Brion, Lécorcher, un morceau du crâne de saint Loup, un os du pied de sainte Mâthie, avec un morceau du drap d'or qui tapissait l'intérieur de la châsse de cette sainte.

Ledit Lécorcher lui a donné aussi une parcelle de la peau du flanc de sainte Hélène, et un petit morceau de son suaire, avec un petit morceau du crâne de sainte Mâthie.

Nous, soussignés, certifions les faits ci-dessus exacts et véritables, ayant été les témoins oculaires. En foy de quoi, avons cru devoir signer, pour y donner toute l'authenticité possible.

A Troyes, ce 17 mai 1795.

Signé : BRION, LÉCORCHÉ, BAUDIN et CHARPENTIER (1).

NOTA. — Tous les procès-verbaux renfermés dans les châsses, ou autres reliquaires, ont été brûlés. (*Extrait des manuscrits de Sémillard.*)

N° 10.

(Voir le § IX de ce Mémoire.)

Reconnaissance des parcelles de la vraie Croix, actuellement conservées dans le trésor de la cathédrale de Troyes.

1°. *Acte authentique de Mgr de la Tour-du-Pin-Montauban.*

Louis-Apollinaire de la Tour-du-Pin-Montauban, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, Archevêque-Evêque de Troyes, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut en Notre Seigneur.

Des parcelles de bois nous ayant été présentées comme parcelles du bois de la vraie Croix de N. S. J. C., et, ensemble, des manuscrits et attestations pour en prouver l'authenticité, nous

(1) Quelques-unes des reliques, que les signataires de la présente déclaration avaient détournées par un sentiment de foi, ont été rendues à la cathédrale de Troyes, après le rétablissement du culte catholique.

avons reconnu par lesdits manuscrits et attestations : 1° qu'en l'an 1205, lors des Croisades, notre illustre prédécesseur, Monseigneur Garnier de Traînel, Evêque de Troyes, qui accompagnait Thibault, comte souverain de Champagne, avait envoyé, de Constantinople, au Chapitre de Troyes, une portion insigne de la vraie Croix; 2° que, depuis cette époque, elle avait été constamment exposée à la vénération des fidèles, dans l'église cathédrale de Troyes ; 3° que, le 21 avril 1773, cette précieuse relique fut solennellement transférée, de son ancien reliquaire, dans un nouveau, par Mgr Claude-Mathias-Joseph de Barral, Evêque de Troyes, en présence du Chapitre de la cathédrale ; 4° que, lors de cette translation, plusieurs parcelles furent détachées du bois sacré ; 5° que ces parcelles furent, à l'instant, soigneusement recueillies par M. Henry-Antoine Roullon, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine et fabricien de la cathédrale, et, en cette qualité de fabricien, chargé du trésor des saintes reliques de ladite église ; 6° que ces parcelles ont été religieusement et fidèlement conservées par lui-même, jusqu'à ce jour, où il les a remises entre nos mains. Ce considéré, nous avons jugé que lesdites parcelles sont vraiment des parcelles du bois de la vraie Croix, que possédait l'église cathédrale de Troyes, et qu'elle a perdu dans les temps malheureux de la Révolution. Afin donc que des reliques aussi précieuses reçussent le culte et les honneurs qui leur sont dus, nous les avons appliquées sur une étoffe de soie cramoisie, les avons enfermées dans une capse formée au milieu d'une croix d'argent toute neuve; laquelle capse est garnie d'un crystal par devant, et scellée par derrière de notre sceau. Avons déposé le présent acte dans le pied de la Croix; et permettons d'exposer cette Croix à la vénération des fidèles.

Donné à Troyes, dans notre Palais Episcopal, sous notre seing, l'apposition de notre sceau, et le contre-seing du secrétaire de notre Evêché, le 12 du mois de septembre 1807.

Signé ✝ LOUIS-APOLLINAIRE, *Archevêque-Evêque de Troyes.*

Par ordonnance de M. le Révérendissime Archevêque-Evêque de Troyes.

Signé : HUILLIER, *secrétaire.*

2°. *Reconnaissance des mêmes reliques, faite au nom de Mgr de Boulogne.*

Etienne-Antoine de Boulogne, par la miséricorde divine, et la grâce du Saint-Siège, Evêque de Troyes,

Nous certifions et attestons, qu'ayant été obligé de rompre le sceau de Mgr l'Archevêque, notre prédécesseur, apposé sur la capse contenant les saintes parcelles de la vraie Croix de N.-S.-J.-C., mentionnées ci-dessus, pour extraire cette même capse de la croix d'argent, dans laquelle elle était renfermée, et qui avait besoin d'être réparée, nous avons, après les réparations faites, replacé lesdites saintes parcelles dans ladite capse, que nous avons fermée par des fils de soie cramoisie, sur lesquels nous avons apposé le sceau de nos armes.

Fait à Troyes, sous le seing de notre vicaire général, et l'apposition dudit sceau, ce 6 juillet 1822.

Et est signé cet acte : ARVISENET, *vicaire général.*
Et contresigné : CONSTANT-MIGNEAUX,
chanoine, secrétaire.

3°. *Certificat de M. Roullon, chanoine de Troyes.*

Je, soussigné, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, certifie : 1° que ces parcelles de bois ont été extraites d'un morceau considérable de la vraye Croix de Notre Sauveur, dont l'Eglise de Troyes était en possession depuis plusieurs siècles, lui ayant été envoyé par Monseigneur Garnier de Traînel, Evêque de Troyes, après la prise de Constantinople, à la suite de la Croisade entreprise par Thibaut, comte souverain de Champagne; 2° que cette précieuse relique, enchâssée dans un reliquaire d'argent, comme il avait été envoyé à l'Eglise de Troyes, y était chaque année exposée à la vénération des fidèles, aux jours spécialement consacrés à célébrer le mystère de notre Rédemption; 3° que l'extraction de ces parcelles a été faite lors de la translation de ce précieux dépôt, de l'ancien reliquaire, dans un nouveau que le Chapitre avait fait faire, laquelle translation eut lieu le 21e jour du mois d'avril 1773, par Mgr Claude-Mathias-Joseph de Barral, Evêque

de Troyes, en présence du Chapitre, lequel en a fait dresser procès-verbal en trois exemplaires, un desquels subsiste encore dans les registres du Chapitre de l'Eglise de Troyes, de ladite année 1773, déposés aux Archives du département (1) de Troyes (Aube); 4° que cette extraction a été faite sous mes yeux, moi étant alors chanoine et fabricien de ladite Eglise de Troyes, et, en cette dernière qualité, chargé du trésor de l'église, et que, depuis ce temps, ces précieuses parcelles sont toujours demeurées en ma possession, dont je fais aujourd'hui remise à Mgr Louis-Apollinaire de la Tour-du-Pin-Montauban, Archevêque-Evêque de Troyes, pour, s'il le juge à propos, permettre qu'elles soient exposées à la vénération des fidèles, l'ancien reliquaire, avec le morceau de la vraye Croix, dont elles ont été tirées, ayant, ainsi que la plupart des autres reliques de notre église, disparu dans les horribles tempêtes de la cruelle Révolution qui a affligé la France.

A Troyes, ce 7 septembre 1807.

Signé ROULLON, — *et scellé de son sceau.*

---

(1) Ce registre fait actuellement partie des archives du secrétariat de l'Evêché.

RÉPARTITION GÉOLOGIQUE

DES

MOLLUSQUES VIVANTS

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUBE,

PAR

M. HENRI DROUËT,

Membre résidant.

I.

La connaissance des êtres organisés vivants ne comprend pas seulement la description de l'organisation intime et celle de la conformation externe, l'étude des mœurs et la recherche des usages, l'observation des habitats et des stations, l'étude enfin des nomenclatures. Il est une autre partie, plus relevée peut-être, non moins intéressante pour le naturaliste, féconde en résultats pour la géographie zoologique ou botanique, et que je n'hésite pas à placer au nombre des sujets qu'embrasse la philosophie de l'histoire naturelle : je veux dire les relations, les rapports qui existent entre les êtres vivants

et l'écorce du globe. Ici l'observateur ne procède plus par voie d'analyse, de décomposition, mais bien par voie de synthèse, de généralisation. Il groupe, pour les comparer, des faits lentement recueillis; dans sa pensée, il les pèse, les apprécie, et si sa vue est pénétrante, peut-être arrivera-t-il à découvrir un jour une des lois immuables, éternelles, qui régissent le monde. Tels ont été Aristote, Linné, Cuvier, trois génies immortels qu'il faut placer de front en tête de tous les naturalistes du monde, et les seuls, peut-être encore aujourd'hui, qui méritent véritablement ce nom.....

Ce sont des faits de ce genre que, sur une échelle restreinte à la vérité, j'ai été à même de constater. J'ai entrevu des relations entre le sol du département de l'Aube et ses mollusques terrestres. Il me semble que la distribution, la dispersion de ces animaux, dans notre pays, est soumise à certaines règles tirées de la nature du sol. Tel est l'objet de ce mémoire. Si les conclusions que je déduirai de mes observations ne sont pas absolument nouvelles, du moins viendront-elles à l'appui de ce principe, impossible à méconnaître aujourd'hui, que la composition minéralogique du sol, et sa configuration, exercent une influence sensible sur la distribution, la multiplicité, la taille et l'aspect des coquilles terrestres et fluviatiles vivantes.

Ce principe, en y réfléchissant, n'a rien qui doive étonner; car les mollusques, animaux lourds, attachés au sol ou au ruisseau qui les a vu naître, confinés pour ainsi dire dans des espaces limités, sont peu voyageurs de leur nature : une fois acclimatés, ils restent dans les localités qui ont le plus de con-

venance avec leurs mœurs, dans les expositions qui cadrent le mieux avec leur organisation, et rarement ils s'aventurent sur un terrain nouveau, précisément parce qu'ils sont faits et constitués pour celui-là même sur lequel ils vivent.

Les hautes montagnes, les grands fleuves, sont pour eux des barrières infranchissables, mais des barrières matérielles, palpables, évidentes ; la diversité des terrains (autant que celle des expositions et des localités) en est une autre, moins matérielle, moins sensible, mais non moins nette, non moins insurmontable.

Ajoutons que les espèces terrestres nous paraissent plus caractéristiques, pour les terrains, que les espèces fluviatiles. Je m'explique. Un mollusque fluviatile vivra à peu près dans toutes les eaux, du moins dans une eau analogue à celle où il est né, c'est-à-dire, dans une fontaine, s'il vient d'une fontaine, dans une rivière ou un étang, s'il sort d'une rivière ou d'un étang ; tandis qu'une coquille terrestre, transplantée d'un sol jurassique qu'elle caractérisait, par exemple, et où elle puisait certains principes, certains sucs nutritifs, si l'on peut s'exprimer ainsi, transplantée, dis-je, sur un terrain crétacé, périra bientôt (1).

---

(1) Tous les faits que j'ai recueillis viennent à l'appui de cette assertion. Une *Anodonta cygnea*, par exemple, transportée de Bar-sur-Seine ou de Bar-sur-Aube à Troyes, *et vice versâ*, vit parfaitement et se reproduit. Mais un *Pomatias obscurum*, ou un *Pupa secale*, apporté des Riceys à Troyes, meurt au bout de quelque temps, faute d'expositions et de terrains qui lui conviennent.

Au surplus, que faut-il pour confirmer le principe que je viens d'énoncer?.... Une série d'observations concordantes, tendant à constater que telle coquille se montre sur un terrain, spécialement et constamment, de manière à le caractériser, pour ainsi dire, aussi bien que le font les corps organisés fossiles que l'on rencontre dans son sein.... Eh bien! ces observations, on les a faites. On a remarqué plusieurs espèces de mollusques vivant constamment sur une formation géologique, et ne se montrant jamais (si ce n'est accidentellement, peut-être) sur une autre formation, même voisine, possédant à son tour des espèces qui lui sont propres. Sur plusieurs points de la France, de l'Europe, on a répété ces observations : partout elles se sont trouvées conformes au principe; de façon qu'un naturaliste un peut exercé peut, à présent, prévoir et annoncer approximativement les mollusques qui vivent dans telle ou telle région, d'après l'inspection de la nature du sol, de sa configuration et les données hydrographiques.

Un fait récent vient à l'appui de ma proposition.

La Bretagne, dans sa composition géologique, offre, comme on sait, une grande analogie avec l'Espagne et le Portugal. La faune malacologique de la Bretagne n'avait guères, jusqu'à présent, offert, en fait d'espèces curieuses, que l'Hélice de Quimper (*Helix Quimperiana* Fér.), limaçon fort intéressant, dont la coquille a une forme exotique, se rapprochant de certaines Hélices portugaises et espagnoles, et encore l'Hélice lenticule (*Helix lenticula* Fér.), originairement découverte en Andalousie, retrouvée depuis dans les Pyrénées-Orientales, et jusque dans

le Var (1). Mais dernièrement M. le baron Benjamin Delessert a rapporté, des environs de Brest, l'Ancyle resserré (*Ancylus strictus* Mor.), découvert en Portugal, dans le Sadâo, par M. Morelet, et qui jusqu'alors n'avait été vu que dans cette rivière, et, suivant M. le docteur Graëlls, dans les provinces centrales de l'Espagne. Il est probable que des recherches plus minutieuses que celles faites jusqu'à présent en Bretagne, amèneront la découverte de plusieurs espèces intéressantes, analogues à celles de la péninsule hispanique (2).

---

(1) *Helix Quimperiana, H. lenticula* : deux espèces à influence maritime. Il y aurait beaucoup à dire sur l'influence maritime, à propos des coquilles terrestres....

(2) L'*Helix Quimperiana* paraît avoir été retrouvée sur le littoral espagnol. C'est du moins ce qui résulte de la note suivante, insérée, par M. Petit de la Saussaye, dans la *Revue zoologique*, et que je transcris à cause de l'intérêt attaché à une semblable découverte, si elle se confirme :

« M. Danthon, capitaine de frégate, commandant un bâti» ment de l'état sur les côtes d'Espagne, a trouvé abondam» ment à Santogna, sur une montagne voisine de cette ville, » une Hélice qu'il a eu l'obligeance de nous communiquer, et » qui est l'*Helix Quimperiana* Fér. (*H. Kermorvani* Coll. » Desch.; — *H. Corisopitensis* Desh.).

» Cette espèce n'avait été trouvée, jusqu'à présent, que dans » le département du Finistère, et seulement aux environs des » ports de Quimper et de Brest : il y a tout lieu de croire » qu'elle est originaire d'Espagne, et qu'elle a été transportée » en Basse-Bretagne, à une époque où il existait entre ces deux » pays un commerce très-actif. Les rapports qu'il y a entre » l'*Hel. Quimperiana* et l'*Hel. Pyrenaica*, semblent corroborer » cette opinion. » (*Revue zoologique*, année 1840, page 121.)

II.

Quelques faits historiques viendront à l'appui de mon principe.

Férussac, dans son *Histoire naturelle des mollusques*, nous apprend que les terrains calcaires sont beaucoup plus riches en pulmonés que les autres; mais que les terrains granitiques, surtout dans les montagnes élevées, ont cependant certaines espèces qui paraissent les habiter de préférence. (Férussac, *loc. cit.*, tome II, p. 18; 1820.)

Mon intention n'est pas de rapporter ici tout ce que M. de Blainville a dit au sujet de la répartition des mollusques. Je consigne seulement que, tout en émettant un doute au sujet de la fixation absolue de certaines espèces à des terrains de nature minéralogique particulière, il reconnaît que le nombre des espèces devra diminuer à mesure qu'on cherchera davantage en quoi consiste la différence des véritables espèces, qu'on étudiera plus soigneusement la limite de leurs variations, et que l'on saura jusqu'à quel point les individus sont modifiés par l'ensemble des circonstances locales dans lesquelles ils vivent. (De Blainville, *Manuel de malacologie*, p. 176; 1825.)

Carlo Porro, qui avait davantage étudié sur nature, est plus positif. Voici ce qu'il dit à ce propos :

« On a déjà remarqué la relation qui existe entre la nature des terrains et les espèces qui les habitent; ainsi les formations primitives ne paraissent pas favorables à l'existence des mollusques terrestres, et sont pauvres en espèces : quelques genres, comme

les Clausilies, les Pupas et les Hélices déprimées, préfèrent les terrains secondaires ; les Hélices globuleuses se plaisent sur les terrains tertiaires. Les faunes partielles sont d'un grand avantage pour ce genre d'observations. » (C. Porro, *Malacologia della provincia Comasca,* avant-propos, p. 7; 1838.)

MM. Villa ont, mieux que personne, apprécié ces relations lorsqu'ils ont distingué les mollusques de la Lombardie, en espèces des hautes montagnes, des montagnes peu élevées, des collines et de la plaine ; ils ont remarqué en outre que, dans le genre Hélice, les espèces globuleuses et les espèces coniques aiment les localités champêtres et cultivées ; que les espèces comprimées fréquentent la région des montagnes, et particulièrement les roches calcaires ; mais que l'*Helix pomatia,* bien que se trouvant dans les jardins des villes, croît beaucoup en volume sur les montagnes à basse température, où les pâtres la nourrissent de certaines plantes, dans des celliers artificiels recouverts de pierres. (Ant. e Gio.-Batt. Villa, *Catalogo dei molluschi della Lombardia,* p. 3; 1844.)

Rossmässler a longuement développé cette idée dans son *Iconographie,* particulièrement au sujet du genre Mulette. Il a remarqué que non seulement chaque ruisseau, chaque fleuve ou chaque étang, présente des Unios et des Anodontes d'une forme particulière ; mais qu'un simple changement dans la largeur ou la profondeur du lit d'un fleuve, dans l'élévation de ses bords, dans la rapidité de son cours, entraîne des modifications nouvelles dans les mêmes espèces. C'est ainsi que les *Unio pictorum* et *tumidus* diffèrent, dans le cours de l'Elbe, de ceux qui ha-

bitent, à vingt pas plus loin, les anses du fleuve, où l'eau est tranquille et presque stagnante. Voici la raison qu'il en donne. L'eau est le véhicule des divers agents qui influent sur la vie et sur la forme des animaux aquatiques, tels que la nourriture, la lumière, l'air et la chaleur. Chacun d'eux et tous ensemble sont entraînés par l'eau qui les met en contact avec les mollusques. Il se forme par là, dans l'eau, un principe d'action unique, concentré, agissant continuellement, et exerçant sur la forme des coquilles une influence plus efficace. Les mollusques terrestres, au contraire, sont soumis à une force plus divisée, et, par conséquent, moins puissante.... On voit par là que le célèbre auteur saxon admet en principe que les mollusques fluviatiles (les Naïades en particulier) sont plus invinciblement soumis que les espèces terrestres aux influences locales modificatrices des formes. Néanmoins il reconnaît aussi tout ce que ces dernières ont à subir d'influences de la part du sol. « Souvent, dit-il, de faibles différences dans l'élévation du sol, dans sa composition minéralogique, dans le degré d'humidité et dans la végétation, suffisent pour produire des résultats frappants dans l'apparence des formes extérieures. » Et un peu plus loin : « On peut affirmer que les coquilles sont plus petites dans les terrains granitiques que sur un sol calcaire, et que leurs nuances et leurs couleurs sont plus vives dans un pays fertile, riche en végétaux, et échauffé par le soleil, que dans un maigre pays de montagnes. » (Rossmässler, *Iconographie der Land- und Süsswasser-Mollusken*, XII[e] part., p. 2 et suiv.; 1844.) Toutes ces considérations sont de la plus grande importance pour

la juste appréciation des limites à assigner à l'espèce.

M. Puton, dans les montagnes des Vosges, a fait d'intéressantes remarques sur le même sujet. Après avoir partagé le système géologique des Vosges en quatre régions distinctes, savoir : la région granitique, qui comprend les hautes montagnes; la région calcaire, qui occupe les plaines; la région des grès, intermédiaire et constituant des montagnes de moyenne hauteur et des plateaux élevés, et enfin la région d'attérissement, comprenant les alluvions anciennes et modernes; après cela, dis-je, il pose en fait que chacune de ces régions se distingue par la nature des roches et des attérissements qu'on y rencontre, de la terre végétale qui les recouvre, et des eaux qui les arrosent, par une végétation particulière et même par la forme des montagnes, des coteaux et des vallées. — « Dans l'étude des mollusques terrestres et fluviatiles, dit M. Puton, il est bien important d'avoir constamment en vue cette division des terrains des Vosges : on trouvera des faits nombreux qui feront reconnaître combien il est nécessaire de comparer et d'observer toutes les circonstances de gisements; on verra que telle espèce qui vit sur la région calcaire ne se rencontre jamais dans la région granitique; que telle autre affectionne les alluvions, où elle a été amenée souvent de fort loin par la crue des eaux, et qu'enfin un grand nombre d'espèces, éprouvant quelque différence dans leur faciès en changeant de sol, forment des variétés intéressantes.... » — M. Puton, comme on voit, rentre entièrement dans ma manière de penser au sujet de l'influence que la composition minéralogique du sol

exerce sur la dispersion des mollusques. Son livre est plein d'observations de ce genre, et l'on peut dire qu'il est écrit sous l'empire de cette idée, qui reparaît pour ainsi dire à chaque page. (Puton, *Essai sur les mollusques des Vosges,* p. 20 et suiv., et *passim;* 1847.)

Dans son histoire des mollusques du Portugal, M. Morelet entre, à cet égard, dans des considérations tellement satisfaisantes pour l'esprit, que je citerai *in extenso* le passage le plus saillant. Voici comment il s'exprime :

« Je ne suis pas le premier, dit M. Morelet, qui ait signalé une relation obscure entre les mollusques terrestres et l'écorce du globe, c'est-à-dire la dépendance qui existe entre leur multiplicité, la distribution de leurs espèces et la nature du sol. Cette particularité s'expliquait naturellement par les phénomènes de la végétation qui, variant elle-même selon les mêmes circonstances, leur offrait une nourriture plus ou moins abondante, plus ou moins appropriée à leurs besoins; cependant ces animaux ne bornent pas leur alimentation à un petit nombre de plantes affectées à certains terrains; en outre, comment expliquer leur accumulation dans un rayon aride, quand la contrée voisine, bien plus favorisée, en est à peu près dépourvue, comme je pourrais en citer de nombreux exemples?.... Une végétation variée et abondante ne remplit donc pas, ainsi que je l'ai déjà fait observer, toutes les conditions nécessaires; elle ne les remplit sans doute que dans des circonstances données, c'est-à-dire lorsqu'elle s'assimile dans certaines proportions, que la nature du sol rend variables, les éléments nutritifs nécessaires

à leur composition, et notamment à l'entretien de la secrétion qui produit la coquille. Le travail organique qui préside de part et d'autre à l'assimilation d'éléments choisis que les végétaux puisent dans le sol pour les transmettre aux mollusques, n'est autre chose que la nutrition, fonction mystérieuse dont une partie des actes nous échappe, car ils renferment le secret de la vie; c'est elle qui élabore les substances minérales destinées à la formation de la coquille, et nous savons que la proportion et la nature de ces substances varient dans les mêmes espèces de plantes avec le sol qui les nourrit. Ces considérations sont fortifiées par un grand nombre d'observations que j'ai faites sur la distribution géographique des mollusques terrestres, et sur les variations proportionnelles du carbonate de chaux qui solidifie leur test. En bornant leur application au Portugal, j'ai constaté leur rareté dans les provinces schisteuses et granitiques du nord que j'ai visitées à une époque favorable; à peine les montagnes calcaires apparaissent-elles près de Coïmbre, qu'on les voit se multiplier, en suivant leur direction, jusqu'aux environs de Lisbonne. Le midi présente les mêmes circonstances. Les schistes et les grès si frais, si accidentés de Portalègre, abritent peu de mollusques, tandis qu'ils reparaissent en grand nombre avec le calcaire lamelleux d'Elvas, et dans les collines arides, mais également calcaires, de Silvès et de Loulé, en Algarve. — En second lieu, les espèces munies d'une enveloppe opaque et résistante m'ont paru s'accumuler de préférence dans les terrains calcaires, tandis que les mollusques à test mince et presque membraneux vivent indifféremment sur un

sol schisteux ou granitique, et dans le voisinage des eaux. Ainsi, les Limaces et les Hélices *crystallina, cellaria, barbula, nitens*, etc., dont la coquille renferme une proportion plus forte de matière animale, se trouvent d'un bout du Portugal à l'autre, et persistent seules sur toute espèce de sol. On pourrait ajouter à ces considérations générales plusieurs observations particulières qui nous montrent des tests, habituellement opaques, perdre une partie de leur carbonate de chaux quand l'animal est né sur un sol granitique ou schisteux; mais j'avoue que ces exemples, d'après le petit nombre de renseignements que nous possédons jusqu'à présent, n'étant pas absolus, il faudrait expliquer les exceptions, ce qui nous conduirait à substituer des conjectures systématiques à l'appréciation des faits. » (Morelet, *Mollusques du Portugal,* p. 11 et suiv.; 1845.)

Enfin, M. Moquin-Tandon signale des faits de ce genre, constatés en Angleterre et en Corse. « L'influence des diverses roches, dit-il, sur la propagation et la distribution des mollusques, a été mise hors de doute par E. Forbes. Voici l'ordre de cette influence, en Angleterre, d'après ce savant, en commençant par les terrains les plus favorables : 1° terrain crétacé et oolitique, 2° terrain carbonifère et de trapp, 3° terrain tertiaire, 4° terrain salifère, 5° terrain schisteux, 6° granite et gneiss. Dans certains cas, cette influence est assez forte pour neutraliser celle du climat; d'autres fois, au contraire, c'est le climat qui l'emporte sur les roches. — La Corse m'a offert un rapport très-intéressant entre sa constitution géologique et la distribution de ses mollusques. Dans la moitié occidentale de l'île, caractérisée par des ter-

rains primordiaux, on ne rencontre qu'un petit nombre d'espèces représentées par de rares individus. Presque tous ces mollusques sont revêtus d'un test mince, corné, plus ou moins transparent. Ceux à coquille opaque présentent cette ténuité et cette tendance à la pellucidité que nous observons dans les gastéropodes des montagnes élevées.... Dans la partie orientale de la Corse, où dominent les terrains intermédiaires, les mollusques commencent à se montrer un peu moins rares; en descendant vers la mer, ils deviennent plus fréquents.... Enfin, aux deux extrémités de l'île, à Saint-Florent et à Bonifacio, où il existe des lambeaux isolés de terrains tertiaires, et où l'élément calcaire se trouve répandu en abondance, le nombre des espèces et des individus rivalise avec ceux de nos départements les plus renommés pour leur faunule testacée. Les mollusques à coquille épaisse et opaque, ordinairement blanche ou blanchâtre, pullulent exactement, dans ces deux localités, comme autour de Montpellier et de Marseille. Aussi, c'est dans ces parties de l'île que Payraudeau, que Blauner, que Requien, ont pu faire les observations les plus nombreuses et les récoltes les plus riches. » (Moquin-Tandon, *Hist. nat. moll. de France*, t. Ier, p. 336 et 337; 1855.)

Telles sont les observations qui ont été faites par mes devanciers sur différents points de l'Europe. Je les prends au hasard, au milieu d'un bien plus grand nombre, éparses dans les livres, et afin de corroborer, par leur poids, celles que j'ai été à même de constater.

III.

Mais voici l'objection que l'on m'a faite :

Ces relations qui vous paraissent exister entre le sol et les mollusques terrestres, n'existeraient-elles pas plutôt entre les végétaux et les mollusques, et l'influence que vous accordez au terrain ne devrait-elle pas plutôt être attribuée à la présence de telle ou telle espèce de plante?....

A cela je réponds :

L'ortie commune (*Urtica dioica* L.), qui croît au pied des vieux murs de clôture des jardins, à Bar-sur-Seine (terrain jurassique), croît également, et dans les mêmes conditions, à Troyes, à Arcis-sur-Aube (terrain crétacé). Cependant ce n'est qu'à Bar-sur-Seine et à Bar-sur-Aube qu'on trouve l'*Helix rufescens* sur l'ortie : jamais on n'a vu cette coquille ni sur l'ortie, ni sur aucune autre plante, à Troyes ou à Arcis. Même remarque pour le *Pupa secale*, pour les *Pomatias obscurum* et *maculatum*, qui fourmillent à Bar-sur-Seine et aux Riceys, sur les arbres fruitiers et résineux des côtes, et qu'on ne voit jamais sur les arbres fruitiers ou résineux du nord du département. J'en conclus qu'il y a relation directe entre le mollusque et le sol, et non entre le coquillage et la plante (1).

(1) Supposons même un instant, si l'on veut, que la présence de tel mollusque terrestre, à Troyes, ou à Bar-sur-Seine, est due à telle ou telle espèce de plante particulière à la contrée. Ici l'on m'accordera bien, je pense, qu'il y a relation, coïnci-

J'arrive aux observations qui me sont propres et particulières au département.

IV.

Le département de l'Aube est compris entre 47° 55' 25" et 48° 43' 5" de latitude, et entre 1° 2' 48" et 2° 31' 70" de longitude orientale. Sa forme est, à peu près, celle d'un losange incliné, irrégulièrement entaillé et morcelé sur les bords. Si j'en crois les auteurs, il appartient partie au climat séquanien (la craie), partie au climat vosgien (région jurassique) : mais si l'on a égard, d'une part, à la chaleur des étés et à la rigueur des hivers; d'autre part, à la quantité de pluie annuelle, aux vents régnants, aux orages, fréquents en été, à peu près inconnus en hiver, et enfin à la variation diurne du baromètre, si l'on a égard, dis-je, à l'ensemble de ces phénomènes, on sera porté à reconnaître que notre pays participe davantage du climat vosgien que du climat

---

dence, entre le sol et le végétal, et que la présence de la plante concorde avec la présence simultanée de telle formation géologique. Ici donc encore je conclurai à la relation, sinon directe et immédiate, du moins indirecte et médiate du sol avec le testacé. La question de l'influence des végétaux sur la répartition des mollusques et des rapports qui existent entre ces deux classes d'êtres organisés, est d'ailleurs une question séparée, distincte, digne à tous égards de l'attention du malacologiste, et liée en quelque sorte à la précédente par plusieurs côtés, mais qui ne doit et ne peut faire oublier ou méconnaître celle qui nous occupe aujourd'hui.

séquanien, et qu'il offre plutôt les caractères d'un climat excessif ou continental, que ceux d'un climat égal ou insulaire.

Les observations météorologiques de M. Cotte (1) donnent pour Troyes, où les observations ont été faites, de 1779 à 1788, les résultats suivants :

Température moyenne de l'été . . .	19° 75
Température moyenne de l'hiver . .	3, 80
Température moyenne de l'année . .	11, 25
Température maxima absolue. . . .	36, 25
Température minima absolue . . .	—23, 75

Ces chiffres ne peuvent plus être regardés comme tout à fait exacts, à cause de l'abaissement de température que notre pays subit depuis quelques années. Des observations plus récentes donnent 10° 9 comme température moyenne du climat séquanien, et 9° 6 comme température moyenne du climat vosgien (2). En prenant la moyenne de ces deux chiffres, soit 10° 2 ou 3 dixièmes, on trouve un chiffre qui doit donner, à peu de chose près, la température moyenne du département de l'Aube.

Ses deux cotes d'altitude maxima sont 349 m. et 350 m. : l'une appartient au signal de Forêt-Villers, près de Viviers ; l'autre au signal de Sainte-Germaine, près Bar-sur-Aube. Le niveau de la Seine, au-dessous de Nogent, donne la cote d'altitude minima, soit 68 m. D'où il suit que le relief maximum absolu du dé-

(1) Voir le premier mémoire de M. Edmond Becquerel sur le *Climat de la France*. 32 pages in-4° s. d. avec une carte.

(2) Voir Ch. Martins, *Météorologie de la France*, dans *Patria*. Paris, 1847; in-12.

partement est de 282 m. (1) Enfin, on évalue à 110 m. l'élévation de Troyes au-dessus du niveau de la mer.

Le département de l'Aube comprend deux grandes formations géologiques qui le partagent inégalement. L'une, le terrain crétacé, est la plus étendue : elle embrasse toute la partie nord, ouest et nord-est du département; l'autre, le terrain jurassique, est confinée au sud et au sud-est. Vers la pointe nord-ouest, on rencontre bien encore un lambeau de terrain tertiaire, arrivant de la Brie; mais c'est un espace si minime qu'il ne peut entrer dans le cadre de mes observations. La forêt d'Othe paraît aussi implantée sur un sol tertiaire. Me renfermant donc dans ces deux grandes divisions de terrain crétacé et de terrain jurassique, je vais successivement indiquer les espèces de mollusques vivants qui caractérisent chacune de ces deux régions. Plus secondairement, je nommerai celles qui, sans être caractéristiques, se rencontrent plus fréquemment sur telle région que dans l'autre.

V.

Terrain crétacé.

Je partagerai ce terrain lui-même en deux étages : la craie proprement dite, d'une part; le greensand et le néocomien, d'autre part, parce que la faune malacologique de ces deux assises est assez tranchée pour justifier cette distinction.

---

(1) Voir Leymerie, *Statistique géol. et minéral. du département de l'Aube*. Troyes, 1846. 1 vol. in-8° et atlas.

A. *Craie proprement dite.*

Cette région, la plus pauvre en partie pour le cultivateur, est aussi la moins riche pour le conchyliologue. Si les espèces sont assez nombreuses, les individus sont, peut-on dire, clair-semés, du moins en certaines localités. C'est un fait à noter que là où la végétation est plus luxuriante, là aussi le mollusque abonde; ce qui s'explique aisément si l'on considère que ces animaux se nourrissent presque exclusivement de végétaux, et que ces derniers entretiennent une fraîcheur et une humidité qui, jointes à un certain degré de chaleur, sont les conditions essentielles de développement et d'accroissement pour les mollusques. Toutefois, cette règle comporte des exceptions, et nous avons vu tout à l'heure, avec M. Morelet, qu'il faut encore autre chose à ces animaux qu'une végétation variée et abondante.

Certains terrains très-compacts sont défavorables à la multiplication des mollusques : tels sont les sols sur lesquels croissent les forêts d'Othe, d'Aumont, de Rumilly et de Chaource.

Quoi qu'il en soit, près de cent trente espèces de mollusques terrestres et fluviatiles vivent sur la craie proprement dite, c'est-à-dire sur une étendue de terrain comprenant presque les deux tiers de la superficie totale du département; mais, ainsi que je le disais tout à l'heure, les individus sont, en général, peu abondants. Sur le sol qui nous occupe, ce sont les vallées des fleuves et des rivières qui doivent être particulièrement explorées. Tout près de Troyes, il faut citer Villechétif et ses marais tourbeux comme

dignes, à tous égards, de l'intérêt des naturalistes. Je recommande cette localité précieuse à l'attention du zoologiste et du botaniste.

Voici les espèces qui me paraissent caractéristiques pour cette région :

1°. L'Hélice striée (*Helix striata* Drap.), que l'on rencontre fréquemment ici, autour de Troyes (Sainte-Savine, chemin des Noës à Montgueux, etc.), à Arcis-sur-Aube, à Nogent-sur-Seine, à Villenauxe, à la lisière des champs, au pied des haies, et sur les coteaux arides (elle habite également les lieux cultivés et les terrains incultes). Jamais je ne l'ai vue sur le terrain jurassique, ni même sur le néocomien.

2°. L'Hélice des bruyères (*Helix ericetorum* Müll.), extrêmement commune dans tous les champs des environs de Troyes, d'Arcis et de Nogent, et que l'on rencontre à chaque pas. Il est vrai de dire qu'elle habite aussi le terrain jurassique, à Bar-sur-Seine, aux Riceys et à Bar-sur-Aube, mais moins abondamment, et surtout avec une taille beaucoup moins forte et un test moins solide (1).

---

(1) L'*Helix ericetorum* des environs de Troyes, qu'on rencontre par milliers, c'est le mot, dans les champs de trèfle, de luzerne et de sainfoin, est tout à fait remarquable par sa forte taille (diam. 22, haut. 13 mill.) et la solidité de son test. Celle des côtes de Bar-sur-Seine et de Bar-sur-Aube est, au contraire, moitié moins grande, et très-souvent elle est demi-transparente. Cependant les individus des jardins (sur les choux) se rapprochent, pour la nature du test, de ceux des environs de Troyes.

C'est tout le contraire, quant à la taille, pour l'*Helix pomatia*. Les plus gros échantillons de ma collection proviennent des vignes des Riceys (diam. 52, haut. 65 mill.) Le test est

3°. L'Hélice chartreuse (*Helix carthusiana* Müll.), espèce également fort commune autour de Troyes et dans tout le nord du département, mais qui n'a pas encore été vue ni à Bar-sur-Seine, ni à Bar-sur-Aube, c'est-à-dire sur le terrain jurassique. La *chartreuse* infeste quelquefois les champs de céréales. Par l'humidité, le matin ou après la pluie, on en voit des centaines suspendues aux jeunes tiges. Je la range en première ligne parmi les espèces nuisibles à l'agriculture. J'y joins, bien entendu, l'*Helix rufilabris* Jeffr., qui n'en est qu'une jolie variété à taille raccourcie, et à test rougeâtre et transparent.

4°. La Mulette sinuée (*Unio sinuatus* Lam.), bivalve des grands fleuves du nord de l'Europe, longtemps confondue, même par Draparnaud, avec la Mulette margaritifère de Linné (*Unio margaritifer* Retz.), puis enfin reconnue et déterminée par Lamarck. Cette coquille remarquable, depuis longtemps connue, puisque Gessner, dès la fin du xv[e] siècle, en a fait mention (1), a d'abord été pêchée dans le Rhin.

---

peu épais. C'est aussi dans ces localités à élévations qu'on rencontre plus fréquemment la monstruosité scalaire de cette espèce. M. J. Ray en possède en ce moment deux individus vivants, très-vigoureux, rapportés des Riceys.

Je n'ai point fait d'observations particulières sur l'*Helix aspersa*. Toutefois, j'ai rencontré, près de Nogent, une variété *minor* fort remarquable. Elle n'a que 21 mill. de diamètre, sur 24 de hauteur, avec une coquille assez mince. C'est là une exception due à une autre influence que le sol. Les individus des environs de Troyes mesurent 35 mill. de diamètre, sur 32 de hauteur.

(1) Voyez *Historiæ animalium libri IV* (*Francofurti*, 1604, in-fol.), page 265. Impossible de ne pas reconnaître notre co-

Depuis, on l'a trouvée dans la plupart des grands fleuves de la France, dans l'Aisne, la Somme, la Seine, la Garonne, l'Adour, le Rhône, etc. Chez nous, où cette espèce est très-rare, on ne l'a jamais vue que dans la rivière d'Aube, au-dessous d'Arcis, et dans la Seine, à Nogent. Elle se tient dans les trous les plus profonds, au milieu des pierres, où il est difficile de l'aller chercher.

5°. Enfin la Dréissène polymorphe (*Dreissena polymorpha* Pall.), autre coquille bivalve non moins intéressante que la précédente, que j'ai naturalisée dans la Seine, à Troyes même, avec des individus provenant de la Somme, que je dois à l'obligeance de M. Baillon, d'Abbeville. Ce mollusque, originairement marin (des mers du nord de l'Europe), fut introduit dans les grands fleuves par la navigation commerciale, et après avoir stationné pendant quelque temps à leur embouchure, il finit par les remonter et à pénétrer fort avant dans les terres. C'est dans le Volga qu'il a commencé à s'acclimater aux eaux douces. On le trouve aujourd'hui dans tous les fleuves de la Russie, de l'Allemagne, de la Hollande, et dans tout le nord de la France (la Somme, l'Escaut, l'Oise, la Seine, etc.). Il se fixe aux pierres, aux plantes et aux racines, au moyen d'un byssus.

---

quille dans le dessin de Gessner. La description confirme cette opinion. C'est cette Mulette que Poiret (*Coquilles de l'Aisne*, 1801) a appelée *Unio rugosus*. Cette dénomination, quoiqu'antérieure, ne peut prévaloir sur celle imposée par Lamarck (1819), parce que, dès 1788, Gmelin a nommé ainsi un Unio des Indes. (Voyez Gmel., *Syst. Nat.*, éd. XIII, p. 3222, n° 32.)

B. *Greensand et néocomien.*

Sillonnée de rivières, de ruisseaux, de fontaines et de sources, qui entretiennent partout la vie et la fécondité, cette région est incomparablement plus riche, pour le naturaliste, que la précédente. Les mollusques vivants, les fluviatiles surtout, s'y multiplient avec une abondance vraiment précieuse pour le conchyliologue. Certaines parties de la forêt d'Orient, Vendeuvre, Amances, sont les localités principales que je signale aux explorateurs.

Les espèces spéciales à cette zône géologique sont les suivantes :

1°. L'Arion gélatineux (*Arion tenellus* Müll.), petite limace verdâtre, à tête noire, qui vit dans les forêts d'Orient et d'Aumont, au pied des chênes, dans les feuilles mortes. On la rencontre en toute saison, même au cœur de l'hiver.

2°. L'Hélice douteuse (*Helix incarnata* Müll.), jolie coquille à épiderme demi-velouté et à lèvre rose, habitante exclusive des forêts et des bois du greensand et du néocomien. On la rencontre dans tout le Grand-Orient, et près d'Amances, dans les endroits couverts, au milieu des plantes entrelacées, ou sur la mousse qui tapisse le pied des chênes.

3°. La Clausilie de Reboud (*Clausilia Reboudii* Dup.), petite espèce voisine de la *Clausilia nigricans* Pult., qui vit, en compagnie de l'*Helix incarnata,* au pied des vieux chênes de la forêt d'Orient (notamment à la Ville-au-Bois, près d'Amances). En France, on ne l'a encore vue que dans cette localité, et à Saint-Marcelin (Isère).

4°. La Limnée voyageuse (*Limnæa peregra* Müll.). Cette coquille fragile, à sommet le plus souvent rongé, habite exclusivement les sources et les fontaines de la Ville-au-Bois, sur la lisière du Grand-Orient. Son nom de *voyageuse* lui vient de la faculté qu'elle a (avec la plupart de ses congénères) de sortir aisément hors de l'eau, et de demeurer assez longtemps, sans souffrir, sur les plantes et sur le sol qui avoisinent son ruisseau. Rare dans le département de l'Aube, cette espèce est très-abondante dans certaines localités du sud et de l'ouest de la France (1).

5°. L'Ancyle bossu (*Ancylus gibbosus* Bourg. — A. *deperditus* Ziégl.), autre petite coquille fragile, en forme de cabochon, qui se tient sur les pierres des sources des environs de Vendeuvre et d'Amances : primitivement, elle a été découverte dans les ruisseaux de la Carniole et de la Carinthie.

6°. Enfin, une variété de grande taille de la Pisidie cendrée (*Pisidium Casertanum* Poli, — *P. cinereum* Ald.), décrite à tort comme espèce par M. Philippi (P. *australe*), et par M. Normand (P. *lenticulare*). Elle habite les sourçailles de Vendeuvre et d'Amances.

Toutes ces espèces ou variétés sont particulières au terrain néocomien. J'ai à en signaler quelques autres, moins rares là qu'ailleurs.

L'Hélice des celliers (*Helix cellaria* Müll.), qui habite les parties les plus humides de la forêt d'O-

---

(1) J'ai recueilli abondamment la *Limnæa peregra* dans les fossés d'irrigation des prés des environs de Remiremont (Vosges).

rient, sur la mousse des arbres. En Danemarck, Müller l'a trouvée autour des habitations, sous les broussailles; ici, c'est l'*Helix lucida* Drap., qui la remplace dans cette station, et l'*Hel. cellaria* préfère les bois. C'est une jolie et rare espèce du groupe des *Zonites*.

La Clausilie ventrue (*Clausilia ventricosa* Drap.). Cette belle coquille en fuseau n'est pas rare dans le Grand-Orient, près d'Amances, et autour de l'étang de la Morge. Elle se tient dans les endroits fourrés et couverts, sur le tronc moussu des arbres. Il lui faut de la pluie, ou tout au moins une grande humidité, pour se montrer. Je l'ai retrouvée dans une localité assez distante, et dans une station bien singulière : c'est à Arcis-sur-Aube, sous une poutre abandonnée sur les bords de l'Aube, près du parc. Je suppose que les trois échantillons qui se trouvaient là s'étaient échappés du parc de M. de La Briffe. Cependant c'est en vain que je l'y ai cherchée.

La Clausilie de Rolph (*Clausilia Rolphii* Leach.). Elle se trouve dans les forêts d'Orient et d'Aumont, dans les mêmes conditions que la précédente. C'est une espèce rare.

Enfin, c'est encore dans les étangs de la forêt d'Orient (greensand), non loin de Lusigny, de Gérosdot, de Larrivour, qu'on rencontre le type linnéen de l'*Anodonta cygnea* Lin. Ce type est magnifique; je n'ai rien vu d'aussi beau ailleurs, en France, où du reste il est rare, et je ne trouve que les seuls échantillons pêchés à Leipzig, et figurés dans l'*Iconographie* (V, fig. 342), qui puissent rivaliser, pour la taille, avec les nôtres.

Ce sont là les mollusques vivants qui appartien-

nent, soit exclusivement, soit plus particulièrement, aux étages inférieurs du terrain crétacé. Passons maintenant au terrain jurassique, et voyons les espèces qui lui sont propres.

VI.

Terrain jurassique.

Cette formation géologique, si l'on considère sa faune malacologique, a un aspect entièrement distinct de celui des deux précédentes. Sur la craie, ce sont certaines Hélices et plusieurs espèces fluviatiles qui abondent. Ici, ce sont les Maillots, les Pomatias, les Clausilies. Ses collines boisées et rocailleuses sont éminemment riches en mollusques terrestres. Et non seulement elle nourrit des espèces qui lui sont spéciales, mais encore celles mêmes qui sont communes à ce terrain et à la craie, ont une physionomie particulière, frappante; les unes parce que leur taille est moins forte, les autres parce que leur test est plus fragile. En présence de ces faits, il est impossible de méconnaître que le sol a une influence marquée sur la nature du test des mollusques, l'animal en retirant, suivant les cas, plus ou moins de principes calcaires pour la construction de sa demeure. Evidemment aussi les individus sont plus abondants sur cette zône que sur le terrain crétacé. Sur les côtes de Bar-sur-Seine, des Riceys et de Bar-sur-Aube, certaines espèces (surtout dans les trois genres que je viens de citer) se multiplient avec une

prodigieuse fécondité, et infestent, à proprement parler, les pierrailles, les mousses et même les arbrisseaux. N'oublions pas que les points les plus élevés du département se rencontrent dans cette région, où la chaîne des montagnes de la Côte-d'Or étend ses dernières ramifications, et notons, en passant, que des vignobles assez renommés, et des forêts, forment la principale richesse du pays.

Les mollusques spéciaux à cette contrée sont les suivants :

1°. La Limace marginée (*Limax marginatus* Müll.) Cette belle espèce, mouchetée de lie de vin sur un fonds gris, et carénée, a des mœurs nocturnes, et c'est la nuit, à la lueur des flambeaux, qu'il faut aller la surprendre, soit sur le tronc des hêtres dans les bois, soit sous la mousse des friches. Pendant le jour elle se tient cachée dans les trous des arbres, ou à demi-enterrée sous les pierres. On la trouve en petit nombre à Bar-sur-Aube, à Bar-sur-Seine et aux Riceys. Dans le midi de la France, à Montpellier, elle acquiert une taille une fois plus grande qu'ici (10 centimètres).

2°. L'Hélice roussâtre (*Helix rufescens* Penn.) Jolie coquille à test fragile, peu commune en France, que l'on trouve assez abondamment à Bar-sur-Seine et à Bar-sur-Aube, dans les jardins, au milieu des violettes et des fraisiers, au pied des buis et sur les orties qui bordent les vieilles murailles. Par la sécheresse, elle demeure cachée au pied des plantes; mais aussitôt qu'il pleut, ou même le matin, par la fraîcheur, elle grimpe le long des tiges et se répand sur les rameaux. Les naturalistes français ou étran-

gers à qui je l'ai adressée ont été enchantés de la recevoir, et tous me l'ont redemandée.

3°. L'Hélice des rochers (*Helix rupestris* Drap.). Cette coquille microscopique habite les localités les plus opposées : je l'ai trouvée aux Riceys, à Bar-sur-Seine et à Bar-sur-Aube, au sommet des côtes les plus arides, sous les pierres, et, d'autre part (fait bizarre!), à Bar-sur-Seine, dans les jardins des bords de la Seine, sur les margelles des puits et dans les pierres à eau. C'est une espèce très-commune en France, dans toutes les contrées un peu montueuses. Elle se loge dans les trous des pierres, et la moindre cavité, en raison de sa petite taille, lui suffit pour l'abriter.

4°. Le Maillot barillet (*Pupa doliolum* Brug.). Jolie petite coquille à forme bizarre, et singulièrement striée. Commune sur plusieurs points du nord et de l'est de la France (à Valenciennes, à Mouy-de-l'Oise, à Metz, etc.), cette espèce est très-rare dans le département de l'Aube. Je ne l'ai encore vue que trois fois, savoir : à Bar-sur-Seine, dans le bois de Notre-Dame; aux Riceys, dans le bois de Thouan, et à Bar-sur-Aube, presque au sommet de la côte appelée montagne de Sainte-Germaine. Elle se tient dans la mousse, au pied des arbres.

5°-6°. Le Maillot seigle (*Pupa secale* Drap.), et le Maillot ombiliqué (*Pupa umbilicata* Drap.). Ces deux espèces vivent ensemble sur les côtes de Bar-sur-Seine et de Bar-sur-Aube, soit accrochées aux pierres, soit suspendues à l'écorce des arbres. Ce sont, avec les deux suivantes (et les *Clausilia nigricans* et *parvula*), les plus communes de toute la ré-

gion. Avec un peu d'habitude de leur gîte, il est aisé d'en recueillir plusieurs centaines dans l'espace d'une heure. Le *Pupa umbilicata*, particulièrement, se blottit sous la mousse qui recouvre les pierres un peu sédentaires, par troupes de cent ou deux cents individus.

Quoique je cite cette dernière espèce au nombre de celles qui sont spéciales au terrain jurassique, je dois dire, pour rendre hommage à la vérité, qu'on la trouve également sur le terrain crétacé. J'ai rencontré le *Pupa umbilicata* à Arcis-sur-Aube, dans le parc de M. de La Briffe, surtout vers le mur de clôture de la partie exposée au midi. De ce côté du parc, les arbres, les pierres, les bancs de bois, les arbustes, sont littéralement couverts de cette petite coquille; mais je ne l'ai pas retrouvée ailleurs dans les environs d'Arcis, et peut-être pourrait-il se faire que ce fût une espèce introduite par la culture, comme la *Clausilia ventricosa* dont je parlais tout-à-l'heure.

7°-8°. Le Pomatias obscur (*Pomatias obscurum* Drap.) et le Pomatias moucheté (*Pomatias maculatum* Drap.). Encore deux espèces qui infestent littéralement les coteaux de toute la zône jurassique. Mais jamais elles ne sortent de là, et c'est en vain que je les ai cherchées sur les formations crétacées. On les trouve, avec les deux précédentes, surtout avec le *Pupa secale*, qui paraît leur compagnon inséparable, sur les arbres, sur les arbustes, sur les plantes herbacées même, et sous les pierres. On les trouve aussi dans la mousse avec le *Cyclostoma elegans*. Elles affectionnent les arbres résineux, et résistent bien aux ardeurs du soleil.

Les sept espèces de mollusques que je viens d'énumérer (sans y comprendre bien entendu le *Pupa umbilicata*) sont absolument spéciales au terrain jurassique du département de l'Aube. Jamais, depuis dix ans et plus que j'étudie ces animaux, jamais, dis-je, je ne les ai vus franchir les limites de cette formation géologique.

Voici en outre quelques espèces intéressantes moins rares dans cette région que dans les précédentes :

La Limace noire et blanche (*Limax cinereo-niger* Sturm), la plus grande de toutes nos Limaces, avec le *Limax maximus*. On la reconnaît aisément à sa robe noire, à sa carène blanche et à son plan locomoteur, blanc au milieu, noir sur les bords. Elle est très-abondante à Chassenay, dans le parc du château. On la trouve aussi dans la forêt d'Orient et dans les bois qui avoisinent Clairvaux. J'ai vu cette espèce, pressée par la faim, dévorer une de ses congénères.

L'Hélice à aiguillons (*Helix aculeata* Müll.) se rencontre assez rarement dans la forêt d'Orient, sous les écorces tombées à terre; mais elle est très-abondante à Bar-sur-Aube, sur la *montagne Sainte-Germaine*. Il faut la chercher dans les plantations de sapins, sous la mousse, dans les feuilles sèches et dans les cavités des pierres.

L'Hélice côtelée (*Helix costulata* Ziégl.) habite les friches des environs de Bar-sur-Seine. C'est une coquille rare et très intéressante. On la trouve le plus souvent fixée, au moyen d'un épiphragme vitreux, sur les petites plantes (*Helianthemum, Coronilla*) de ces lieux incultes, ou bien encore abritée sous les feuilles

radicales; mais sa recherche est des plus pénibles, et j'ai mis quelquefois des heures entières pour en ramasser une douzaine. M. Ray l'a rapportée du nord du département.

Le Vertigo édentule (*Vertigo edentula* Drap.) est commun à Bar-sur-Seine. Il habite les clairières, les jeunes plantations, et on le rencontre particulièrement sur l'écorce lisse des jeunes frênes et des jeunes saules. Les environs de Troyes me l'ont offert dans les mêmes conditions, et je l'ai abondamment récolté à Arcis-sur-Aube, sur les haies mortes et les palissades qui longent la *Gironde*. Sa petite taille le rend assez difficile à découvrir, au premier abord. Il faut aussi se garder de le confondre avec des individus non adultes de *Pupa muscorum*.

VII.

En dehors des mollusques mentionnés à propos des terrains crétacé et jurassique, j'ai à citer une Hélice commune à ces deux régions géologiques, mais spéciale à la vallée de l'Aube : c'est l'Hélice porphyre (*Helix arbustorum* Lin.). Ce limaçon, commun aux environs de Paris, de Metz, de Strasbourg, et sur plusieurs autres points de la France septentrionale et montagneuse, se trouve abondamment à Bar-sur-Aube (dans les haies humides), à Brienne-Napoléon et à Arcis-sur-Aube (dans les touffes d'orties, dans les petits bois); mais jamais on ne l'a vu en dehors de la vallée de l'Aube, et c'est en vain que je l'ai cherché à Troyes et à Bar-sur-Seine.

Mes efforts pour l'acclimater à Troyes ont même été infructueux. Pourquoi ce cantonnement particulier? Je ne saurais l'expliquer.

VIII.

Telles sont les observations que j'ai été à même de faire, dans le département de l'Aube, au sujet de l'influence de la nature du sol sur la répartition des mollusques terrestres et fluviatiles vivants. Peut-être ne sont-elles pas tout à fait complètes, et devrai-je un jour, en les augmentant, modifier un peu mes conclusions. Le temps seul, et des observations nouvelles, répétées sur des points inexplorés, me diront si j'ai bien vu, si j'ai bien comparé. Souvent l'observation du lendemain détruit ou ébranle la conviction acquise la veille, et, en pareille matière, il faut se mettre en garde contre les opinions trop vite arrêtées. Quoi qu'il en soit, n'en continuons pas moins à recueillir et à enregistrer des faits : c'est là la condition première de l'étude de la nature, et c'est en partant de ce principe qu'on s'élève, par la connaissance des rapports, à l'interprétation des mystères de la création. En attendant, voici les conclusions que je tire des faits ci-dessus relatés :

1°. La composition minéralogique du sol, dans le département de l'Aube, a une influence sensible, aisément appréciable, sur la répartition des mollusques vivants.

2°. Voici l'ordre de cette influence, en commen-

çant par les roches dont l'action est plus manifeste : 1° terrain jurassique, 2° terrain néocomien, 3° terrain crétacé supérieur.

3°. Cette influence se fait sentir non seulement sur la distribution géographique des espèces, mais encore sur le test de celles partout répandues, lequel se trouve, suivant les roches, plus ou moins volumineux, plus ou moins solide.

4°. Le terrain crétacé est plus riche que le terrain jurassique en mollusques fluviatiles; d'un autre côté, les espèces terrestres, sur ce dernier terrain, ont une prédominance marquée.

5°. Sur cent cinquante espèces environ que renferme le département de l'Aube, cinq sont particulières aux étages supérieurs du terrain crétacé, six aux étages inférieurs de ce même terrain (greensand et néocomien), et sept au terrain jurassique. D'un autre côté, huit sont communes au terrain jurassique et au terrain néocomien, mais n'ont jamais été vues sur la craie supérieure; trois se montrent également sur cette dernière assise et sur le terrain néocomien, à l'exclusion du terrain jurassique; et enfin, une seule (l'*Helix lapicida* Lin.) se trouve être commune à ce dernier et au lambeau de terrain tertiaire que j'ai signalé en commençant, sans avoir été vue, jusqu'ici, sur aucun des étages du terrain crétacé.

Je joins à ce mémoire une carte géologique de l'Aube, nécessaire, je pense, à l'intelligence de mon récit. Cette carte, où j'ai fait inscrire toutes les localités citées dans le mémoire, a été exécutée d'après celle de M. Leymerie (*Stat. géol. et minér. du département de l'Aube*. Troyes, 1846, 1 vol. in-8° et atlas obl.).

Enfin, le tableau suivant offrira d'un coup-d'œil, au lecteur, les mollusques spéciaux à chacune des zônes géologiques du département de l'Aube.

1. Terrain crétacé.

A. CRAIE SUPÉRIEURE.	B. NÉOCOMIEN.
Helix striata.	Arion tenellus.
— ericetorum.	Helix incarnata.
— carthusiana.	Clausilia Reboudii.
Unio sinuatus.	Limnæa peregra.
Dreissena polymorpha.	Ancylus gibbosus.
	Pisidium australe.

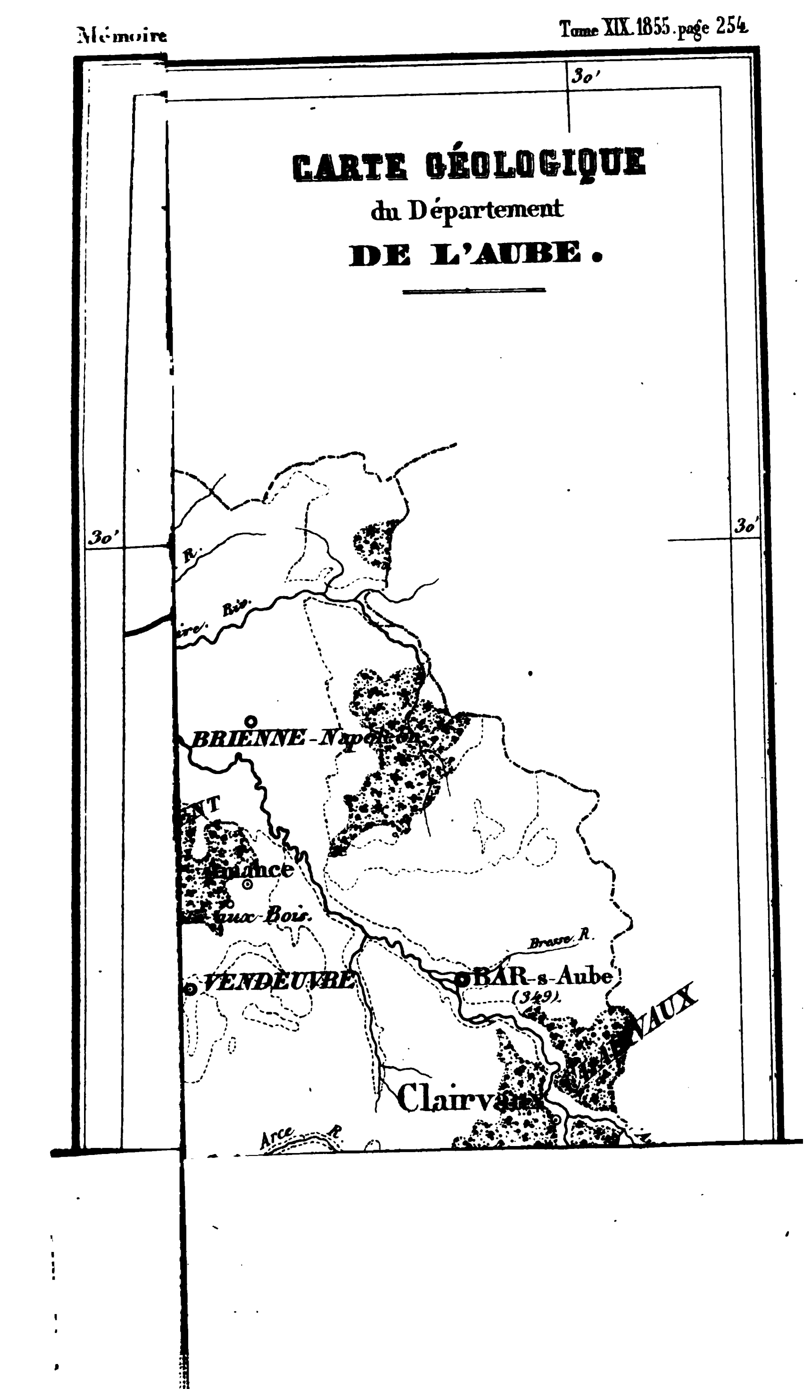
2. Terrain jurassique.

Limax marginatus.
Helix rufescens.
— rupestris.
Pupa doliolum.
— secale.
Pomatias obscurum.
— maculatum.

3. Vallée de l'Aube.

Helix arbustorum.

Troyes, le 19 octobre 1855.



CARTE GÉOLOGIQUE
du Département
DE L'AUBE.
30'
30'
30'
R.
Bis.
BRIENNE-Napoléon
VENDEUVRE
Brasse R.
BAR-s-Aube
(349)
Clairvaux
Arce R.

INFLUENCE DE LA LITTÉRATURE

SUR LA SOCIÉTÉ,

Par M. l'Abbé TRIDON, Membre résidant.

Comme en archéologie je n'aime pas l'art pour l'art, je n'aime pas davantage la littérature pour la littérature.

L'art est le miroir où doit se refléter la nature. La nature, si riche de pensées, ne peut consister en des formes uniquement agréables aux yeux; et la littérature, qui est la langue portée à sa plus haute puissance, est autre chose qu'un assemblage de pensées subtiles et de mots harmonieux faits seulement pour délecter l'oreille ou amuser l'imagination.

Ces nobles choses ont une mission sérieuse et grande, celle de former l'homme.

C'est pour cette raison, sans doute, qu'une partie importante de nos études classiques et littéraires a pris le nom d'HUMANITÉS.

Pour qui a médité l'histoire, il est même clair que la parole est la première puissance du monde, soit pour le bien, soit pour le mal.

L'opinion est la reine du monde, a dit Pascal; mais qu'est-ce que l'opinion, sinon les doctrines dominantes? Or, les doctrines sont la parole réduite en systèmes bons ou mauvais.

Aux accords de la lyre d'Orphée, les arbres et les rochers émus quittaient leurs places, les fleuves suspendaient leur cours; les bêtes féroces s'attroupaient autour de lui; Pluton lui-même était sensible.

Sylvestres homines sacer, interpres que deorum
Cœdibus et victu fœdo deterruit Orpheus.
Dictus ob hoc lenire tigres rabidosque leones.

(Hor., Art Poétique.)

Voilà la parole poétique.

Amphyon fit plus. Disciple de Mercure, il reçut de cette divinité une lyre au son de laquelle il bâtit la ville de Thèbes : les pierres, sensibles à la douceur de ses accents, se posaient d'elles-mêmes les unes sur les autres, et s'élevaient en murailles et en colonnes.

Voilà, sous cette gracieuse image, la parole sociale, la parole civilisatrice qui, à la lettre, a bâti les cités, les cités morales, familles et sociétés.

Ces merveilles de la fable sont de l'histoire; elles sont réalisées de nos jours comme elles le furent, il y a un siècle et plus, par nos missionnaires, par la parole catholique, dans les *Rédactions du Paraguay*, que Châteaubriand regarde comme « *l'un des plus beaux ouvrages qui soit sorti de la main des hommes,* »

et que Voltaire lui-même appelle le TRIOMPHE DE L'HUMANITÉ (1).

« Elles ont confirmé sous nos yeux, ajoute l'illustre auteur du *Génie du Christianisme*, cette vérité connue de Rome et de la Grèce, que c'est avec la Religion, et non avec des principes abstraits de philosophie, qu'on civilise les hommes et qu'on fonde des Empires ! »

Mais il est deux paroles : l'une de vérité, et l'autre d'erreur. Si la première élève les sociétés, si elle a fait de la France en particulier la première nation du monde, la seconde ruine les plus grands empires : Babylone, Athènes et Rome, gâtées par les enseignements impies des sophistes, ont succombé sous ses coups; et notre France, à son tour, a failli, sous nos yeux, être la victime du même fléau, à savoir le libertinage de la presse.

A une époque de dégénérescence comme celle où nous vivons, c'est un droit des sociétés savantes, en se pénétrant de plus en plus des principes du vrai, du beau, de l'utile et de l'honnête, de s'en déclarer ouvertement les défenseurs, de patronner, d'encourager les écrivains fidèles à ces principes, et de répandre, par tous les moyens possibles, cet aromate qui seul peut, au dire de Bacon, empêcher l'esprit humain de se corrompre.

C'est ainsi que ces sociétés, qui doivent se recruter de l'élite des intelligences et des esprits droits, distribueront comme contre-poison les pensées

(1) Lettre au roi de Prusse, 10 novembre 1769.

saines, les opposant à ces éléments de corruption que déverse sur la société une littérature de bas aloi si fort à la mode de nos jours.

Il est temps de réclamer hautement; le silence, aux yeux de nos concitoyens et de la postérité, pourrait passer pour un genre de complicité. La prescription du mal court; hâtons-nous de l'arrêter; parlons haut, car nous parlons *à des sourds*. Imitons Horace qui ne s'est pas contenté de chanter Auguste, mais qui a révélé à Rome, au comble de la puissance et à l'apogée de la gloire, les éléments de ruine qu'elle recélait en son sein. Lisons, Messieurs, méditons l'ode admirablement belle du poète philosophe; elle renferme pour nous, Français, de graves enseignements :

Delicta majorum immeritus lues.

De nos jours on a adoré le talent; certes, je le sais, le talent est une noble chose qui vient de Dieu. Ainsi compris, il mérite tous nos hommages; le mal n'est pas là : on a idolâtré le talent perverti, avili, prostitué au mensonge, à l'infamie et à la démoralisation : voilà le mal.

Et qui a encensé le talent ainsi dégradé? Qui? Bon nombre d'honnêtes gens. Séduits par le prestige de la forme, ils n'avaient pas la force de protester contre le fond.

Le fond était un cloaque infect, mais couvert; c'était, passez-moi le mot, un fumier jonché de fleurs.

C'est ainsi qu'il faut qualifier ces livres dont on a si souvent dit : *C'est bien écrit,* et dont l'homme honnête et délicat, assez faible pour les approuver tout

haut, rentrant en lui-même et devant sa conscience, était forcé de dire : *C'est mal pensé*. Un ouvrage mal pensé, *quoique bien écrit*, ne peut être, en littérature, un modèle du genre :

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.

La raison a parlé par la bouche du poète.

Un livre peut-il même être mal pensé et bien écrit à la fois ?

Grave question, digne d'occuper les réflexions d'une grave assemblée.

Quoi qu'il en soit, l'imagination, si gracieuse quand elle est sage, fourvoyée, gâtée, en perdant les femmes et les jeunes gens, a failli perdre le monde.

Une femme de génie, qui fut appelée le Bossuet de l'Espagne, sainte Thérèse, appelait cette faculté brillante la *folle de la maison*. Souvent, de nos jours, l'imagination n'a que trop mérité cette qualification.

Les productions qu'elle a enfantées ont exercé parmi nous d'étranges ravages et créé des ruines. La pire de toutes ces ruines n'est pas celle du crédit public, toute grande qu'elle soit; c'est celle du bon sens qui entraîne après elle celle du bon goût, du bon sens dans la pensée, et du bon goût dans l'expression.

J'insiste sur ces principes pour ceux qui nous regardent et nous écoutent. Au jour du péril, tout citoyen est soldat; chaque homme dévoué à son pays veille le jour et la nuit, criant à son voisin, de peur qu'il ne s'endorme : *Sentinelle, prenez garde à vous!*

Si, en face de l'ennemi, elles sont fidèles à ce

mandat, les sociétés savantes auront une place dans la société publique; elles ne seront pas, comme le pensent certains esprits jaloux et superficiels, des hors-d'œuvre et un gui parasite. Les gouvernements sauront qu'ils ont en elles des auxiliaires puissants, et ils n'hésiteront pas un moment à les déclarer, à les proclamer hautement *institutions d'utilité publique* (1).

L'homme puissant, entre les mains duquel la France a remis ses destinées, en trois mots a tracé notre programme :

« Je veux conquérir à la Religion, à la morale et » à l'aisance, cette partie encore si nombreuse de la » population qui, au milieu d'un pays de foi et de » croyance, connaît à peine les préceptes du Christ; » qui, au sein de la terre la plus fertile du monde, » peut à peine jouir de ses produits de première » nécessité. »

Recueillons ces belles paroles, amis de l'agriculture, des sciences, des arts et des lettres; méditons-les, pratiquons-les. La victoire de la civilisation sur la barbarie est à ce prix. La parole, mais la parole vraie, douce et ferme, solide et brillante, correcte, naturelle, populaire et toujours digne et majestueuse, parole logique, qui pose ce qui est vrai, inspire ce qui est juste, persuade ce qui est bien; parole-pratique par conséquent, car il ne nous con-

---

(1) Lorsque ces paroles étaient prononcées, la Société était en instance auprès du Gouvernement pour obtenir ce qui lui a été accordé depuis, le titre d'*institution d'utilité publique*.

vient pas non plus d'être « de la famille des idéologues; » telle est et telle sera toujours, dans la chaire, à la tribune, au barreau, dans les conseils publics et privés, comme au sein des sociétés savantes, l'arme qui triomphera des esprits droits et des nobles cœurs.

BULLE APOSTOLIQUE

DU

PAPE URBAIN IV,

ADRESSÉE, EN 1263,

AU ROI DE CASTILLE ET DE LÉON, ALPHONSE X;

TRADUITE ET PRÉCÉDÉE

D'UNE INTRODUCTION

Par M. le Docteur BÉDOR, Membre résidant.



La rareté des documents authentiques possédés de nos jours sur le pape Urbain IV, et le petit nombre de pièces émanées de sa plume, qui ont pu être conservées, sont deux faits reconnus par tous les biographes de cet illustre troyen du XIII[e] siècle.

Cette circonstance est certes de nature à faire attacher un véritable prix aux moindres lignes de sa main, qui ont pu échapper à la destruction qui nous en a ravi tant d'autres.

Je crois donc à propos de ne pas abandonner à l'oubli qui la menaçait une Bulle apostolique de cet éminent Pontife, laquelle est indubitablement fort peu connue en France.

Lorsqu'il en publia une autre, du même Pape, adressée, le 20 mai 1262, à l'abbesse et aux religieuses de Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes, qui s'opposaient violemment à la construction et à la bénédiction de l'église Saint-Urbain de cette ville, Grosley dit, dans ses *Mémoires Historiques sur Troyes* (tome II, p. 586), que, « comme ce latin n'est pas latin d'Horace, » il en donne une traduction française pour la commodité du plus grand nombre de ses lecteurs. Elle ne peut, ajoute-t-il, manquer d'être accueillie, paraissant pour la première fois en cette langue. Il aurait sans doute aussi bien auguré de celle que je vais reproduire, s'il l'eût connue et traduite.

Grosley aurait pu d'ailleurs la rencontrer fortuitement, comme moi, pendant son voyage de Hollande. C'est en effet à Amsterdam que l'ancien in-folio espagnol, dont je l'extrais, a été imprimé. Ce livre, plein d'intérêt d'ailleurs, et très-curieux, porte un titre ampoulé dont l'emphase native est, selon moi, fort difficile à reproduire sérieusement dans notre langue. Voici comment je le tenterai (1) :

Centre des négoces du Globe, Cadix illustrée. Recherches de ses antiques grandeurs et de celles de

---

(1) *Emporio del Orbe, Cadix illustrada*, investigacion de sus antiquas grandezas, discurrida en concurso de el general Imperio de España. Per el R. P. F. Geronimo de la Concepcion, religioso des calzo de el orden de Nuestra Señora de el Carmen, y gaditano de origen, que la dedica a la muy noble y muy leal cindad de Cadix.

Impresso en Amsterdam, en la imprenta donde tiene la Administracion Joan Bus, A° 1690.

l'Empire général d'Espagne, par le R. P. F. Hieronymite de la Conception, religieux déchaussé de l'ordre de Notre-Dame-du-Carmel, et cadixien d'origine, qui les dédie à la très-noble et très-loyale cité de Cadix. Imprimerie de Jean Bus, à Amsterdam, 1690.

Ce livre sur les antiquités de Cadix est très-répandu et très-lu chez les Cadixiens. J'ai souvent pu constater ce fait durant les trois années que j'ai passées à l'ancre, au mouillage de la même ville, sur le vaisseau le *Pluton*, après l'immense défaite de Trafalgar.

L'ouvrage de l'auteur cadixien était alors non moins en faveur dans cette ville que ne le sont aujourd'hui, dans Troyes, les *Ephémérides* de Grosley ou la *Topographie* de Courtalon.

La lettre pastorale ou bulle d'institution dont je veux parler ici, avait pour objet de transporter le siége épiscopal de Médina Sidonia dans la ville de Cadix, qui n'en est distante que de six lieues. Cette décision papale avait été prise par Urbain IV, en 1263. Il l'avait rendue sur la demande pieusement motivée d'un monarque célèbre, Alphonse X, dit *le Sage*, et, mieux encore, *le Savant*, roi de Castille et de Léon.

Ce prince en avait exprimé le désir au Pape, aussitôt que son grand-amiral eut enlevé aux Maures, par un heureux coup de main, la forte place maritime de Cadix.

Les historiens rapportent que les papes qui se succédèrent pendant son règne lui avaient témoigné une constante prédilection.

Le même sentiment se manifeste encore, à la vérité, dans la lettre pontificale qu'on trouvera plus loin.

Cependant un fait historique, dont je parlerai, montrera que la prédilection d'Urbain IV ne lui restait acquise qu'autant que les actes de ce roi de Castille et de Léon pouvaient la justifier à ses yeux.

Je ne crois me faire aucune illusion en pensant qu'une lecture tant soit peu attentive des seules lignes que je vais reproduire ici de notre illustre Pape troyen, pourrait, à la rigueur, suffire, ignoràt-on qu'elles ont été tracées par la main d'un grand homme, pour qu'on se le représentât, soudain, n'exerçant son immense pouvoir que sous les inspirations d'un vaste génie et d'un grand caractère.

On croirait le voir, en effet, en lisant cette missive pontificale adressée à un roi guerrier, triomphant, s'incliner d'abord révérencieusement devant le pieux monarque auquel il l'accorde, en multipliant sans réserve les formules d'excessive humilité adoptées par les successeurs du premier chef de l'église catholique; puis formuler ensuite, avec une remarquable habileté de langage, les louanges les plus propres à encourager ce monarque dans un dessein évidemment favorable aux combinaisons de sa haute politique, et de ses vues d'avenir pour l'extension et la consolidation de la foi chrétienne.

Puis, lorsqu'au moment où, près de clore sa missive pontificale, il a cessé de s'adresser exclusivement au Roi pour ne plus parler en quelque sorte qu'aux masses de fidèles qui l'entourent, le langage d'Urbain IV est soudainement empreint du ton de suprême autorité dont la foi de ses contemporains armait le chef de l'Eglise romaine. Aussi pouvait-on

dire alors, sans exagération, que les foudres menaçantes de l'excommunication apparaissaient allumées dans sa puissante main, et menaçaient quiconque oserait se montrer le contradicteur du savant roi de Castille et de Léon, dans l'accomplissement du vœu qu'il a sanctionné. Il se pose ainsi, dans ses dernières lignes, en défenseur, en haut protecteur, on pourrait presque dire en maître de ce roi triomphant.

Si, malgré l'élévation de vues et la vaste portée des desseins légués à l'avenir que l'on voit se révéler dans ce document, quelqu'un était enclin à supposer qu'un sentiment quelconque de favoritisme eût pu le diriger quand il accorda cette bulle à la demande du roi Alphonse X, un autre acte de son pontificat, envers ce même souverain, suffirait certes pour faire reconnaître qu'une telle supposition est sans fondement.

Ce fut en effet le même Pontife qui défendit et protégea ouvertement Richard, comte de Cornouailles, dans ses droits au trône impérial d'Allemagne.

Bientôt après, importuné par les prétentions de son royal compétiteur de ce même Don Alphonse X, que cependant l'écrit que j'ai recueilli traite, comme on va le voir, avec la plus paternelle mensuétude, il le blâma hautement de vouloir s'arroger le titre d'empereur, et triompha de son obstination. Il trancha d'ailleurs la question dans le vif, en expédiant à l'archevêque de Séville un bref qui lui mandait d'avertir le roi : « Qu'il eût à s'abstenir de troubler la » paix de la chrétienté, et de se prévaloir d'un titre » qui ne lui appartenait pas, puisqu'il y avait un

» empereur par lui sacré et couronné, et ce, sous » peine d'excommunication. »

C'était ainsi que ce haut justicier des souverains de son époque, armé des foudres de l'excommunication, qui, dans sa main, eurent une si grande puissance, en savait faire un juste et noble usage.

On sait d'ailleurs qu'Urbain IV employa ces armes terribles pour punir le fratricide de Mainfroy, ce frère naturel de l'empereur Conrad, quand il s'empara du royaume de Naples et de Sicile. Après l'avoir excommunié, l'illustre Pontife donna l'investiture de ce royaume à Charles, comte d'Anjou, le premier des princes français qui ont occupé ce trône.

Elevé de la plus humble condition à cette position éminente où on l'a vu se constituer le redresseur des torts des souverains de son époque, il s'est montré vraiment égal, pour ne pas dire supérieur, aux plus vastes intelligences de son siècle.

Quelle vie, en effet, malgré le peu d'années que dura son pouvoir ! Quelle vie pleine de grandes actions que celle d'Urbain IV!

On est fondé à inférer de la teneur de cette bulle d'institution, extraite des archives de l'église de Sainte-Croix, en la presqu'île de Cadix, qu'à cette date, qui se rapporte à l'année 1263, les Chrétiens possédaient nécessairement déjà cette ville, malgré l'opinion contraire des écrivains qui en prétendent la conquête moins ancienne de sept ans; ensuite que le roi Alphonse X avait choisi l'église de Sainte-Croix de Cadix pour en faire le lieu de sa sépulture; dessein qui ne s'est pas accompli, puisque, malgré le projet annoncé avec tant d'éclat, le roi conquérant de la presqu'île cadicienne a été enterré à Murcie,

d'où plus tard ses restes mortels furent exhumés et transférés à Séville, où ils reposent depuis;

En troisième lieu, que la construction de ce temple de Cadix, édifié par l'ordre du même roi, et qui se conserva jusqu'à son incendie, en 1296, était d'une beauté, d'une élégance remarquables, et, suivant les termes de la bulle, d'un merveilleux travail;

En quatrième et dernier lieu, que cette bulle était la confirmation d'une précédente, émanée du même Souverain Pontife, dans la même année que celle-ci, également relative à l'église de Cadix, et ayant déjà eu pour objet la translation à Cadix du siège épiscopal qui était d'abord établi à Médina Sidonia. C'est à elle, dit l'écrivain cadixien, que se rapportent les paroles suivantes de la bulle d'Urbain IV : « *Quam* » *que nos ad tuam instantiam, per nostras litteras pon-* » *tificalis cathedræ titulo decorari mandamus.* »

Si ces inductions peuvent ne paraître que d'un intérêt auquel nous restons à peu près étrangers, il n'en est pas de même de celles que nous fournissent les hautes considérations politiques, les grandes vues d'avenir dont Urbain IV se montrait préoccupé en traçant cette bulle apostolique.

Nous sommes ainsi fondés à regarder comme d'un prix bien réel, pour nous surtout, ces lignes échappées à la destruction, qui a fait perdre, on ne saurait trop le regretter, la plus grande partie, pour ne pas dire la presque totalité des autres écrits de ce grand homme.

Voici le texte latin avec son titre espagnol mis en regard d'une version vulgaire dont j'ai pensé devoir l'accompagner.

BULLE APOSTOLIQUE

D'URBAIN IV,

Pour l'érection de l'Eglise de Cadix en siége épiscopal.

Urbain, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au très-cher fils en Jésus-Christ, l'illustre Roi de Castille et de Léon, salut et bénédiction apostolique.

Une sublime élévation sur la terre est celle que vous tenez du Dieu qui habite au plus haut des régions célestes. Il lui a plu d'agrandir magnifiquement votre Royaume, en portant fort loin ses limites; par la raison, sans doute, que Votre Altesse Royale se montre pénétrée de toute la reconnaissance qu'elle doit à l'auteur de cet immense pouvoir; qu'elle n'en fait jamais usage pour opprimer les fidèles, qu'elle l'emploie uniquement à porter sans relâche la propagation de la foi chez des peuples plus nombreux, et à ne rien épargner pour ajouter ainsi à l'extension du culte de son divin nom, en triomphant des nations qui lui restent étrangères.

Aussi ce Dieu puissant, lui-même, a-t-il daigné répandre, avec une extrême abondance, non moins sur vos ancêtres que sur Votre Altesse Royale, et infiniment plus que sur nul autre prince, l'huile de l'allé-

BULLA APOSTOLICA

DE URBANO IV,

Para la ereccion de la Iglesia de Cadiz en cathedral.

Urbanus episcopus servus servorum Dei, Charissimo in Christo filio Regi Castellæ, et Legionis illustri salutem, et apostolicam benedictionem.

Excelsum fecit in terris, qui habitat in altissimis Deus pro eo potissime regnum tuum ipsius terminos magnifice dilatando, quod regia celsitudo suam ab ipso, qui tam sibi tribuit potentiam gratitudine debita recognoscens non ad oppressionem fidelium, sed propagationem fidei, et divini cultum nominis per populorum multiplicationem fidelium augmentandum adversus nationes exteras experitur. Ex hoc namque ipse Deus tam progenitores tuos, quam et tuam magnificentiam exultationis et

lætitiæ oleo præ participibus ungens, tibi nomen fecit grande supra nomen magnorum, qui sunt in terra, tibi, et dicto regno in rore cœli, et terræ pinguedine uberrime benedictione impensâ, propter quod Romana Ecclesia mater tua super te filio benedicto, Christianissimo Principe jucundatur et gaudet, ac preces ad Deum fundit assiduas, ut ab omni te adversitate custodiens, concedat quod per regnum temporale, quod obtines felici commercio tibi pateat expeditus transitus ad æternum. Et quidem plura sunt, et maxima, quæ de regalis excellentiæ virtuosis, et ex strenuis actibus recenseri possunt; sed admirandum nostris nuper venit insinuatione regiâ sensibus, et stupendum propositum, quod de regalis corporis sepultura non a suggestione humana, sed a Spiritu Domini concepisti, per quod liquido datur intelligi, quod pro fide dilatanda catholica, et fidelium robore decertare cupias, etiam rebus humanis ex-

gresse et de la joie. Il a ainsi élevé votre nom par dessus tous ceux qu'on voit élevés en ce monde, et il se montre aussi prodigue envers vous qu'envers votre royaume de la rosée du ciel et de la graisse de la terre, en vous comblant d'abondantes bénédictions.

C'est pour cela que l'Eglise Romaine, votre mère, se complaît en vous, Prince éminemment chrétien, son fils béni, qu'elle se réjouit à votre sujet, et qu'elle adresse à Dieu d'incessantes prières afin que, vous préservant de toute espèce d'adversité, il vous accorde, après un constant bonheur dans votre règne temporel ici-bas, un doux et facile accès à la vie éternelle.

Bien nombreux, certes, et bien grands étaient déjà les actes de votre noble courage et de vos royales vertus, qu'il nous a été donné d'énumérer. Nous restons cependant frappé d'admiration en considérant le dessein que vous venez de nous faire connaître au sujet de votre sépulture. Un aussi merveilleux projet ne saurait être le fruit d'une simple pensée humaine. C'est par une inspiration de l'Esprit du Seigneur que vous l'avez conçu. C'est par lui que vous est suscité un souhait où nous voyons clairement votre désir de combattre encore pour l'extension de la foi catholique, pour le triomphe des fidèles, alors même que votre âme aura été affranchie de ses liens terrestres, et qu'il ne vous restera plus aucun devoir à remplir en ce monde. Vous voulez ainsi contribuer, même après votre mort, à l'achèvement de ce que Votre Altesse Royale n'aura pu terminer pendant le cours de sa vie.

Il se trouve, en effet, dans l'île de Cadix, ainsi qu'on nous en a confirmé l'assurance, un port de mer commode et bien abrité.

Cette île est protégée par le voisinage du détroit qui, en se resserrant sur la Méditerranée, oppose une barrière aux nombreux infidèles qui l'infestent. Cette mer est mise, de plus en plus, par sa seule situation, tout-à-fait à portée de dominer l'Afrique.

Une telle position ouvre donc l'entrée la plus susceptible de leur faciliter, un jour, la conquête de cette partie du monde, pour peu que le nombre des Chrétiens, rassemblés sur ce point, s'y multiplie assez pour exciter à l'entreprendre.

Ces choses, envisagées par vous en Prince fortement attaché à ses devoirs et vraiment rempli de sagesse, vous font souhaiter que votre chère mémoire, si digne du respect des fidèles, retienne là les Rois vos successeurs; qu'elle les excite à conserver ce lieu en le fortifiant, et qu'elle y attire, en plus grand nombre, ces mêmes fidèles, quand vous reposerez dans le sein du Seigneur.

Ce sera, nécessairement pour eux et pour leurs peuples, une puissante raison d'y accourir. Ils aimeront à s'y fixer près de l'église de Sainte-Croix, que vous faites élever dans cette même île de Cadix.

Vous y déployez d'ailleurs une magnificence extrême, et elle ne diminue en rien celle de vos autres louables constructions. Nous nous taisons ici sur leur mérite particulier comme sur celui de l'utile consolidation des vieux édifices et du relèvement des antiques remparts d'Hercule.

emptus : ut quod vivens regium corpus non dum efficere potuit efficaciter, examine in salutis tuæ compendium prosequatur. Nam cum Insula Gadicensis, in qua, ut asseritur, est maris portus acommodus, et tranquillus propter Mediterranei stricturam maris Africæ sit infesta plurimum, et ad ejus conquisitionem janua possit esse fidelibus, si super excrescentibus Christianis incolis repleatur. Tu id tanquam fidelissimus Princeps prudenter attendens, ut tua chara memoria, postquam in Domino quieveris, Reges, qui tibi successerint, ad ipsius loci custodiam, et augmentum animet et inducat; ac propter hoc fideles populi libentibus inibi eligant incolatum, Apud Ecclesiam Sanctæ Crucis, quam in ipsa insula loco dicto Cadiz, (ut taceamus de fulciendis nunc per te Herculeis edificiis, et mœnibus restaurandis antiquis) miro facis opere fabricari, quam que nos ad tuam instanciam per nostras litteras Pontificalis Ca-

thedræ titulo decorari mandamus, elegisti, deliberatione pia, et provida Sepulturam; a nobis suppliciter postulans : ut quod ad te de sepultura hujus modi pro fidei, fideliumque favore factum est, apostolicæ acceptationis robore munientes id adimpleri districtiùs mandaremus. Nos itaque cum nullus ibi de tuis majoribus, cujus ad id affectione traharis, fuerit tumulatus, verisimili conjectura tenentes, quod hæc laudabilis, et accepta Deo (ut credimus) dispositio regia sepulturæ de fidei et charitatis fervore tantum processit, tuis postulationibus annuendo, eam gratam et acceptam habemus, authoritate præsentium universis Clericis, et laicis quorum intererit sub pœnâ excommunicationis districtius iniungentes, ut te circa sepulturam ipsam in dispositione hujus modi finaliter perdurante, cum de hac luce, Deo vocante, migraveris, corpus tuum honorifice in dicta Ecclesia Sanctæ Crucis, quantum in ip-

Accueillant donc vos instances, à ce sujet, par la présente bulle, nous érigeons en siège épiscopal l'église dont une sage délibération vous porte à faire choix pour y fixer le lieu de votre sépulture.

Nous accédons ainsi pleinement à la prière que vous nous adressez, en exprimant humblement le désir que notre sanction apostolique vienne fortifier ce que vous vous proposez de faire touchant votre sépulture, et que, pour l'accroissement de la foi et le bien des fidèles, nous leur recommandions de se conformer ponctuellement à vos desseins.

Ces raisons nous confirment dans la pensée que vous n'agissez point ici d'après des déterminations purement humaines, puisqu'aucun de vos ancêtres n'a été enseveli dans cette église, et qu'ainsi votre disposition royale est, comme nous le croyons, d'autant mieux agréée de Dieu, qu'elle est uniquement due à la ferveur de votre foi et de votre charité.

L'ayant donc pour très-agréable et l'approuvant beaucoup, nous acquiesçons volontiers à ce que vous nous demandez.

Nous enjoignons strictement, en appuyant notre injonction de l'entière autorité des présentes, et sous peine d'excommunication, à tout clerc et laïque à qui il appartiendra, que, si Votre Altesse Royale reste jusqu'à sa mort dans la même intention touchant sa sépulture, ils prennent soin, lorsqu'à la voix de Dieu, votre âme se sera séparée de votre corps, de le faire ensevelir, le plus magnifiquement qu'il leur sera possible, en ladite église de Sainte-Croix.

Qu'ils se gardent ensuite à jamais de revenir sur cet accomplissement de votre volonté royale.

Il est formellement interdit à tout homme d'enfreindre ou tendre à affaiblir l'autorité de la présente bulle, car elle contient notre concession et nos ordres, auxquels nul n'a droit d'opposer une résistance téméraire.

Si, cependant, quelqu'un avait la présomption d'oser y attenter en y apportant quelqu'obstacle, il faut que celui-là sache que ce serait encourir et attirer sur lui l'indignation du Dieu tout-puissant et celle de ses bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul.

Donné, dans la cité ancienne, le 10e jour après les calendes de septembre, et la seconde année de notre Pontificat.

sis fuerit, faciant sepeliri, nec aliquatenus super hoc venire præsumant contra regiam voluntatem. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostræ acceptationis et mandati infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem Omnipotentis Dei, et Beatorum Petri et Pauli Apostolum (*sic*) ejus, se noverit incursurum. Datum apud Urbem Veterem X. Kalend. septemb. Pontificatus nostri. An. II.

Troyes, le 20 juillet 1855.

RAPPORT

SUR LE

RECUEIL DES POÉSIES DE M. CLOVIS MICHAUX,

Par M. HARMAND, Membre résidant.

MESSIEURS,

Le livre dont vous avez désiré que je vous dise quelques mots, est un recueil de cent huit pièces, rangées en trois catégories, sous les noms d'*Esquisses*, de *Dialogues* et de *Stances*. Un poète aurait trouvé dans cette division l'occasion de comparer l'ouvrage à un élégant parterre où les fleurs, groupées par espèces, formeraient trois corbeilles charmantes, et ce poète vous aurait ainsi donné, d'un seul coup de pinceau, une idée juste de l'ensemble; puis, abordant les détails, il aurait traduit et fait briller à vos yeux les beautés de chacun de ces genres, car un poète n'est pas un simple mortel dont le premier venu puisse parler dignement : il y a en lui, il y a dans ses œuvres je ne sais quoi de

divin qui n'est bien senti et ne peut être bien rendu que par celui qui a reçu aussi une étincelle du feu sacré. Pour moi, Messieurs, qui suis le plus prosaïque des hommes, je vous l'avoue en toute humilité, je me sens inférieur à cette tâche périlleuse, et je regrette sincèrement que vous n'ayez pas confié l'appréciation de cette œuvre inspirée à un esprit également inspiré. Votre attente eût été mieux remplie, et l'auteur, jugé par un de ses pairs, eût vu sa gloire moins compromise.

Quelqu'un, à qui je parlais de l'œuvre de M. Michaux, m'a adressé tout d'abord cette question qu'il regardait comme capitale : M. Michaux est-il classique ou romantique? Etonné de cette question qu'on ne fait plus aujourd'hui, je me contentai de répondre, pour ne point entrer dans ces débats surannés, ce que je puis affirmer, pièces probantes en main, Monsieur, c'est que M. Michaux est de l'école du bon sens et du bon goût : on l'appellera du nom qu'on voudra. Du reste, ajoutai-je, l'auteur, dans le septième de ses dialogues, a répondu d'avance à cette question. Sous les noms de nouvelle et d'ancienne cuisine, il met aux prises les deux écoles; chacune expose ses principes, ses procédés, ses ressources, et bientôt toute la discussion se trouve réduite à ces simples termes : un morceau brut, peu cuit, mal préparé, et plus mal servi encore, est-il préférable à un mets fin, exquis, cuit à point et servi à propos et avec élégance. (V. l'ouvrage de M. Michaux, p. 292.)

On sent, en effet, en lisant les poésies de M. Michaux, que son esprit s'est abreuvé aux sources antiques, qu'il a été le courtisan assidu, et

qu'il est l'heureux disciple des génies de la Grèce et de Rome. Il justifie ce mot de Boileau, quand il recommande au nourrisson du Parnasse d'aimer les écrits d'Homère : *c'est avoir profité que de savoir s'y plaire*. Du commerce intime où il vit avec nos grands auteurs, il a rapporté ce qu'on puise ordinairement dans une société d'élite : l'habitude de ces formes polies, de ce langage harmonieux qui charme l'oreille, de cette sobriété dans les ornements, et de cette abondance mesurée dans les détails qui sont la preuve d'un goût sûr, d'un tact exercé. Ouvrez le livre et lisez la pièce que le hasard mettra sous vos yeux : elle servira d'appui à ce que j'avance.

Mais, vous le savez, Messieurs, le bon goût n'est pas exclusif : il revêt toutes les formes et assaisonne tous les genres. Compagnon fidèle de la muse de M. Michaux, il la soutient dans ses excursions les plus diverses, dans ses tons les plus opposés ; aussi tout ce qu'elle touche elle l'embellit et le féconde : c'est une abeille qui compose son miel des mille fleurs qu'elle rencontre sur son chemin ; et cette variété de compositions remplit le volume d'imprévu, de mouvement et de vie. Les longs ouvrages n'y ont pas trouvé place. Ici l'auteur effeuille une rose sur la tombe d'un aimable enfant (p. 374) qui n'a vécu qu'un jour ; là il met en scène, à la porte des enfers, deux guerriers de l'Empire, deux guerriers fameux, le maréchal Lannes et le général Moreau. Plus loin il chante Fontainebleau, ses arbres séculaires, et ses souvenirs ou brillants, ou voluptueux ou tragiques. Tout à coup nous frémissons d'horreur à la vue d'Ugolin qui, fou de rage, affamé de vengeance, tient son ennemi renversé, et, d'une

dent acharnée à ses muscles meurtris, lui ronge sans cesse le crâne. Bientôt la touchante histoire de la genevoise Tomasina, qu'un faux bruit de la mort de Louis XII fit mourir de saisissement, nous rappelle à des émotions plus douces. A propos d'un premier cheveu blanc tranchant sur l'ébène d'une forêt de cheveux noirs, ne croyons-nous pas entendre la voix d'Horace, qui nous dit à l'oreille : Usez, amis, mais n'abusez pas. A ce mot : Rien n'est beau que l'erreur, l'erreur seule est aimable, ne voyez-vous pas Boileau froncer le sourcil d'abord, puis se dérider et sourire peu à peu au développement de ce paradoxe, et finir par pardonner à son ingénieux parodiste en faveur de l'éloge bien senti qu'il fait de la poésie. Entendez-vous le solennel, l'éloquent démenti porté à cette maxime impie : Que l'intérêt est le seul mobile de toutes les actions de l'homme — maxime qui, en niant la vertu, nie l'âme humaine. (P. 109.) — Voyez-vous cette femme d'un lâche triumvir, cette affreuse Fulvie, recevant la tête de son ennemi qu'elle a fait assassiner, et, dans le transport d'une infernale joie, osant outrager d'un soufflet l'auguste visage de Cicéron, percer d'une aiguille d'or cette langue autrefois la terreur d'Antoine, et faire clouer sur la tribune aux harangues ce noble chef du grand homme, *le lustre impérissable et le sauveur de Rome.*

Reposez-vous sur un tableau moins sombre, visitez, en compagnie de l'auteur, sa république, qui n'est ni celle de France, ni celle de Saint-Marin, sa république des lettres, vous serez enchantés de la liberté dont on y jouit, de l'air pur qu'on y respire, et des citoyens qui la composent. — Aimez-vous mieux rire de nos défauts et vous moquer de

nos travers? — Vous les trouverez admirablement saisis et finement exprimés dans une piquante causerie qui ne vous coûtera que quelques instants.

Mais je ne veux pas pousser plus loin cette revue dont les détails deviendraient infinis; aussi bien le temps nous manquerait, à moi, de vous les donner, et à vous de les entendre. Seulement permettez-moi, pour compléter toute ma pensée sur l'œuvre de M. Michaux, d'ajouter que sa muse ne se borne pas à la gloire stérile d'aligner des mots et d'amuser l'imagination. Fidèle à sa noble mission, elle ne veut captiver l'oreille que pour faire ainsi pénétrer plus sûrement dans le cœur les leçons de la sagesse. L'œuvre tout entière, en effet, est comme un hymne à l'amitié, à la modération, à l'indépendance, au dévouement, à la foi, au désintéressement, à la Providence, à la résignation, en un mot à tous les sentiments délicats et élevés. C'est l'œuvre non pas seulement d'un poète, mais d'un honnête homme qui, par ses fonctions judiciaires, mis durant le jour aux prises avec le crime, aime à se purifier le soir de ce contact impur, en méditant le charme de la vertu. Et si vous voulez, Messieurs, ne pas oublier que cette douce morale est assaisonnée de ce sel attique ou plutôt de cet esprit français qui donne à la raison ses plus fines, ses plus piquantes saveurs, vous vous hâterez de lier connaissance avec l'auteur, en lisant son ouvrage, et bientôt, je puis vous le prédire, vous serez amis de l'un et de l'autre. Or, si un livre est un ami qui ne change jamais, prenez garde, notre auteur est semblable à son livre. Quand la fortune eut trahi Napoléon, la demande qu'il fit d'accompagner le grand homme dans l'exil (dé-

marche qui bientôt lui valut une destitution), prouve tout ce qu'on peut attendre d'un cœur qui courtise le malheur. J'aime à rappeler ce trait dans cette ville qui s'honore déjà de deux dévouements semblables de ses enfants, sous le roi Jean (1) et sous Louis XVI (2).

Troyes, le 16 novembre 1855.

---

(1) Nicolas de Maubeuge, Jacques de la Salle, Jehan Le Féron, Nicolas Martin et Jehan de Vaugoulay, sont les cinq Troyens qui allèrent en Angleterre servir d'otages pour le roi Jean. (V. Archives de l'hôtel-de-ville.)

(2) Pierre-Prosper Guélon-Marc *offrit sa tête pour celle du meilleur des Rois*, dans une lettre qu'il adressa au président de la Convention Nationale, le 16 décembre 1792. (V. *Biogr. universelle*, t. 66. Supplém., p. 202 et suiv.)

RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE,

SUR LES

TRAVAUX DE M. LOUIS CHARTON,

SCULPTEUR A DAMPIERRE,

Par M. l'Abbé COFFINET, Membre résidant.

Messieurs,

La Commission (1) que vous avez nommée à l'effet d'examiner les œuvres de M. L. Charton, sculpteur, s'est transportée à Dampierre le mardi 6 de ce mois.

Aujourd'hui, nous venons vous soumettre le résultat de la visite que nous avons faite *à l'atelier de l'artiste* et *à l'église de Dampierre,* qui renferme ses travaux les plus importants.

---

(1) Cette Commission était composée de MM. Corrard de Breban, Camusat de Vaugourdon, et Coffinet, rapporteur. — M. Dosseur, qui avait appelé l'attention de la Société Académique sur les travaux de M. L. Charton, s'est réuni à la Commission pour faire avec elle l'excursion de Dampierre.

§ Ier.

VISITE A L'ATELIER.

En entrant dans l'atelier de M. L. Charton, votre Commission trouva trois jeunes ouvriers (1) occupés à sculpter les détails d'un autel (style du XIVe siècle) destiné à l'église de Thil, arrondissement de Bar-sur-Aube.

Le tombeau de cet autel, son tabernacle, la pyramide qui doit le surmonter, les statues qui rempliront ses niches, nous ont paru d'une exécution des plus remarquables. Mais, les différentes parties de cet ouvrage, trop considérable pour être monté dans un atelier, étant disséminées çà et là, il nous a été impossible de les apprécier dans leur ensemble. Pour concevoir une idée suffisante des travaux de M. L. Charton, nous avons dû suspendre notre jugement jusqu'au moment de la visite de l'église de Dampierre, où se trouvent plusieurs œuvres de cet artiste, entièrement achevées.

Avant de quitter l'atelier, nous avons admiré

---

(1) Ces trois sculpteurs sont des ouvriers habiles, laborieux et d'une conduite irréprochable. — Deux excellents menuisiers sont, en outre, attachés à l'atelier, pour la partie qui les concerne spécialement. — M. L. Charton et son jeune frère Athanase, qu'il s'est associé, travaillent incessamment avec eux, et assurent, par leur surveillance, la bonne exécution de leur ouvrage.

un Christ d'une expression sublime. L'artiste a su rendre, avec l'inspiration de la Foi, les souffrances surnaturelles de l'Homme-Dieu. — Ce morceau de sculpture, d'une assez grande dimension, est en bois d'alizier. Il a été commandé pour un appartement.

Nous avons également fixé notre attention sur la partie inférieure d'un secrétaire-bibliothèque. Ce meuble sera d'une grande richesse sculpturale. Son style rappelle celui de la fin du règne de Louis XV. Commencé par l'artiste dans les heures de loisirs que lui laissaient par fois, au début de sa carrière, ses travaux pour les églises, il est actuellement en cours d'exécution. Quatre panneaux, formant médaillons, sont déjà achevés. Des ornements, en harmonie avec l'ensemble du meuble, sont sculptés sur deux de ces médaillons. Les deux autres représentent une scène champêtre et un concert d'après Watteau :

Parée à la française, un jour, dame Nature
Eut le désir coquet de voir sa portraiture :
Que fit la bonne Mère? — Elle enfanta Watteau (1).

Cette fiction exprime assez bien la manière du peintre dont les biographes caractérisent le talent en disant : « *Qu'il fut dans le gracieux ce que Teniers fut dans le grotesque.* »

Notre artiste a traité ces deux sujets avec une fidélité, un naturel et une fraîcheur dignes de son modèle. — Il a prouvé, ainsi, que son ciseau n'était étranger à aucun genre de sculpture.

---

(1) La Motte-Houdard.

L'un de ces panneaux a été soumis, par M. Dosseur, notre collègue, à votre Société et au Conseil Général de l'Aube. — Il fut l'objet d'unanimes éloges.

§ II.

VISITE A L'ÉGLISE.

L'église de Dampierre de l'Aube, qui n'a pas l'honneur d'être classée parmi les *monuments historiques* du département, est néanmoins une des plus belles de l'arrondissement d'Arcis.

Le Sanctuaire est la partie la plus ancienne de cet édifice.

La nef est du XVIe siècle, et les bas-côtés du XVIIe.

Par une faveur, qui ordinairement n'est accordée qu'aux églises importantes, elle a été dédiée, en 1618, par Mgr René de Breslay, 83e évêque de Troyes. — C'est ce qu'attestent les croix de consécration peintes sur les piliers de la nef. Une vieille inscription, rédigée en vers latins, relate, outre cette circonstance, les calamités qui, à cette époque, désolaient Dampierre et ses environs. Longtemps oubliée, presqu'entièrement effacée, M. le curé eut le bon esprit de la faire revivre et de la placer dans un endroit apparent de son église.

La plupart des historiens attribuent avec raison la fondation de cette église à la munificence de Guy-de-Bourbon-Dampierre. Mais ils se trompent en faisant remonter à *l'an* 1111 *la construction du Sanc-*

tuaire. — Nous allons démontrer, par deux preuves irréfragables, que cette dernière assertion est erronée (1).

La première preuve, nous la puisons dans la *Gallia Christiana* (2) :

Par lettres datées de Latran (3), le 18 des calendes de mai, année v^e^ de son pontificat, c'est-à-dire en 1195, le pape Célestin III chargea Gauthier, évêque d'Autun, et Garnier, évêque de Troyes, de procéder contre Gaucher de Salins et Mathilde de Bourbon, comme ayant contracté mariage, malgré qu'ils fussent parents à un degré que prohibaient les lois de l'Eglise.

A la suite de cette enquête, les deux évêques prononcèrent, en 1196, une sentence de divorce (4) entre les deux conjoints : « *Cùm Nobis constaret ipsos* » *esse consanguineos, sententiam divortii inter ipsos* » *solemniter promulgavimus* (5). » — La dame Mathilde de Bourbon se soumit à ce jugement, se

---

(1) *Le Guide Pittoresque du Voyageur en France*, département de l'Aube, page 26, a induit en erreur tous les écrivains qui l'ont aveuglément copié, en reproduisant la date *de 1111*.

(2) T. IV, *Instrumenta Ecclesiæ Eduensis*, p. 94, *anno 1195*.

(3) *Datum Laterani, XVIII Calend. Maii, Pontificatûs nostri anno V^e^*.

(4) *Charta Galterii Eduensis Episcopi, et Garnerii Trecensis Episcopi, referens sententiam divortii inter Galcherum de Salinis et Dominam Mathildem de Borbonio Consanguineos*. (*Gallia Christiana*, t. IV, *loco suprà citato*, et t. XII, p. 503.)

(5) *Gallia Christiana*, t. IV, *eodem loco*.

sépara immédiatement de son premier mari, et, comme nous le verrons bientôt, épousa, peu de temps après, en secondes noces, Guy de Dampierre : « *Ipsa* » *verò Domina Mathildis de Borbonio, ad mandatum* » *nostrum, prædicti Galcheri consortium abjuravit* (1). »

La deuxième preuve, nous la trouvons dans *l'Extrait de la Généalogie de la Maison de Bourbon*, par Bernard (2).

Nous citons textuellement :

« Mahault, ou Mathilde, dame de Bourbon, fille » d'Archambaud 8e, succéda à Archambaud 9e, son » frère, décédé sans enfants. Elle épousa, en 1res » noces, Gaucher de Vienne, sire de Salins, dont elle » fut séparée par le pape Célestin III, en 1196, parce » qu'ils étoient parents au 4e degré, ayant l'un et » l'autre pour trisayeul Guillaume, 2e du nom, » comte de Bourgogne. — En 1197, elle épousa, » en secondes noces, *Guy*, 2e du nom, *seigneur de* » *Dampierre*, dans le comté de Champagne, qui, par » sa femme, *devint seigneur de Bourbon*. »

Ainsi, il est bien constant que Guy de Dampierre n'a pu ajouter à son nom celui de Bourbon *qu'en* 1197.

C'est donc à *la fin*, et non au commencement du XIIe siècle, qu'il faut fixer la *construction du Sanctuaire de l'église de Dampierre*.

On comprendra tout à l'heure pourquoi nous

---

(1) *Gallia Christiana*, t. IV, *loco suprà citato*.

(2) Manuscrit faisant partie des Mémoires du chanoine Tremet.

avons insisté sur ce point du reste suffisamment démontré par l'architecture des cinq longues fenêtres qui éclairent l'abside. Quatre de ces fenêtres sont à plein-cintre, et la cinquième, la plus rapprochée de la nef, à droite, *est légèrement lancéolée.*

Cette différence de style (1) accuse nécessairement la transition de l'époque romane à l'époque ogivale, c'est-à-dire le passage du XII[e] au XIII[e] siècle, et se concilie parfaitement avec la date très-probable de 1197, que nous assignons comme devant être celle de la fondation de Guy de Bourbon-Dampierre.

Au-dessus de chacune des cinq fenêtres est une rosace à jour.

Les colonnes qui supportent les voûtes du chœur sont annulaires.

Ce Sanctuaire offre le plus beau type d'architecture romane que l'archéologue puisse étudier (2). — Il est peut-être l'unique, sous ce rapport, qui existe dans notre département.

---

(1) Cette différence est surtout remarquable lorsqu'on examine extérieurement la cinquième fenêtre du chevet de l'église, donnant sur la rue. — Une guirlande de roses placées à distances, terminée à chaque bout par des têtes humaines, orne la partie supérieure des cinq fenêtres.

(2) L'auteur déjà cité, *le Guide Pittoresque du Voyageur en France*, p. 26, ajoute à l'erreur chronologique que nous avons réfutée, cette autre erreur archéologique : « Il ne reste plus » de l'ancienne église de Dampierre que le *chœur construit* » *grossièrement* en pierre de craie. » — Si ce *Guide* est *pittoresque*, à coup sûr il n'est pas *véridique*. — Une assertion aussi fausse sera sans doute répétée par ceux qui seront appelés à consulter cet ouvrage.

Au temps des restaurations et des embellissements de mauvais goût, c'est-à-dire dans le XVII[e] siècle, il eut à souffrir, comme tous nos monuments sacrés, des erreurs de cette époque.

On l'entoura de boiseries, vrais hors-d'œuvre, revêtues d'une couleur *bleu foncé*, qui cachèrent, qui *dévorèrent* (1) l'architecture. On fit ainsi disparaître entièrement la partie inférieure des deux premiers piliers. On mutila les colonnettes, une corniche qui formait ceinture, et une belle piscine. La fenêtre du fond, l'œil principal de l'abside, fut fermée par des carreaux de terre. Un double rétable, d'un style qui n'a pas de nom, fut élevé devant cette fenêtre, et monta jusqu'aux voûtes; il encadrait deux tableaux de nulle valeur. — Le maître-autel était en harmonie avec ce rétable.

Tel était l'état de ce Sanctuaire, quand M. l'abbé Sausseret, chanoine honoraire, curé du canton ecclésiastique de Dampierre, y arriva en 1830.

Dès cette époque et jusqu'à ce jour, c'est-à-dire depuis un quart de siècle, l'ornementation de l'église a été l'objet de ses constants efforts.

Homme d'initiative, d'intelligence, de goût et de science (2), M. l'abbé Sausseret fit, par un coup hardi, défoncer la fenêtre principale de l'abside,

---

(1) Expression employée par M. Schmit, ancien directeur de l'administration des cultes, dans son excellent ouvrage *les Eglises Gothiques*, p. 113.

(2) M. l'abbé Sausseret est auteur de plusieurs ouvrages ascétiques, qui tous dénotent une âme ardente, un cœur élevé, une étude persévérante et une grande érudition.

descendre le double retable, enlever les disgracieuses boiseries, disparaître le maître-autel, réparer les mutilations autant que ses faibles moyens le lui permirent, et il rétablit ainsi le Sanctuaire dans son état primitif.

Ces mêmes réformes, il les opéra dans d'autres parties de son église, partout où elles étaient nécessaires.

Mais il fallait songer à remplacer l'ancien ameublement par des autels et des ornements qui seraient plus en harmonie avec la beauté du vaisseau et avec l'architecture du Sanctuaire.

C'est ce que M. l'abbé Sausseret entreprit résolument. Depuis 1847 jusqu'à ce jour, il a successivement fait exécuter :

1° Un tombeau d'autel pour la chapelle de la Vierge;

2° Deux statues de saint Pierre et de saint Paul, patrons de la paroisse, pour deux petits autels adossés aux piliers qui supportent l'arceau de l'entrée du chœur;

Et 3° le maître-autel placé dans le Sanctuaire.

Tous ces travaux ont été confiés à M. L. Charton. Nous venons de les mentionner dans l'ordre où ils ont été exécutés; c'est aussi celui que nous suivrons pour en rendre compte.

1°. Tombeau de l'autel de la Vierge.

M. L. Charton (1), élève de M. Valtat, sculpteur

---

(1) M. Louis Charton a fréquenté l'école de dessin de notre

à Troyes, sortait d'apprentissage, en 1847, lorsqu'il commença ce travail (1). Nous allons voir comment il s'en est acquitté.

Le devant de l'autel se divise en trois panneaux.

D'un côté se présente le mystère de l'Annonciation; le *Messager céleste* apparaît à la sainte Vierge à l'heure solennelle où elle médite ces paroles : *Eccè Virgo concipiet et pariet filium,* paroles prophétiques gravées en lettres d'or sur un *Philacterium* qui se déroule le long du prie-Dieu de la *Reine des Anges.*

De l'autre côté, le panneau renferme toutes les circonstances les plus attendrissantes de la naissance du Sauveur : — deux bergers avec leurs houlettes; — saint Joseph avec son regard paternel; — Marie qui semble épancher sur le fruit sacré de ses entrailles toutes les ineffables tendresses de son cœur; — l'enfant Jésus reposant sur un peu de paille que réchauffe la moite haleine de quelques animaux : tous ces personnages de la crèche sont imités du

---

ville pendant trois années. Il en fut un des élèves les plus distingués :

En 1844, il remporta deux médailles pour la première année;

En 1845, il eut, pour prix d'honneur, une troisième médaille;

Et, en 1846, il lui fut décerné une quatrième médaille.

(1) Il a paru, il y a quelques années, dans le journal *la Paix,* sous le titre de : *Une Excursion à Dampierre de l'Aube,* une notice très-bien faite, par M. l'abbé E. Georges, sur ce premier travail qui révéla le beau talent de M. L. Charton. Nous l'avons consultée avec fruit pour la rédaction de cette partie de notre rapport.

Pérugin, et le jeune sculpteur a presque reproduit la perfection de l'original.

Le panneau du centre retrace les indicibles angoisses de *Notre-Dame-de-Douleurs*. Jésus, descendu de la croix, est étendu sur les genoux de sa sainte mère; son front auguste porte l'empreinte d'une divine pitié et d'un amour surhumain. On voit que les souffrances n'ont point altéré la majesté calme et l'ineffable grandeur de l'Homme-Dieu. Une expression de douleur immense, pleinement acceptée, se reflète dans le cœur virginal et maternel de la *Reine des Martyrs*, qui penche pieusement sa tête sur le corps meurtri de son enfant divin. Derrière elle, se dresse dans les airs la croix sur laquelle se consomma le volontaire sacrifice du Verbe éternel qui, pour le salut des hommes, versa jusqu'à la dernière goutte de son sang.

Ces trois panneaux, pour être le coup d'essai du jeune artiste, n'en offrent pas moins une admirable délicatesse d'exécution et une entente profonde des sujets qui y sont traités. — Une critique rigoureuse désirerait, peut-être, un peu plus de relief dans la représentation des personnages. — C'est, du reste, l'observation que le sculpteur nous a faite, lui-même, avec une simplicité et une abnégation charmantes.

De gracieuses statues de bois de chêne et en saillie accompagnent les trois panneaux, et sont rangées autour du tombeau de l'autel comme pour recueillir les prières des âmes fidèles qui viennent implorer la *Consolation des affligés* :

Sainte Catherine est là, dans l'attitude pleine d'une grâce céleste, avec une palme, une couronne

et une roue, emblêmes de son illustre origine et de l'héroïsme de sa mort;

Sainte Clotilde apparaît avec sa riche aumônière et son manteau royal;

Sainte Thérèse, vivante personnification de l'amour divin, se présente dans le costume sévère de son ordre;

Sainte Geneviève, la bergère, tient, de la main droite, un livre appuyé sur sa poitrine, où l'on aperçoit la médaille que saint Loup, évêque de Troyes, et saint Germain, évêque d'Auxerre, lui remirent lorsqu'ils s'arrêtèrent à Nanterre, en se rendant dans la Grande-Bretagne, pour y combattre l'hérésie pélagienne. De l'autre main, elle s'appuie sur sa houlette; à ses pieds, repose un petit agneau qui caresse l'humble gardeuse de moutons.

Sur le gradin de l'autel est placé le tabernacle admirablement ouvragé. La porte, surtout, frappe les regards du spectateur chrétien : elle représente la communion de la sainte Vierge. Marie, à genoux, reçoit le corps et le sang de son fils bien-aimé des mains de l'évangéliste saint Jean, ce fils d'adoption, ce disciple vierge auquel il fut donné de reposer sur l'adorable cœur de Jésus.

Deux groupes en bois de chêne, posés à chaque coin de l'autel, sur le gradin du tabernacle, ajoutent encore, par le fini de leur exécution, à la magnificence de ce chef-d'œuvre de sculpture chrétienne : — l'un représente sainte Anne faisant l'éducation de celle en qui le Verbe éternel s'est incarné pour illuminer le monde de ses divines splendeurs; — l'autre se compose de sainte Elisabeth et du Précurseur-enfant. La pieuse mère de saint Jean pose une

main sur la tête de son fils miraculeux, et, de l'autre, lui montre les cieux d'un geste qui signifie ces paroles prophétiques : *Et tu, puer, Propheta altissimi.*

Nous ne pouvons terminer cette rapide description de la chapelle de la Vierge, sans dire un mot de son remarquable tableau. Il est l'œuvre de trois peintres distingués : le paysagiste M. Schitz, notre collègue, le portraitiste M. Eyriès, et leur maître M. Arnaud, que la mort a trop tôt enlevé à leur reconnaissance et à notre affection !... Le pinceau de ces artistes Troyens a rendu, d'une manière heureuse, la sainte et salutaire idée d'un Ange-Gardien veillant sur chaque paroisse rurale. Cet Ange, d'une main, soutient le manteau de la Vierge portée sur un nuage au-dessus de Dampierre. Il lui montre, de l'autre, le bourg sur lequel il appelle ses tendresses miséricordieuses et ses maternelles bénédictions. Le pays est représenté par ce qu'il renferme de plus notable : l'Eglise avec son clocher; — le château avec ses tourelles gothiques; — les sœurs de Saint-Vincent-de-Paule avec leurs blanches cornettes et leurs robes de bure; — et, enfin, le zélé et vénérable curé de la paroisse, donateur de ce magnifique tableau, qu'il a légué à la chapelle de la Vierge, comme un monument perpétuel de son attachement au culte de Marie.

2°. Statues de saint Pierre et de saint Paul.

L'autel de Saint-Pierre offre à l'admiration du chrétien la statue de cet illustre personnage, inébranlable colonne du catholicisme. Son visage

charme par une inimitable expression de douceur. Selon la tradition, il porte, d'une main, les clefs du Paradis; de l'autre, il indique le séjour de l'éternelle béatitude. Au-dessus de cette remarquable sculpture, serpente un cep de vigne dû au même ciseau. Dans ce cep de vigne, chargé de raisins, M. L. Charton a su reproduire jusqu'au velouté des feuilles et des fruits.

La statue de saint Paul est pleine d'énergie. Ce grand *apôtre des nations* s'appuie, d'une main, sur un glaive, symbole du glaive de la parole; et, de l'autre, il tient la Croix, seule arme des hommes de Dieu. — Sur cette Croix on lit : *Prædicamus Christum crucifixum.* — Ce *capitaine sauveur,* comme parle Bossuet, semble marcher à la pacifique et sainte conquête des âmes, la tête haute, et le cœur dévoré du zèle de la Maison du Seigneur.

3°. Maître-autel du Sanctuaire.

Tous ces travaux étant achevés, le moment était venu de s'occuper du Sanctuaire. Pour cet endroit principal, M. L. Charton a fait un autel qui excite l'admiration de tous les visiteurs.

Le monument est en bois de chêne. Il a, dans sa plus grande hauteur, 24 pieds d'élévation (1). — Le Sanctuaire compte 27 pieds sous voûtes.

Nous avons constaté, plus haut, que l'architec-

(1) Toutes les parties de cet autel sont tellement bien combinées, que sa hauteur et ses dimensions ne nuisent en rien à la pureté des lignes, et laissent à découvert les longues et belles fenêtres du Sanctuaire.

ture de cette partie de l'église accusait celle de la fin du XIIe siècle et celle du commencement du XIIIe. — Fallait-il, pour la nouvelle construction du maître-autel, adopter le style roman ou le style gothique ? — L'artiste a pensé que le premier eût été trop simple et trop lourd ; il s'est judicieusement arrêté au second.

On monte à l'autel par trois degrés. Le parquet présente une riche mosaïque de toute l'épaisseur du bois.

Le tombeau est orné, sur le devant et sur les côtés, d'une élégante galerie en ogives formant niches. Dans les cinq ogives de face sont placées autant de belles statues. Celle du milieu, pleine de dignité, représente Notre Seigneur appuyé sur sa croix. A droite, sont saint Mathieu et saint Marc ; — à gauche, saint Luc et saint Jean. — Le sculpteur a rendu, avec un rare bonheur, le caractère de chacun de ces quatre évangélistes. Les poses sont simples, nobles, naturelles. Les draperies sont larges et bien ajustées. L'expression religieuse et spiritualiste du moyen-âge, qui est la perfection de l'art chrétien, perce dans toutes ces figures et se reflète sur l'ensemble de tous ces personnages. — Il est facile de reconnaître que, dans cette circonstance comme dans toutes les autres, l'inspiration personnelle de M. L. Charton a été dirigée par les sages conseils de M. l'abbé Sausseret.

A chaque extrémité du tombeau, et sur le même plan que celui dont nous venons de parler, doivent être placées les statues suivantes : d'un côté, Adam et Moïse ; — de l'autre, David et Isaïe. — Le choix paraît très-judicieux. Nous espérons que l'artiste sera, dans cette exécution, digne de lui-même.

Du milieu de l'autel s'élève une tourelle, à pans-coupés, formant tabernacle. Sur les pans de droite et de gauche, sont la Foi et l'Espérance, avec leurs attributs ordinaires. Au centre, le Bon-Pasteur, portant une brebis sur ses épaules, symbolise la Charité : *Deus charitas est.*

Au-dessus du tabernacle, s'élève encore une coupole, soutenue par de gracieuses colonnettes en faisceau. — C'est là que l'on expose le Très-Saint-Sacrement.

Enfin, au-dessus de la coupole, s'élance avec hardiesse, vers la voûte de l'église, un clocheton surmonté d'une croix.

De chaque côté de l'autel, sont deux clochetons semblables à celui du milieu, mais moins élevés. Dans la coupole de chacun d'eux, l'artiste a suspendu, sur un pied délicatement sculpté, deux charmants reliquaires. Ils sont destinés à recevoir les reliques de saint Bernard, l'une des plus grandes gloires de notre pays, et celles de saint Malachie, évêque d'Irlande, son ami intime, décédé à l'abbaye de Clairvaux. — Les statuettes de ces saints personnages surmontent les deux châsses.

Ces pyramides sont reliées à celle du milieu par une galerie à jour, d'un bon effet et d'une grande élégance.

Derrière le tout et se rattachant à l'ensemble, M. L. Charton a placé des ornements qui forment flambeaux, et qui, en s'étageant, relient le sommet des clochetons latéraux avec le principal.

Tout cela est couvert, avec une richesse qui n'exclue pas la sobriété, de ces mille ornements si gra-

cieux, que l'on admire dans le style gothique. Aussi, l'ensemble a-t-il, à la fois, un caractère élégant et sévère qui plaît, sans distraire du recueillement qu'inspire le lieu saint.

Il y a, dans cet autel, la preuve excellente d'une rare habileté, d'une étude approfondie, d'un sentiment pur et élevé, d'une maturité de talent, qu'on est tout étonné de rencontrer dans un artiste si jeune encore. La composition générale est pleine d'harmonie ; les détails sont d'une grande fidélité de style et d'un extrême bonheur d'exécution.

Semblable à ces *huchiers*, à ces *tailleurs d'imaiges* du moyen-âge, *qui aournoient la maison du Bon-Dieu* et *pourtraictoient les saints de leurs paroisses*, pour satisfaire un besoin religieux et en même temps artistique, et qui léguèrent, à leur insu, des chefs-d'œuvre à l'admiration de la postérité, M. L. Charton, dont la candeur, le désintéressement et la modestie surpassent le talent, a doté, sans s'en douter, l'église de son pays natal d'un monument, dont peut, à bon droit, s'enorgueillir notre département (1).

Telles sont, Messieurs, les impressions, que votre

---

(1) Isle-sur-Marne, Huiron, Thil, Herbisse, Creney, Vaucogne, Puits-et-Nuisement, Pougy, possèdent déjà des preuves de l'habileté de M. L. Charton. — Toutes ces localités se sont montrées très-satisfaites de la modicité du prix et de la bonne exécution de ses travaux.

Villers-en-Lieu (Marne), Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Vaucogne, Saint-Parres-les-Vaudes, lui ont fait des commandes.

M. l'abbé Tridon, notre collègue, lui a aussi confié la sculp-

Commission a rapportées de sa visite à *l'atelier de M. L. Charton* et *à l'église de Dampierre de l'Aube.*

Nous ne voulons pas, nous ne devons pas terminer ce rapport, sans rendre un hommage public à M. l'abbé Sausseret, qui a toujours été, pour son jeune paroissien, un guide sûr et éclairé, un ami dévoué, on pourrait même dire un tendre père. C'est lui, et lui seul, qui a su l'apprécier dès le début de sa carrière, et lui fournir l'occasion de se faire connaître. Dans toutes les œuvres exécutées par M. L. Charton, on voit percer la science, le discernement et la sagesse du prêtre, qui en a réglé la partie morale, qui a déterminé le choix des scènes à représenter, leur composition, leur ordonnance, et leur emplacement le plus convenable, initiant ainsi le sculpteur au sens véritable et plus élevé de la Bible ou des Légendes, et portant quelquefois son simple *savoir-faire* jusqu'à la hauteur du génie et de la pensée mystique de l'Exégète et du Théologien. Le prêtre mérite donc une large part dans les éloges que nous avons décernés à l'artiste; car son intelligence s'est répandue sur tous les travaux que nous venons de décrire, et leur a soufflé la vie !.... (1)

Enfin, votre Commission, désirant vivement que

---

ture d'une statue de la Vierge (style du XIIe siècle), pour la chapelle de Notre-Dame-Saint-Bernard, à Saint-Vorles de Châtillon-sur-Seine.

(1) M. l'abbé Sausseret a rempli, à l'égard de M. L. Charton, la mission qui fut confiée, il y a trois siècles, à quatre chanoines d'Amiens, lorsqu'il s'est agi de régler l'Esthétique de

la Société Académique de l'Aube donne à M. Louis Charton une preuve de ses sympathies, et en même temps une juste récompense pour les œuvres d'art qu'il a exécutées, a été d'avis, à l'unanimité, de vous proposer de voter, en faveur de ce jeune artiste, une médaille d'honneur, en or, qui lui sera décernée à la première séance publique.

Troyes, ce 16 novembre 1855.

La Société, après avoir entendu ce rapport, en a adopté les conclusions, et a décidé qu'elle décernerait, dans sa prochaine séance publique, une médaille d'or à M. Louis Charton, à titre de récompense et d'encouragement pour ses remarquables travaux.

---

400 sujets bibliques, légendaires et moraux, représentés dans l'ensemble des superbes stalles de cette cathédrale.

L'histoire nous a conservé les noms de ces *ordonnateurs* ecclésiastiques, qui n'étaient pas les moins capables du Chapitre. Ils s'appelaient : Jehan Dumas, Jehan Fabus, Pierre Vuaille, et Jehan Lenglaché.

Les artistes qui ont travaillé sous leur direction, sont : Alexandre Huet, Arnoul Boulin, et Jehan Trupin. (*Consulter le savant ouvrage : Les Stalles de la cathédrale d'Amiens.*)

NOTE

SUR L'EMPLOI COMPARÉ DES GROS ET DES PETITS TUBERCULES

POUR LA

PLANTATION DES POMMES DE TERRE,

Par M. BALTET-PETIT, Membre résidant.

Une question qui se présente, relativement à la pomme de terre, m'a paru assez intéressante pour devenir l'objet d'une expérience capable d'en motiver la solution. Je veux parler du choix de la semence sur lequel on est d'accord, quoique le plus grand nombre des cultivateurs plantent contrairement à ce qu'ils savent. Cette question concerne le volume des tubercules destinés à la plantation. Les uns y emploient les plus petits tubercules ; les autres, avec raison, leur préfèrent ceux qui ont au moins le volume d'un très-gros œuf de poule. Cette question, décidée dans un grand nombre de localités, est encore indécise à Troyes et dans les environs ; c'est pourquoi je m'en suis emparé, avec l'intention de dégager de toute incertitude la solution qui donne raison à la préférence accordée aux gros tubercules. Le moment m'a paru propre à résoudre cette question ; la maladie qui a si longtemps éprouvé la

pomme de terre paraît disposée à l'abandonner, du moins c'est ce qui arrive dans notre pays, et c'est aussi ce qu'annoncent diverses sociétés d'horticulture : pour mon compte, ma récolte de pommes de terre a produit une belle quantité de tubercules dont aucun ne portait trace du fléau.

Dans notre pays, on plante les pommes de terre trop petites pour être vendues ; on pense sans doute qu'une mesure remplie de ces tubercules peut servir à planter un bien plus grand espace, et on ne réfléchit pas qu'une telle plantation est un pas de fait vers la dégénérescence. On sait cependant que les agriculteurs emploient pour semence le plus beau blé, qu'ils le renouvellent pour le maintenir de bonne qualité; que les maraîchers choisissent leurs plus beaux légumes pour porte-graines, que le pépiniériste dispose des meilleurs rameaux pour faire des greffes, des boutures, des marcottes. Ce n'est qu'à l'égard de la pomme de terre seule que l'indifférence existe; et, au lieu de planter de beaux tubercules, mieux nourris et plus capables de donner une bonne et belle récolte, on préfère les vendre, et employer pour semence ceux dont le volume est minime et dont le prix est moins élevé. Et cependant, la pomme de terre, dans l'échelle des produits alimentaires, prend rang immédiatement après le froment.

Si l'on parcourt au printemps les fermes de la Normandie, où l'on cultive les pommes de terre en grand, on verra les femmes, les vieillards, les enfants trier les tubercules, en casser les germes et en faire quatre catégories : les très-gros, les gros, les moyens et les petits. Les deux premières sont em-

ployées pour les besoins du ménage et pour la vente; leur prix monte par hectolitre de 75 cent. à 1 franc; la troisième sert pour la reproduction et se vend comme semence, et la quatrième est destinée à la nourriture des animaux domestiques.

Pour justifier la préférence que méritent les tubercules choisis pour la semence, j'ai fait cette année, avec le plus grand soin, une expérience dont les résultats méritent une confiance entière. Au mois de janvier 1855, j'ai fait bêcher un espace de 20 ares destinés à une plantation de pommes de terre. Avant de la pratiquer au commencement de mars, j'ai fait donner un second labour moins profond que le premier, dans le but d'assainir le terrain. J'ai divisé celui-ci en quatre parties égales, sur chacune desquelles j'ai tracé 24 tranchées régulières à 75 centimètres l'une de l'autre. C'est dans ces tranchées que j'ai planté les tubercules choisis de la pomme de terre *jaune ronde hâtive*, la plus cultivée dans nos contrées.

J'ai fait huit rangs de gros tubercules entiers, huit de pareils coupés en deux, et huit rangs de petits à peu près du volume d'un petit œuf de poule. Je les ai distancés de 50 centimètres sur la ligne.

Ils ont tous été couverts de 3 centimètres de terre qui les ont préservés des petites gelées survenues pendant ce mois, et ont permis aux rayons solaires d'exercer sur eux leur salutaire influence; une plus grande épaisseur de terre se serait opposée à ce dernier avantage. Dès le mois de mai, au moment où les pousses ont paru, j'ai commencé à les faire buter, ce qui a eu lieu successivement, et plus tard j'ai fait un binage pour détruire les mauvaises herbes.

J'ai apporté dans le choix des tubercules des soins rigoureux. Les façons ont été données à la terre avec les mêmes soins, avec les mêmes instruments pour les trois catégories; la culture a donc été exactement pareille.

Voici les résultats obtenus de cette expérience :

Il a fallu 40 décalitres pour la première catégorie, à 50 c.		20 f.
Le produit a été de 176 décalitres, au même prix	88 f.	
Le bénéfice net est de . . .	68 f.	
La seconde catégorie n'a exigé que 20 décalitres, à cause de la section de chacun d'eux en deux parties, ci. . . .		10 f.
Le produit a été de 172 décalitres .	86 f.	
Le bénéfice net est de. . . .	76 f.	
La troisième catégorie a employé 20 décalitres		10 f.
Le produit a été de 112 décalitres. .	56 f.	
Le bénéfice net est de. . . .	46 f.	

On voit par ce travail que les petits tubercules ont donné le moindre produit, ce qu'indiquait déjà l'infériorité de leurs fanes.

On voit encore que les gros tubercules ont donné un produit qui a surpassé celui des petits de 22 fr., et que celui des gros tubercules coupés a offert un excédant de 30 fr.

Cette plus value, reportée sur les produits d'un hectare, prouve que la première catégorie donnerait en plus 110 fr., et la seconde 150 fr.

De tels avantages sont dignes d'attention et ne laissent aucune indécision sur la préférence à donner aux gros tubercules coupés en deux, qui, outre un produit plus fort, ont encore l'avantage de n'employer que la moitié de la semence : d'où je conclus que la pratique est d'accord avec la théorie. J'espère voir adopter cette plantation, que je conseille de toutes mes forces et avec une conviction entière.

Enfin, pour fixer positivement le choix des planteurs, voici ce que je conseille de faire :

On trie les pommes de terre en trois catégories.

La première comprend toutes les pommes de terre de grosse dimension, et d'un poids excédant 130 grammes. On les destine à la vente, ou on les garde pour la consommation.

La deuxième reçoit toutes les pommes de terre moyennes dont le poids varie entre 80 grammes et 130 grammes. Elles sont destinées à la plantation, pour laquelle on les coupe en deux portions égales, dans le sens de leur longueur.

La troisième, enfin, se compose de toutes celles dont le poids est resté au-dessous de celui de la seconde catégorie : elles sont utilisées pour la nourriture des animaux, ou vendues pour cette destination.

Troyes, le 21 décembre 1855.

Après avoir entendu la lecture de ce mémoire, la Société, craignant qu'une seule expérience ne fût pas suffisante pour mettre hors de doute les résultats

obtenus par M. Baltet, a chargé plusieurs membres de la section d'agriculture, et M. Baltet lui-même, de tenter de nouveaux essais à ce sujet dans des terrains de diverse nature.

Néanmoins elle a cru devoir faire imprimer sans délai la note fournie par M. Baltet, dans le but d'exciter les agriculteurs à faire eux-mêmes des expériences comparatives sur le meilleur mode de plantation des pommes de terre. Elle recevra avec reconnaissance, après la récolte prochaine, les renseignements qui pourront lui être envoyés à ce sujet; mais, dès à présent, sa conviction est assez formée pour qu'elle recommande aux cultivateurs l'emploi de gros tubercules comme semence.

TROYES

ET

LE DÉPARTEMENT DE L'AUBE

PENDANT LES SOIXANTE DERNIÈRES ANNÉES

(1789 à 1848),

NOTICE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE,

PAR M. ALEXANDRE GUÉNIN,

Membre associé de la Société Académique de l'Aube.

AVERTISSEMENT.

Si le département de l'Aube tient un rang peu élevé dans la géographie de la France, il emprunte une toute autre importance aux évènements dont il a été le théâtre depuis le commencement de la Révolution jusqu'à nos jours.

Contemporain et témoin attentif de la plupart de ces évènements, nous avons essayé non pas d'en retracer l'histoire, mais de grouper dans un simple résumé tous les faits qui intéressent et qui honorent le pays, tous les noms qui ont acquis quelques droits à son souvenir.

Nous ne nous dissimulons pas combien il est délicat de parler d'une révolution encore récente et

pour ainsi dire à son lendemain : voilà pourquoi nous nous sommes arrêté à 1848.

Quant aux années antérieures, qui se rapprochent de 1789, placé à une distance convenable et à un point de vue élevé, nous nous sommes fait un devoir de l'impartialité et de la modération pour en apprécier les diverses phases : devoir d'ailleurs facile à remplir lorsqu'on se sent libre de toute influence, de tout intérêt personnel.

Nous n'avons jamais eu d'autre prétention que d'écrire une chronique locale. Si nous avons dû parfois prendre l'histoire générale pour canevas, c'est qu'elle se trouvait liée aux faits particuliers, et nécessaire à leur intelligence.

Nous n'ajouterons rien de plus pour justifier ce travail dans ce qui peut lui manquer pour la forme comme pour le fond. Ce serait lui supposer une importance que nous n'y attachons pas.

Rechercher et réunir dans un seul cadre, avec nos propres notes, ce qui était épars et comme perdu dans une foule de publications isolées ou à demi-effacées par la main du temps, tel a été notre but, telle est notre unique ambition, en apportant ce faible contingent aux travaux de la Société Académique de l'Aube.

Nous avons divisé notre travail en deux parties : la première comprendra les années de 1789 à 1814 inclusivement ; — la seconde, les années de 1815 à 1848 exclusivement ; elle sera suivie de quelques éclaircissements et de notices biographiques.

Les Riceys (Aube), le 15 juillet 1855.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE Ier.

L'Assemblée Constituante et la Révolution de 1789.

§ Ier.

Au moment où éclata la Révolution de 1789, 1789.
Troyes était la capitale de la Champagne; Châlons et Reims avaient vainement cherché à lui en disputer le titre.

La population de cette ville s'élevait à 30,000 âmes, y compris les faubourgs. Elle possédait une élection, un présidial et un bailliage soumis à une coutume particulière, dite *coutume de Troyes*. Mais le chef-lieu de la généralité, pour l'administration financière, était à Châlons, où se tenaient aussi les assemblées provinciales récemment établies.

Troyes, renommée pour ses foires et l'activité de son commerce, dès le moyen-âge, rivalisait toujours avec les places les plus importantes par ses

1789. fabriques de bonneterie, toilerie, cotonnades, par ses blanchisseries, etc.

Son diocèse, suffragant de Sens, s'étendait sur l'élection de Sézanne. On y comptait 451 paroisses ou succursales, 19 abbayes, 35 communautés religieuses (1).

Parmi les hommes remarquables qu'elle avait produits, on pouvait citer, sans remonter au-delà des deux derniers siècles : dans les lettres, les frères Pithou, Passerat, Grosley ; dans les arts, Mignard et Girardon.

Son collége, fondé par François Pithou et tenu par les Oratoriens, figurait, ainsi que son école de dessin, parmi les meilleurs établissements de la province.... Pourquoi n'ajouterions-nous pas ici l'Ecole Militaire de Brienne, où celui qui devait bientôt régner sur la France venait d'achever ses études (2) ?

---

(1) Le siége épiscopal était alors occupé par Mgr de Barral.
Les principaux magistrats de la ville étaient :
MM. Claude Huez, maire ;
Paillot de Fraligne, lieutenant-général au présidial et bailliage ;
Le comte de Mesgrigny, grand bailli ;
Sourdat, lieutenant-général de police ;
Dereins, lieutenant criminel ;
Guérard, président de l'élection.

Dans les autres fonctions publiques, ainsi que dans le haut-commerce, on trouvait les noms des plus anciennes familles du pays : les Angenoust, les Camusat, les Berthelin, les Corrard, les Truelle, les Jaillant, les Fromageot, les Gueslon, les Boilletot, les Le Muet, les de Mauroy, les Thomassin, etc., etc.

(2) Brienne dépendait du bailliage de Chaumont et du diocèse de Troyes. Il fit ensuite partie du département de l'Aube.

On a écrit des volumes sur l'origine et les causes de la Révolution; chaque parti a cherché à en rejeter la responsabilité et les torts sur le parti opposé. Ne serait-il pas plus simple et plus juste de convenir qu'elle existait en germe dans les idées et dans les mœurs, et que par conséquent elle était inévitable; que tout le monde, sauf de rares exceptions, grands et petits, nobles et plébéiens, y a participé un peu plus, un peu moins longtemps, de fait ou de consentement? 1789.

Déjà, à la fin de 1787, l'espèce d'ovation faite au Parlement de Paris exilé à Troyes, de la part de toutes les classes de la société, témoignait assez quel était, là comme ailleurs, l'entraînement et la disposition des esprits.

La convocation des Etats-Généraux, avec la double représentation du Tiers-Etat, ne fut que l'accomplissement du vœu de la grande majorité de la nation. 28 Janvier.

L'élection devait avoir lieu directement, pour l'ordre de la Noblesse, — à deux degrés, et d'après un réglement spécial, pour le Clergé (1), — pour le Tiers-Etat, par les délégués des communes, choisis par tous les citoyens âgés de 25 ans payant une contri-

---

(1) L'antagonisme latent, qui séparait depuis longtemps la partie aristocratique du clergé, c'est-à-dire les évêques, les chanoines, les chefs des corporations religieuses, de la partie démocratique représentée par les curés, éclata dès le début de l'assemblée électorale de cet ordre. On accusait ces derniers d'avoir formé une coalition pour exclure leurs concurrents, et surtout les hauts dignitaires. — De là une guerre de plume très-vive, un échange de pamphlets acérés auxquels s'appliquerait très-bien le vers si connu :

Tantæne animis cœlestibus iræ?

1789. bution directe quelconque, à raison de 2 par 100 habitants dans les villes, et 1 par 100 dans les villages : cela était bien près du suffrage universel.

Mars. Le bailliage de Troyes et celui de Bar-sur-Seine, qui depuis formèrent le département de l'Aube, concoururent, chacun en proportion de leur population, à l'élection des députés des trois ordres. Voici quel en fut le résultat :

1°. A Bar-sur-Seine.

Par la Noblesse :

M. le baron de Crussol, grand bailli d'Epée, à Paris.

Par le Clergé :

M. Bluget, curé des Riceys.

Par le Tiers-Etat :

M. Bouchotte, procureur du roi à Bar-sur-Seine;

M. Parisot, avocat aux Riceys.

2°. A Troyes.

Par la Noblesse :

M. le marquis de Mesgrigny, premier aide-major au régiment des gardes;

M. le marquis de Crillon, maréchal-de-camp.

Par le Clergé :

M. Dubois, curé de la Madeleine de Troyes;

M. Viochot, curé de Maligny.

Par le Tiers-Etat :

M. Camusat de Bellombre, négociant à Troyes;

M. Baillot, avocat à Ervy;

M. Jeannet, négociant à Arcis-sur-Aube;

M. Jeannest, procureur du roi à Saint-Florentin.

Il faut ajouter à ces noms ceux de MM. Aubert, curé de Couvignon, et Janny, avocat à Brienne, élus

pour le bailliage de Chaumont, mais dont le pays qui les avait nommés se trouva compris dans le département de l'Aube. 1789.

Les institutions et les pouvoirs donnés aux députés du Tiers-Etat, sous le nom de *doléances*, signalaient et demandaient une partie des réformes réalisées par l'Assemblée Constituante.

Seul de ces députés, M. Bouchotte prit quelquefois la parole à la tribune. MM. Baillot et Parisot, ainsi que M. de Crillon, se firent remarquer dans les discussions des comités. Tous, quelle que fût la différence de leurs opinions, restèrent dans les limites de la modération (1).

§ II.

La Révolution avait réellement commencé avec le serment du jeu de paume et la réunion des trois ordres en une seule assemblée. Les historiens en ont fixé la date au 14 juillet 1789 : c'est qu'à partir de ce jour le mouvement devient national, irrésistible, irrévocable, ouvrant la porte aux espérances les plus légitimes, aux sentiments les plus généreux comme aux plus mauvaises passions. 20-27 Juin.

La première manifestation de la population troyenne en faveur de la Révolution, et celle-là fut à peu près unanime, éclata à l'occasion du passage

(1) M. de Crillon, MM. Bluget et Viochot, et les six députés du Tiers-Etat, votèrent avec la majorité; les trois autres députés, le plus souvent, avec la minorité ou côté droit.

1789. de M. Necker, rappelé au ministère à la suite du 14 juillet. Toute la ville se porte au-devant de lui, ses magistrats en tête; le peuple dételle les chevaux de sa voiture pour la traîner jusqu'à l'Hôtel-de-Ville — et voyez un peu l'instabilité de la faveur populaire! Quinze mois ne seront pas encore écoulés, que ce même Necker, disgracié une seconde fois, et retournant en Suisse, sera arrêté par les habitants d'Arcis, et il faudra un décret de l'Assemblée Nationale pour lui rendre la liberté!....

Un fait analogue se passait quelques jours après à Villenauxe, où le baron de Bézenval, commandant des troupes royales au 14 juillet, fut arrêté et ensuite reconduit sous escorte à Paris. Traduit devant le Châtelet, et plus heureux que tant d'autres victimes de l'effervescence populaire, il fut acquitté et mis en liberté.

25-28 Juillet. Le bruit d'une invasion de brigands, propagé de proche en proche avec une rapidité électrique, sans qu'on n'en ait jamais connu la source, détermine, dans nos pays comme partout, l'armement des populations et la formation des gardes nationales. Dans beaucoup de campagnes de l'Est et du Midi, le peuple se livre à des brigandages trop réels, et met en pratique la fameuse maxime : *Guerre aux châteaux, paix aux chaumières.*

La Champagne était restée à peu près étrangère à ces désordres; mais à Troyes, ainsi que dans toutes les grandes villes, la disette et la cherté des subsistances, suite d'un hiver excessivement rigoureux, tenaient le peuple dans une situation alarmante. Plus de mille ouvriers tisserands sans ouvrage, souvent sans pain, formaient le noyau d'une émeute

permanente qui se recrutait de tous les mauvais sujets du pays. Il y avait cependant, pour défendre l'ordre public, une garnison composée d'un escadron de cavalerie et d'une compagnie des Gardes-du-Corps; mais elle se contentait de dissiper les attroupements en évitant toute collision sérieuse (1). Un incident fâcheux vient s'ajouter aux causes de l'irritation populaire : des farines de riz, fournies par le commerce, et que les boulangers devaient mêler au pain, étaient arrivées en partie gâtées. Aussitôt des rumeurs absurdes d'accaparement, d'empoisonnement, circulent, et, comme toujours, trouvent crédit dans la multitude; et qui en accuse-t-on? Le maire de la ville, M. Huez, homme respectable sous tous les rapports, et environné de l'estime publique. Averti des dangers qu'il pouvait courir, mais fort de sa conscience, ce magistrat n'en persiste pas moins à se rendre, à travers la foule menaçante, au palais des anciens Comtes de Champagne, où l'appelait précisément une enquête sur ces farines avariées. Tout à coup une troupe de furieux, enhardis par l'absence de la force armée, envahit la salle d'audience, arrache de son siége l'infortuné vieillard, le précipite du haut de l'escalier du palais, et, après l'avoir martyrisé, traîne son cadavre sanglant à travers la ville frappée d'épouvante et de stupeur. Les ordres donnés aux troupes ayant été interceptés,

1789.

9 Septembre.

---

(1) Une commission nombreuse qui s'intitulait *Comité Général et provisoire de la ville de Troyes*, choisie dans la milice bourgeoise, était venue s'installer en permanence à l'Hôtel-de-Ville, où elle partageait et contrariait les opérations du maire et des anciennes autorités encore en exercice.

1789. les bandits restent pendant plusieurs heures maîtres de se livrer impunément à tous les excès. Plusieurs maisons, entre autres celle du commandant de la ville, M. de Saint-Georges, sont pillées et dévastées; enfin les honnêtes gens se rallient, les plus énergiques se font justice eux-mêmes, secondés, quoique tardivement, par l'arrivée des troupes et de la milice bourgeoise (1) : ils dispersent les pillards, en jettent plusieurs sur le carreau, mais laissent échapper le plus grand nombre.

Cette triste affaire, après une procédure qui dura plus de deux mois, eut son dénouement devant le bailliage de Chaumont, érigé en cour prévôtale; une quinzaine de brigands expièrent leurs crimes sur l'échafaud et au bagne; mais beaucoup d'autres, condamnés à des peines temporaires ou dont le jugement avait été ajourné, profitèrent des amnisties postérieures. Les plus coupables, les instigateurs secrets des troubles, ne furent pas même poursuivis.

Une telle catastrophe était bien faite pour laisser dans les esprits une longue et douloureuse impression; cependant la population, purgée de ses éléments les plus dangereux, finit par se rassurer. L'année 1790 s'ouvrit sous de meilleurs auspices.

Dans la capitale, les partis semblaient également disposés à se calmer et à se rapprocher. Il fut permis un moment de croire à l'alliance de l'autorité et de la liberté. Une cérémonie imposante, la Fédération

(1) Ce fut sur les cadres de cette milice déjà ancienne que se forma, en 1790, la garde nationale.

du 14 juillet, réunit au Champ-de-Mars 100,000 Français, qui jurent, avec enthousiasme : *Fidélité à la Nation, à la Loi, au Roi, à la nouvelle Constitution.* Le département de l'Aube y est représenté par une députation nombreuse (1). La même réunion, le même serment, se répètent à Troyes ainsi que dans les villes secondaires. L'ordonnance du cortége, la bigarrure des uniformes des gardes nationales à peine formées, les chants et les discours plus ou moins empreints de l'esprit et de la couleur du jour : tout cela avait parfois son côté grotesque. Ces fêtes patriotiques se succédaient à la moindre occasion, même dans les plus petites communes. 1790.

C'était l'âge d'or de la Révolution, mais il ne fut pas de longue durée. Les causes de discorde et de trouble subsistaient toujours. D'un côté, d'imprudentes résistances, les progrès de l'émigration, la fuite du Roi; de l'autre, la licence sous le nom de liberté, le déchaînement des passions et de tous les mauvais instincts sous le masque du patriotisme, le relâchement de tous les liens sociaux; tout contribuait à raviver le volcan révolutionnaire et à préparer une nouvelle éruption. Déjà une *Société des Amis de la Constitution* s'était formée et s'assemblait à l'Hôtel-de-Ville, peu nombreuse, timide, inoffensive; mais c'était l'embryon d'où devait sortir le club des Jacobins de 1793. Juin 1791.

---

(1) Elle était composée de 196 gardes nationaux, conduits par M. Guérin de Brulard, ancien capitaine d'infanterie, nommé commandant général des gardes nationales du département.

§ III.

1790-1791. Cependant l'Assemblée Constituante avait poursuivi résolument sa tâche ; elle avait donné à la France une Constitution défectueuse sans doute sur plusieurs points, mais où elle avait consacré l'égalité des droits et des charges, la liberté de conscience et les autres grands principes qu'on appelle encore *les Principes de* 89, qui ont traversé toutes les phases de nos révolutions, et qui sont restés la base de la société française. Elle avait substitué au chaos de l'ancien régime le système unitaire d'administration et la nouvelle division du territoire : travaux dont l'excellence est attestée par le peu de changements qu'ils ont subis.

La ville de Troyes ne perdit rien de son importance et de ses avantages réels en quittant son titre de capitale de la Champagne, pour devenir simplement le chef-lieu du département de l'Aube, l'un des quatre qu'on avait taillés dans la carte de cette grande province.

Ce département, formé de l'ancien bailliage de Troyes, du comté de Bar-sur-Seine, d'une partie du Vallage, et de quelques annexes, renfermait 231,000 habitants et 592,000 hectares de surface. Arrosé par deux grandes rivières, si dans sa partie septentrionale on voyait trop de plaines crayeuses et découvertes, le reste de son territoire offrait des vallées fertiles, de bons vignobles et de vastes forêts. Il

était divisé en six districts : Troyes, Arcis-sur-Aube, Nogent-sur-Seine, Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube, Ervy. 1790-1791.

On ne tarda pas à s'occuper de l'organisation des autorités administratives et judiciaires par l'élection. D'après le mode fixé par la Constitution et plus encore d'après la disposition des esprits, l'élément démocratique, et ce qu'on nommait encore *le Tiers-Etat*, devait y dominer (1), d'autant que les anciennes classes privilégiées y prenaient peu de part, soit par une abstention impolitique, soit par l'effet de l'émigration (2). Toutefois, le premier essai du système électoral n'eut rien d'alarmant ; les suffrages se portèrent nécessairement de préférence sur les partisans connus, mais, sauf les exceptions inévitables, sur les partisans modérés et éclairés de la Révolution.

L'émigration, dont les lois révolutionnaires firent un crime capital, quoique justifiée quelquefois par des dangers personnels, fut au moins une grande faute politique; elle priva le trône de ses plus puis-

---

(1) Les élections étaient à deux degrés : tous les *citoyens actifs*, c'est-à-dire âgés de 25 ans, payant un cens égal à trois journées de travail, formaient les assemblées primaires qui nommaient les magistrats municipaux, puis des électeurs parmi les propriétaires de biens évalués, en revenu, de 150 à 200 journées de travail. Ceux-ci, réunis au chef-lieu du département en une seule assemblée, choisissaient non seulement les députés et les administrateurs, mais encore les membres des tribunaux, les juges de paix, etc......

(2) Un instant, le voyage de Coblentz devint une mode, une sorte de voyage de plaisir qui devait être de courte durée!... On envoyait des quenouilles aux retardataires.

1790-1791. sants défenseurs, et augmenta le nombre de ses ennemis.

Néanmoins, ce fut un *ci-devant* noble (1), le comte Picot de Dampierre qui, le premier, par le choix des électeurs, présida l'administration supérieure du département (2). Celui-là, à la vérité, avait embrassé avec chaleur la cause de la Révolution. Officier supérieur de cavalerie, il avait quitté son épée pour la reprendre aussitôt que la patrie en aurait besoin.

Le premier maire élu à Troyes fut M. Camusat de Bellombre, député à l'Assemblée Constituante; — à Brienne, le comte de Brienne réunit la presque unanimité des suffrages de ses concitoyens.

Chaque département formait un diocèse dont l'évêque était également éligible, en vertu de *la Constitution civile du Clergé* récemment décrétée.

1791. Il ne nous appartient pas d'examiner si l'Assemblée Constituante avait ou non le droit de soumettre l'Eglise de France aux lois de l'Etat, et d'en changer complètement l'organisation. Mais on s'est accordé à regarder le serment exigé des ecclésiastiques, et rendu inséparable de l'exercice de leurs fonctions, comme une mesure impolitique; elle souleva la résistance d'une classe soumise plus qu'aucune autre aux scrupules de la conscience, à l'obéissance et aux décisions de ses supérieurs naturels.

Le plus grand nombre des prêtres du diocèse re-

(1) Locution déjà usitée.

(2) Les administrateurs du département étaient au nombre de trente-cinq, dont un tiers formaient ce qu'on appelait le *Directoire*, avec un procureur-syndic également élu par les citoyens.

fusèrent le serment ou y mirent des restrictions. Le schisme éclata dès lors entre eux et ceux de leurs confrères qui avaient obtempéré à la loi. Les épithètes de *réfractaires* d'un côté, d'*intrus* de l'autre, attestèrent l'animosité qui séparait les deux partis. 1791.

L'évêque constitutionnel, choisi par l'assemblée des électeurs (présidée par M. de Brienne), était un vieux curé de Saint-Pantaléon de Troyes, nommé Sibille, homme doux et charitable, mais peu capable de faire prévaloir dans le diocèse une autorité contestée. Il eut pour successeur M. Blampoix, curé de Vendeuvre (1); on vit alors ce qui ne s'est jamais reproduit depuis : des électeurs civils pourvoir au remplacement de vingt curés qui avaient refusé le serment.

Ici se rattache un incident qui montre quels étaient les entraînements de l'époque. Sur un réquisitoire chaleureux du procureur général du département, M. Beugnot, le Conseil général avait arrêté : « Que le » corps de Voltaire, inhumé à Sceillières, près Romilly, seroit transféré à Troyes, avec les honneurs » que méritent d'un peuple libre les restes d'un » grand homme, l'apôtre de la tolérance et de l'humanité, pour y être déposé dans tel lieu saint qu'il » plairait à l'évêque de désigner. » 5 Mai.

Déjà les préparatifs de cette espèce d'apothéose étaient commencés, lorsque le décret de l'Assemblée Constituante, qui décernait à Voltaire les honneurs

(1) Il se démit de ses fonctions à l'époque du Concordat, après avoir fait partie du synode des évêques constitutionnels réunis à Paris.

1791. du Panthéon, vint les interrompre. Il n'y avait pas moyen de réclamer contre cette décision. Seulement, les principales autorités du département se transportèrent à Romilly pour donner, par leur présence et leurs discours, plus de solennité au départ du char triomphal qui emportait la dépouille mortelle du coryphée du XVIIIe siècle (1).

En même temps, on procédait partout à la vente des biens du clergé, c'est-à-dire des couvents et des corporations religieuses qu'on venait de supprimer. Ils n'étaient pas sans importance dans le département. Cette opération financière eût été bien autrement profitable au trésor, si on eût mis plus d'ordre dans son exécution, et sans la dépréciation progressive du papier-monnaie (les assignats) admis en paiement (2). Mais en augmentant le nombre des petits propriétaires ruraux, elle les intéressa au maintien de la Révolution, au respect de la propriété et aux progrès de l'agriculture.

Pour compléter la série des élections qui remplirent les années 1790 et 1791, il restait à nommer les membres d'une autre Assemblée Législative; la Constituante, par un sentiment de délicatesse intempestive, avait interdit à ses membres la faculté d'être réélus.

C'était confier le vaisseau de l'Etat à des mains

(1) Les discours prononcés à cette occasion sont curieux à relire aujourd'hui. Nous en donnerons quelques fragments dans la partie biographique.

(2) Les assignats perdaient déjà 20 pour cent de leur prix nominal.

novices, au moment où il aurait eu le plus besoin de pilotes expérimentés. 1791.

La députation de l'Aube devait se composer de neuf députés. Voici les noms des élus : 7 Septembre.

1° Courtois, receveur à Arcis-sur-Aube ;

2° Maizières, juge de paix à Proverville ;

3° Chaponet, avocat à Bar-sur-Seine et administrateur du département ;

4° Regnault de Beaucaron, juge au tribunal d'Ervy ;

5° Robin, négociant à Nogent-sur-Seine ;

6° Sissous, juge au tribunal de Troyes ;

7° Hugot l'aîné, avocat aux Riceys, et juge au tribunal de Bar-sur-Seine ;

8° Perrin, négociant et maire de Troyes ;

9° Beugnot, procureur général du département.

M. Parisot, ex-constituant, fut élu président du Tribunal criminel.

L'un de ces députés, M. Beugnot, ne tarda pas à se faire remarquer à la tribune par la facilité de son élocution, et ce qui valait mieux encore, par la fermeté de ses opinions constitutionnelles, opinions partagées par la plupart de ses collègues et par la majorité de l'assemblée elle-même. Mais en temps de révolution, une minorité audacieuse et sans scrupule finit bien souvent par l'emporter sur une majorité timide et trop esclave des formes légales. — Un autre député de l'Aube, M. Regnault de Beaucaron, se fit aussi remarquer par des votes courageux dont il faillit même être la victime.

1792. Une *Convention Nationale* avait été convoquée pour mettre fin à l'interrègne. Les électeurs de l'Aube, rassemblés sous l'impression des récentes catastrophes, témoignèrent, par le choix du plus grand nombre de leurs députés, de l'esprit de modération qui luttait encore dans le département contre les influences contraires.

Ces députés furent nommés dans l'ordre suivant :

Courtois, ex-membre de l'Assemblée Législative;
Robin, de Nogent-sur-Seine, idem;
Perrin, de Troyes, idem;
Duval, de Gyé-sur-Seine, membre du conseil général du département;
Douge, idem, idem;
Bonnemain, juge au tribunal d'Ervy;
Pierret, propriétaire à Valentigny, près Brienne;
Garnier, procureur de la commune de Troyes.

Le dernier nom sorti de l'urne électorale fut celui de Rabaud Saint-Etienne, étranger au département, mais qui, député de Nîmes à l'Assemblée Constituante, s'était placé assez haut dans l'opinion publique.

Danton avait été nommé à Paris, en compagnie de Robespierre, Marat, Collot-d'Herbois et autres coryphées révolutionnaires de la même trempe.

—

CHAPITRE II.

La République.

§ I.

1792.

Il était facile de prévoir quel gouvernement donnerait à la France une assemblée émanée en grande majorité du parti vainqueur du trône. Dès sa première séance, la Convention proclama l'abolition de la Royauté et l'établissement de la République. 21 Septembre.

Au même moment, Dumouriez et Kellermann arrêtaient, dans les défilés de l'Argonne et à Valmy, les vieilles bandes de la coalition. Ses chefs, promptement désabusés du succès facile qu'ils s'étaient promis, sont non seulement forcés à la retraite, mais encore poursuivis sur leur propre territoire. Avant la fin de la campagne, le drapeau tricolore flotte sur les murs de Bruxelles, de Mayence et de Chambéry.

Pendant que nos soldats sauvaient la France de l'invasion étrangère, la Convention, au lieu de s'occuper de l'organisation du gouvernement qu'elle avait créé, s'érigeait en tribunal pour y traduire le

1792. Roi captif. — On vit, dans ce procès célèbre, des législateurs, cumulant les fonctions d'accusateurs et de juges, condamner, à la majorité de quelques voix, non seulement comme criminel envers la nation,
1793. mais encore comme *tyran,* ce prince débonnaire appelé naguère *le Restaurateur de la liberté,* et à qui on ne pouvait reprocher que sa naissance et sa faiblesse. La ville de Troyes compte deux de ses citoyens parmi les défenseurs qui s'offrirent courageusement au Roi : Sourdat, ancien lieutenant-général de police, et Guélon-Marc.

15-19 Janvier. Le tableau des appels nominaux, auxquels donna lieu le jugement définitif, est resté comme pièce historique. Nous en extrayons les votes des députés de l'Aube, non dans un but de récrimination, mais au contraire pour faire observer qu'il y avait bien plus de danger, par conséquent de courage, à se déclarer pour l'appel au peuple et la détention, que pour les peines les plus sévères.

1re Question : *Sur l'Appel au Peuple.*

Perrin, Douge, Pierret, Rabaut Saint-Etienne, — Oui.

Courtois : *Au hasard de passer pour factieux,* — Non.

Duval : *Pour ne pas compromettre le salut de la République,* — Non.

Bonnemain : *Par la même raison,* — Oui.

Garnier : *Si j'avais un poltron de oui à vous faire passer, je ferais des phrases ; mais comme je ne suis que l'impulsion de ma probité,* — Non.

Robin, — Non.

1793.

2e QUESTION : *Sur la Peine à infliger.*

Courtois, Robin, Garnier, — la Mort.

Rabaud Saint-Etienne, Perrin, Bonnemain, Duval, — la Détention, le Bannissement à la Paix.

Pierret, Douge, — de même, mais seulement comme mesure de sûreté générale.

3e QUESTION : *Sur le Sursis.*

Perrin, Duval, Douge, Pierret, Bonnemain, Rabaud Saint-Etienne, — Oui.

Courtois, Robin, Garnier, — Non.

§ II.

Le supplice de Louis XVI était une provocation, un défi, adressés à tous les souverains. L'Angleterre, l'Espagne, la Hollande et d'autres puissances secondaires y répondirent en s'unissant à la coalition, dont les forces se trouvèrent plus que doublées. Dès l'ouverture de la campagne de 1793, nos armées perdent leurs conquêtes aussi vite qu'elles les avaient faites. Elles sont ramenées sur nos frontières du Nord, ouvertes par la défection de Dumouriez. A l'intérieur, la Convention se divise en deux factions ennemies : la *Montagne* et la *Gironde*. Après une lutte de plus de six mois, la journée du 31 mai donne un exemple de plus du triomphe facile de la violence sur la modération. 21 Janvier.

Dans cette crise, Danton, déjà rival de Robes-

1793. pierre, avait fait, pour se rapprocher des Girondins, des démarches maladroitement repoussées par eux; alors il se retourne du côté de leurs adversaires, et entraîne après lui ses compatriotes : Courtois, Garnier et Robin.

Les autres députés de l'Aube qui siégeaient au centre (dans *la plaine* comme on disait alors), quoique favorables aux Girondins, s'étaient tenus prudemment à l'écart. Rabaud Saint-Etienne, au contraire, enveloppé dans la proscription de ses amis politiques, périt sur l'échafaud révolutionnaire, victime du courage qu'il avait constamment montré.

Une condamnation d'un genre différent atteignit peu après l'ancien maire de Troyes, Perrin, pour s'être mêlé à des fournitures dont il aurait dû s'abstenir comme membre du Comité de commerce. Il y avait là un acte d'imprudence mais non d'improbité : sa bonne réputation en repoussait le soupçon; mais il avait trop laissé percer ses sympathies pour les Girondins, et cette considération ne fut pas sans influence sur sa mise en accusation par la Convention, et sur le jugement du Tribunal Révolutionnaire, qui lui infligea douze ans de travaux forcés, avec exposition. Le malheureux ne survécut pas à ce déshonneur immérité.

Deux suppléants de l'Aube furent alors appelés à siéger dans la Convention, à la place de Rabaud Saint-Etienne et de Perrin :

1° Ludot, administrateur du district d'Arcis, qui, dans les diverses assemblées dont il continua de faire partie, tint constamment une conduite honorable;

2° David Delisle, de Nogent, juge au Tribunal Révolutionnaire; celui-là n'avait pas rougi de participer au jugement de Perrin, qu'il devait remplacer. 1793.

Jamais, à aucune époque de son histoire, la France ne s'était trouvée dans une situation aussi critique qu'au mois de septembre 1793. Toutes nos frontières étaient envahies ou menacées par des forces supérieures; Toulon avait ouvert ses portes aux Anglais; la guerre civile avait éclaté non seulement entre les Républicains et les Royalistes, dans la Vendée, mais encore entre les Républicains eux-mêmes, à l'Ouest et au Midi.

Cependant notre pays devait sortir victorieux de cette lutte si inégale, tant il y avait de ressources alors dans sa population encore intacte et dans son esprit patriotique.

—

CHAPITRE III.

—

Le Règne de la Terreur.

§ I.

1793. La révolution du 31 mai avait amené la concentration de tous les pouvoirs dans les mains du chef du parti dominant, sous le nom de Comité de Salut public. C'est à ce Gouvernement et au système de terreur inventé et pratiqué par lui, que certains historiens de l'école démagogique ont attribué le triomphe de la France et de la Révolution sur ses ennemis. Ici, il faut distinguer : oui, il est juste de reconnaître l'énergie, l'activité, la persévérance que déploya le Gouvernement d'alors pour développer et organiser tous les moyens de défense du territoire contre l'étranger. Mais, pour briser au-dedans les résistances qu'on avait fait naître, était-il nécessaire de frapper en masse, sur le même échafaud, les ennemis et les amis de la Révolution, de massacrer, de mitrailler, de noyer jusqu'à des femmes, des enfants, des vieillards octogénaires ? N'est-il pas bien plus juste de dire, avec Châteaubriand : *Que les crimes n'ont point produit les grandeurs de la Révolution,*

dont ils ne furent que d'affreuses inutilités. Ce n'est pas aux clubistes, aux émeutiers, ni même aux orateurs, que revient la gloire du succès, mais aux braves qui avaient tiré l'épée pour la défense du drapeau national, et qui, une fois placés en face de l'ennemi, ne s'embarrassaient plus de ce qui se passait derrière eux. 1793.

Le département de l'Aube était resté assez calme au milieu des agitations de parti. Il avait largement payé sa dette à la patrie par l'envoi, en moins de deux ans, de 4,000 volontaires, dont on avait formé six bataillons, sans compter 1,000 incorporés dans des corps particuliers. 3,000 jeunes gens de 18 à 25 ans, l'élite de la population, appelés par la loi dite de la *première réquisition*, venaient de partir allégrement pour rejoindre les armées du Nord. — On avait satisfait aux réquisitions sans fin de tout ce qui était nécessaire pour l'approvisionnement, l'équipement et l'armement des troupes. — On avait fabriqué et distribué, dans toutes les communes, des milliers de piques dont, par parenthèse, on ne devait faire aucun usage, et qui restèrent dans les greniers des mairies. Septembre et Octobre.

A Troyes, les *citoyens actifs* de la ville, assemblés périodiquement par sections, s'occupaient, avant tout, de la grande question des subsistances. Parfois, pour remplir la tâche qui leur était donnée, ils passaient le temps à désigner les *suspects d'incivisme,* soit au scrutin, soit même *avec des haricots rouges ou blancs,* à l'instar des anciens Romains, ajoutant souvent des noms à la liste, ou en retranchant du jour au lendemain; mais ces désignations, transmises aux grands inquisiteurs des comités de surveil-

1793. lance et des clubs, n'étaient pas moins dangereuses pour les meilleurs citoyens.

De sciences, d'arts, d'études littéraires, il n'en était plus question. Par suite de la suppression des ordres religieux, le Collége de Troyes, l'Ecole Militaire de Brienne, en un mot tous les établissements d'instruction publique étaient fermés, sauf quelques institutions particulières suivies par un petit nombre d'élèves.

Les autorités supérieures, tout en faisant exécuter les lois révolutionnaires, n'en avaient pas aggravé les conséquences. On y comptait encore, il est vrai, beaucoup de gens honnêtes qui se faisaient un devoir de rester à leur poste pour empêcher le mal, s'ils ne pouvaient faire le bien (1).

Malheureusement, Troyes, de même que tous les chefs-lieux, à côté, on peut même dire au-dessus de ses autorités administratives, possédait un club ou *société populaire*, affilié aux Jacobins de Paris, un *comité de surveillance*, et, ce qui était pire encore, un *comité central révolutionnaire*, sorte de pandémonium, d'où ne sortaient que de mauvaises paroles et de mauvaises actions.

Ces excitations restaient cependant sans effet sur la majorité de la population troyenne, naturellement sensée et pacifique; elles ne trouvaient guère d'échos que dans les classes inférieures, livrées à l'ignorance et à la misère.

---

(1) Parmi ceux-là, qu'il nous soit permis de citer entre autres les noms de MM. Parisot et Hugot, des Riceys, Pavée de Provenchères, Legouest, Guerrapain, Gayot, Mullet, Loyez, Raverat, etc., etc.

Que font alors les meneurs? Ils signalent au gouvernement la ville de Troyes comme un foyer d'aristocratie, de *modérantisme*. Le comité de salut public ne trouve d'autre moyen de la *régénérer* que d'y envoyer, en qualité de *commissaire civil*, un jeune homme de 21 ans (ce fut plus tard sa seule excuse), Alexandre Rousselin, qui venait de remplir des fonctions semblables à Provins. 1793.

§ II.

1793.

Rousselin arrivait à Troyes vers la mi-novembre (25 brumaire an II), suivi par un détachement de cette espèce de garde prétorienne qui prenait le nom *d'armée révolutionnaire*. Sans perdre un instant, il se met en rapport avec le comité central, le club et les *sans-culottes* les plus forcenés. Sous leur influence, il procède à *l'épuration* des autorités administratives, substituant à des citoyens probes et instruits ce qu'il y a de plus ignare ou de plus mal famé dans la ville. 15 Novembre.

Il prend sous sa protection un ancien maître d'école nommé Gachez, dont on avait fait un maire de Troyes, et que l'opinion publique réprouvait ouvertement.

Témoin, avant de quitter la capitale, des mascarades et des profanations du *culte de la raison*, il ne pouvait manquer de les imiter à Troyes. La basilique de Saint-Pierre, transformée en *temple de la liberté*, devient le théâtre de fêtes ou plutôt d'orgies accom-

1793. pagnées de chants et de danses. Il ordonne la clôture des autres *maisons nationales connues sous le nom d'églises*, l'enlèvement de leur mobilier déjà frappé de saisie, et l'envoi au trésor national de tous les *hochets de la superstition*. Mais, comme parmi ces hochets il y en avait d'une grande valeur intrinsèque ou artistique, par exemple dans le trésor de la cathédrale, évalué 180,000 fr., tous ne parvinrent pas à leur destination. Des accusations furent portées contre les agents de cette opération clandestine. Ils ne s'en sont jamais lavés.

Les prêtres constitutionnels sont, à leur tour, mis à l'épreuve. Le plus grand nombre refusent de renier leurs croyances, d'autres remettent leurs lettres de prêtrise et quittent leurs fonctions; quelques-uns se marient : toutefois la peur et les obsessions de tout genre ont la plus grande part à ces sortes de métamorphoses, excepté pour ceux qui ne rougirent pas de déclarer qu'ils avaient joué le rôle *d'imposteurs*, et la plupart de ces derniers figuraient déjà au premier rang des Jacobins.

Bien que la loi des *suspects* n'eût pas été appliquée à Troyes dans sa plus grande rigueur, presque toutes les personnes, que leur naissance, leurs liaisons politiques, enfin leurs antécédents, plaçaient dans cette catégorie, avaient été arrêtées, et remplissaient le Grand-Séminaire, devenu maison de détention. On ne sortait guère de ce lieu que pour aller au tribunal révolutionnaire. Par ordre de Rousselin et du comité révolutionnaire, un écriteau, placé sur la porte de dix maisons, et portant ces mots : *Assassin du peuple,* semblait désigner les victimes à l'avance.

Il eût été plus expéditif de les faire juger sur place

par le tribunal criminel du département, érigé en commission révolutionnaire; mais les magistrats qui le composaient, et particulièrement le président, M. Parisot, s'y refusent avec fermeté, à moins d'un ordre du Gouvernement. Rousselin va aussitôt à Paris solliciter cette autorisation; il revient avec le regret de rapporter un refus. L'époque des grandes hécatombes n'était pas encore arrivée; toutefois, pour n'en pas avoir tout-à-fait le démenti, il ordonne à l'accusateur public de faire dresser la guillotine sur la place Saint-Pierre, et de faire juger prévôtalement les premiers chefs d'un rassemblement fanatique, sous prétexte de subsistances *ou autre chose* (*sic*). 1793.

En même temps la tribune de la société populaire retentissait de *motions* furibondes; on avait promis aux *sans-culottes* de les soulager. Une taxe révolutionnaire (c'était l'adjectif universel) est établie à leur profit sur les riches, les égoïstes, les accapareurs. Deux cent cinquante personnes sont comprises dans cet impôt perçu rigoureusement, et dont aucun compte légal ne fut rendu.

Rousselin avait encore dépassé ses pouvoirs, en les déléguant à des émissaires envoyés dans plusieurs districts.

La population de Troyes avait supporté cette série d'actes vexatoires et arbitraires avec la patience qui la caractérise; mais la patience poussée à bout se change souvent en énergie. Les bons citoyens de toutes les classes, bourgeois, commerçants, artisans, ouvriers occupés, s'indignaient de voir une grande ville subjuguée par un proconsul imberbe. Une convocation incidente des assemblées de section leur fournit l'occasion qui avait manqué jusque-là de se

1793. compter et de se réunir dans une pensée commune, pour la manifester. Rousselin est accusé hautement, publiquement, d'avoir outre-passé ses pouvoirs; on en demande l'exhibition, on y signale des interpolations, on proteste contre l'existence du Comité central et contre la cumulation des places occupées par ses membres; on demande la liberté du procureur-syndic du district, Loyez, récemment arrêté. Le conseil général de la commune s'associe à ces réclamations; une clameur non moins significative s'élève contre Gachez.

Stupéfait d'une résistance à laquelle il ne s'attendait pas, Rousselin fléchit un moment et cherche à calmer le mouvement par des concessions et des promesses trompeuses, tout en agissant sous main auprès du gouvernement. De leur côté, les sections envoient des délégués à Paris pour demander l'intervention de l'autorité; mais le Comité de salut public, ne voyant que par les yeux de son commissaire, n'était pas disposé à le désavouer. Loin de là, Barrère, après un rapport où il annonce que *l'aristocratie marchande, la plus vile de toutes, a levé la tête à Troyes,*
21-25 Octobre. fait décréter par la Convention l'envoi du représentant Bô dans cette ville. C'était préjuger d'avance dans quel sens serait remplie cette mission. — Bô, homme du midi, violent de caractère et d'opinion, n'hésite pas un instant entre les deux partis qu'il était appelé à juger. Non seulement il approuve complètement la conduite de Rousselin et de Gachez, mais il frappe leurs adversaires par des arrêtés successifs qui ordonnent : l'arrestation de 45 des principaux sectionnaires, l'expulsion des membres du conseil de la commune qui avaient montré quelque

opposition à Rousselin, l'épuration même de la société populaire, enfin le renouvellement de la garde nationale. 1793.

Il fait ensuite célébrer, dans la cathédrale de Saint-Pierre, la fête de la reprise de Toulon; là il essaie vainement, du haut de la chaire, l'apologie de Gachez. Le peuple lui répond par des murmures; alors il abrège son séjour et repart pour Paris, emmenant dans sa voiture Gachez, *le seul maire sans-culotte dont Troyes pût s'enorgueillir*.

Rousselin, ainsi justifié et glorifié au-delà de ses espérances, put alors retourner à Paris, laissant ses acolytes maîtres du champ de bataille.

Cependant la lutte ne devait pas en rester là. 1794.
Elle fut continuée et prolongée jusqu'à la fin du règne de la Terreur, par l'énergie d'un des sectionnaires, Augustin Guélon, qui, du fond de sa prison, ne cessa pas de dénoncer les dilapidations commises à Troyes, avec une telle persistance que le Comité de sûreté générale voulut l'entendre, et que, sur son témoignage, appuyé par Garnier de l'Aube, Rousselin et douze de ses agents les plus compromis furent traduits au tribunal révolutionnaire.

C'était vraiment un contre-sens à cette époque; aussi le tribunal, qui naguère avait envoyé à l'échafaud plusieurs des plus honorables citoyens du département, acquitta les *patriotes* de Troyes, sans qu'ils eussent même besoin de se défendre, et fit de nouveau jeter en prison, à leur place, Guélon, comme calomniateur. Son arrêt de mort était prononcé d'avance, rien n'était capable de l'y soustraire, sans un hasard providentiel auquel sa présence d'esprit vint en aide. Son nom, placé sur la liste fatale, avait été défiguré;

20 Juillet.

1794. à l'appel fait pour monter sur la charrette, il ne répond pas : on pouvait s'apercevoir de l'erreur le lendemain ; le lendemain c'était *le* 9 *thermidor*, et les assassinats juridiques avaient cessé pour toujours.

Guélon revint donc dans son pays, à l'abri des vengeances de ses ennemis, et pour y couler encore de longs et paisibles jours. Son nom est conservé comme le type du dévouement.

Nous nous sommes étendu sur la mission de Rousselin, non pour faire revivre des souvenirs presque effacés, mais parce que cet épisode honora la ville de Troyes, et prouva la fermeté de ses habitants; ensuite parce que cet exemple répond aux assertions des écrivains d'une certaine école, qui ne cessent de déclamer contre l'égoïsme et la couardise de la bourgeoisie pendant la Révolution.

§ III.

1794. L'agitation, dont le chef-lieu était nécessairement le foyer principal, s'était propagée, en s'affaiblissant toutefois, dans les autres parties du département. Les autorités administratives des districts, quoique renouvelées déjà plus d'une fois, ne cédaient pas toujours à l'impulsion des clubs et des comités de surveillance occupés exclusivement de dénonciations et de mesures inquisitoriales(1). Elles avaient dû cependant faire in-

(1) Dans une ville du département de l'Yonne, Tonnerre, nous avons vu à cette époque trois clubs : l'un composé, bien

carcérer, ou au moins désarmer les *suspects*, fermer les églises et saisir leur argenterie, abattre les croix, descendre les cloches, enlever les emblêmes de la monarchie jusque sur la couverture des livres, retourner même les plaques des cheminées lorsqu'elles portaient des armoiries. Il avait fallu en même temps trouver les moyens de pourvoir les armées de tout ce qui était demandé pour elles en armes, équipements, chevaux, fourrages, salpêtre, etc. (1). 1794.

Une question non moins urgente réclamait l'attention, absorbait tous les instants des fonctionnaires publics; la disette des grains régnait dans la France entière, particulièrement dans les grands centres de population et dans les contrées peu fertiles en céréales, telles que la partie méridionale du département de l'Aube.

Ces préoccupations, en faisant diversion à la politique, sauvèrent la vie d'un grand nombre de per-

---

entendu, de tous les Jacobins de l'endroit; un autre formé par les modérés dans un sens opposé; le troisième exclusivement du sexe féminin, avec présidente et secrétaire. Ces dames, ou, comme on les appelait, ces *citoyennes*, portaient des ceintures tricolores sur lesquelles on lisait les mots sacramentels : *Liberté! Egalité!*

(1) Partout on avait dû établir le *maximum;* on appelait ainsi un tarif fixant le plus haut prix de toutes les denrées alimentaires, depuis les œufs et le laitage jusqu'aux vins fins et aux liqueurs; de toutes les marchandises, depuis les sabots et les clous jusqu'aux étoffes précieuses; des journées d'ouvriers, garçons perruquiers, lessiveuses, etc....; des façons de tous les tissus fabriqués, etc., et cela au moment où le papier-monnaie, signe représentatif de leur valeur, allait chaque jour en se dépréciant.

1794. sonnes compromises, menacées, désignées, qui parvinrent à se faire oublier, soit dans les prisons, soit dans des retraites ignorées, jusqu'à la fin du régime révolutionnaire.

Rousselin avait cependant délégué, comme nous l'avons vu, les pouvoirs qu'il ne possédait pas, à quelques-uns de ses affidés envoyés dans les districts et dans les villes secondaires qui *n'étaient pas à la hauteur* (expression très-usitée dans le vocabulaire de l'époque).

Rondot, orfèvre à Troyes, et Rides, ex-mathurin, s'étaient montrés à la tribune de la société populaire de Bar-sur-Seine, et aux Riceys, où il n'y avait pas de clubs, dans la chaire de l'église ; mais leurs prédications, d'ailleurs très-peu éloquentes, avaient échoué devant le bon sens des populations laborieuses et désabusées.

Un autre émissaire, Debarry, maître de pension à Troyes, n'avait pas mieux réussi à troubler la tranquillité dont jouissait le district d'Ervy. Les habitants des pays voisins portaient envie à cette petite cité, que les révolutionnaires appelaient *la petite Coblentz,* parce qu'on y avait conservé des mœurs patriarcales et un esprit de conciliation bien rare à cette époque, et très-mal noté sous le nom de *Modérantisme.*

A Bar-sur-Aube, la présence de Bouillé, ex-oratorien, eut plus de retentissement. Il signala son zèle patriotique par de beaux discours à la Société populaire (1), par la réorganisation des autorités, surtout

(1) Il était professeur de rhétorique à Troyes.

par la destruction de ce qui restait des signes exté- 1794.
rieurs du despotisme et de la superstition. Après quoi, honteux lui-même de porter le nom d'un des principaux chefs de l'émigration, il ne trouva rien de mieux à faire que de le changer pour celui de *Démophile* (ami du peuple), ce qui donna lieu à une cérémonie très-peu édifiante dans l'église de Saint-Maclou, érigée en temple de la Raison. Si, pendant le règne de la Terreur, Bar-sur-Aube ne compta pas de victimes, cette ville le dut à la présence, dans le Conseil municipal, de MM. de Jessaint et Vitalis, et à l'ascendant qu'ils prirent sur le *sans-culotte* qui exerçait nominativement les fonctions de maire.

Aucun missionnaire de Rousselin n'avait paru dans le district de Nogent. Il n'en était pas besoin. Les comités de surveillance et les clubs, stimulés journellement par David Delisle, juge au tribunal et ensuite membre de la Convention, faisaient une guerre active aux nobles, aux parents d'émigrés, aux riches, aux aristocrates, à tout ce qui leur faisait ombrage.

M. et Mme Terray de La Motte-Tilly furent envoyés, malgré les réclamations des autorités civiles de Nogent, à ce tribunal, d'où l'on ne sortait que pour monter à l'échafaud. D'autres victimes les auraient suivies, pour peu que le régime de la terreur se fût prolongé.

Nulle part peut-être la révolution n'avait été accueillie avec un assentiment aussi unanime qu'à Arcis. Cette petite ville avait donné trois députés à la Convention et plusieurs officiers supérieurs aux armées de la République. On n'y comptait point d'émigrés, presque aucun privilégié, ni même de

1794. ceux qu'on appelait alors *aristocrates*. Les passions, les haines politiques ne rencontrant point de résistance, ne savaient à qui se prendre. C'est ce qui explique comment le règne de la Terreur se passa sans excès et sans victimes dans la patrie de Danton. Et puis Danton, même dans le paroxisme de sa fougue révolutionnaire, était resté l'ami, le protecteur de ses compatriotes envers et contre tous, quelle que fût la nuance de leurs opinions. L'effervescence populaire s'évapora en démonstrations extérieures, réunions, banquets, fêtes patriotiques, dont les procès-verbaux offrent de curieux détails. (Nous en reproduirons un échantillon dans notre seconde Partie.)

§ IV.

1794. Danton, loin de patroner Rousselin, comme on l'a dit, l'avait désavoué, et ses amis avaient agi contre lui. Dégoûté de cet étrange gouvernement qu'il avait tant contribué à établir, son cœur s'était rouvert aux sentiments d'humanité, au regret des maux qu'il avait faits, au désir d'y mettre un terme et de les réparer : il le laissait trop voir. Il essaie de se faire oublier en allant chercher un mois de repos et de bonheur domestique sur les bords de l'Aube : jamais son pays natal n'avait été moins agité que pendant son séjour. De retour à Paris, il tente vainement un rapprochement avec Robespierre, et ne reçoit de lui qu'une humiliante protection au club des Jacobins.

C'est en vain que, dans la suite, il cherche à s'effacer et à se condamner au silence; sa perte était jurée et inévitable. Son rival et lui ne pouvaient plus exister ensemble; il le savait, et au lieu de prévenir ses ennemis, confiant encore dans la puissance de son nom, il ne leur oppose que le dédain. Comme le duc de Guise, il aurait dit : Ils n'oseraient!... Ils l'osèrent si bien que, saisi sans résistance de même que l'accusé le plus obscur, ce fondateur de la république, ce contempteur des rois, se vit condamner, comme *complice d'une conspiration tendant à rétablir la royauté*, par le tribunal que, lui-même, il avait fait instituer. 1794. 5 Avril.

Avant Danton, ce tribunal avait déjà envoyé à la mort plusieurs des citoyens les plus honorables du département, MM. Paillot de Fralignes, ancien lieutenant-général du présidial; Gillet, médecin; Millard, ancien procureur; Parent, ci-devant avocat du roi au bailliage. 3 Février.

Des noms plus illustres devaient bientôt figurer sur les listes de proscription. Cinq membres de la famille Loménie de Brienne, dans une de ces *fournées* (mot ignoble de Fouquier-Tainville) où l'on réunissait des conspirateurs qui ne s'étaient jamais vus, accompagnèrent à l'échafaud Mme Elisabeth, sœur de Louis XVI. Les réclamations unanimes de la ville dont ils portaient le nom et dont plusieurs d'entre eux étaient les bienfaiteurs, de même que les démarches de Danton pour les sauver, ne servirent qu'à hâter leur fin. Aucune des condamnations de l'époque ne causa une plus douloureuse émotion dans le pays. 21 Avril.

§ V.

1794. Heureusement pour l'humanité, une partie des acteurs de ce drame sanglant se trouvèrent intéressés à y mettre un terme et à faire la révolution du 9
27 Juillet. thermidor. Les amis de Danton y prirent une grande part, et parmi eux deux députés de l'Aube, Courtois et Garnier. A ce dernier appartient cette apostrophe à Robespierre, dont la voix s'enrouait pendant qu'il cherchait à se défendre à la tribune : « C'est le sang de Danton qui t'étouffe. »

Depuis deux ans la France présentait un singulier contraste : au-dedans, elle était livrée au délire, aux excès et à toutes les fureurs des passions politiques; au-dehors, ses armées effaçaient par leurs exploits la tache imprimée au nom français, et ennoblissaient la phase même la plus funeste de nos annales.

En effet, si l'histoire de nos discordes civiles est attristée par le récit des jours néfastes du 10 août, du 2 septembre, du 21 janvier, des malheurs de Lyon, de Bédouin, de Nantes, n'offre-t-elle pas, presque aux mêmes dates, les jours glorieux de Jemmapes, de Wattignies, de Fleurus, et cette série de victoires qui, dans la célèbre campagne de 1794, fit flotter le drapeau tricolore des bords du Zuyderzée aux frontières de la Suisse, des sommets des Alpes à ceux des Pyrénées ? Si elle ne peut effacer de ses pages les noms des Marat, des Carrier, des Collot-d'Herbois, n'aura-t-elle pas à leur opposer ceux de

tant de héros sans reproche, étrangers la plupart aux partis, véritables sauveurs de la France : Kléber, Marceau, Dugommier, Hoche, Desaix, Latour d'Auvergne, Saint-Cyr, Moncey, etc.? (1) 1794.

Déjà, à l'époque où nous voici arrivés, nous trouvons aux premiers rangs de l'armée quelques-uns des enfants du département de l'Aube, entrés dans la carrière des armes avant la Révolution :

Dampierre, successeur de Dumouriez dans le commandement en chef, mort glorieusement sur le champ de bataille de Valenciennes;

Beurnonville, général de division à Jemmapes, général en chef de l'armée de la Moselle, ministre de la guerre, puis livré aux Autrichiens par Dumouriez;

Sainte-Suzanne, général de brigade, bientôt l'un des lieutenants les plus distingués de Moreau;

Songis le jeune, colonel d'artillerie, l'un des meilleurs officiers de cette arme, depuis général de division, inspecteur général, etc.;

Morard-Labayette, aussi colonel d'artillerie, qui avait dirigé les batteries à la bataille de Jemmapes.

Combien d'autres, partis tout jeunes, soit comme volontaires, soit comme réquisitionnaires, après avoir développé et fait remarquer leur talent et leur vaillance dans les grandes guerres de la République et de l'Empire, parvinrent à leur tour, de grade en

(1) Il est juste d'y ajouter les noms de quelques hommes laborieux et dévoués qui, dans les comités de la Convention, consacrèrent toutes leurs facultés à l'organisation et à l'approvisionnement des armées : Carnot, Monge, Prieur, de la Côte-d'Or, etc.

1794. grade, au sommet de la hiérarchie militaire! Citons par avance les généraux Rambourgt, Simon, Gautherin, de Montmeau, de Troyes; — Ludot, Jeannet, d'Arcis; — Vouillemont, d'Arsonval; — Chanez, de Bar-sur-Seine; — Dulong, de Rosnay; — Liger Bélair, de Vendeuvre; — Bertrand, de Gérosdot; — Valée, de Brienne, destiné à porter un jour le bâton de maréchal, etc., et plus d'un encore, que nous retrouverons dans les notes biographiques qui suivront cette notice.

§ VI.

1794-1795. La nouvelle du 9 thermidor fut accueillie à Troyes avec d'autant plus de joie qu'on y craignait des vengeances. Cependant les conséquences de cette journée se firent attendre encore longtemps : c'est que, parmi les *thermidoriens*, les uns, en frappant Robespierre, avaient eu pour but bien plus de renverser un ennemi personnel que le système du gouvernement révolutionnaire; tandis que les autres voulaient détruire l'homme et le système, pour revenir franchement à de meilleurs principes.

1795. Février. Deux députés envoyés par la Convention vinrent successivement à Troyes : d'abord Maure de l'Yonne (1), vieux montagnard qui remplit à demi

(1) Ce Maure, marchand-épicier à Auxerre, compromis dans l'insurrection de prairial, se brûla la cervelle pour échapper au décret d'accusation. Ce n'était pourtant pas un méchant homme. — On lisait au-dessus de la porte de son magasin : *Maure, épicier, représentant du peuple.*

et comme à regret la mission qu'on lui avait confiée, 1795.
on ne sait pourquoi. — Puis Albert, thermidorien Février.
sincère, pur de tout antécédent fâcheux. Celui-ci, au contraire, fit bénir son nom en appliquant au département les mesures réparatrices (autant que cela était possible) des maux qu'on avait soufferts. Partout il ouvrit et vida les prisons; partout il donna satisfaction à l'opinion publique dans la réorganisation complète des autorités civiles et judiciaires. — Il faut avoir vécu dans ces temps-là pour se figurer quelles jouissances on trouvait, après de si cruelles angoisses, dans ces premiers moments de liberté et de bonheur domestique!

Il y eut alors (et pouvait-il en être autrement?) un mouvement de réaction contre les hommes connus comme *terroristes;* réaction violente dans quelques contrées du midi, assez bénigne dans nos départements, où tout se borna à des désarmements, à quelques arrestations, à des menaces sans voie de fait. A Troyes, les assemblées de section discutaient les listes de terroristes, comme naguère elles avaient discuté les listes des suspects; mais elles se préoccupaient plus encore que l'année précédente de la question des subsistances, qui allait toujours en s'aggravant. On *faisait queue,* on s'étouffait à la porte des boulangers, tout comme à Paris. La moitié de la population recevait, aux frais de la commune, huit à dix onces, quelquefois moins, de mauvais pain, où le froment entrait tout au plus pour un tiers.

La même cause, en tenant le peuple de la capitale dans un état d'irritation dangereuse, compliquait la situation des partis; les républicains eux-mêmes ne

1795. pouvaient s'entendre. Les mécontents cherchaient à profiter de ces divisions; de là, pendant l'année 1795, une lutte désordonnée dont les principaux
1er Avril. 19 Mai. 4 Octobre. épisodes furent les journées du 12 germinal, du 1er prairial et du 13 vendémiaire. Plusieurs de nos députés s'y montrèrent sur la scène : Garnier, qui fit partie du Comité de sûreté générale, Pierret, Ludot, Courtois. Ce dernier se fit plus particulièrement connaître par son rapport au nom de la commission chargée d'examiner les papiers de Robespierre, espèce de philippique renfermant des pièces précieuses pour l'histoire, mais trop déclamatoire.

La Convention, après avoir gouverné révolutionnairement pendant trois ans, avait voulu terminer sa session en fondant la République sur des bases nouvelles. La Constitution dite de l'an III, élaborée par elle, divisait les pouvoirs entre un Directoire exécutif, renouvelé annuellement par cinquième, et deux conseils législatifs. L'expérience montra le peu de solidité de cette combinaison, mais du moins il y avait un retour marqué vers les principes de l'ordre et de la propriété; en fait de gouvernement, tout devait sembler bon après une aussi longue anarchie.

Craignant de retomber dans la même faute que l'Assemblée Constituante, la Convention décréta que les deux tiers du Corps Législatif seraient pris parmi ses membres.

Le décret, soumis ainsi que la Constitution à l'acceptation du peuple, augmenta le trouble des esprits. Les opinions opposées étaient en présence : d'un côté, on craignait le retour des révolutionnaires de 93; de l'autre, la contre-révolution qui eût alors

amené le bouleversement de tous les intérêts nouveaux. 1795.

Dans les départements, même dans le paisible département de l'Aube, les assemblées primaires furent assez orageuses. A Troyes, à Brienne, aux Riceys et en d'autres endroits, les décrets de prorogation furent rejetés, mais la majorité les ratifia de guerre lasse, et la Constitution obtint la presque unanimité des votes. Septembre.

A Paris, où l'opinion s'était prononcée contre la Convention, et où les idées monarchiques de diverses nuances avaient fait des progrès, l'opposition s'envenima et aboutit à une insurrection armée dont le canon du 13 vendémiaire put seul avoir raison. Les bourgeois de Paris allèrent se faire mitrailler, sachant bien ce qu'ils ne voulaient plus, mais ne sachant trop ce qu'ils voulaient mettre à la place.

Après cela tout rentra dans l'ordre. Les électeurs délégués par les assemblées primaires se réunirent partout tranquillement pour nommer les deux conseils législatifs et les autres fonctionnaires dont le choix leur était attribué, opération qui, cette fois, fut beaucoup plus compliquée qu'auparavant.

Ainsi dans le département de l'Aube, sur six députés, il fallait en prendre quatre dans la Convention, et former en outre une liste supplémentaire de douze autres conventionnels. Il y avait comme un parti pris d'éluder cette disposition.

A Troyes, Pierret seul trouva grâce devant les électeurs; on lui adjoignit Lanjuinais, Henri La Rivière et Bailleul, nommés par vingt-cinq ou trente autres départements; sur la liste supplémentaire on

1795. ne porta aucun député de l'Aube, mais on se souvint de Bailly de Juilly, ancien oratorien né à Troyes, homme estimable, qui lui-même n'avait point oublié son pays. — Pour parer à cette éventualité prévue, la Convention avait décidé qu'elle se formerait en comité électoral pour compléter les deux tiers. Duval, Douge, Ludot, Bonnemain furent réélus de cette manière. Courtois avait été porté sur la liste d'un autre département.

Les deux députés nouveaux furent Missonnet, président du tribunal de Nogent-sur-Seine, et Duchastel-Berthelin, négociant à Troyes. Ce dernier prit quelquefois part aux discussions qui eurent lieu sur des questions financières.

—

CHAPITRE IV.

Le Directoire.

§ I.

1795.
Enfin, après tant d'oscillations, la Constitution de l'an III fut mise en vigueur, et on put commencer l'essai d'une république régulière. 26 Octobre.

Les exploits de Bonaparte et de Moreau en Italie et en Allemagne, les immortelles journées de Castiglione, d'Arcole, de Rivoli, jetèrent de l'éclat sur les deux premières années du Directoire. La situation intérieure de la France, sans être complètement satisfaisante, était devenue tolérable pour quiconque ne demandait au Gouvernement qu'un peu de repos et de sécurité. 1796-1797.

Tout fonctionna assez bien jusqu'au renouvellement par tiers de l'année 1797. Deux cent cinquante conventionnels devaient faire place à autant de députés nouveaux. Les adversaires du Gouvernement ne laissèrent pas échapper cette occasion d'influencer les élections. Ils manœuvrèrent si bien qu'elles se firent généralement dans un esprit très-peu républicain, tant pour les députations que pour les autres

1796-1797. fonctions publiques, et que la majorité se tourna du côté des Royalistes.

Les électeurs de l'Aube envoyèrent au conseil des Cinq-Cents M. Rivière (Lambert), administrateur du département.

Dès l'ouverture de la session, la division éclata entre les deux conseils et le Directoire d'abord, et entre les directeurs eux-mêmes. Après trois mois de discussions et d'intrigues, le Pouvoir Exécutif allait être renversé, lorsqu'il prévint ses ennemis par le

1797. 4 Octobre. coup d'Etat du 18 fructidor. Une loi condamna à la déportation deux directeurs (1), soixante-cinq députés et beaucoup de journalistes, et cassa les élections de quarante-neuf départements, y compris celui de l'Aube.

Ce fut à un parent de Danton, à Jeannet, dit *le Manchot*, alors gouverneur de Cayenne, qu'échut la triste mission de recevoir les déportés : Barbé-Marbois, Barthélemy, Pichegru, etc., qui, la plupart, parvinrent à s'échapper.

L'annulation des élections de l'Aube et l'exclusion prononcée contre les ci-devant nobles jetèrent la perturbation dans les fonctions publiques. L'administration n'en marcha pas mieux, obligée qu'elle était de donner plus de temps aux mesures politiques qu'aux intérêts locaux.

Les églises, un moment entr'ouvertes, furent de nouveau interdites à l'exercice du culte, et quelques-unes seulement réservées à la célébration des dé-

---

(1) Barthélemy et Carnot : le républicain Carnot, comme *contre-révolutionnaire !...*

cades et des autres fêtes républicaines. Du reste, tout se passait plus décemment que pendant la Terreur, et se bornait à la réunion des autorités, à quelques allocutions et à la lecture des publications officielles. 1797.

On recherchait les émigrés rentrés, et les personnes portées même indûment sur la liste devaient sortir du territoire français jusqu'à leur radiation définitive. On redoublait également de rigueur envers les prêtres dits réfractaires, et malgré cela, si l'âge ou les infirmités en avaient fait exempter quelques-uns de l'exil, leurs messes dites secrètement attiraient des auditeurs fervents et assez nombreux. — Tel est l'effet ordinaire des persécutions.

C'est pourtant de cette époque que date pour le département une sorte de renaissance des lettres étouffées par le vandalisme révolutionnaire. Après une lacune de quatre années qui avaient laissé les esprits sans culture, l'instruction publique commençait à se réorganiser, grâce à l'impulsion d'un ministre éclairé, François de Neufchâteau, et aux soins de quelques hommes éminents tels que MM. Charbonnet, ancien recteur de l'Université, Bégat, Thévenot, Herluison, dont nous ne devons pas passer les noms sous silence. Ce dernier particulièrement s'occupait avec un zèle tout patriotique à débrouiller le chaos des collections précieuses dont la suppression des couvents avait mis la bibliothèque de Troyes en possession. Le Collége fondé par Pithou, le *Collegium Treco-Pithœanum* de nos pères, se rouvrait sous la dénomination d'Ecole centrale. Mais ces établissements ne remplirent qu'à moitié leur but, parce que l'enseignement, basé sur un programme trop ambitieux,

1797. n'offrait aux parents aucune garantie de discipline et d'éducation.

C'est encore à François de Neufchâteau qu'appartient l'idée de l'Exposition des produits de l'industrie française, dont le premier essai eut lieu à Paris en 1798, et dans laquelle plusieurs manufacturiers de Troyes, notamment M. Payn-Darnuet, obtinrent des distinctions honorifiques.

§ II.

1797. 17 Octobre. La paix glorieuse de Campo-Formio, qui suivit de près le 18 fructidor, sembla donner raison, du moins à la politique extérieure du Directoire; mais ce ne fut qu'une trêve momentanée et incomplète, puisque l'Angleterre n'y était pas comprise. Une année s'était à peine écoulée qu'une coalition non moins formidable que la première, car la Russie allait y prendre part, se reformait sur le continent. Une
1798. fois sorti de la légalité, le Gouvernement directorial se trouva entraîné dans la même voie, et ne fit plus que marcher de réaction en réaction jusqu'à sa chute. Quand vinrent les élections de 1798 (an VI), où l'on avait à remplacer les députés et les fonctionnaires exclus l'année précédente, il lui fallut rompre avec le parti démagogique à l'aide duquel il avait fait le 18 fructidor.

Les assemblées électorales offrirent le spectacle du désordre, de l'anarchie. Un grand nombre se divisèrent et firent des choix doubles : on appelait

cela *faire scission*. Ainsi, à Troyes, les électeurs, ne pouvant parvenir à s'entendre, se partagèrent en deux fractions à peu près égales; l'une continua de siéger à l'évêché, l'autre alla s'installer à l'église de Saint-Jean : c'était une scène fort singulière qui dura plusieurs jours. Pour trancher la difficulté, le Corps Législatif s'arrogea le droit de juger arbitrairement non-seulement la validité des élections, mais encore les nominations individuelles. 1798.

Il annula les opérations de l'assemblée scissionnaire de l'Aube qui avait nommé Courtois, Ludot et Jean de Bry, et valida celles de l'assemblée-mère qui avait choisi le même Ludot, Siéyès et Sutil, mais en excluant ce dernier, bien que ce fût le commissaire du Directoire.

C'était là encore un coup d'Etat; il ne servit qu'à augmenter l'animosité des factions et la discorde entre les grands pouvoirs qui, pour se supplanter, se mutiler et se détruire, ne reculaient plus devant aucune violation des lois constitutionnelles qu'ils étaient appelés à maintenir. 11 Mai.

Cependant les élections de l'année suivante (an VII) furent plus tranquilles, plus régulières. Le département de l'Aube envoya aux deux Conseils quatre députés : Courtois, Le Rouge-Collinet, président du tribunal de Troyes, Mennesier, ancien administrateur du département, Bosc, commissaire du Directoire. 1799.

Courtois, entré au Conseil des Anciens, prit une part active aux discussions et aux menées qui précédèrent et préparèrent la révolution du 18 brumaire. Il se prononça ouvertement contre les hommes qui,

1799. pour ranimer l'esprit public, seraient revenus jusqu'aux mesures de *salut public de* 93. — Ludot se fit également remarquer dans cette session, mais plutôt sur des questions d'utilité publique.

Tout allait de mal en pis au dehors comme au dedans. Depuis l'ouverture de la campagne de 1799, les armées républicaines, sans rien perdre de leur courage, avaient éprouvé en Allemagne, en Suisse et en Italie, des revers qui n'étaient dus qu'à la mauvaise direction qu'elles recevaient, et à la supériorité des forces de la coalition. Leurs vétérans et le chef illustre, qui les avait toujours conduits à la victoire, combattaient sur les bords du Nil à six cents lieues de la patrie, pendant que les Cosaques envahissaient l'Italie et arrivaient jusqu'à la frontière des Alpes.

L'opinion se soulevait contre un Gouvernement qui, tombé dans un état de vétusté prématurée, ne laissait en perspective que l'invasion, la guerre civile et l'anarchie. Le désordre avait gagné toutes les branches de l'administration; le découragement, toutes les classes de citoyens. Les républicains sincères, sauf quelques jeunes enthousiastes et quelques vieux obstinés, avaient perdu leurs illusions; l'expérience leur avait appris que cette forme de gouvernement était incompatible avec la position, l'étendue et les mœurs de la France. Chacun désirait et pressentait un changement; aussi lorsque Bonaparte reparut tout-à-coup sur la scène politique, on vit en lui l'homme providentiel, seul capable de mettre fin à une situation intolérable, en rétablissant l'unité du pouvoir et le principe d'autorité.

La journée du 18 brumaire ne fit donc que réaliser les vœux de l'immense majorité des Français ; ceux-là même qui ne l'avaient pas provoqué fermèrent bien vite les yeux sur l'illégalité des moyens pour ne considérer que les résultats. 1799. 8 Novembre.

Les députés de l'Aube avaient tous secondé la Révolution ; Courtois plus particulièrement, qui, en qualité de membre de la Commission des *Inspecteurs de la salle*, avait été mis dans le secret.

—

CHAPITRE V.

Le Consulat et l'Empire.

§ Ier.

1799. 24 Octobre. La Constitution dite de l'an VIII, promulguée à la fin de 1799, était la troisième, depuis le commencement de la Révolution, sans parler de celle de 1793, qui n'avait jamais été même essayée. Trois Consuls, dont le premier était Bonaparte, réunissaient toute la puissance exécutive; un Conseil d'Etat, un Corps Législatif à peu près muet, enfin un Tribunat, seul corps délibérant en public : tels étaient 1800. les principaux rouages de cette machine compliquée, mais qui n'était réellement qu'une transition entre la République et la Monarchie. Tous nos députés y trouvèrent place : Courtois, Ludot et Bosc, au Tribunat; les autres, au Corps Législatif.

L'organisation et la délimitation intérieure des départements subirent des modifications. Au lieu de six districts, le département de l'Aube, par la suppression de celui d'Ervy, fut réduit à cinq arrondissements et à vingt-six cantons, au lieu de soixante-deux.

Aux administrations collectives succédèrent des préfectures et des sous-préfectures, avec un conseil général et des conseils d'arrondissement sans permanence. Les mairies furent rétablies dans chaque commune. 1800.

Mais un changement complet dans le système électoral enleva au peuple le droit que la Révolution lui avait donné de choisir directement une partie de ses magistrats, et transféra ce droit au Pouvoir Exécutif. On forma seulement des listes à trois degrés d'électeurs, pris parmi les 600 plus imposés chargés de présenter des candidats pour le Corps Législatif et pour quelques autres fonctions.

Il est juste d'ajouter que les choix faits en vertu de cette attribution, pour remplir les cadres de la nouvelle administration, furent généralement ratifiés par l'opinion publique.

La préfecture de l'Aube échut à un jeune député au Conseil des Cinq-Cents, M. Bruslé. Personne n'était plus propre que lui, par sa capacité comme par son caractère, à mettre en pratique les idées d'ordre et de conciliation proclamées par le Gouvernement consulaire.

Sur la liste primitive des préfets figuraient en même temps M. Beugnot et M. Bourgeois de Jessaint, tous deux de Bar-sur-Aube : l'un pour le département de la Seine-Inférieure, l'autre pour celui de la Marne.

Les départements de l'Aube et de l'Yonne ne devaient plus former qu'un diocèse, par suite du Concordat(1). Le siège épiscopal de Troyes fut dignement

(1) Le diocèse fut divisé en autant de cures qu'il y avait de cantons, ce qui donnait 26 cures et 421 succursales pour le

1800. rempli par les deux premiers prélats qui s'y succédèrent : M. de Noë, ancien évêque de Lescar (1), et M. de la Tour-du-Pin-Montauban.

Le Gouvernement, dans ses plans de régénération, ne pouvait oublier combien il était urgent de pourvoir à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse. Les écoles centrales avaient mal rempli cette tâche; on les supprima, et à leur place on institua des lycées et des écoles secondaires soumis à un
1800-1802. système d'étude sagement progressif (2). La création d'un corps enseignant, sous l'ancienne domination d'Université, vint plus tard fortifier et coordonner ces divers établissements.

La ville de Troyes eut alors : un Collège qui insensiblement remonta au rang où naguère l'avaient placé les Oratoriens; une Bibliothèque renfermant près de 100,000 volumes et de 3,000 manuscrits, par conséquent une des plus riches après celle de la capitale; enfin une Société Académique de laquelle descend en ligne droite la Société actuelle, mais dont nous n'avons connu que les derniers survivants.

Rien, dans les fastes de l'histoire moderne, ne peut se comparer à ces belles armées du Consulat;

---

département de l'Aube; 34 cures et 470 succursales pour le département de l'Yonne.

(1) M. de Noë mourut en 1802, peu de jours, dit-on, après avoir été proposé pour le chapeau de cardinal : c'était un homme d'un mérite distingué. Ses œuvres ont été recueillies et publiées par M. Auguis, en 1818.

(2) Le Collège de Troyes fut placé dans cette dernière catégorie. Sous le régime de l'Université, il prit le titre de Collège communal, et fut régi par la ville.

qui ouvrirent avec tant d'éclat le XIX[e] siècle. Les campagnes de Marengo et de Hohenlinden, suivies de la paix continentale, et, ce qui semblait bien plus important, de la paix maritime; le Concordat, cet autre traité de paix dans l'Eglise (1); la rentrée des proscrits, des émigrés, au sein de la patrie; la renaissance du crédit : tout concourait à satisfaire les intérêts comme les opinions, et à ouvrir les cœurs aux espérances d'un avenir de prospérité. 1800-1803.

Mais l'antagonisme de la France et de l'Angleterre devait encore troubler longtemps le monde : la reprise des hostilités, et les tentatives malheureuses des partisans de l'ancienne dynastie, accélérèrent l'avènement prévu du premier consul au trône impérial. Napoléon y aspirait depuis le 18 brumaire, on ne saurait le nier. Le Consulat, prorogé pour dix ans, et ensuite à vie, n'avait été qu'un échelon pour y monter. — N'est-il pas juste de reconnaître qu'il y était poussé par le vœu de la majorité de la nation, qui sentait la nécessité d'un pouvoir immuable, et ne voulait le confier qu'à des mains protectrices des intérêts nouveaux? 1804. 2 Octobre.

Le sénatus-consulte qui lui conférait le titre d'Empereur fut soumis à la ratification du peuple, non plus dans des assemblées primaires, mais par des registres ouverts dans chaque commune. Il fut confirmé par 3,500,000 votes, contre 2,500 négatifs. Ces derniers furent peu nombreux dans notre département. 2 Décembre.

(1) Dans la nouvelle organisation du clergé, les prêtres dits constitutionnels trouvèrent place et vécurent en bonne intelligence avec leurs anciens adversaires jusqu'à la fin de l'Empire.

§ II.

1805. Alors disparut ce qui restait encore des formes et des habitudes républicaines. On vit renaître à leur place une partie des distinctions de la hiérarchie sociale, ainsi que des signes et des titres monarchiques effacés du souvenir de beaucoup de Français.

Le Gouvernement, en fermant la tribune aux discussions politiques, en soumettant la presse à une censure rigoureuse, enfin, en supprimant les élections populaires, avait achevé d'éteindre ce mouvement fébrile qui, depuis dix ans, tenait les esprits agités et tendus vers les affaires publiques.

Aussi, pendant toute la période de l'Empire, ne trouverons-nous plus de faits politiques qui se rattachent à la chronique locale.

Il y eut cependant un moment d'émotion, mais toute pacifique, dans le département de l'Aube..., c'était au mois d'avril 1805. Napoléon, allant se
2-3 Avril. faire couronner roi d'Italie, passait et séjournait à Troyes, accompagné de l'impératrice Joséphine. — La ville se remplit des fonctionnaires de tout ordre convoqués à cette occasion, et des populations voisines avides de voir les pompes naissantes de l'Empire, et plus encore le vainqueur de Rivoli, des Pyramides et de Marengo.

Par l'emploi qu'il fit de son temps dans ces deux journées, chacun put juger de quelle activité de corps et d'esprit la nature avait doué cet homme

extraordinaire : parcourant à cheval de grand matin les bords de la Seine pour en explorer la navigation, — recevant successivement toutes les autorités, depuis le préfet jusqu'aux simples électeurs (1), — s'enquérant auprès du Conseil Général de tout ce qui intéressait l'agriculture, le commerce et les arts, — discutant avec les conseillers municipaux les projets d'amélioration et d'embellissement de la ville (2), — visitant l'exposition des produits de l'industrie, — enfin assistant à un bal où l'élite de la population était réunie (3). 1805.

Et pourtant dans ces quarante-huit heures si oc-

---

(1) Il était debout, au milieu de la grande salle de l'évêché, en simple uniforme, sans appareil; l'Impératrice, assise sur une estrade, entourée de ses dames d'honneur; on défilait devant lui par groupes en s'arrêtant quelques instants. Il adressait une question au premier venu, ou de courtes paroles générales.

Celui qui écrit ces lignes a encore présent, après un demi-siècle, un de ces colloques engagé avec un de ses voisins. « L'hôtel de la Verte, près la cathédrale, existe-t-il toujours? » — Oui, sire. — « J'y ai couché plusieurs fois en allant à Brienne, et jamais je n'ai pu y fermer l'œil à cause des punaises qui infestent votre ville de bois.... Il faut absolument prendre les moyens de la rebâtir en pierre. »

(2) Le maire de Troyes était alors M. Bourgoin, ancien notaire.

(3) On avait organisé une garde d'honneur à pied et à cheval, dans laquelle les habitants les plus notables de la ville s'étaient fait inscrire. Elle avait pour chefs deux anciens officiers supérieurs des armées de la République : le général de division d'artillerie Morard-Labayette, et l'adjudant-général de Montmeau. La garde à cheval, destinée spécialement à l'escorte de

1805. cupées, il avait trouvé le moyen d'en passer vingt à Brienne pour répondre à l'invitation de Madame de Brienne et se distraire, par les souvenirs de son adolescence, des soucis de la grandeur ; moments si rares dans la vie des souverains et surtout dans la sienne!

4-5 Avril. Le jour même de son départ, l'Empereur était remplacé par le souverain pontife Pie VII qui, après avoir passé l'hiver à Paris, retournait dans ses Etats en suivant la même route. Son séjour à Troyes, pendant la journée du dimanche des Rameaux, donne lieu à d'autres solennités, à d'autres émotions. — Partout une foule immense se presse sur ses pas : dans la cathédrale, où il dit une messe basse assisté de plusieurs cardinaux (1); sur la place du parvis, où il bénit le peuple du haut d'une estrade qu'on y avait dressée; à l'évêché, où il reçoit les autorités civiles, le clergé et beaucoup de simples citoyens. Partout il recueille les témoignages du respect et de la sympathie qu'inspiraient le caractère sacré dont il était revêtu, son affabilité et la mission qu'il venait de remplir.

1805-1809. L'Empereur, avant de quitter Troyes, avait rendu un décret qui ordonnait l'ouverture du canal de la

---

LL. MM., était commandée par le capitaine de chasseurs (depuis général) Rambourgt. Dans l'état-major figuraient les noms de MM. de Compiègne, de Saint-Georges, Adrien de Mesgrigny, de Drouas, etc.

(1) Un tableau commémoratif, peint par M. Paillot de Montabert, et placé dans une des chapelles de la cathédrale, représente Pie VII au moment où il est reçu à la porte principale par l'archevêque M. de la Tour-du-Pin-Montauban.

Haute-Seine jusqu'au-delà de Méry. Il avait exprimé le désir et la volonté que ce canal traversât la ville dans sa partie centrale; que le port fût établi sur la place du Préau, régularisée par la démolition complète du palais des comtes de Champagne; qu'une halle y fût construite pour les marchandises, etc. (1): travaux que les évènements permirent à peine de commencer, et qui ne devaient être achevés qu'après de longues années, ainsi que d'autres entreprises utiles. 1805-1809.

L'industrie et le commerce de Troyes avaient beaucoup perdu depuis 1789, par l'effet de la disparition du numéraire, du maximum et de la difficulté de se procurer les matières premières. Cependant, une fois la crise révolutionnaire passée, les principaux chefs des fabriques de Troyes n'étaient pas restés en arrière du mouvement général imprimé aux affaires, même au milieu de la guerre; ils mettaient en pratique, avec une louable émulation, les découvertes incessantes de la mécanique et de la chimie, soit pour simplifier le travail et remplacer les bras que les conscriptions trop fréquentes leur enlevaient, soit pour suppléer aux matières premières qui manquaient souvent.

Longtemps le filage du coton pour la bonneterie s'était fait à la main, à Troyes et dans les campagnes des cantons d'Arcis, de Méry et de Romilly. On avait fini par faire prévaloir les rouets circulaires qui

(1) Je veux, avait dit l'Empereur au Conseil municipal, qu'avant six ans les bateaux puissent descendre et remonter depuis Paris jusqu'à Bar-sur-Seine.

1805-1809. demandaient moins de bras, mais non sans rencontrer de la part des ouvriers la même opposition qu'avaient soulevée à Lyon les métiers à la Jacquart.

La draperie, jadis la branche la plus florissante de l'industrie, déchue déjà depuis longtemps, succombait sous la concurrence des manufactures rivales en persistant dans sa vieille routine. — Il en était de même de la tisseranderie.

En revanche, la fabrication du coton gagnait ce que la laine avait perdu.

Dès les premières années du Consulat, des hommes intelligents et actifs avaient créé sur divers points de la ville, particulièrement dans le quartier du Temple, des filatures de coton, d'abord avec les machines anglaises dites *Mull Jenny,* ensuite avec des manéges perfectionnés, enfin avec des roues hydrauliques (1).

Pendant tout le cours de l'Empire, on vit s'élever de nouveaux établissements de ce genre. Le temps de la grande révolution industrielle n'était pas encore venu; mais on s'y acheminait par une transition progressive, quoique lente et timide.

L'agrandissement de la France et sa suprématie sur les Etats voisins offraient un vaste champ à l'écoulement des produits de toutes les industries,

---

(1) Aux Expositions des produits de l'industrie, faites au Louvre en 1801 et 1802, des médailles de première classe avaient été décernées à MM. Payn-Darnuet et Lenfumey-Camusat, fabricants de bonneterie, et à M. Patureau, fabricant de bazins piqués; une médaille de bronze à MM. Charles Huot et Faverot, pour leurs piqués. — Un peu plus tard, les créateurs des premières filatures de coton, MM. Truelle-Lemaire, Ferrand aîné, Huot et Berthelin, reçurent du Gouvernement impérial chacun une prime de 4,000 fr. d'encouragement.

secondé d'ailleurs par la prohibition des marchandises anglaises. 1805-1809.

Quelques mois s'étaient à peine écoulés depuis le passage de Napoléon à Troyes, que la guerre se rallumait sur le continent, pour se prolonger encore pendant dix ans par des coalitions promptement dissoutes et renouvelées sans cesse. Napoléon ne s'en effraya pas, il n'y vit que l'occasion de déployer toutes les ressources de la France et celles de son génie guerrier.

§ III.

De 1805 à 1809, les campagnes immortelles d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland, de Wagram, couronnées par les traités de Presbourg, de Vienne et de Tilsitt, assurèrent sa domination sur presque toute l'Europe. En 1810, après son mariage avec une archiduchesse d'Autriche, il était arrivé à l'apogée de sa puissance et de sa renommée. On l'admirait à la fois comme grand capitaine et comme souverain. La France avait accepté la gloire qu'il lui avait donnée à la place de la liberté (1); on commençait à croire, même chez l'étranger, à la durée non seulement de son règne, mais de sa dynastie. 1805-1809.

L'Angleterre seule lui tenait tête et le bravait encore. Il n'y avait à attendre aucun rapprochement

(1) Napoléon a dit, à Sainte-Hélène, « qu'il avait donné aux Français toute la liberté qu'ils étaient capables de supporter. »

1808-1809. sincère entre elle et lui. C'était dès lors un défi, un duel à mort.

Elever la France au-dessus de sa rivale fut le rêve de toute la vie de l'Empereur. Ne pouvant attaquer l'Angleterre corps à corps, il conçut, pour la forcer à la paix par la ruine de son commerce, le plan de prohibition et d'exclusion qu'on appelle *le système* ou *blocus continental*; pensée grande et toute patriotique, mais subordonnée à l'assentiment ou à l'assujettisse-
1810-1812. ment de l'Europe entière, et dont l'exécution l'entraîna fatalement dans des entreprises gigantesques : d'abord la guerre d'Espagne si difficile à justifier, ensuite l'expédition de Russie qui devait être l'écueil et le terme de sa puissance.

Mais n'est-il pas au moins excusable de s'être laissé enivrer par la fortune, lorsque les organes de la Nation, depuis le Sénat jusqu'aux Conseils municipaux, n'avaient que des paroles d'admiration pour son système politique et l'invitaient à y persévérer? (1)

Trompé par ces manifestations souvent peu sincères, il méconnaissait la réaction qui s'était opérée dans l'opinion publique blasée sur la gloire, lasse de conquêtes et de guerres sans fin, et n'aspirant plus qu'à la paix.

---

(1) Nous avons eu sous les yeux les discours adressés à l'Empereur par les députations des colléges électoraux (y compris celui de l'Aube) de 1809 à 1812.... Ils sont remplis de protestations de dévoûment et d'adhésions à tout ce qui avait été fait, par conséquent à la guerre d'Espagne, à l'enlèvement du Pape, etc. — Un écrivain célèbre n'a-t-il pas eu raison de dire : « Napoléon avait dompté les forts; il devait être vaincu » par les ingrats et les flatteurs.... »

Pendant toutes ces vicissitudes, aucun incident politique ne s'était produit dans notre département; seulement son administration avait changé de mains. M. Bruslé, appelé à des préfectures d'un ordre plus élevé, avait été bien remplacé, en 1810, par M. Caffarelli, homme modeste et laborieux, qui sut promptement s'identifier aux intérêts du pays. 1810-1812.

L'évêché, vacant par la mort de M. de la Tour-du-Pin-Montauban, avait été donné par l'Empereur à un de ses aumôniers, M. de Boulogne, qui s'était déjà fait dans la chaire une réputation éminente.

La députation du département au Corps Législatif avait été renouvelée deux fois depuis le Consulat. En 1803, le Sénat avait choisi, sur la liste des candidats présentés par les électeurs, MM. Grattepain-Morizot, maire de Balnot-sur-Laignes (1), et Rivière, ancien député; en 1808, le même M. Rivière et M. Sirugues-Maret, colonel de gendarmerie. Mais ces nominations, naguère si disputées, n'excitaient plus guère d'autre intérêt que celui qui pouvait naître de la rétribution qu'on y avait attachée.

L'ambition et l'activité des esprits s'étaient reportées sur la carrière des armes, et aussi sur le commerce et l'industrie dont le Gouvernement encourageait les efforts, pour remplacer les produits anglais sur les marchés du continent.

D'un autre côté la guerre maritime, en interdisant aux vins de Bordeaux et du Midi leur sortie naturelle, profitait aux vignobles du centre; circons-

(1) Avant la Révolution, M. Morizot était à la tête des archives du duc de Penthièvre.

1810-1812. tance qui avait été particulièrement favorable à l'exportation des vins fins des Riceys. Mais le retard qu'éprouvait l'exécution du canal projeté laissait toujours le département dans un état d'infériorité vis-à-vis de ses voisins déjà pourvus de voies de navigation.

D'autres travaux, pour l'assainissement et l'embellissement de la ville de Troyes, étaient en cours d'exécution. Le bassin du canal de la Haute-Seine avait été creusé au centre de la ville par les prisonniers de guerre espagnols, là où s'élevaient naguère la collégiale de Saint-Etienne et le vieux Palais. Les terrassements et les travaux de dérivation de Troyes à Méry étaient presque terminés. Les vieux monuments disparaissaient l'un après l'autre, souvent même avec trop de précipitation, pour faire place à des constructions et à des percements nouveaux. Une place spacieuse était créée devant l'abbaye Notre-Dame, devenue l'hôtel de la Préfecture.

Beaucoup de maisons religieuses étaient tombées sous le marteau des démolisseurs, d'autres avaient été utilisées par l'industrie. Seulement il était regrettable qu'on n'eût pas même songé à sauver des antiquités, des fragments d'architecture ou de sculpture sans valeur vénale, mais qui en avaient beaucoup pour les amis des arts et pour l'histoire du pays. La célèbre abbaye de Clairvaux, transformée d'abord en verrerie et en papeterie, venait de recevoir du Gouvernement une destination plus en rapport, nous ne dirons pas avec son origine, mais avec l'importance et l'étendue de ses bâtiments. Un décret impérial du 16 juin 1808 y avait établi une maison

centrale de détention pour les condamnés de neuf départements (1). 1810-1812.

Pendant ces dernières années de l'Empire, la détention et la démission de M. de Boulogne jetèrent le trouble dans le clergé du diocèse. La nomination de M. de Cussy, pour remplir le siége épiscopal déclaré vacant, ne fit qu'accroître la division des esprits. Quoiqu'il ne se présentât que comme administrateur du diocèse à titre provisoire, il se vit reconnu par les uns et repoussé par les autres comme *intrus et schismatique*, de même que ses adhérents. C'était la contre-partie des querelles religieuses de 1791; et de même qu'en 1791, cela donna lieu à une vive polémique.

§ IV.

L'année 1812 devait servir de date à un de ces grands changements de fortune dont on trouve plus d'un exemple dans l'histoire, et que pourtant on était bien loin de prévoir. Qui donc alors eût admis la possibilité d'un désastre tel que la retraite de Moscou ? Le fameux bulletin qui l'annonça à la France produisit d'autant plus d'effet qu'on y était moins préparé, car la publicité était si restreinte, 1812-1813.

---

(1) Depuis, quatre autres départements furent annexés aux neuf premiers, ce qui augmenta beaucoup le nombre des détenus.

1812-1813. qu'on n'avait qu'une connaissance imparfaite et tardive de ce qui se passait au dehors (1).

La décadence de l'Empire, plus rapide encore que n'avait été son élévation, ne fut cependant pas sans gloire. Napoléon s'y montra encore longtemps supérieur à l'adversité. En quelques mois il répare en partie ses pertes, et le printemps de 1813 le voit reparaître au cœur de l'Allemagne à la tête d'une armée improvisée, faire reculer les vieilles bandes de la coalition avec des conscrits, dignes émules de leurs aînés, et ajouter à Lutzen, à Bautzen, à Dresde, de nouvelles victoires aux anciennes. Mais que pouvaient les talents et le courage contre la supériorité toujours croissante de ses ennemis, et surtout contre l'opinion des peuples ameutés contre lui?

1813. 18 Octobre. La journée de Leipsick termine sans retour cette lutte inégale. L'armée française, abandonnée, trahie jusque sur le champ de bataille par ses derniers alliés, regagne péniblement la rive gauche du Rhin. En repassant ce fleuve, elle comptait environ 80,000 hommes. Un mois après, le typhus et la désertion l'avaient réduite à moins de 40,000 hommes, pour garnir une ligne de cent lieues, de Wézel à Huningue, pendant que 80,000 soldats aguerris, qui auraient été d'un si grand poids dans la balance, étaient restés enfermés dans les forteresses du fond de l'Allemagne; et pourtant il s'agissait non plus de conserver des conquêtes, mais de défendre le sol sacré de la patrie.

---

(1) Ce système de réticence fut poussé si loin que la capitulation de Baylen ne fut annoncée qu'au bout de plusieurs mois, et que jamais les journaux ne parlèrent du combat de Trafalgar, de la bataille de Vittoria, etc.

CHAPITRE VI.

L'Invasion.

§ Ier.

Les alliés, arrivés à leur tour sur les bords du Rhin, s'arrêtèrent tout-à-coup. Ils regardaient à deux fois à franchir cette barrière et à s'engager, dans une saison aussi avancée, au milieu de la France. Les souvenirs de 1792 n'étaient pas encore effacés; des ouvertures pacifiques, faites au nom des souverains, annoncèrent même qu'ils étaient disposés à traiter avec Napoléon. 1813.

Cette hésitation, pour peu qu'elle se prolongeât, pouvait offrir à celui-ci le délai nécessaire pour préparer la défense du territoire national et pour mettre en jeu ses derniers moyens. A peine de retour à Paris, il consacre à cette tâche les jours et les nuits, avec cette activité sans égale, et cette force de volonté qui le caractérisaient. Les ordres sont donnés pour la réorganisation des cadres de l'armée. Le Sénat autorise une levée extraordinaire de 300,000 hommes pour les remplir, en remontant aux conscriptions antérieures *jusqu'en* 1803.... La mobilisa-

1813. tion des gardes nationales est également décrétée. Partout on travaille à leur armement, à leur approvisionnement, à leur équipement. Partout on répare les fortifications et on en élève de nouvelles. Mais, quelle que fût la célérité imprimée à toutes ces mesures, la plupart devaient rester inexécutées ou imparfaites.

Le nerf de la guerre, l'argent, faisait défaut. Le crédit s'éteignait, quoique l'Empereur, pour le ranimer, eût fait verser dans les coffres de l'Etat une partie de son trésor particulier.

L'état de l'esprit public n'était pas plus rassurant; on essayait vainement de le raviver et de reproduire le mouvement qui avait sauvé la France au commencement de la Révolution. La masse de la nation, fatiguée et épuisée de longue main, était tombée dans l'abattement et dans la stupeur. Le patriotisme ne devait se réveiller que trop tard par l'épreuve des maux de la guerre. Le Gouvernement ne pouvait pas même compter sur le dévoûment de ses agents, de ses fonctionnaires, livrés, bien qu'il y eût d'honorables exceptions, au découragement et à une sorte de fatalisme.

Un esprit d'opposition malveillante dominait également dans les grands corps de l'Etat. On en eut la preuve lorsque le Corps Législatif, si longtemps muet, convoqué ainsi que le Sénat pour recevoir les communications de l'Empereur, lui répondit par des remontrances et des récriminations, donnant ainsi des marques publiques de défiance envers le chef de l'Etat, au moment où il aurait fallu l'appuyer et s'unir plus intimement à lui pour le salut commun.

Les ennemis de la France ne pouvaient rien

souhaiter de plus favorable à leurs desseins; aussi leur incertitude ne fut pas de longue durée. 1813.

Trop bien avertis de la situation morale de la nation, enhardis d'ailleurs par l'immense supériorité de leurs forces, ils sentirent que, pour en finir avec un tel adversaire, il ne fallait pas lui laisser, comme l'année précédente, le temps de se reconnaître. L'invasion immédiate de la France, dans une campagne d'hiver, fut donc résolue. Il fut convenu qu'on marcherait droit sur Paris, sans s'arrêter devant les places fortes de la frontière, et sans que les négociations entamées interrompissent le cours des opérations militaires. Tout s'ébranla pour l'accomplissement de ce plan.

La grande armée, commandée par le prince de Schwartzemberg, après s'être concentrée sur le Haut-Rhin, passe le fleuve, de Bâle à Schaffouse, 21 Décembre.
sans que le Gouvernement helvétique, gagné d'avance, s'oppose à cette violation de sa neutralité : elle était forte de 150,000 Russes, Autrichiens et Allemands. Les trois souverains alliés accompagnaient le quartier-général; des colonnes détachées se portent rapidement, à travers la Suisse, sur Genève et sur Besançon, d'autres s'étendent dans la haute Alsace. Le principal corps débouche par la route de Béfort à Langres. Ainsi la ceinture de forteresses créées par Vauban et la chaîne des Vosges se trouvaient dépassées et prises à revers.

Quelques jours après, une autre armée de 130,000 Russes et Prussiens, sous les ordres de Blücher, traversait le Rhin sur plusieurs points, de Coblentz à Manheim.

Une troisième armée, d'environ 60,000 hommes,

1813. envahissait la Belgique; Wellington, avec 90,000 hommes, franchissait déjà les Pyrénées.

Qu'avait-on à opposer à de telles masses, alimentées par des renforts qui se succédaient comme les flots d'une inondation? Partout les moyens de défense étaient dans une disproportion décourageante avec ceux de l'attaque.

Sur le Haut-Rhin, de Bâle à Mayence, trois petits corps d'armée, formés des débris de Leipsick, s'élevaient à peine à 25,000 hommes. Les maréchaux Marmont, Ney et Victor, qui les commandaient, hors d'état de tenir tête même aux avant-gardes ennemies, cherchent seulement à en retarder les progrès en se retirant, de position en position, jusque derrière la Meuse.

Les populations belliqueuses de l'Alsace et des Vosges avaient couru aux armes contre les premiers envahisseurs; mais n'étant pas soutenues, il leur avait bien fallu subir le joug du plus fort.

La grande armée alliée, ne rencontrant rien devant
1814. elle, suit la route de Langres, et arrive sans coup férir devant cette ville, où se trouvait le maréchal Mortier, envoyé par l'Empereur avec 10,000 hommes d'élite, restes de sa vieille garde, pour couvrir la route directe de Paris. Trop faible pour se maintenir dans une position aussi avancée, il se replie d'abord sur Chaumont, ensuite sur Bar-sur-Aube, où il attend l'ennemi de pied ferme.

C'est devant cette ville, à l'extrême limite de notre
24 Janvier. département, que se donne le premier combat sérieux de la campagne. La garde y maintient sa réputation, en repoussant avec perte les attaques de deux corps d'armée.

Cependant Mortier, se voyant menacé et débordé 1814.
de tous côtés, juge plus prudent de continuer sa retraite jusqu'aux portes de Troyes. L'arrondissement de Bar-sur-Seine était envahi en même temps par une colonne venue par Châtillon : Platof, avec ses Cosaques réguliers, le traversait pour se porter dans le département de l'Yonne.

La nouvelle du passage du Rhin et des progrès des alliés avait nécessairement jeté l'alarme et la confusion dans les départements exposés à l'invasion. Toutefois, bien des gens aimaient encore à croire, sur la foi des journaux officiels, que ce n'était qu'une incursion momentanée. Le bruit du canon de Bar-sur-Aube fit évanouir toutes les espérances.

Déjà, avant la retraite du maréchal Mortier, on avait vu arriver à Troyes un millier environ de conscrits sans uniformes, et plusieurs généraux : Bourmont, Hamelinaie, Dulong, ce dernier chargé d'organiser *la levée en masse,* qui nulle part ne reçut même un commencement d'exécution. S'ils ne pouvaient songer à défendre la vieille enceinte des murailles contre une attaque sérieuse, ils cherchaient au moins à la mettre à l'abri d'un coup de main, en faisant couper les ponts sur plusieurs bras de la Seine, et en masquant, par des barricades et des abattis d'arbres, les brèches faites par la démolition de la porte Croncels et par l'ouverture pratiquée pour le canal.

La fermeture des boutiques, la disparition des enseignes et des écriteaux, témoignaient assez des craintes que ces préparatifs faisaient naître. Chacun

1814. était occupé à cacher ses effets les plus précieux (1).

La présence de Napoléon à la tête de son armée s'offrait encore à l'esprit du peuple comme un dernier moyen de salut. On lui supposait des ressources qu'il déploierait au moment décisif. On s'étonnait seulement qu'il n'eût pas encore quitté la capitale, lorsque l'ennemi en était à peine à cinquante lieues. C'est qu'il voulait auparavant présider au départ de tout ce qu'il avait été possible de faire venir et d'organiser, tant des nouvelles levées que des dépôts des départements les plus voisins, et le tout ne s'élevait pas à plus de 10,000 hommes armés et habillés.

§ II.

1814.

25 Janvier. Enfin, après avoir fait ses adieux à la garde nationale parisienne, il quitte les Tuileries pour prendre la route de Châlons (2). Le lendemain il était à Vitry-le-Français, où il trouve réunis les corps de Ney, de Marmont et de Victor, qui, ayant reçu quelques renforts, présentent un effectif de 40,000 hommes. Son dessein était de manœuvrer avec cette masse compacte sur l'extrême droite des armées ennemies, de tomber sur les têtes de co-

(1) La plupart des habitants des campagnes avaient enfoui jusqu'à leurs provisions de blé, de viande salée, etc., ce qui augmenta beaucoup encore la difficulté de nourrir les soldats étrangers.

(2) M. Adrien de Mesgrigny figurait au nombre des officiers de la Maison de l'Empereur qui le suivirent pendant toutes les campagnes.

lonnes qui s'avançaient par diverses routes, et de les battre isolément. — Sans perdre un instant il se met en marche sur Saint-Dizier, d'où il chasse une avant-garde russe, aux acclamations des habitants. Mais il apprend que déjà 30,000 hommes, conduits par Blücher, ont passé la Marne à Joinville, et se sont portés sur l'Aube. Impatient de se mesurer avec le général prussien, il n'hésite pas à se mettre sur ses traces, malgré les difficultés des chemins de traverse de la forêt de Der, défoncés par la saison, et il l'atteint devant Brienne, au moment où il allait traverser l'Aube pour suivre son mouvement sur Troyes. Un combat sanglant s'engage dans ces mêmes lieux où Napoléon avait passé les premières années de sa jeunesse, où il avait reçu les premières leçons de l'art de la guerre. Les deux partis se disputent avec acharnement, jusqu'au milieu de la nuit, le parc, les terrasses, le château dévasté, la ville embrasée. Enfin Blücher parvient à opérer sa retraite sur la route de Bar-sur-Aube, s'arrête à Trannes, et se met en communication avec Schwartzemberg, arrivé sur ce point avec l'élite de ses troupes et ses réserves. 1814. 29 Janvier.

Napoléon n'avait donc pas atteint son but, qui était de séparer les armées ennemies. — Deux jours après, les alliés se reportent en avant, et déploient des forces plus que triples de celles qu'ils avaient à Brienne. L'Empereur ne pouvant repasser l'Aube, à cause de la rupture du pont de Lesmont, se voit forcé d'accepter une bataille défensive dans la plaine de la Rothière et au pont de Dienville. Là, 36,000 Français, dont une partie de nouvelle levée, tiennent tête, pendant toute une journée, à 100,000 ennemis, 1er Février.

1814. soutenus par une immense artillerie, et animés par la présence de leurs souverains. Le nombre devait finir par l'emporter; mais si l'armée française ne peut obtenir la victoire, n'est-il pas encore glorieux pour elle de se maintenir jusqu'à la fin sur le champ de bataille, et de faire sa retraite le lendemain matin, sans que l'ennemi ose s'y opposer sérieusement?

Après avoir passé le pont de Lesmont, elle marche sur Troyes. Marmont, resté à Rosnay pour couvrir ce mouvement, venge l'honneur de nos armes en culbutant dans la Voire les Bavarois qui voulaient l'envelopper.

Le 2 février, l'Empereur couchait à Piney; le 3, il entrait à Troyes. L'armée prenait ses positions, d'un côté, sur la Barse, pour défendre les routes de Bar-sur-Aube et de Piney, de l'autre, aux Maisons-Blanches, sur la route de Bar-sur-Seine. Elle était réduite à 25,000 hommes au plus, moins par les pertes éprouvées dans les combats que par la désertion de beaucoup de conscrits qui, après s'être battus admirablement, ne savaient pas résister à la fatigue et aux privations. En revanche, elle était renforcée par les 10,000 vieux soldats de la garde (et non 25,000 comme on l'a dit), que Mortier ramenait d'Arcis-sur-Aube après une excursion inutile, tandis que sa présence à Brienne eût peut-être changé l'issue des évènements (1).

(1) Les courriers que l'Empereur envoyait à Mortier, pour l'appeler à lui, ayant été interceptés, le maréchal était resté dans l'ignorance de la position respective des armées. Il n'y eut donc là ni faute ni trahison, mais simplement un de ces incidents si fréquents à la guerre.

Alors des craintes trop bien fondées succédèrent, dans l'esprit des Troyens, aux espérances qu'avait fait naître le départ de l'Empereur pour l'armée. Cela s'explique facilement. On s'était attendu généralement qu'il signalerait le début de la campagne par quelque coup d'éclat qui sauverait le pays de l'invasion. On le voyait arriver au contraire à la suite d'un échec et d'une retraite; enfin on lui supposait l'intention de défendre la ville, qui alors eût été exposée à une destruction certaine. 1814.

Si les généraux alliés, après leur jonction et leur premier succès, eussent agi avec vigueur contre Napoléon, il est probable que le sort de la guerre eût été promptement décidé; mais ils formèrent un plan tout différent d'après lequel ils allaient se séparer de nouveau : Blücher devait se reporter vers Châlons pour y rallier ses corps détachés, et marcher sur Paris en descendant la Marne, tandis que la grande armée manœuvrerait sur les deux rives de la Seine.

Au reste, la conduite des deux généraux de la coalition offre, pendant toute la campagne, un singulier contraste : autant l'un déploie d'activité, de résolution poussée même jusqu'à la témérité, autant l'autre montre de lenteur et d'hésitation continuelles. Ce défaut d'accord dans les opérations militaires peut s'expliquer par la différence des vues politiques qui guidaient les souverains. Un congrès venait de s'ouvrir à Châtillon-sur-Seine. L'empereur Napoléon, sous l'influence des derniers évènements, avait donné *carte blanche* à Caulaincourt, son plénipotentiaire, pour traiter de la paix, pour peu que les conditions en fussent acceptables.

Le prince de Schwartzemberg avait sous la main

1814. plus de 120,000 hommes. Au lieu de lancer cette
5 Février. masse irrésistible sur Troyes, il transfère son quartier-général et celui des trois souverains à Bar-sur-Seine. Il couvre de ses réserves tout le pays depuis Chaource jusqu'aux Riceys et à Mussy, et y reste pendant deux jours dans une attitude défensive, se bornant à faire reconnaître les positions de l'armée française par ses avant-gardes. Il en résulte des escarmouches assez vives au pont de la Guillotière, à Saint-Thibault, au pont de Clérey, dans lesquelles les alliés sont presque toujours repoussés et même poursuivis par des forces inférieures (1).

Il paraît certain que l'empereur Napoléon, jugeant le terrain coupé qui environne Troyes favorable à ses manœuvres, eut un instant l'intention d'y livrer une seconde bataille; déjà même il avait fait en personne, sur la route de Bar-sur-Seine, une démonstration dont les alliés s'étaient alarmés, lorsque les nouvelles qu'il reçut de la marche et des progrès de Blücher, et sans doute aussi la crainte d'attirer sur une ville importante de plus grands malheurs, le firent tout à coup changer d'avis. Par son ordre, l'armée, masquant l'abandon de ses positions par des attaques simulées, prend la route de Nogent-sur-Seine sans être inquiétée dans cette retraite.

De son côté, Schwartzemberg, sortant enfin de son inaction, s'était décidé à une attaque générale. Mais

---

(1) Il est à notre connaissance personnelle que les chefs de l'armée alliée croyaient aux *camps de réserve* annoncés par les journaux, et qui n'existaient réellement que sur le papier. Ils supposaient à Napoléon 80 à 100,000 hommes réunis près de Troyes, tandis qu'il n'en avait pas 40,000.

lorsque ses colonnes se présentèrent devant Troyes, elles trouvèrent la ville complètement évacuée. 1814.

Ce fut le prince de Wurtemberg qui y entra le premier, et qui le premier, en en recevant les clefs, fit entendre aux magistrats le langage d'un vainqueur impérieux (1). 7 Février.

§ III.

A cette époque, la nation française n'avait qu'une idée bien imparfaite des maux de la guerre. Comme on la faisait depuis quelque temps aux dépens des pays conquis, on entrevoyait dans les *bulletins* l'horreur des champs de bataille, mais on ignorait presque les désordres, les excès de toute espèce que la gloire militaire couvre de son brillant vernis, et que devait apporter nécessairement avec elle, malgré les proclamations rassurantes des chefs, une armée innombrable composée de tant de peuples divers, marchant par masses, sans autres magasins que les greniers et les caves du pays. Le département, et surtout son chef-lieu, devaient en faire la cruelle expérience pendant plus de quatre mois. 1814.

Dans les journées du 7 et du 8 février, 70 à 80,000 hommes défilent et se croisent soit à travers les rues, soit autour des remparts de Troyes, pour gagner les routes de Paris et de Sens. Il en résulte un tel encombrement, que les troupes restées dans la ville

(1) A tort ou à raison, ce prince, devenu roi de Wurtemberg quelques années plus tard, a laissé en France une réputation peu digne de son nom et de son rang.

1814. envahissent la plupart des maisons, et s'y entassent d'autorité, chefs et soldats, sans égard pour les mesures d'ordre que les autorités essayaient de faire prévaloir. Il n'y avait plus d'autre règle que la force brutale.

En même temps, un prince de Hohenlohe-Bartenstein se fait reconnaître comme gouverneur-général des départements de l'Aube, de l'Yonne, de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or. Chargé à ce titre de remplir la caisse de l'armée et de pourvoir à ses besoins, en appliquant les lois de la guerre aux pays conquis, il ne remplit que trop bien sa mission.

Son premier soin est d'appeler les autorités municipales et de les forcer à coopérer avec lui, après leur avoir imposé un serment qu'ils ne prêtent qu'avec réserve et protestation.

Il frappe ensuite deux énormes réquisitions : l'une sur la ville, en toiles, draps, fers, cuirs, etc.; l'autre en denrées alimentaires, farine, riz, vins, eau-de-vie, avoine, s'étendait à tout le département, sans préjudice des réquisitions particulières et des demandes de tout genre que se permettaient journellement les officiers supérieurs des diverses nations ; demandes souvent dictées par le caprice plutôt que par le besoin.

On conçoit combien étaient tristes, pénibles et souvent dangereuses les fonctions publiques pour ceux qui s'en trouvaient investis malgré eux, ou qui les avaient conservées par devoir ; combien il leur fallait de dévoûment, de fermeté, de sang-froid pour se reconnaître au milieu de cette confusion de volontés et de langages, pour satisfaire aux plaintes des uns, aux exigences des autres, pour supporter les menaces et les colères, enfin pour suffire aux

mille et un incidents qui se reproduisaient la nuit comme le jour. 1814.

Les services que rendirent alors à leur pays, le maire, M. Piot de Courcelles, ses adjoints, MM. Debure et Payn, ce dernier surtout dont le courage ne reculait devant aucun danger, n'ont été ni méconnus ni oubliés par leurs concitoyens. A ces noms, il est juste d'ajouter ceux de MM. Ruotte, Gayot l'aîné, Angenoust-Sutaine, qui remplissaient, avec un zèle non moins honorable, les fonctions de préfet par intérim, de secrétaire-général, de conseiller de préfecture. Les autorités supérieures trouvèrent, il est vrai, de nombreux auxiliaires parmi les citoyens de toutes les classes qui s'associaient spontanément à leurs travaux et à leurs fatigues. La nomenclature en serait trop longue pour notre cadre; car elle comprendrait tout le Conseil municipal, les administrateurs des hospices, les ecclésiastiques, les religieuses et les employés qui se vouèrent, au péril de leur vie, au soulagement de l'immense quantité de malades entassés jusque dans les églises (1). Seule alors, l'imprimerie de M. Bouquot resta ouverte au service des autorités locales, lorsque les autres ate-

(1) Parmi les maires dont la reconnaissance de leurs concitoyens atteste également les services et le courage, nous pouvons citer M. Laperrière, de Bar-sur-Aube, M. Doulet, d'Arcis, ainsi que son adjoint, M. Finot, et M. Delaunay, de Nogent.

Des épées d'honneur, dont le prix était le produit d'une souscription des habitants de Troyes, furent offertes à MM. Piot de Courcelles, Payn et Debure, le 13 novembre 1816. — Les deux premiers reçurent : l'un la croix de Saint-Louis, l'autre la décoration de la Légion-d'Honneur, dans la même année. — M. Debure fut également décoré, mais un peu plus tard.

1814. liers étaient enfouis dans les caves pour les préserver de l'incendie tant redouté.

Troyes vit bientôt arriver dans ses murs, avec plusieurs personnages du corps diplomatique, les trois souverains alliés qui s'installèrent chacun dans des logements séparés : l'empereur de Russie était accompagné du grand duc Constantin son frère, l'empereur d'Autriche de son fils aîné l'archiduc Ferdinand, et le roi de Prusse du prince royal Frédéric-Guillaume (1). On comptait beaucoup sur leur intervention pour le rétablissement de l'ordre; car à cette époque bien des personnes croyaient encore aux proclamations dans lesquelles les alliés avaient annoncé le maintien de la discipline et le respect le plus scrupuleux de la propriété : promesses trompeuses qu'il n'était pas toujours en leur pouvoir ni même dans leur volonté de mettre à exécution.

Réussir dans la grande entreprise où ils étaient engagés, en tenant leurs armées bien approvisionnées, bien vêtues, en les préservant des rigueurs de la saison n'importe par quels moyens : telle était la pensée dominante des princes comme des généraux, pensée qui faisait taire toutes les considérations d'humanité, et repousser trop souvent les plaintes

(1) Le premier des deux jeunes princes avait 21 ans, l'autre 19. L'empereur de Russie prit son logement d'abord chez M. Michaux, dont la maison est devenue le Palais-de-Justice, et ensuite chez M. Bourgeois-Quilliard, l'un des plus proches voisins. — Le roi de Prusse, chez M. Guyot, notaire, place Saint-Pierre. — L'empereur d'Autriche, chez Mme De Loynes, rue de Croncels. — Le prince Constantin de Russie, chez M. Huez de Pouilly, place de l'Etape-au-Vin. — Le prince de Schwartzemberg, chez M. Duchastel-Berthelin, rue du Temple.

et les réclamations les mieux fondées. Enfin, la composition si compliquée de ces armées soumises à un commandement commun, mais non au même code disciplinaire, favorisait la tolérance et l'impunité des délits militaires. 1814.

Nous n'aurions rien à dire du séjour des souverains alliés à Troyes, si leur présence n'eût réveillé les espérances et les sentiments de quelques royalistes qui, après avoir arboré la cocarde blanche, vinrent demander à l'empereur de Russie le rétablissement des Bourbons sur le trône de France. A leur tête figuraient MM. de Widrange et Gouault, décorés de la croix de Saint-Louis (1). La réponse d'Alexandre fut mesurée, presque évasive. Il leur parla de l'incertitude des chances de la guerre, de son désir de consulter l'opinion générale, sans leur dissimuler que leur démarche lui semblait prématurée et pouvait devenir dangereuse pour eux....

Le fait est que les souverains coalisés contre Napoléon, d'accord sur un point, l'abaissement de sa puissance, ne l'étaient nullement sur les diverses hypothèses qui pouvaient naître du succès de la guerre; — que l'Angleterre et la Prusse cherchaient à empêcher toute conciliation; — que l'empereur d'Autriche, placé entre les engagements de la politique et les affections de famille, n'était pas venu en France pour détrôner sa fille; — enfin que l'empereur Alexandre prenait conseil du temps et des évènements.

---

(1) L'adresse de ces royalistes était signée de neuf noms; elle a été reproduite dans le *Journal des Débats* un peu plus tard, mais sans les signatures.

§ IV.

1814. Pendant que les alliés perdaient un temps précieux dans l'inaction, Napoléon ralliait, aux environs de Nogent-sur-Seine, son armée, renforcée par une division de vieilles troupes, venues des Pyrénées.

Blücher, de son côté, ne trouvant devant lui que le faible corps du maréchal Macdonald, suivait, avec une ardeur inconsidérée, la route de la capitale, impatient d'y entrer le premier.

Les divisions de son armée marchaient processionnellement à la suite les unes des autres; les plus avancées menaçaient déjà Meaux, tandis que les autres étaient encore aux environs de Châlons.

L'incohérence de ces dispositions ne pouvait échapper à un capitaine tel que Napoléon. Son génie guerrier se réveille soudain et lui inspire la résolution de profiter des fautes de son adversaire pour prendre une éclatante revanche. Aussitôt ses ordres sont donnés : il laisse 20,000 hommes pour garder les passages de la Seine; il emmène avec lui sa garde et l'élite de sa cavalerie, et les dirige sur Villenauxe et sur Sézanne. Après avoir franchi promptement, par des traverses presque impraticables dans cette saison, l'espace qui sépare la Seine de la Marne,
10 Février. il arrive à Champaubert. Une division russe gardait ce débouché; elle est surprise et complètement détruite. Les autres corps de l'armée ennemie, coupés et séparés entre eux, cherchent vainement à se

rejoindre : ils sont défaits dans les brillantes journées de Montmirail, de Château-Thierry et de Vauchamps, et rejetés sur Reims et sur Châlons, avec perte de 20,000 hommes et d'une partie de leur artillerie. L'armée française avait trouvé de nombreux auxiliaires parmi les habitants de ces contrées, poussés au désespoir par les excès intolérables auxquels se livraient les soldats étrangers, surtout les Prussiens. 1814. 11-14 Février.

Ces succès éclatants obtenus en moins d'une semaine, ce retour de fortune inespéré, rendaient à l'armée, nous ne dirons pas le courage, elle n'en avait jamais manqué, mais la confiance en elle-même et dans son chef. Malheureusement, dans toute cette campagne, Napoléon pouvait vaincre en multipliant ses forces par le mouvement, mais sans pouvoir jamais profiter de la victoire. Au moment où il venait de sauver sa capitale d'un danger imminent, il apprend qu'elle est menacée non moins sérieusement d'un autre côté. Il se voit donc obligé de cesser la poursuite de son adversaire et de revenir sur ses pas.

En effet, le prince de Schwartzemberg, averti de ce qui se passait vers la Marne, a enfin senti la nécessité de reprendre l'offensive. Toutes les colonnes de son armée se sont mises en marche à la fois sur Nogent, Sens et Auxerre. Les maréchaux Victor et Oudinot, que l'Empereur avait laissés sur la Seine, trop faibles pour s'y maintenir longtemps, ne peuvent que disputer le terrain entre Pont et Nogent, avant de repasser le fleuve. L'arrière-garde qu'ils ont chargée de la défense de Nogent s'en est si bien acquittée, que les ennemis, arrêtés pendant deux jours

1814. devant des barricades et des maisons crénelées, ne
10-12 Février. sont parvenus à pénétrer dans la ville qu'en y mettant le feu, après des attaques meurtrières et l'explosion du pont (1). L'Hôtel-de-Ville, les prisons, la caserne, l'hôpital et beaucoup de maisons particulières ont été détruits de fond en comble. Ce que l'incendie avait épargné a été livré au pillage, à la dévastation et à tous les excès (2). — Sens leur a opposé une résistance non moins opiniâtre, et a fini également par être emporté d'assaut.

Ces obstacles une fois surmontés, leurs masses se sont déployées sur la ligne de la Seine, de Nogent à Montereau, et en ont forcé facilement les passages. Les généraux français se sont retirés en combattant jusqu'à Guignes, c'est-à-dire à moins de douze lieues de Paris.

Alors les ravages de la guerre s'étendent sur les riches plaines de la Brie. Le palais impérial de Fontainebleau est occupé par un général autrichien, pendant que Platof conduit ses Cosaques dans le

---

(1) Le général Bourmont fut blessé dans ce combat. Sa conduite en 1814, si différente de celle qu'il tint en 1815, prouve que, dans cette dernière campagne, si l'étranger fut favorisé par des menées secrètes, ce n'est pas dans les rangs de l'armée qu'il faut chercher les coupables.

(2) C'est pendant l'attaque de Nogent que fut détruit un des plus beaux monuments de la Champagne, le château de Pont-sur-Seine. Les alliés y mirent le feu, dit-on, par un mouvement de haine aveugle contre la mère de l'Empereur, à qui il appartenait. Nous aimons encore à en douter. — Le château de la Chapelle-Godefroy fut dévasté en même temps, mais dans la chaleur d'un combat dont il fut le théâtre.

Gatinais, jusqu'aux portes d'Orléans. Il n'y avait plus besoin de courriers ni de télégraphe pour connaître à Paris la position des armées; on pouvait y entendre le bruit du canon. 1814.

Les alliés, en s'avançant aussi loin, avaient compté sur l'éloignement de Napoléon; ils devaient apprendre bientôt qu'il n'avait rien perdu de son activité. Le lendemain de l'affaire de Vauchamps, il volait au secours de ses lieutenants, et, faisant transporter ses troupes sur des chariots, au bout de trente heures, il opérait, près de Guignes, sa jonction avec une nouvelle division de dragons d'Espagne, qui ne pouvait arriver plus à propos.

Tel était encore l'ascendant de son nom sur ses ennemis, que leur généralissime, au premier avis de son retour, suspend son mouvement offensif et rappelle les corps détachés qui avaient déjà passé la Seine; mais cet ordre était déjà trop tardif. L'armée française se reporte en avant avec un élan irrésistible : les Russes et les Bavarois, attaqués à l'improviste dans les plaines de Mormant et de Nangis, s'enfuient, sous le sabre des dragons, vers Provins et Bray. Les Wurtembergeois étaient restés seuls devant Montereau, sur les hauteurs qui couvrent le confluent de la Seine et de l'Yonne. Ils en sont culbutés, après une longue résistance, et traversent les ponts sous la mitraille des batteries dirigées par Napoléon lui-même. De ce moment l'armée ennemie repasse la Seine et l'Yonne sur tous les points, et se retire vers Troyes sans s'arrêter dans aucune position.

17 Février.

18 Février.

Doit-on s'étonner qu'après ces faits d'armes qui rappelaient les plus beaux jours de sa gloire militaire,

1814. Napoléon ait senti renaître sa fierté et sa foi dans l'avenir? Les conditions qu'il eût acceptées après l'affaire de Brienne, il les regardait maintenant comme déshonorantes. C'est dans ce sens qu'il répondait à la proposition d'une suspension d'armes faite par le prince de Schwartzemberg au nom de son maître, et qu'il dictait de nouvelles instructions pour son plénipotentiaire à Châtillon.

§ V.

1814. Février. Cependant le succès définitif de la campagne n'était nullement fixé. La grande armée des alliés venait de perdre près de 10,000 hommes; mais ses têtes de colonne avaient seules été entamées : ses réserves étaient intactes, ses parcs en sûreté; chaque jour, des troupes fraîches, devenues disponibles par la reddition successive des places de l'Allemagne, se dirigeaient vers la France. Hé bien! ces considérations rassurantes ne balançaient pas les doutes et les inquiétudes qu'avaient jeté dans l'esprit des chefs de la coalition les derniers évènements.

De vagues rumeurs, des symptômes précurseurs tels que le mouvement des équipages, les instances menaçantes pour le paiement des réquisitions qu'on traînait exprès en longueur, révélèrent bientôt aux Troyens les revers des ennemis. Le retour du quartier-général et des trois monarques ne laissa plus aucune incertitude.

20-22 Février. Bientôt, à Troyes, le bruit du canon se fait en-

tendre en se rapprochant; les troupes alliées, serrées de près et harcelées par la cavalerie française, commencent à refluer sur les deux routes de Nogent et sur celle de Sens. Leurs arrière-gardes sont culbutées à Villeneuve-l'Archevêque, à Fontvannes et au Pavillon; 130,000 hommes reculaient devant 60,000 hommes. 1814.

Le 23, les armées étaient en présence dans la plaine qui sépare les faubourgs de Troyes et les bords de la Seine des hauteurs de Montgueux. On parut croire un instant qu'elle allait servir de théâtre à une bataille générale; c'est ce que Napoléon désirait le plus.

Mais les calculs de la politique et de la prudence, pour ne pas dire de la peur, devaient encore présider longtemps aux opérations des alliés. Un grand conseil de guerre est convoqué, et réunit les princes et les généraux. Là, toutes les chances sont débattues, toutes les suppositions sont admises, même celles d'un soulèvement des départements envahis, et des dangers que pouvait faire naître la marche de l'armée d'Augereau, sur la Suisse et la Franche-Comté. Sous le coup de ces appréhensions, il est décidé qu'au lieu de combattre, on continuera la retraite au-delà de l'Aube, et même plus loin s'il le faut, pendant que Blücher agira sur la Marne. — Le quartier-général est transféré à Lusigny; on ne laisse à Troyes qu'une division bavaroise pour couvrir le mouvement.

Ce jour-là, Troyes connut toutes les angoisses que font naître les apprêts d'un bombardement et d'un assaut. La garnison mure les portes, barricade les brèches et monte des canons sur les remparts. Elle 23-24 Février.

1814. jette des obus et des grenades sur les faubourgs de Saint-Martin et de Sainte-Savine; des incendies s'y déclarent et éclairent au loin l'horizon. De leur côté, les Français élèvent sur les berges du canal des batteries qui criblent de boulets la porte de Preize et les Prisons, au point que le geolier est obligé de laisser échapper les détenus. On allait tenter l'assaut sur ce point, lorsque le général ennemi déclara qu'il mettrait le feu à la ville, si on ne lui laissait la liberté de l'évacuer. Le combat cesse, après minuit, d'un commun accord. Dans cette soirée mémorable, le maire, M. de Courcelles, son adjoint, M. Payn, et un conseiller municipal, M. Delaporte, sortis de la ville pour tâcher d'obtenir la suspension des hostilités, étaient restés plusieurs heures entre deux feux, exposés à tous les dangers.

24 Février. Le lendemain matin, les portes de Troyes s'ouvrent devant l'Empereur; il y entre à cheval, accueilli cette fois comme un libérateur au milieu des acclamations générales d'une foule empressée. L'arrière-garde des Bavarois sortait en même temps par la porte opposée, celle de St-Jacques. Exaspéré par les vexations et les mauvais traitements qu'il endurait depuis dix-huit jours, et dont il se croyait quitte à jamais, le peuple de ce quartier tombe sur les traînards et se livre contre quelques-uns d'eux à des actes de vengeance.

Au milieu de l'exaltation générale, la manifestation récente des royalistes ne pouvait rester ignorée ni impunie; la plupart l'avaient compris et avaient pris la fuite. Un seul et des plus compromis, M. Gouault, n'avait pas quitté son domicile, malgré les avertissements de sa famille et de ses amis. Arrêté et traduit devant une Commission prévôtale par ordre de Napo-

léon, il est condamné à mort; on court aussitôt près de l'Empereur pour implorer sa clémence. Par un concours de circonstances fatales, il reposait en ce moment. Lorsqu'à son réveil un sursis a été accordé, il était déjà trop tard. La sentence avait reçu son exécution : le corps du malheureux Gouault gisait sanglant sur la place du Marché-au-Blé. Victime d'une double imprudence, l'estime dont il jouissait le rendait digne d'un meilleur sort. 1814.

Un décret du même jour frappait de destitution le préfet Caffarelli, pour avoir abandonné trop tôt son poste et ne s'être pas mis en mesure de venir le reprendre à la suite de l'armée française.

Malgré les derniers succès obtenus sur les alliés, l'armistice proposé d'après l'initiative de l'Autriche ne pouvait être qu'avantageux à l'armée française. Des commissaires, nommés par chacun des souverains, se réunirent à Lusigny pour en discuter les conditions; mais des difficultés imprévues s'élevèrent dès le premier moment, et on ne parvint pas même à s'entendre sur la ligne de démarcation à établir.

Pendant ce temps-là, les lieutenants de l'Empereur suivaient vivement la grande armée ennemie sur les deux routes par où elle se retirait. Macdonald, après avoir culbuté une de leurs arrière-gardes près de Saint-Parres-les-Vaudes, a occupé Bar-sur-Seine et poussé ses avant-postes jusqu'à Châtillon, où ils ont relevé un instant la garde du Congrès; ensuite il s'est porté par la forêt de Clairvaux à La Ferté-sur-Aube. Oudinot et Gérard, après avoir mis en fuite de leur côté l'arrière-garde ennemie à Montiéramey et au pont de Dolancourt, ont marché droit 25-26 Février.

1814. sur Bar-sur-Aube, où ils sont entrés de vive force. On s'est battu jusque sur la place de cette ville. Partout sur leur passage le peuple se livre, hélas ! avec trop de confiance, à la joie d'être affranchi du joug de l'étranger. On aurait dû s'apercevoir que les vaincus étaient plus nombreux et plus forts que les vainqueurs.

Napoléon, obligé de partager son attention entre les divers points du théâtre de la guerre, était resté à Troyes avec ses réserves pour veiller sur les mouvements de Blücher. Des renforts venus d'Allemagne ayant compensé les pertes de ce général, il s'est retrouvé à la tête d'une armée presque aussi nombreuse qu'auparavant. Alors il s'est dirigé de Châlons vers Méry, d'où il comptait rejoindre Schwartzemberg pendant que ce dernier était encore à Troyes. On a déjoué son projet en l'empêchant de passer la
22 Février. Seine à Méry, après un combat opiniâtre qui a fini par l'incendie du pont et de la plus grande partie de cette petite ville (1).

Que fait alors le vieux maréchal prussien ? Il repasse l'Aube, et toujours plus actif que prudent, il reprend son premier projet de marcher séparément sur la capitale par les routes parallèles à la Marne, ce qui lui semblait d'autant plus facile que Marmont et Mortier n'avaient pas 12,000 hommes à lui opposer.

A peine instruit de cette manœuvre inopinée,

---

(1) Restés sans abri, sans pain, presque sans vêtements, les pauvres habitants de Méry menèrent jusqu'à la fin de la campagne une vie misérable ; un grand nombre y succombèrent.

Napoléon prend sans hésiter le parti de se porter là 1814.
où le danger lui semble le plus pressant. Il part
pour Arcis et Sézanne, emmenant 25,000 hommes, 27 Février.
et court sur les traces de Blücher qui était déjà aux portes de Meaux. Macdonald et Oudinot restaient chargés de poursuivre, ou au moins de contenir la grande armée alliée, tâche bien difficile avec moins de 35,000 combattants.

Nous sortirions de notre cadre, si nous suivions pas à pas l'Empereur dans cette excursion qui l'entraîna à quarante lieues de Troyes pendant près de trois semaines. Bornons-nous donc aux évènements qui se passèrent dans le département de l'Aube et dans les pays limitrophes.

§ VI.

La grande armée alliée tout entière avait repassé 1814.
l'Aube; le quartier-général et les souverains étaient à Chaumont, les réserves près de Langres. Un corps de 40,000 hommes avait été dirigé vers Lyon, par la Bourgogne, pour couvrir les communications avec la Suisse. On ne saurait dire où cette reculade se serait arrêtée, si la nouvelle de la diversion de Blücher et celle du départ de Napoléon, qu'on avait cependant cherché à dissimuler, n'eussent été promptement connues d'eux.

Certains alors de n'avoir plus affaire qu'aux lieutenants de l'homme dont la présence leur imposait encore autant, les alliés reprennent l'assurance qui

1814. devait leur donner naturellement leur immense supériorité numérique. Ils font volte-face et viennent 27 Février. attaquer le maréchal Oudinot sur les hauteurs voisines de Bar-sur-Aube, au moment où il s'y attendait le moins, et quand une partie de son artillerie était restée en arrière. Malgré ce désavantage, les troupes françaises combattent avec tant de valeur que le succès reste longtemps indécis. Pour le fixer sous ses drapeaux, il faut que le généralissime Schwartzemberg paie de sa personne (1), et mette en ligne des forces majeures. Enfin, Oudinot, débordé de toutes parts, est forcé d'ordonner la retraite sur Vendeuvre, et ensuite sur Troyes (2). Les généraux ennemis, en rentrant à Bar-sur-Aube, persuadés d'après de faux rapports que les habitants avaient pris une part active aux derniers combats, ordonnèrent ou tout au moins tolérèrent le pillage d'une partie de cette ville, qui avait déjà tant souffert d'une occupation non interrompue.

---

(1) Il reçut une blessure, ainsi que le général russe Wittgenstein.

(2) Les écrivains militaires ont reproché, non sans raison, au maréchal Oudinot de s'être laissé surprendre presque sans artillerie; quelques-uns ont critiqué ses dispositions de combat, mais aucun n'a élevé des doutes sur sa loyauté; aucun, excepté M. Pougiat, auteur de l'*Invasion du département de l'Aube*, n'a flétri ce vieux guerrier des noms d'*infâme* et de *traître*, pour avoir *placé ses soldats sous le feu de la mitraille, sans leur permettre de riposter*, d'où il résulta la perte de *10 à 12,000 braves :* accusation d'autant plus absurde qu'Oudinot n'avait pas sous ses ordres plus de 20,000 hommes, et qu'il n'en perdit réellement que 3,000. La perte des alliés fut beaucoup plus forte.

Le lendemain, Macdonald, attaqué également à La-Ferté, et presque enveloppé par des forces triples des siennes, parvient à se retirer en bon ordre, par Fontette, sur Bar-sur-Seine, dont il dispute l'entrée pendant vingt-quatre heures. Un combat d'arrière-garde s'engage au pont de Villeneuve : de là les batteries ennemies tirent sur la ville, qui pouvait subir les mêmes calamités que tant d'autres, si le maréchal, cédant encore à la force majeure, n'eût jugé plus prudent de rejoindre Oudinot dans les positions occupées un mois auparavant en avant de Troyes. 1814. 28 Février.

La petite armée française était hors d'état de sauver le chef-lieu de l'Aube d'une seconde invasion; mais elle en défendit les approches en soutenant pendant deux jours un combat inégal sur les hauteurs de Laubressel et de Saint-Parres-les-Tertres. Elle rentra ensuite dans l'enceinte de la ville, et ne l'évacua que lorsque sa retraite sur Nogent fut assurée.

Le 4 mars, les Troyens, déjà effrayés par la chute de quelques obus lancés, pendant le combat, sur la cathédrale, la bibliothèque (1) et les rues adjacentes, voient leur ville traversée, inondée par des colonnes nombreuses, et les scènes de désordre dont ils avaient naguère été victimes, se reproduire presque sans répression. Les Bavarois particulièrement arrivaient,

---

(1) Un de ces obus éclata dans une des salles de la Bibliothèque, et y détruisit une collection d'histoire naturelle, précieuse surtout parce qu'elle venait du comte de Brienne, et qu'elle avait été formée par ses soins.

1814. la vengeance dans le cœur contre les habitants du Quartier-Bas. Leurs généraux, non contents de tolérer le pillage des maisons, réclament la recherche et la punition des auteurs des hostilités commises, huit jours auparavant, contre leurs soldats; en attendant, des ôtages, pris parmi les autorités municipales et judiciaires, sont consignés dans leur domicile. Enfin, la promesse d'une récompense pécuniaire amène une dénonciation sur laquelle deux malheureux ouvriers, Laratte et Laskier, sont jugés et exécutés militairement, et ce n'étaient pas les vrais coupables.

Troyes et sa banlieue eurent encore plus à souffrir de cette seconde phase de l'occupation que de la précédente : les ressources de la ville étaient épuisées; la plupart des habitants des campagnes environnantes avaient abandonné leurs maisons incendiées ou ravagées, pour se réfugier dans les bois. Les chefs militaires et civils se montrent animés d'un esprit de rigueur, d'exigence, d'irritation, qui n'admet aucun ménagement; trop souvent même, par leur exemple, ils autorisent les violences de la soldatesque. Le désarmement général des habitants est ordonné; d'énormes contributions en argent et en denrées sont frappées : le paiement en est poursuivi sans délai et sans remise. Pour le garantir, des ôtages sont désignés et arrêtés parmi les notables de la bourgeoisie et du commerce, comme cela avait déjà eu lieu pendant la première occupation.

Un jour, l'intendant-général de l'armée demande 200,000 rations de pain. Les officiers municipaux, mis en demeure de les livrer *sous quelques heures,* ne savent où les trouver. On apprend dans la ville qu'ils

sont en butte aux menaces, exposés aux voies de fait des étrangers. Aussitôt la population entière, obéissant à un sentiment spontané et patriotique, se porte dans la cour de l'Hôtel-de-Ville : chacun, le pauvre comme le riche, y dépose son contingent, et la réquisition est remplie. 1814.

Tout cela se passait sous les yeux, ou au moins à la connaissance des monarques alliés (1); mais les plaintes et les réclamations montaient rarement jusqu'à eux. Humains par caractère, mais déjà trop accoutumés au spectacle de la guerre, ils en regardaient les calamités comme inévitables et comme de simples représailles de ce que leurs peuples avaient souffert.

Avant de quitter Chaumont, ils ont resserré leur alliance et raffermi leurs résolutions par un traité solennel; mais cette fois l'Angleterre y est intervenue et en a dicté les stipulations. Chaque puissance s'est engagée à tenir constamment 150,000 hommes sous les armes, jusqu'à la fin de la guerre, et à ne faire aucune paix séparée. Les subsides de l'Angleterre doivent couvrir les frais de la guerre. Dès-lors tout espoir de rapprochement s'évanouit. Qu'attendre d'ailleurs du Congrès de Châtillon, placé sous l'influence des ennemis les plus irréconciliables de Napoléon et de la France? La question ne pouvait plus être tranchée que par les armes. 1er Mars.

A cette époque, le département de l'Aube avait été tellement foulé et surmarché dans tous les sens

(1) Ils n'étaient revenus à Troyes que le 14 mars, après un long séjour à Chaumont.

1814. par les armées belligérantes, que bien peu de localités avaient échappé au sort commun : les pertes et les souffrances ne différaient que du plus au moins.

Cependant, là où il n'y avait eu que des passages momentanés ou bien des cantonnements éloignés du rayon des grandes opérations, on avait pu maintenir un peu d'ordre et de discipline, et éviter, par l'intervention des chefs, par leur bon accord avec les autorités, sinon les désordres particuliers et les tributs imposés, du moins les dévastations irréparables. Heureuses les communes dont les magistrats et les habitants notables trouvèrent dans leurs hôtes des caractères bienveillants, ou qui surent faire fléchir la force brutale à force de prévoyances et de sacrifices!

Mais qu'on se transporte en imagination sur la ligne de marche des grands corps d'armée, dans les lieux témoins des combats ou voisins des camps et des bivouacs; qu'y verra-t-on? Des scènes de brigandage et de destruction aveugle : le meurtre, le viol, l'incendie, tous les crimes et les méfaits que la justice recherche et punit sévèrement dans les temps ordinaires, couverts du voile de l'impunité; des soldats ivres de sang et de vin, enlevant les toitures des habitations, brisant les meubles du riche comme ceux du pauvre, pour alimenter les feux de leurs bivouacs; occupant leurs loisirs à démolir les murailles, à fouiller la terre pour y découvrir les cachettes, dernière ressource des malheureux : en un mot la négation de toutes les lois humaines, de tous les principes de la justice..... On a remarqué que les Allemands étaient plus pillards, les Russes plus grossiers, et que les Prussiens se montraient animés d'un esprit de vengeance

qui se révélait trop souvent par des actes de barbarie. 1814.

L'empereur Napoléon, entendant partout sur son passage des cris de désespoir et de vengeance contre les étrangers, avait cherché à seconder ce mouvement des esprits qui pouvait rendre la guerre nationale. Un décret, daté de Fismes, requérait tous 5 Mars. les Français de courir aux armes, de sonner le tocsin, de couper les ponts à l'approche de l'ennemi, et prononçait les peines les plus sévères contre les fonctionnaires qui s'y opposeraient : il en était résulté sur quelques points des *levées en masse*. Malheureusement la marche rapide des évènements, et le manque d'armes de guerre, ne permit pas de les organiser d'une manière permanente et d'en tirer parti.

Cependant les alliés s'en effrayaient non sans raison. Le généralissime Schwartzemberg répondait au décret de Fismes par une proclamation et un ordre du jour où, traitant l'insurrection du peuple 10 Mars. de *rébellion*, il menaçait d'exécution militaire, même de pillage et d'incendie, les communes et les particuliers qui y prendraient part.

On ne se *levait point en masse* dans le département de l'Aube, mais dans beaucoup d'endroits, particulièrement dans les pays boisés et coupés, dans les fermes détournées, dans les gorges des montagnes, on attaquait les hommes isolés, on arrêtait des caissons, des équipages; on tombait sur les maraudeurs et sur cette valetaille qui suit les armées, et qui en est comme la *Bohême;* souvent on en faisait justice. Combien de soldats ont manqué à l'appel, qui n'étaient pas morts sur le champ de bataille, et dont

1814. les rivières, les étangs, les forêts, recélaient les cadavres! Cette petite guerre n'a pas laissé de coûter du monde aux alliés.

Elle leur avait donné tant d'inquiétudes qu'à la fin de la campagne ils n'osaient plus marcher séparément, et que les détachements bivouaquaient de préférence hors des villages.

Par malheur, le réveil de l'esprit public n'était pas général à beaucoup près. Pendant que les populations du Nord et de l'Est n'attendaient qu'un signal pour secouer le joug des étrangers, celles du Centre et du Midi, il faut bien le dire, assistaient de loin à la lutte engagée comme à un spectacle, gardant une sorte de neutralité, prêtes à souscrire à un dénoûment quelconque, pourvu qu'il mît des bornes à l'invasion.

§ VII.

1814. Revenons aux évènements qui s'étaient passés depuis les premiers jours de mars 1814.

Pendant que les opérations militaires prenaient plus d'activité et d'importance au-delà de la Marne, l'armée austro-russe, après avoir traversé Troyes, s'est avancée pesamment par les routes qui conduisent à Paris. Son général l'a fait rester une semaine entière en observation aux environs de Nogent, pour attendre l'issue de la lutte entre Napoléon et Blücher. Un peu rassuré par la nouvelle de l'affaire de Laon, il s'est décidé à passer la Seine et à prendre

l'offensive contre la petite armée de Macdonald. 1814.
Mais toujours dominé par la crainte de se compromettre, au lieu de marcher droit sur la capitale, où l'alarme était déjà répandue, il n'avance que pas à pas, sans engager ses réserves. Son avant-garde 18 Mars.
venait seulement d'entrer à Provins, lorsqu'il est informé de la défaite d'un corps russe à Reims, et du retour probable de Napoléon sur l'Aube. Aussitôt le signal de la retraite est donné : toutes les divisions, répandues sur une ligne de vingt lieues, reçoivent l'ordre de se replier, à marches forcées, sur Arcis et sur Troyes. Il ne songe plus qu'à échapper, par la concentration de ses forces, aux manœuvres qu'il redoute de la part de son adversaire.

Par suite de ce mouvement, Troyes et les environs 19 Mars.
sont encore encombrés par plus de 40,000 Russes et Allemands; ils n'y séjournent pas, et se dirigent le lendemain vers Arcis. Les parcs d'artillerie se portent en arrière; le quartier-général est transféré à Bar-sur-Aube; les souverains se séparent : l'empereur Alexandre et Frédéric-Guillaume suivent l'armée, François II part pour Bar-sur-Seine, où il reste deux jours. Et cette alarme universelle est produite par un seul homme dont la puissance s'affaiblissait chaque jour, mais dont la présence faisait encore sur ses ennemis l'effet de la tête de Méduse!

Chacun se perd en conjectures sur l'avenir; personne ne se rend bien compte du résultat de l'expédition de Napoléon dans le Nord (1).

---

(1) Rien n'était plus pénible, pendant l'invasion, que l'igno-

1814. Depuis vingt jours qu'il a quitté Troyes, ni lui, ni les braves qu'il conduisait n'ont pris un moment de repos, et ils ont subi toutes les vicissitudes du sort, tous les hasards de la guerre. La reddition de Soissons a sauvé Blücher d'une défaite presque certaine, en lui permettant de repasser la Marne et l'Aisne. Sa jonction avec deux corps nombreux, venus de la Belgique, a plus que doublé son armée. Après des combats glorieux, mais trop sanglants et pas tou-
7-13 Mars. jours heureux à Craonne et sous les murs de Laon, après une victoire remportée, à Reims, sur un corps russe, la dernière que la fortune lui ait réservée dans cette campagne, l'Empereur a senti la nécessité de rentrer dans le rayon des opérations primitives.

18 Mars. Parti de Reims le 18 mars, il vient à Epernay et à Fère-Champenoise. Le lendemain, il se dirige par une marche rapide à travers la Champagne *pouilleuse* sur Plancy, où il passe l'Aube, et de là sur Méry. Supposant l'armée austro-russe encore en mouvement au-delà de Provins, il espérait la prendre à dos et renouveler contre elle les manœuvres de Champaubert et de Montmirail ; mais il était écrit que rien désormais ne devait lui réussir. Lorsque la cavalerie française, après avoir franchi la Seine près de Méry, débouche sur la route de Troyes, les dernières colonnes ennemies lui avaient échappé par

---

rance des évènements dans laquelle on vivait. On ne recevait ni lettres, ni journaux de Paris, on n'ajoutait aucune foi aux bulletins que les alliés publiaient de temps en temps. La curiosité n'était alimentée que par des bruits vagues, contradictoires, qui ne servaient qu'à augmenter l'incertitude.

la précipitation de leur retraite, laissant seulement en arrière quelques équipages. 1814.

L'Empereur, trompé dans son attente, ne renonce pas pour cela à ses desseins. Il cherche à se remettre sur les traces des alliés en remontant l'Aube vers Arcis.

Quelle est donc la force numérique de l'armée à la tête de laquelle il va affronter les masses principales de la coalition?... Seize mille hommes environ, harassés, exténués de fatigue, épuisés par les privations, et cependant toujours prêts à suivre leur chef partout où il voudra les conduire. On attend, à la vérité, les corps commandés par Macdonald et une division amenée de Paris par Lefèvre-Desnouettes; mais ces renforts sont encore en arrière.

De son côté, le généralissime Schwartzemberg, malgré l'agglomération de tous ses corps d'armée entre la Seine et l'Aube, est retombé dans ses perplexités habituelles; il ne sait quel plan adopter. Il a plus de 100,000 hommes sous la main, mais il en suppose 70,000 à son adversaire, et c'est assez pour lui faire garder la défensive. Il songeait même, dit-on, à continuer sa retraite sur Brienne et sur Bar-sur-Aube, lorsque l'empereur Alexandre, honteux de tant de pusillanimité, prend sur lui de rassembler un conseil de guerre, où il fait prévaloir la résolution de marcher en avant et de combattre.

Les deux partis suivant en sens contraire la route qui longe la rive gauche de l'Aube, se rencontrent et en viennent aux mains dans la vaste plaine qui environne Arcis. La petite phalange française soutient, sans s'ébranler, toute la journée et même fort avant dans la nuit, les attaques réitérées 20 Mars.

1814. de la moitié de l'armée ennemie. Napoléon y paie de sa personne, l'épée à la main, au milieu du feu le plus meurtrier (1). Il couche sur le champ de bataille éclairé par les flammes qui dévorent une partie de la ville d'Arcis et le village de Torcy tout entier.

21 Mars. Le lendemain matin, renforcé par 12,000 hommes de bonnes troupes, il voulait recommencer le combat et même en prendre l'initiative. Mais le général Schwartzemberg, lui aussi, a complété son armée par la réunion des corps qui, la veille, n'étaient pas encore arrivés de Troyes. Il déploie ses 100,000 hommes, dont 24,000 de cavalerie sur plusieurs lignes compactes qui forment un demi-cercle autour d'Arcis. La lutte serait donc par trop inégale; en la soutenant avec une rivière à dos, on risquerait de s'exposer à une défaite. Pour l'éviter, il faut se résigner à la retraite et repasser les ponts de l'Aube. L'armée française, en exécutant cette opération, malgré les efforts d'un ennemi devenu plus audacieux, prouve qu'elle conservera jusqu'à la fin son dévoûment et son énergie.

---

(1) C'est là, assure-t-on, qu'un obus ayant éclaté à ses pieds et atteint son cheval, il dit à ses soldats, effrayés du danger qu'il courait : « Mes amis, ne craignez rien, le boulet qui me tuera n'est pas encore fondu. »

§ VIII.

1814.

De ce moment, le théâtre des opérations guerrières se trouva transporté entre l'Aube et la Marne; toute la partie méridionale du département fut délivrée des troupes étrangères, sauf les excursions de quelques détachements. Une garnison de 1,500 Autrichiens occupe encore Troyes jusqu'au 24, après quoi elle se retire vers Bar-sur-Aube. La ville reste abandonnée à elle-même sous le gouvernement de ses autorités municipales. Les communications avec la capitale, toujours interceptées par la route directe, se rétablissent irrégulièrement par Sens. On reçoit même par cette voie quelques correspondances, et des journaux arriérés; mais ils ne contiennent rien de positif sur les derniers évènements. Que sont devenues les armées belligérantes? Les rapports des émissaires envoyés pour en avoir des nouvelles ne font qu'ajouter à l'incertitude publique. Mars.

Enfin, le bruit se répand et se confirme ensuite que les Français sont à Bar-sur-Aube, à Doulevant, à Chaumont; on en conclut tout naturellement que l'Empereur a remporté une victoire décisive sur les alliés, et que cette fois ils sont en pleine retraite vers le Rhin. Mais deux jours sont à peine écoulés que toutes ces conjectures et ces espérances s'évanouissent par l'arrivée de Napoléon à Troyes, et par son départ précipité pour Paris; alors, et seulement alors, on a la connaissance et l'explication de ce qui s'était passé depuis dix jours. 27 Mars. 29 Mars.

1814. Après la bataille d'Arcis et le passage de l'Aube, Napoléon, ayant été rejoint par Macdonald, s'était trouvé à la tête de 40,000 hommes. Une nouvelle combinaison se présente à son esprit : c'est de se porter au loin sur les derrières et sur la ligne de communication des alliés, de les séparer de leurs parcs et de leurs dépôts, de rallier à lui les garnisons des places fortes, enfin de soulever et d'armer partout sur son passage les populations courageuses des départements de l'Est, où déjà des mouvements partiels avaient éclaté.

Sans perdre un instant, il commence l'exécution de ce plan en se dirigeant sur Vitry-le-François. Trouvant cette place occupée par l'ennemi, il passe la Marne et marche vers Saint-Dizier ; de là il se rabat sur Wassy et Doulevant, où le quartier-
24 Mars. général s'établit. Son apparition soudaine dans ces contrées y produit tout d'abord l'effet qu'il s'en était promis; la cavalerie légère pénètre d'un côté jusqu'à Bar-le-Duc, de l'autre jusqu'à Chaumont, intercepte les routes, enlève des détachements isolés, beaucoup de bagages et de munitions. Les paysans des campagnes environnantes en font autant de leur côté, et ramènent partout des prisonniers. Les parcs de réserve de la grande armée alliée refluent sur Béfort, semant partout la terreur et la confusion. L'empereur d'Autriche lui-même, qui de Bar-sur-Seine était revenu à Bar-sur-Aube, où il se croyait bien en sûreté, n'a que le temps de se sauver à Châtillon, et de là à Dijon.

Le but de Napoléon avait été de forcer ses adversaires à revenir sur leurs pas pour rétablir leur ligne d'opération; mais, en se plaçant ainsi entre eux et le

Rhin, il leur rendait la liberté de se rejoindre, et c'est ce qu'ils firent, Schwartzemberg en se portant vers Vitry, Blücher en marchant de Reims sur Châlons et Epernay. 1814.

Le généralissime des alliés songea d'abord à suivre les pas de Napoléon et poussa jusqu'à Vitry. Mais Alexandre et ses meilleurs généraux, mieux inspirés, ne virent dans la situation singulière des armées respectives que l'occasion tant de fois manquée de terminer la guerre par la prise de la capitale. Sans doute cette grande détermination n'eût pas été prise et exécutée avec tant de promptitude, s'ils n'avaient reçu l'assurance qu'un parti puissant travaillait secrètement pour eux.

Quoi qu'il en soit, à la suite d'un conseil de guerre tenu le 24, en rase campagne, les deux armées alliées eurent ordre de faire volte-face et de se mettre immédiatement en marche sur cette ville, qu'on leur montrait comme le prix et le terme de tant de fatigues et de combats. On laissa seulement sur la Haute-Marne un corps détaché destiné à masquer le mouvement et à donner le change au général français. 24 Mars.

Celui-ci, bien éloigné d'admettre de la part des ennemis une résolution qui s'accordait si peu avec leur système habituel de timidité et de temporisation, suivait sa première direction, espérant toujours attirer à lui, sur un terrain qui lui serait plus favorable, leurs principales forces. L'apparition du corps de Winzingerode, aux environs de Saint-Dizier, le confirme dans son erreur. Il revient aussitôt contre lui, l'attaque et le culbute avec une assez grande perte : inutile succès qui ne sert qu'à lui ouvrir les yeux, mais trop tard, sur la véritable situation des 26 Mars.

1814. choses. Tous les doutes sont levés ; on n'a eu affaire qu'à un détachement pendant que les grandes armées sont déjà loin sur la route de Paris. On apprend presque en même temps la rupture trop prévue du Congrès de Châtillon, la prise de Lyon et la reddition volontaire de Bordeaux.

§ IX.

1814. Mars. Les tristes pressentiments que ces nouvelles jetèrent dans l'âme de l'Empereur ne l'auraient cependant pas empêché de persévérer dans son plan, s'il eût été le maître de suivre ses propres inspirations. Une diversion sur le Rhin était encore le plus sûr moyen, non peut-être d'empêcher, mais de rendre dangereuse pour les étrangers l'occupation de la capitale. Il pouvait compter jusqu'à la dernière extrémité sur le dévoûment des soldats, des jeunes officiers. Autour de lui, au contraire, dans les rangs élevés du commandement, les sentiments généreux, patriotiques, avaient fait place aux froids calculs de l'égoïsme. La plupart de ses vieux généraux, comblés de biens dont ils ne pouvaient jouir, aspiraient au repos et se laissaient aller au découragement. Il y avait chez eux non pas *trahison,* comme on l'a tant dit, mais *défection morale.* Ils ne concevaient pas que le souverain pût abandonner le siége du Gouvernement, le centre des arts, des richesses, des intérêts de la France. — Il finit par céder à ces obsessions, et dès-lors il n'est plus question que de sauver Paris, en gagnant les al-

liés de vitesse par la rive gauche de la Seine. Il fallait 1814.
auparavant rallier les détachements épars de Bar-le-Duc à Chaumont; mais dans cet intervalle, Schwartzemberg et Blücher réunis marchaient droit à leur but, à la tête de 160,000 hommes, par tous les chemins qui traversent la Brie.

Par un concours de malentendus et de circonstances fatales, les maréchaux Mortier et Marmont qui, avec environ 16,000 hommes étaient en marche de Château-Thierry sur Fère-Champenoise pour rejoindre l'Empereur, viennent sans s'en douter se 25 Mars.
heurter contre les principales colonnes de la grande armée ennemie, pendant qu'une division de 6,000 hommes, avec un grand convoi de munitions envoyé de Paris, tombait aussi, non loin de là, au milieu de la cavalerie de Blücher. Il en résulte une lutte disproportionnée, et par conséquent pour les Français une défaite qui diminue de moitié le peu de forces dont on pouvait disposer pour disputer les approches de la capitale (1).

Après cette facile victoire, aucun obstacle ne retarde la marche des alliés, secondés d'ailleurs par une température depuis longtemps sèche et douce. Le 28, ils passaient la Marne à Meaux; le lendemain, 28 Mars.

---

(1) A ce combat de Fère-Champenoise, des régiments composés en majeure partie de conscrits, qui voyaient le feu pour la première fois, repoussèrent plusieurs charges, et, pour enfoncer leurs carrés, les généraux russes furent obligés d'employer des masses d'artillerie et de cavalerie. Les derniers bulletins de l'armée française n'ayant pas été publiés, cette action si glorieuse pour les vaincus, et qui avait excité l'admiration des vainqueurs, fut à peine connue de la France.

1814. des hauteurs de Bondy ils découvraient les monuments de la grande cité, et leurs avant-gardes ne s'arrêtaient qu'à une portée de canon des barrières.

Ce jour-là, ainsi que nous l'avons dit, Napoléon arrivait à Troyes très-tard. Après s'y être reposé
30 Mars. seulement quelques heures, le lendemain matin, il laisse en arrière les troupes qui le suivaient à diverses distances, et s'élance sur la route de Paris par Sens et Fontainebleau, soit à franc étrier, soit dans de mauvaises voitures de poste. Mais quelles que soient son impatience et sa célérité, la nuit le surprend en chemin. A dix heures du soir, il rencontre à Fromenteau la tête des colonnes qui évacuaient Paris; quelques heures plus tôt sa présence eût peut-être changé la face des choses. Maintenant tout était consommé; c'est de la bouche des généraux qu'il apprend ce qui vient de se passer.

Les alliés ont senti combien il leur importait de ne pas perdre un moment, pour se rendre maîtres des positions qui couvrent la capitale au nord, et qu'on avait négligé de fortifier. Ils ont mis en action 120 à 130,000 hommes, tandis qu'on a pu leur en opposer à peine 28,000, dont 6,000 gardes nationaux volontaires. Le départ de l'Impératrice et des ministres pour Blois a encouragé les malveillants; l'imprévoyance ou la précipitation ont présidé aux préparatifs de défense; les moyens matériels ont manqué sur plusieurs points (1). Malgré tout cela,

(1) On laissa dans les villes voisines de Paris des détachements et des dépôts d'artillerie, tandis qu'on faisait escorter l'Impératrice par de vieilles troupes. On refusa des armes à

soldats, citoyens, officiers, généraux, tous, dans ce moment suprême, ont fait plus que leur devoir. A Romainville, à Belleville, à la Villette, ils ont disputé le terrain pied à pied, et fait reculer plusieurs fois l'ennemi obligé d'engager ses réserves et de sacrifier 12,000 hommes pour triompher de leur résistance; enfin, après dix heures d'une lutte héroïque, Mortier, Marmont et Moncey étaient acculés aux barrières, lorsque le roi Joseph, chargé des pouvoirs de l'Empereur, a abandonné Montmartre, et, en partant pour Blois, a envoyé aux maréchaux l'autorisation de traiter. La capitulation a été signée dans la nuit.

1814.

31 Mars.

Le lendemain, les armées de la coalition, leurs souverains en tête, faisaient leur entrée dans la capitale de la France; exemple à jamais mémorable des vicissitudes de la fortune, spectacle unique dans nos fastes et affligeant pour les cœurs patriotes! Napoléon, cédant à la nécessité, revient à Fontainebleau et y réunit les troupes qui arrivent de la Champagne avec celles qui ont défendu Paris.

---

la portion la plus virile de la population. On a prétendu aussi que les munitions avaient manqué, que les boulets n'étaient pas de calibre; il est bien difficile, dans ces allégations, de faire la part de la négligence ou de la mauvaise volonté, de la trahison ou de l'esprit de vertige, qui concoururent à faciliter le succès des alliés.

§ X.

1814. Avril. Ici se termine le récit de la campagne de 1814. Si nous lui avons accordé autant de place, c'est que le département de l'Aube en fut le théâtre principal et en gardera longtemps le souvenir. Mais pour ne pas dépasser les limites de notre cadre, nous nous contenterons d'indiquer les incidents qui, pendant dix jours encore, prolongèrent la crise finale de l'Empire : l'établissement d'un gouvernement provisoire (où figurait un de nos compatriotes, Beurnonville); — la déchéance de l'Empereur, prononcée par le Sénat et par les autres autorités qui lui devaient leur existence; — les négociations ouvertes pour une régence; — la défection de Marmont à Essonne; — enfin, l'abdication définitive de Napoléon et son départ pour l'île d'Elbe, dont la conséquence était le rappel de l'ancienne dynastie des Bourbons.

La marche des armées sur Paris ayant fait cesser toute espèce de communication avec les départements envahis, plusieurs jours s'étaient écoulés avant qu'on y connût le sort de cette ville.

A Troyes, le lendemain du départ de l'Empereur, on vit reparaître des détachements de cavalerie russe qui prirent aussi la route de Sens, non sans avoir exigé 40,000 rations de pain. Des bruits vagues, contradictoires, circulaient sur la prise de Paris : les ennemis s'en vantaient; on refusait d'y

croire. Ce fut seulement le 8 avril que les publications officielles et les correspondances particulières ne permirent plus de conserver aucun doute; deux jours après, le drapeau blanc remplaçait le drapeau tricolore sur tous les édifices publics. 1814.

Le 11 avril, l'empereur d'Autriche, qui naguère, en se séparant des deux autres souverains, avait paru conserver quelque arrière-pensée en faveur de sa fille, passe à Bar-sur-Seine et à Troyes. Il allait maintenant à Paris consacrer par sa présence les faits accomplis. Une partie des troupes autrichiennes et wurtembergeoises, qui l'escortaient depuis Dijon, prennent des cantonnements dans l'arrondissement de Bar-sur-Seine. D'autres troupes refluent ensuite de Paris vers le centre du département, replacé de nouveau sous le régime militaire, avec toutes les charges qu'il entraîne, même après la cessation des hostilités.

Pendant qu'on négociait les conditions de la paix, chacun des agents des puissances coalisées cherchait à mettre à profit le temps qu'il avait encore à passer en France. Ainsi, le prince de Hohenlohe et le baron d'Ulm, qui prenait le titre de *gouverneur-général pour les alliés,* frappent en manière d'adieux, sur la ville de Troyes et sur le département, une contribution de 300,000 fr. On court bien vite à Paris réclamer, auprès des souverains, l'annulation de ce dernier tribut ajouté à tant d'autres, et l'on parvient à l'obtenir. Dans l'intervalle, plusieurs communes, cédant à la peur, avaient payé leur quote-part, qui ne leur fut point restituée.

En ce moment on se préoccupait bien moins, dans les pays envahis, de la révolution qui venait de

1814. changer la dynastie et le gouvernement, que de l'évacuation du territoire. C'était là le vœu général, le premier besoin; aussi la convention du 23 avril, qui fixait un terme prochain au départ des étrangers, fut-elle accueillie par le plus grand nombre comme un bienfait, bienfait trop chèrement acheté par l'abandon de toutes les forteresses encore occupées hors des anciennes limites, et par celui de la flotte d'Anvers et d'un matériel immense.

Notre département eût été un des premiers délivré de la présence des gens de guerre, si l'empereur d'Autriche, en quittant Paris, n'avait pris la route de Dijon par Troyes et Châtillon. 10,000 hommes de toutes armes, outre les équipages et le quartier-général, l'accompagnaient. Leur passage et leur séjour ne laissèrent pas encore d'être onéreux aux pays situés dans cette direction. Une garnison de Wurtembergeois resta à Troyes jusqu'à la fin de mai; ses chefs ne cessèrent pas de tourmenter les autorités municipales par leurs exactions et même par des menaces d'exécution militaire.

L'impératrice Marie-Louise suivit de près son père, emmenant avec elle le jeune roi de Rome. Elle s'arrêta quelques instants à Troyes (1) et à Bar-sur-Seine. L'indifférence qu'on remarqua dans ses paroles et dans son attitude annonçait que déjà elle était disposée à oublier la France et le nom qu'elle avait porté.

---

(1) L'Impératrice descendit à l'hôtel de Mesgrigny, place de Saint-Pantaléon.

§ XI.

L'invasion de 1814 s'était étendue à trente départements de l'ancienne France. Aucun, nous n'avons pas besoin de le répéter, n'en ressentit les funestes effets à l'égal du département de l'Aube. 1814.

Plus de 5,000 maisons incendiées; — plusieurs villes, Arcis, Brienne, Méry, Nogent, à moitié détruites; — d'autres, telles que Vendeuvre, Pont-sur-Seine, Romilly, Villenauxe, ruinées par le pillage; — les ponts de Lesmont, d'Arcis, de Plancy, sur l'Aube, les ponts de Méry, de Nogent, sur la Seine, et presque tous ceux des environs de Troyes, coupés ou rompus; — des villages entiers où il ne restait que des ruines et des cendres; — d'autres où les habitations étaient encore debout, mais sans portes, sans croisées, sans mobilier; — des champs incultes ou ravagés, comme si la grêle les eût frappés : tel était le triste tableau qu'offrait notre pays, après quatre mois seulement de guerre et d'occupation! Une double ligne de dévastation non interrompue, partant de Bar-sur-Aube, s'étendant d'un côté, par Vendeuvre et Troyes, jusqu'au-delà de Nogent, de l'autre, par Brienne et Arcis, sur Méry, indiquait à l'œil la direction suivie par les grands corps d'armée. La route de Sens, par Estissac et la vallée de la Vannes, n'avait été guère plus épargnée. L'arrondissement de Bar-sur-Seine, et quelques cantons de celui de Troyes, dans sa partie méridionale, avaient été comparativement moins

1814. ravagés, parce qu'ils s'étaient trouvés hors du rayon des grandes opérations.

Beaucoup d'habitants des campagnes avaient succombé à la misère, aux fatigues et aux mauvais traitements. Le typhus et des maladies épidémiques de diverse nature sévissaient dans plusieurs contrées; des épizooties enlevaient partout les bestiaux. Même après le départ des ennemis, et jusqu'à la fin d'année, la mortalité alla croissant, et enleva la population la plus précieuse des villes (1). Parmi les bons citoyens victimes du dévoûment qu'ils avaient montré, des fatigues qu'ils avaient supportées pendant l'invasion, Troyes eut à regretter M. Gayot aîné, secrétaire général de la préfecture de l'Aube; ensuite les médecins Serqueil, Debret, Pissier, Viardin, Gendret, Camblon, dont les noms ne doivent pas rester dans l'oubli; enfin plusieurs chefs de bureau de la préfecture (2).

Quant aux pertes générales ou individuelles, il serait difficile d'en faire une évaluation exacte, parce qu'elles résultent non seulement de la destruction des propriétés mobilières et des contributions payées, soit en

---

(1) Du 1er janvier au 1er juillet 1814, il était entré dans les hospices de Troyes 21,300 militaires, dont 6,700 français et 14,600 étrangers. La mort en avait enlevé 3,000, dont le tiers de Français. — 600 autres malades militaires avaient été déposés dans l'église de Saint-Nizier, et un nombre à peu près égal dans celle de Saint-Urbain; — la ville avait eu, de plus, 1,200 malades civils, dont 400 avaient succombé.

(2) A ces noms il faut ajouter celui de M. le docteur Pigeotte, qui survécut à des fatigues et à un dévoûment semblables, et fut décoré un peu plus tard.

argent, soit en nature, mais encore de la consommation extraordinaire de toutes les denrées, de l'enlèvement des chevaux et des bestiaux, et de l'interruption du commerce, de l'industrie et des travaux agricoles. 1814.

Heureusement, les hostilités ayant cessé avant l'époque de la végétation, il fut possible de défricher et d'ensemencer les champs en temps utile. Bientôt le sol se couvrit, presque sans lacune et sans retard, des productions de la nature. Les ruines faites par la main des hommes devaient encore attrister longtemps les regards; mais le retour de la paix rouvrait les cœurs à l'espoir d'un meilleur avenir. Chacun calculait ses pertes et cherchait les moyens de les réparer; personne ne se doutait qu'avant que l'année fût révolue, une seconde invasion viendrait ajouter de nouvelles calamités aux désastres de la première.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

PROGRAMME

DES

PRIX MIS AU CONCOURS

PAR LA SOCIÉTÉ.

Prix de Pisciculture à décerner en 1857.

Une médaille de la valeur de 200 francs sera décernée à la personne qui, la première, aura introduit et fait reproduire, dans une rivière ou dans un étang du département de l'Aube, une espèce de poisson nouvelle pour ce département.

Il demeure entendu qu'il ne s'agit que des espèces pouvant faire un objet de commerce.

Les personnes qui voudront concourir pour ce prix devront en faire la déclaration, par écrit, à M. le Secrétaire de la Société, *avant le 1er novembre* 1856. La Société d'Agriculture nommera alors une Commission pour examiner les résultats obtenus par les concurrents, et lui faire un rapport à ce sujet.

Prix à décerner en 1858.

Un prix de 500 fr. au meilleur Mémoire relatif à *l'emploi de la craie dans les constructions, soit à l'état de pierre, soit à l'état de chaux.*

Le Mémoire devra indiquer les résultats de l'analyse de la craie extraite à diverses profondeurs au-dessous du niveau du sol.

Les principales questions sur lesquelles la Société appelle l'attention des concourrents, sont celles-ci :

1°. *Emploi de la craie à l'état de pierre.*

Quelles sont les précautions à prendre dans l'extraction? La qualité de la craie varie-t-elle avec la position des bancs mis en œuvre? Dans cette hypothèse, quelle est la profondeur à laquelle il convient de descendre le plus ordinairement? Combien doit-il s'écouler de temps entre le moment de l'extraction et celui de l'emploi?

A quelle hauteur la craie doit-elle être placée au-dessus du sol dans les constructions?

Comparaison des prix d'une maison construite à Troyes, 1° en charpente, 2° en briques, 3° en craie, soit à l'état de pierre de taille, soit à l'état de moellon.

Par quels procédés peut-on éviter l'humidité qu'entraîne l'emploi de la craie dans les édifices? Prix de revient.

2°. *Emploi de la chaux fabriquée avec la craie.*

Indiquer les meilleurs procédés de fabrication et d'extinction; faire connaître en quoi consiste le foisonnement; comparer la chaux de craie et la chaux de Fouchères rendues à Troyes, sous le rapport du prix de revient; présenter les résultats d'expériences comparatives entre ces deux espèces de chaux, sous le rapport de la qualité des mortiers.

Peut-on fabriquer en grand de la chaux hydraulique, ou du ciment naturel, avec la craie argileuse qui existe sur plusieurs points du département, à la limite du terrain crayeux et des terrains argileux (1)?

Etudier la fabrication des mortiers hydrauliques

---

(1) Il résulte d'expériences faites par M. Vicat, sur des échantillons choisis dans les parties basses des territoires placés à cette limite, qu'il existe de la chaux hydraulique ou du ciment naturel dans les communes désignées ci-après :

Racines	ciment naturel.
Auxon, lieu dit les Fontenis.	idem.
Chamois, lieu dit la Voie-des-Vignes. . . .	idem.
Idem, lieu dit les Martrois	chaux éminemment hydraulique.
Saint-Phal, lieu dit Bouteille.	ciment naturel.
Les Maisons, entre ce village et Lagesse. .	chaux éminemment hydraulique.
Saint-Jean-de-Bonneval, lieu dit Cave-du-Tertre.	ciment naturel.
Laines-aux-Bois, lieu dit Montaigu	chaux éminemment hydraulique.

composés de chaux grasse et de pouzzolane artificielle.

Les opinions émises sur ces deux derniers articles devront être basées sur des expériences aussi nombreuses que possible.

Les concurrents pour ce prix devront faire remettre leurs manuscrits, à Troyes, chez le Secrétaire de la Société, *au plus tard le* 1er *novembre* 1857.

Prix à décerner en 1858.

1°. Une médaille de la valeur de 300 francs, à l'auteur du meilleur Mémoire sur *l'une des principales époques de l'histoire de la Champagne,* ou *sur l'un des personnages les plus remarquables qu'elle a produits.*

2°. Une médaille de la valeur de 200 francs, à l'auteur de *la meilleure statistique de l'un des cantons du département de l'Aube.* — La Société invite les personnes qui voudront concourir pour ce dernier prix, à consulter le 29e numéro de ses Mémoires (1er trimestre de 1829), où elle a publié un projet de statistique, et six grands tableaux présentant la nomenclature très-détaillée des diverses questions que la Société désire voir traiter dans un travail de ce genre.

Saint-André, propriété du sieur Bornet. .	chaux moyennement hydraulique.
Gérosdot, lieu dit le Gatis	ciment naturel.
Rouilly-les-Saceys	chaux hydraulique.

Les concurrents devront s'abstenir de traiter la statistique des cantons de Marcilly, de Nogent et des Riceys. Ces trois cantons ont déjà été le sujet de travaux couronnés par la Société.

Les concurrents pour ces deux prix devront faire remettre leurs manuscrits, *francs de port*, à Troyes, chez le Secrétaire de la Société, *au plus tard le* 1er *novembre* 1857.

Prix à décerner en 1859.

Une médaille de la valeur de 300 francs à l'auteur de *la meilleure histoire de l'art céramique dans le département de l'Aube, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*.

Les concurrents pour ce prix devront faire remettre leurs manuscrits à Troyes, au secrétariat de la Société, *au plus tard le* 1er *novembre* 1858.

CONDITIONS COMMUNES A CES CONCOURS.

Les manuscrits porteront chacun une épigraphe ou devise qui *sera répétée dans et sur le billet cacheté* joint à l'ouvrage, et contenant le nom de l'auteur, qui ne devra pas se faire connaître, *à peine d'être exclu du concours*.

Les concurrents sont prévenus que la Société *ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours;* mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.

LISTE

DES

DONS FAITS AU MUSÉE DE TROYES,

AVEC LES NOMS DES DONATEURS,

Pendant l'année 1855.

(*Pour les dernières publications, voir les Mémoires de la Société de* 1849, *page* 223; — *de* 1850, *page* 599; — *de* 1851, *page* 271; — *de* 1852, *page* 753; — *de* 1853, *page* 575; — *de* 1854, *page* 495.)

Article 33 du nouveau règlement de la Société :

« Chacun des Membres de la Société doit contribuer, autant » qu'il est en lui, à l'augmentation du Musée.

» Les dons faits à la Société par ses Membres, ou par des personnes » étrangères, seront inscrits sur un registre spécial, et publiés en » outre dans les journaux de Troyes et dans l'Annuaire du Dépar- » tement, avec les noms des donateurs. »

MM.

Moreaux, vétérinaire à Arcis-sur-Aube. — Le pied d'un veau, remarquable par la bizarrerie de sa corne.

Millet, architecte de la cathédrale de Troyes. — Des antiquités gallo-romaines, découvertes à la cathédrale de Troyes; elles consistent en : fragments de vases; — poteries rouges, blanches, grises; — peintures à fresques; — objets en fer; — débris de casques, dorés; — fragments de corniche en marbre. Le tout trouvé sur le sol d'une mosaïque.

Guillaumou-Javelle, tuilier à Vendeuvre-sur-Barse. — De grandes tuiles gallo-romaines; — des débris de poteries antiques, — et un fragment de vase en terre rouge, portant des dessins en relief. Le tout trouvé à Vendeuvre, dans le quartier dit *les Voies-de-Vienne*.

Huchard, employé à la mairie, à Troyes. — Plusieurs coquilles de l'*helix pomatia*, remarquables par la singularité de leurs formes.

Jautru, ancien économe de l'hospice Saint-Nicolas, à Troyes.— Un ténia trouvé dans les intestins d'un lapin de garenne.

Camusat de Vaugourdon, propriétaire à Troyes. — Quatre cachets et timbres datant de la première république, et ayant servi à diverses administrations du département de l'Aube; — les deux coins de la médaille commémorative de la Fédération, célébrée à Troyes, le 9 mai 1790; — deux médailles frappées avec ces coins, l'une en argent, l'autre en bronze; — un dessin au crayon, exécuté par Rondot fils, ancien professeur à l'Ecole de dessin de Troyes, d'après un tableau allégorique de L. Herluison, qui était placé à l'Hôtel-de-Ville de Troyes.

David-Piot, négociant à Troyes. — Un superbe chamois tué en Suisse.

Coupa, receveur de l'octroi, à Troyes. — Un œuf d'autruche d'Amérique ou *Nandou*, rapporté de Lima (Pérou).

Remy fils, cultivateur à Saint-Pouange. — Un pic varié.

Fléchey, architecte à Troyes. — Une peinture sur bois représentant le Christ expirant; ce tableau, malgré son état de dégradation, est précieux par le fini de son exécution et par l'école à laquelle il appartient : il est de l'école du Giotto (xiv[e] siècle). — Des débris d'antiquités trouvées dans la rue de la Trinité.

Jouvet, garde à Saint-Aventin. — Un oiseau échassier, le butor, *ardea stellaris*.

Frignot-Masson, vigneron aux Riceys. — Un fossile du terrain jurassique.

Cléophas Chrétinat, cultivateur à Savières. — Une variété scalaire de l'*helix pomatia*.

Gerbe, naturaliste à Paris. — Un lot de coquilles marines et terrestres, provenant de divers pays. La plupart des espèces sont représentées par une série d'échantillons, et portent l'indication de la localité.

Gérost, propriétaire à Villenauxe. — Deux carreaux en terre émaillée, du XIIIe siècle, provenant de l'ancien château de Périgny-la-Rose.

Alexandre, notaire honoraire à Paris. — Des débris céramiques, des cubes de mosaïques de l'ère romaine, provenant de l'Argovie (Suisse); — des échantillons de minéralogie, remarquables par leur cristallisation, recueillis par le donateur, près du mont Saint-Gothard.

Coquet-Delalain aîné, propriétaire à Troyes. — Deux meules en granit d'un moulin gallo-romain, trouvées dans un jardin de la ruelle aux Moines.

Rondot-Saint-Cyr, propriétaire à Nancy. — Epreuves photographiques de deux dessins de M. Rondot fils, ancien professeur à l'Ecole de dessin de Troyes. L'un de ces dessins représente la soumission de la ville de Troyes à Henri IV; l'autre représente un sujet dont la scène se passe devant le palais des Comtes de Champagne et l'église Saint-Etienne.

Parigot, maire de Troyes. — Un caméléon d'Afrique; — une tombe en pierre, d'une époque des plus anciennes, trouvée dans un terrain qui vient d'être adjoint au grand cimetière de la ville.

Agénor Janson, propriétaire à Troyes. — Un pigeon domestique ayant trois pattes.

Gayot, avoué à Bar-sur-Seine. — Une fibule ou agrafe gallo-romaine en bronze, et d'une belle conservation; elle a été trouvée dans une friche, près de Bar-sur-Seine.

Amédée Gayot, propriétaire à Troyes. — Deux médailles gauloises trouvées dans le camp dit d'Attila, près de Châlons-sur-Marne.

TRUCLET, menuisier à la Vacherie. — Modèle en bois d'une machine hydraulique de son invention.

OUDARD aîné, pharmacien à Troyes. — Une médaille romaine; — trois clefs anciennes, en fer et en cuivre, trouvées dans les fouilles, à Troyes.

CASIMIR, propriétaire à Troyes. — Une *helix pomatia*, variété sénestre.

HÉRARD, charpentier au faubourg de Preize. — Une clef antique trouvée dans une démolition de la rue du Palais-de-Justice.

GENTIL, quincaillier à Troyes. — Une poulie très-ancienne.

MÉRAT-CORPELET, propriétaire à Saint-Oulph. — Trois obus, d'origine étrangère, percés de cinq trous; ils ont été trouvés sur le territoire de Saint-Oulph, et datent de l'invasion de 1815.

DUPONT-MANGIN, propriétaire à St-Benoist. — Une clef antique.

Thomas ADRIEN, propriétaire à Troyes. — Une pièce de monnaie étrangère.

UNE PERSONNE INCONNUE. — Une statuette antique en bronze, représentant un guerrier.

Jules PATROIS, propriétaire à Villery. — Deux mollusques fossiles trouvés dans la craie, à Fays.

ROUSSELLE, cultivateur à Celles. — Une médaille religieuse en cuivre, trouvée sur l'emplacement de l'abbaye de Mores.

RUINET, propriétaire à Troyes. — La margelle et l'armature en fer d'un puits du XVIe siècle, qui existait dans sa propriété du Ravelin. Une notice sur ce puits, remarquable par la richesse de ses ferrements, se trouve dans les Mémoires de la Société Académique de l'Aube, tome XIX, page 167.

Pierre JACQUOT, propriétaire à Rosson. — Une loupe de bois remarquable par sa forme.

LEGRAND, agent-voyer à Troyes. — Une grande quantité d'insectes recueillis dans le département.

GALLOT, médecin à Auxon. — Un lot de mollusques fossiles provenant de la craie; — des débris d'antiquités trouvées sur l'emplacement de *Blanum*.

Savinien COSSÉ, cantonnier à Troyes. — Un œuf de poule d'une forme anormale.

François BANZET, propriétaire à Troyes. — Une agrafe de métal, antique.

Pour copie conforme au registre destiné à inscrire les Dons faits au Musée de Troyes.

Troyes, le 5 décembre 1855.

L'un des Conservateurs,

JULES RAY.

MERCURIALES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

Quantité d'hectolitres de Grains vendus sur les principaux Marchés du département de l'Aube, et Prix moyen de l'hectolitre par quinzaine.

MOIS.	Marchés par quinzaine.	FROMENT. Quantités.	FROMENT. Prix moyen. f. c.	MÉTEIL. Quantités.	MÉTEIL. Prix moyen. f. c.	SEIGLE. Quantités.	SEIGLE. Prix moyen. f. c.	ORGE. Quantités.	ORGE. Prix moyen. f. c.	AVOINE. Quantités.	AVOINE. Prix moy. f. c.
Janvier . . .	1re	8142	33 03	395	24 96	1858	20 97	3474	15 56	5733	8 40
	2e	6728	32 23	447	24 37	1825	19 95	3168	15 14	5451	7 89
Février . . .	1re	5566	29 76	498	22 22	1898	17 72	2423	13 52	5265	8 61
	2e	4612	29 59	672	20 93	1232	17 72	1964	12 99	5 92	8 18
Mars	1re	6980	30 61	678	22 83	2407	18 24	3111	13 75	7281	8 47
	2e	5807	28 92	686	21 73	2066	15 89	3182	12 54	7979	8 39
Avril	1re	6673	30 64	427	22 40	2626	17 25	5536	12 74	5945	8 86
	2e	5416	29 34	494	22 35	1889	16 58	4041	12 67	4663	9 03
Mai	1re	6326	29 68	357	21 38	2138	17 15	3039	12 73	5020	9 13
	2e	5941	31 33	371	23 26	1824	18 10	932	13 39	4370	9 56

Juin.	1re	5488	30 97	396	23 19	1498	19 »	2561	14 56	3910	10 58
	2e	5112	33 01	359	22 63	1578	20 79	2155	15 50	5112	13 37
Juillet. . . .	1re	6130	31 81	389	24 »	1767	19 83	1993	14 49	5391	10 65
	2e	4675	30 13	251	26 21	1119	17 34	1158	13 43	3609	11 45
Août	1re	2156	29 50	115	18 87	630	14 13	275	11 43	2416	11 63
	2e	3726	27 53	140	16 72	725	14 38	455	10 11	2414	10 »
Septembre .	1re	6060	23 60	369	16 39	1952	13 75	1017	9 37	2680	7 20
	2e	11102	25 35	474	16 77	3605	15 21	2040	10 78	5707	7 02
Octobre. . .	1re	8240	25 69	372	18 34	1616	15 19	2287	11 83	4288	7 36
	2e	9148	26 36	418	18 26	1375	15 88	3067	12 48	4233	7 68
Novembre. .	1re	8553	25 69	279	17 92	922	15 05	2601	12 09	3697	7 86
	2e	8629	25 16	375	18 65	1369	16 38	3680	12 02	5338	7 57
Décembre. .	1re	10350	24 97	513	18 10	1979	15 78	4209	11 36	5231	7 66
	2e	11305	24 10	518	17 01	3189	15 18	4556	10 62	6223	7 61
Totaux. . . .		162865		9993		43087		62924		118048	
Prix moyen de l'année.			28 20		20 95		17 03		12 81		8 85

Suite des *Mercuriales de l'année* 1854.

MOIS.	Marchés par quinzaine.	Comestibles divers. FARINES de FROMENT (les 100 kil.) Prix moyen.	PAIN (le kilogram.) Blanc.	PAIN Bis-blanc	POMMES DE TERRE (l'hect.) Prix moyen.	VIANDE (le kilogramme). Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton	Cochon	Fourrages (le quintal métrique). Foin.	Paille.	Combustibles. BOIS (le stère). Chêne.	Autres essences	CHARBON (l'hectol.) de Bois.	Fossile
		f. c.	c. »	c. »	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Janvier	1re	» »	47 45	43 47	6 58	» 95	» 92	» 99	» 89	1 16	6 92	4 28	10 23	8 05	3 25	5 »
	2e	» »	46 89	43 58	6 70	» 95	» 91	» 99	» 92	1 18	4 61	4 62	10 18	8 20	3 »	6 »
Février	1re	» »	45 28	41 38	6 20	» 96	» 93	1 »	» 95	1 19	6 90	4 28	10 16	8 03	3 25	5 »
	2e	» »	43 78	39 63	6 55	» 95	» 92	1 02	» 99	1 20	5 96	4 14	10 16	8 33	3 25	5 »
Mars…	1re	» »	44 52	40 75	8 17	» 97	» 95	1 05	1 05	1 13	6 70	4 12	10 06	8 25	3 25	5 »
	2e	» »	43 34	39 47	7 19	1 »	» 96	1 07	1 05	1 26	6 70	4 12	10 23	8 03	3 »	5 »
Avril…	1re	» »	43 34	39 83	7 24	1 »	» 98	1 08	1 01	1 30	6 37	4 12	10 02	7 75	3 25	5 »
	2e	» »	43 34	40 21	6 32	1 01	» 98	1 09	1 19	1 29	6 64	4 21	9 95	7 88	3 »	5 »
Mai…..	1re	» »	42 42	38 97	7 59	1 01	» 99	1 11	1 26	1 32	6 18	4 28	10 02	7 73	3 »	5 »
	2e	» »	43 11	39 33	7 43	1 02	» 99	1 07	1 25	1 30	6 53	4 45	10 11	7 95	3 25	5 »

Juin....	1re	» »	43 67	39 75	7 96	1 06	1 02	1 11	1 26	1 32	6 56	4 30	9 96	7 86	3 25	5 »
	2e	» »	45 98	42 05	8 51	1 06	1 04	1 08	1 21	1 33	6 56	4 34	9 95	7 65	3 25	5 »
Juillet.	1re	» »	45 86	42 58	» »	» 99	1 03	1 11	1 31	1 34	6 62	4 31	9 99	7 93	3 25	5 »
	2e	» »	44 86	41 95	» »	1 08	1 05	» 95	1 35	1 33	6 59	4 15	10 01	8 07	3 »	5 »
Août...	1re	» »	42 50	38 42	5 95	1 06	1 03	» 94	1 32	1 35	6 43	4 29	9 97	7 75	3 25	5 »
	2e	» »	41 92	38 17	5 50	1 03	1 01	» 96	1 34	1 36	6 16	3 98	10 05	7 91	3 »	5 »
Sept....	1re	» »	38 23	34 80	4 92	1 11	1 08	1 02	1 33	1 35	6 30	4 04	10 05	7 93	3 25	5 »
	2e	» »	39 »	35 37	5 51	1 »	1 11	1 09	1 25	1 37	6 52	3 98	10 07	7 70	3 »	5 »
Octob..	1re	» »	39 58	35 46	8 12	1 15	1 12	1 13	1 23	1 31	6 57	3 94	10 05	7 67	3 25	5 »
	2e	» »	41 47	37 45	7 02	1 12	1 09	1 13	1 24	1 35	6 27	3 96	9 96	7 87	3 25	5 »
Nov.....	1re	» »	40 53	36 71	8 01	1 14	1 11	1 16	1 22	1 38	6 43	3 96	11 52	6 69	3 50	4 »
	2e	» »	39 42	35 42	7 27	1 10	1 09	1 16	1 21	1 35	6 24	4 16	11 47	6 76	3 »	4 »
Déc.....	1re	» »	39 72	35 92	7 70	1 07	1 06	1 12	1 18	1 34	6 24	4 66	11 48	6 89	3 50	4 »
	2e	» »	38 56	34 96	7 64	1 11	1 08	1 11	1 16	1 34	6 24	4 06	11 45	7 »	3 50	4 »
Prix moyen de l'année.......		» »	42 70	38 98	7 004	1 04	1 02	1 07	1 17	1 30	6 385	4 20	10 296	7 74	3 20	4 875

ÉTAT des Récoltes en Grains et autres Farineux,

ESPÈCES de GRAINS et de FARINEUX.	PRODUIT. NOMBRE D'HECTARES ensemencés en chaque espèce de Grains et de Farineux.	QUANTITÉ MOYENNE de semence par hectare.	NOMBRE DE FOIS que la semence se multiplie, année commune.	NOMBRE DE FOIS que la semence s'est multipliée en 1854.	PRODUIT PAR HECTARE en 1854.	PRODUIT TOTAL de chaque espèce de Grains et Farineux en 1854.	Quantité de grains ment pour la des habitants.
					hectol.	hectol.	
Froment . . .	77003 »	2 50	5 »	5 15	12 87	991028 61	562313
Méteil.	2857 »	2 35	5 »	5 60	13 16	37598 12	50396
Seigle.	45828 »	2 40	4 75	4 58	10 99	503649 72	275856
Orge	24610 »	2 45	5 »	7 20	17 64	434120 40	53049
Sarrasin. . . .	1957 »	» 75	7 »	10 41	7 81	15284 17	»
Maïs et millet.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»
Avoine	83527 »	2 45	5 50	6 13	15 02	1254575 54	»
Légumes secs.	2445 »	2 »	7 »	6 05	12 10	29584 50	22545
Autres grains.	2104 »	2 »	7 »	7 18	14 36	30213 44	795
TOTAUX. . .	240331 »	» »	» »	» »	» »	3296054 50	964954
Pom. de terre.	4330 »	15 »	8 »	4 »	60 »	259800 »	106896 54

faites en 1854, dans le Département de l'Aube.

CONSOMMATION. approximative d'hectolitres et de farineux annuellement nécessaire — nourriture des animaux domestiques.	pour les SEMENCES.	pour les distilleries, brasseries et tous autres usages.	TOTAL des BESOINS annuels.	COMPARAISON du PRODUIT avec la consommation. — Excédant.	Déficit.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE de vieux grains restant à la date du 1er septembre, dans le département.	POIDS MOYEN d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1854.
						hectol.	kilog.
»	192507 50	»	754820 50	236208 11	»	18930	73 43
»	6713 95	»	57109 95	»	19511 83	»	71 36
»	109987 20	»	385843 20	117806 52	»	1335	69 29
100000 »	60294 50	18000	231343 50	202776 90	»	3530	60 45
10000 »	1457 75	»	11457 75	3826 42	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
700000 »	204451 15	»	904451 15	350124 39	»	12215	47 41
2000 »	4890 »	»	29435 »	149 50	»	»	»
6000 »	2208 »	»	9003 »	21210 44	»	»	»
818000 »	582510 05	18000	2383464 05	932102 28	19511 83	36010	»
178300 »	64950 »	»	850146 54	»	90346 54	»	»

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LES N°s 33, 34, 35 & 36,

Formant la 34e année des Mémoires de la Société, et le tome XIX de la collection.

ANNÉE 1855.

AVIS AU RELIEUR,

Pour le placement des planches dans le 19e volume des Mémoires de la Société d'Agriculture de l'Aube.

TROYES. — BOUQUOT, IMPr DE LA SOCIÉTÉ.



